Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [x] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

- [x] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: La pagination est comme suit : p. [5]-364. Pages 120 à 152 comportent une numérotation fautive : p. 20 à 52.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE



COLLECTION JACQUES CARTIER

LES ÉTATS-UNIS

Nº 801 B

A. D. DE CELLES

Conservateur de la bibliothèque du Parlement fédéral, Chevalier de la Légion d'honneur et Compagnon de l'ordre St-Michel et St-Georges

LES ÉTATS-UNIS

ORIGINE – INSTITUTIONS – DÉVELOPPEMENT

2e ÉDITION

La première édition de cet ouvrage a été couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques en 1897



MONTRÉAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, LIMITÉE
79, rue St-Jacques
1913



PRÉFACE

DURANT l'année 1862, alors que l'auteur de ces lignes faisait sa quatrième au Petit-Séminaire de Québec, M l'abbé Audet, directeur de l'institution à cette époque, lui dit un jour : « Vous avez passé plusieurs vacances aux États-Unis chez vos parents américains, vous connaissez mieux ce pays que la plupart de vos condisciples ; pourquoi ne feriez-vous pas, à leur usage, un travail qui les mettrait en état de comprendre les causes de cette terrible guerre de la sécession qui désole la république voisine » ?

Les notes sur l'histoire des États-Unis, préparées pour répondre à cette invitation, virent le jour dans les colonnes de l'*Abeille*, petite feuille hebdomadaire, rédigée par les élèves du Séminaire. En jetant plus tard les yeux sur ce travail d'écolier, l'auteur forma le projet de traiter le même sujet dans un cadre agrandi et avec des développements considérables, si le temps lui en donnait le loisir.

Ce n'est que trente ans après avoir fait cette quasi promesse qu'il lui a été enfin permis de la tenir. Il lui a toujours paru que, si un éducateur aussi éclairé, aussi intelligent que l'était M. Audet, jugeait nécessaire, en 1862, de donner à la jeunesse placée sous sa direction des notions générales sur les États-Unis, ces connaissances devraient, à plus forte raison, faire partie du domaine intellectuel de la génération présente.

N'est-il pas singulier de voir les Canadiens instruits, au courant des faits et gestes des Grecs et des Égyptiens, des causes de la grandeur et de la décadence des Romains, des annales de l'Europe, ou très peu ou nullement renseignés sur les États-Unis ? C'est là, convenons-en, une anomalie

qui ne devrait pas exister, car aucun pays au monde n'influe, autant que la confédération américaine, sur nos intérêts et sur notre situation économique. De quelque côté que nos gouvernements se tournent, ils doivent tenir compte de ce qui se passe au sud du Canada ; leur politique fiscale dépend, dans une large mesure, de celle de nos voisins et nos relations commerciales s'établissent, soit en vue de profiter des avantages que nous offrent les marchés de Boston et de New-York, soit en vue d'écarter la concurrence américaine ou de la combattre. Il n'y a pas jusqu'au mouvement social des États-Unis qui n'ait son contre-coup au Canada. Les organisations ouvrières nous sont arrivées de là en droite ligne et nous leur devons l'existence de nos Chevaliers du travail. Il importe donc de noter les actes de nos puissants voisins, ou pour en tirer parti ou pour nous mettre à l'abri de leurs conséquences.

Et pourquoi n'irions-nous pas jusqu'au bout de notre pensée ? Le cours si fantastique des événements ne nous menace-t-il pas, sans cesse, de fondre notre histoire dans celle des États-Unis, en poussant le Canada dans l'immense confédération américaine ? Cette éventualité possible n'est nullement désirable surtout pour les Canadiens-Français. Notre caractère distinctif se conserverait-il au milieu des cent à cent vingt millions d'individus qui fourmilleront bientôt dans cette gigantesque agglomération ? Et si nos nouveaux maîtres se mettaient en tête de scinder la province de Québec en deux pour en rattacher une partie à l'Ontario et l'autre aux provinces maritimes, que deviendrions-nous ? Parcelles de peuple sans force, nous n'aurions plus qu'à sombrer, en nous voilant la face, dans le grand gouffre de l'oubli. Que le Ciel éloigne de nous une aussi fâcheuse destinée !

Par quel miracle de stratégie, avec sa frontière de plus de 3,000 milles, le Canada saurait-il résister à une invasion américaine ? L'attaque pourrait se produire où elle voudrait pendant que la défense serait impuissante à concentrer sa résistance. Ce qui nous a protégés dans le passé, ce qui sauvera, peut-être, dans l'avenir, c'est un banal intérêt politique. Nous est avis que l'annexion compterait déjà parmi les faits accomplis si les répercussions, suites de ce

changement, n'eussent pas été à craindre pour ses auteurs. Les démocrates ont dû se faire cette réflexion et la même pensée est venue sans doute aux républicains : si nous faisons entrer les Canadiens dans l'Union malgré eux, leur suffrages aux élections compteront contre nous. Cette crainte, commencement de la sagesse, vaut plus pour nous qu'une puissante armée. Puisse-t-elle être durable !

A un autre point de vue, celui du passé, ils doivent attirer nos études. Ne nous ont-ils pas forcés d'écrire notre histoire avec le fer et leur sang souvent mêlé au nôtre. Contemporaines de la Nouvelle-France à son origine, les colonies anglaises se sont montrées voisines fort peu aimables. Anglo-Saxons et Français d'Amérique ne se connaissaient, aux deux derniers siècles, que par les coups meurtriers qu'ils échangeaient comme des ennemis dont l'un doit fatalement dévorer l'autre. Le temps a heureusement fait disparaître la cause des querelles d'autrefois, enterré le tomahawk du sauvage à côté du mousquet de l'Européen, souvent son rival en férocité à cette époque. Le combat sur la lisière des forêts, après de longues misères endurées, affecte les mœurs de l'homme civilisé au point de lui faire adopter celles de l'enfant de la nature. Elle est bien faible parfois la distance qui sépare la barbarie de la civilisation.

A ces luttes incessantes ont succédé de paisibles relations, qui ont rapproché les fils des combattants d'autrefois. Les descendants des compagnons de d'Iberville, de Rouville et de tous ces terribles sabreurs, envahissent aujourd'hui, pour y trouver les moyens de vivre, cette Nouvelle-Angleterre que leurs ancêtres parcouraient en tous sens pour y semer la ruine et la mort.

Hâtons-nous de détourner les yeux des champs de bataille pour voir le colon anglais faisant œuvre de citoyen, jetant d'une façon inconsciente les bases de la grande république de nos jours. C'est là qu'il nous plaît davantage de l'étudier, car il s'y révèle homme d'initiative, plein de courage, et avec une entente parfaite du côté pratique de la vie. A peine a-t-il mis pied à terre en Amérique, qu'il crée une organisation politique et sociale appropriée aux nécessités de sa situation nouvelle. Que ce soit le puritain de la Nouvelle-

Angleterre qui pose les premières assises de la démocratie américaine, ou l'anglican de la Virginie qui s'efforce de continuer les traditions de la mère-patrie, c'est toujours le même esprit positif et utilitaire qui dirige l'un et l'autre. Sans doute, leurs entreprises de colonisation n'ont pas toujours échappé à ces mécomptes, à ces fautes inséparables de tout projet nouveau, mais ce que nous voulons marquer, c'est que nulle part ailleurs on n'a vu l'Européen, aux prises avec les difficultés que présentait alors l'existence sur le continent américain, sortir plus facilement et plus tôt de la période des tâtonnements pour trouver le chemin du succès.

Dès les premiers jours de leur établissement, nous les voyons, que le roi d'Angleterre les y autorise ou non, se donner des institutions politiques, images de celles de la métropole. Partout surgissent des petits parlements avec chambre populaire, appelée cour ou assemblée générale, conseil et gouverneur, fonctionnant sans heurt ni embarras. Le colon n'a garde d'oublier le jury et l'*habeas corpus*, qui lui garantissent le jugement par ses pairs et sa liberté personnelle. Avec ces deux sauvegardes et le vote de l'impôt par ses mandataires, n'est-il pas en plein sous le régime de la Grande Charte comme son frère de Londres ? Nous le verrons aussi, en 1776, prouver aux ministres de Georges III qu'il se regarde comme citoyen anglais à tous les points de vue.

Au cours de leur existence coloniale, les Anglo-Saxons ont risqué, en matière de science sociale et d'institutions politiques, bien des expériences que les réformateurs de nos jours voudraient reprendre. C'est ainsi que la Virginie et New-Plymouth tentèrent de s'organiser sur les bases d'une espèce de communisme, qui ne donna que de tristes résultats. Au Rhode-Island, Roger Williams crut qu'en jetant la bride sur le cou à la démocratie, il arriverait à constituer une organisation sociale parfaite, telle que la rêvera Jean-Jacques Rousseau un siècle plus tard. Le désenchantement suivit de près cette erreur, qui ne fut pas plus grande que celle de lord Shaftesbury. Aux yeux de ce dernier, la Nouvelle-Angleterre avait trop sacrifié aux libertés populaires, et il lui parut que le régime féodal, implanté de toutes pièces dans les Carolines, réaliserait l'idéal en fait de système politique. Mais

le *grand modèle* de son ami Locke, avec ses comtats et ses baronnies présidés par de grands seigneurs, n'était qu'une utopie de philosophe contre laquelle s'insurgea le sens pratique et indépendant des rudes colons qu'elle était appelée, dans l'esprit de ses auteurs, à rendre heureux. Ils firent comprendre à lord Shaftesbury que l'homme ne court pas volontairement à la servitude, lorsque s'offre à son choix l'alternative de vivre sous des institutions libres, comme il s'en trouvait dans toutes les autres colonnies.

Du double échec de Roger Williams et de lord Shaftesbury et du succès de la Nouvelle-Angletterre, ressort la démonstration évidente que le meilleur gouvernement se trouve à mi-chemin entre ces deux extrêmes.

Un des traits les plus frappants de leur histoire que nous avons essayé, au cours de notre travail, de mettre en relief, c'est leur esprit d'indépendance vis-a-vis de la métropole et l'allure de nation presque libre qu'ils ne tardèrent pas à prendre. En 1643, les différents groupes de la Nouvelle-Angleterre forment entre eux une confédération qui dure vingt ans. En 1745, ils se mettent en tête, sans consulter le gouvernement anglais, d'aller assiéger Louisbourg. Ce qui fait dire à un contemporain : « Ces peuples singuliers (des colonies anglaises) ont des lois et une police qui leur sont particulières et leur gouverneur tranche du souverain (1) ».

Il devenait évident qu'avec les tendances qu'accusait cet état d'esprit, ils marcheraient rapidement vers la république, qui ne devait pas leur être plus antipathique qu'elle ne l'avait été à leurs pères, les puritains de Cromwell. Aussi un conflit d'intérêts, ayant couleur de conflit de principes, suffit en 1776 pour les pousser à rompre les liens qui les rattachaient à la mère patrie.

Nous touchons ici à la partie la plus émouvante de leur histoire. En 1745, les Anglo-Américains n'avaient pas reculé devant l'entreprise d'attaquer seuls la puissance française, qui paraissait si fortement assise à Louisbourg. La force de la métropole ne leur parut pas plus redoutable, vingt ans plus tard. Il est vrai que, sans l'intervention de la France, l'audace dont ils firent alors preuve leur aurait coûté cher.

(1) Lettre d'un habitant de Louisbourg, 1745.

De l'aveu de Washington lui-même, la cause des rebelles était désespérée, avant l'arrivée des troupes de Rochambeau. Les Américains ont souvent oublié les services que la France leur rendit en ces jours critiques. Lorsque l'invasion allemande mit le couteau sur la gorge de leur ancienne bienfaitrice, les sympathies bruyantes de Grant et de l'historien Bancroft s'affichèrent pour les légions de l'empereur Guillaume. La reconnaissance est une vertu encore plus rare chez les peuples que chez les individus.

S'il y a beaucoup à admirer dans l'ensemble de l'histoire des Américains, l'impartialité nous fait un devoir de signaler bien des ombres au tableau de leur grandeur. Les contradictions fourmillent entre la doctrine du puritain et sa conduite. Trop souvent on l'entend prêcher un évangile que son intérêt l'empêche plus tard de pratiquer. Dans la plupart des colonies, la piraterie s'exerçait au vu et au su des autorités (1). En plusieurs endroits on donnait asile aux écumeurs de mer moyennant finance. Les Indiens, qu'on avait dépouillés de leurs terres, étaient traités avec la dernière barbarie, pourchassés, pris et vendus comme esclaves. La rigueur des puritains à l'égard des catholiques ne connaissait pas de bornes, dans le Massachusets et à New-York, les prêtres et les jésuites étaient assimilés par la loi aux criminels. La liberté politique n'a existé dans la Nouvelle-Angleterre, durant de longues années, qu'à l'état de privilège réservé à une catégorie de la population. Il fallait pour en jouir faire partie de la congrégation puritaine. Hors de là, point de droits pour les dissidents.

Il nous à semblé à propos de faire, au cours de notre travail, des rapprochements et des comparaisons entre l'histoire de la Nouvelle-France et celle de sa puissante voisine. D'un côté comme de l'autre se manifestent souvent, à l'origine, les mêmes ambitions. Lors de la fondation de Montréal (1642), le P. Vimont entrevoyait les développements con-

(1) « Adonnés (les colons anglais) la plupart à la piraterie (*sic*), (les colonies du plus difficile accès sont toujours pour eux des repaires de forbans, de voleurs, qui pillent d'autant plus sûrement qu'ils sont appuyés sous mains par les gouverneurs ». (*Lettre d'un habitant de Louisbourg.*)

L'historien Hildreth dit que l'Angleterre dut intervenir dans ses colonies pour combattre la piraterie, qui disparut, dit-il, en 1723.

sidérables que prendrait la fondation nouvelle. « *Je ne fais aucun doute*, disait-il, *que ce petit grain de sénevé, jeté en terre par des mains si pieuses, ne produise un jour un grand arbre* ». Vers le même temps, Edward Johnson, de Boston, s'écriait d'un ton prophétique : *Le Seigneur Christ a formé le dessein d'accomplir de plus grandes choses, par l'entremise de cette poignée d'hommes, que le monde n'en a l'idée* (1). Mais pourquoi tant de succès d'un côté, et si peu de l'autre, au point de vue des intérêts matériels ? Nous avons essayé de répondre à cette question. On verra, entre autres causes que nous ne saurions toutes indiquer ici, l'individualisme dans la Nouvelle-Angleterre, laissé seul, se prendre corps à corps avec les difficultés et les vaincre, tandis que le colon français, protégé par l'autorité, c'est-à-dire contrôlé, gêné dans tous ses mouvements, arrêté par des règlements à tous les tournants de la route, est forcé de languir et de végéter.

D'après le principe en honneur sur les bords du Saint-Laurent, le roi, du fond de son palais de Versailles, doit penser pour ses colons de l'Amérique, pourvoir à tous leurs besoins, comme le ferait un père pour des enfants qu'il songe à établir. C'est le système des lisières perpétuelles imposées à l'homme pour l'empêcher de compter sur soi-même. Le colon anglais tente d'échapper le plus possible à toute ingérence bureaucratique, et, lorsqu'elle lui arrive, sous forme de fonctionnaires royaux investis de toutes sortes de pouvoirs, il élude la loi. Trop de protection embarrasse, écrase le Canadien, qui voit son rival croître, s'agrandir loin de la contrainte gouvernementale.

Au point de vue de la création d'un vaste empire colonial, la conception française a été bien supérieure à celle de l'Angleterre. La France voulait faire grand. Quel plan d'une superbe envergure que celui qui apparut au commencement du dix-huitième siècle ! L'influence du roi s'étendait alors de l'embouchure du Saint-Laurent à celle du Mississipi, en contournant les grands lacs. De distance en distance, des forts et des postes maintenaient la sûreté des communications d'un bout du pays à l'autre. Le nom français y était respecté

(1) « The Lord Christ intends to achieve greater matters by this little handful than the world is aware of. » Ed. Johnson, *Wonder working Providence of Zion's Saviour in New England.*

des tribus sauvages, échelonnées sur le parcours des deux plus grands fleuves de l'Amérique du Nord. A l'appel qui retentissait du château Saint-Louis, tous ces barbares couraient sus à l'ennemi. La France se faisait écouter par les aborigènes, comme aujourd'hui l'Angleterre par les rajahs de l'Inde. Ce fut longtemps le secret de sa force.

Le spectacle de la France américaine arrachait un cri d'admiration et aussi de désespoir à un Anglais qui écrivait vers la fin de la guerre de Sept-Ans (1). « Voyez — nous résumons ici ses observations — voyez comme les Français ont admirablement tiré parti des fleuves et des rivières qui coupent ce pays. Leurs coureurs de bois ont trouvé une route nouvelle par eau, de Québec à la Nouvelle-Orléans, interrompue seulement par deux portages insignifiants. Au lieu de suivre les grands lacs, comme autrefois, jusqu'au Mississipi, ils tournent au sud à Niagara et, en utilisant de petites rivières, tombent dans l'Ohio, et de là dans le vaste fleuve. A des endroits convenables, choisis avec une intelligence bien rare, ils ont élevé des forts qui les rendent maîtres de ces contrées. Ceux de Niagara et de Pittsburg provoquent l'étonnement, à raison de leur importance. C'est un trait de génie qui a fait saisir leur valeur stratégique, car ils donnent la clef de ces régions aux Français ».

L'habileté des missionnaires, leur intelligence insinuante, ainsi que le courage du coureur de bois, tiennent les Indiens dans l'alliance de la France, tandis que les Anglais ne peuvent compter que sur les seuls Iroquois. Les colonies anglaises l'emportent en population sur leur rivale, mais, grâce aux moyens de communication rapide que celle-ci a su se ménager, ses guerriers se trouvent toujours en plus grand nombre sur un point donné que les puritains ou les Virginiens, obligés de se traîner à travers les montagnes et les forêts. « Il paraît bien que les Français peuvent se porter de Québec au fort Duquesne plus tôt que les nôtres de la Virginie ». A entendre cet auteur anonyme, ne nous semble-t-il pas qu'il fait hommage au génie militaire français de l'époque d'une tactique semblable à celle qui valut tant d'admira-

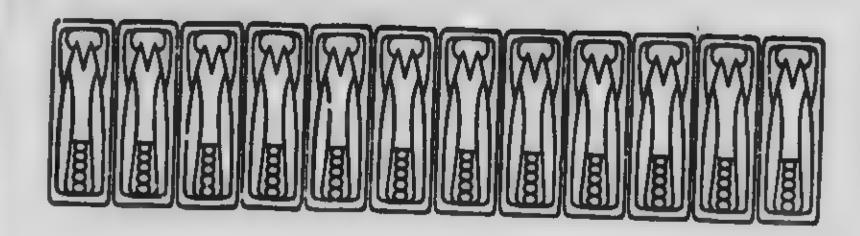
(1) *The Contest in America between England and France, by an impartial hand.* London, 1757.

tion à Napoléon Ier : la concentration rapide sur un même point de ses troupes, avant que l'ennemi éparpillé pût se reconnaître ?

De l'histoire du Canada et de celle des États-Unis, à leur origine, se dégagent des impressions bien différentes. En voyant ces brillants officiers, cadets de famille, ces rudes colons tour à tour soldats et défricheurs ; ces coureurs de bois épris d'aventures, insouciants au milieu de dangers toujours renaissants ; ces découvreurs qui s'enfoncent gaiement dans le désert, suivant le cours des fleuves, sans savoir quel accueil leur feront les sauvages qu'ils vont rencontrer, on se sent captivé comme à la lecture d'un roman de cape et d'épée. Ils sont cousins des mousquetaires de Louis XIII, tous ces braves gens qui courent les bois, découvrent des pays nouveaux, et ne demandent rien de mieux que de croiser entre temps le fer avec l'ennemi. Le spectacle de la vie de nos ancêtres apparaît, dans ces lointaines visions, plein d'attraits que la puissance évocatrice de nos poètes peindra un jour dans le cadre et avec les couleurs qui lui conviennent.

Si l'histoire de nos voisins n'est pas aussi captivante que la nôtre, si elle n'offre pas, à chaque étape, des exemples de fidélité au roi et de dévouement à la mère-patrie, n'est-elle pas plus instructive ? On peut en tirer des leçons de politique pratique. On apprend, en voyant les puritains à l'œuvre, comment on doit compter sur soi, ce que peut l'individualisme, ce qu'il faut faire pour édifier solidement un grand pays. Le monde n'a jamais vu leurs pareils pour comprendre quels avantages il est possible de tirer d'une situation. Sortis de la nation la plus commerçante de l'univers, les Anglo-Américains n'ont garde d'oublier un instant leurs intérêts de boutique. Il y a toujours chez eux une page pour la tenue des livres et leurs annales ressemblent parfois au bilan d'une maison de commerce.

On dit que pour bien apprécier son pays, il faut voyager à l'étranger, et que c'est là que l'on apprend à connaître et à aimer le sol qui nous a vu naître. Nous osons espérer, en présentant notre humble travail à nos concitoyens, que sa lecture aura sur eux un effet aussi utile, et qu'ils en sortiront le cœur plus aimanté — s'il est possible — vers son pôle naturel : la patrie canadienne.



CHAPITRE I

DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Au seizième siècle, les Espagnols et les Portugais fondent des colonies en Amérique. — Causes qui empêchent les Français et les Anglais de leur disputer le sol de ce continent. — Essai de colonisation de Coligny. — Les Cabot font des découvertes pour le compte de la Grande-Bretagne.

Depuis un siècle, les États-Unis n'ont cessé de provoquer la curiosité et l'attention de l'Europe, étonnée de leur succès. Une foule d'écrivains — économistes ou philosophes — sont venus y chercher la raison du prodigieux développement de la grande république. Il leur a paru intéressant d'apprendre comment les Américains ont réussi, en moins de cent ans, à amasser une fortune nationale dépassant la richesse accumulée des plus anciennes civilisations ; à maîtriser les forces tumultueuses d'une vaste démocratie, problème regardé longtemps comme insoluble. Puis l'étude des penseurs s'est portée sur la constitution de nos voisins, qui leur a valu jusqu'à ce jour l'ordre et la liberté et qui, copiée par une douzaine de républiques hispano-américaines, n'a rapporté à celles-ci que des révolutions ; démonstration évidente de cette vérité; que les meilleures chartes de gouvernement sont impuissantes à assurer le bonheur des peuples lorsqu'elles ne s'accordent point avec leur tempérament.

Ce ne furent pas les ancêtres de nos voisins qui ont pris audacieusement le titre d'Américains, comme s'ils se portaient héritiers des premiers habitants du Nouveau Monde et comme s'ils prétendaient à la suprématie sur ce continent, — ce ne furent pas ces hardis fondateurs du nouvel empire anglais

qui eurent l'honneur de découvrir l'Amérique du Nord. Le mérite en revient à des navigateurs italiens, espagnols et à des pêcheurs bretons. En 1497 et en 1498, les Cabot — Jean et surtout son fils Sébastien — voyageant à leurs frais, sous les auspices du roi Henri VII, virent les premiers les côtes de cette vaste contrée, appelée à une si merveilleuse fortune. A cette époque, l'Angleterre n'est pas encore remise de l'ébranlement que lui a causé la guerre des Deux Roses. Elle n'est qu'une puissance de second ordre, appuyée sur environ trois millions d'habitants, presque sans commerce, ayant à maintenir sous son joug l'Irlande, toujours frémissante, et à faire face aux incursions des Écossais. Il est alors impossible à la future maîtresse des mers de soutenir la concurrence des Espagnols et des Portugais, les plus entreprenants navigateurs du seizième siècle. Cortéréal, portugais, succède aux Cabot dans les voyages de découvertes transatlantiques. Le Labrador et Terre-Neuve lui révèlent leur existence (1501). Vers le même temps, des Bretons viennent faire la pêche près du cap qui porte leur nom et qu'avait aperçu Sébastien Cabot (1497). Jean Ponce de Léon, en quête de la fontaine de Jouvence, une des nombreuses merveilles que l'imagination surchauffée des contemporains de Colomb plaçait au nouveau monde, prend possession, en 1512, de la péninsule méridionale, à laquelle il donne le nom de Floride, parce qu'il y abordait le dimanche des Rameaux, que les Espagnols appellent *Pasqua florida.*

Les connaissances que l'Europe possède sur le continent mystérieux sont encore bien vagues, et ce n'est qu'en 1524 que Vérazani, marin italien au service de François Ier, rapporte en Europe la première description de la partie nord du continent, à laquelle il donne le nom de Nouvelle-France. C'est le précurseur de Jacques Cartier. Mais le terrible bouleversement du seizième siècle, qui scinde en deux camps le monde religieux de l'Europe, jette la perturbation dans les esprits, et retarde les entreprises de colonisation qu'elle activera plus tard. L'œuvre de Luther, de Henri VIII et de Calvin, bouleverse la France et l'Angleterre, plongeant ces deux pays dans des troubles religieux qui les absorberont complètement durant plusieurs années. Le champ reste li-

bre aux Espagnols. Un de leurs marins, de Soto, pénètre (1539) dans l'intérieur du continent, après avoir mis pied à terre à Tampa, sur la côte ouest de la Floride, traverse le Mississipi, atteint les montagnes de l'Arkansas, terme de son voyage d'une durée de deux ans, et revient mourir sur les bords de ce fleuve. Rien ne reste de ses explorations, entreprises, dit-on, en vue de ses intérêts personnels.

Chose à noter, ce sont des Français qui tentent de fonder le premier établissement permanent sur le sol devenu le domaine de la grande république. L'amiral de Coligny, un des chefs des protestants de France, forme le projet de créer une colonie de ses coréligionnaires en Floride. En 1652, Jean Ribault fait voile pour ces pays, où il arrive au mois de mai, découvre la rivière Saint-Jean, remonte au nord jusqu'à une baie spacieuse qu'il dénomme Port-Royal (Caroline du Sud). A une faible distance du rivage, s'élève une île sur laquelle il bâtit le fort de la Caroline ou Charlesfort, en l'honneur du roi Charles IX, alors régnant. Le découragement s'empare bientôt des nouveaux venus, qui rentrent en France. Deux ans plus tard, une seconde expédition, dirigée par de Laudonnière, compagnon de Ribault à son premier voyage, se rend en Amérique. Elle descend au sud de Port-Royal, entre dans la rivière Saint-Jean (rivière de Mai) et s'arrête à certaine distance de la mer. On construit des habitations sur une falaise, et le village naissant prend aussi le nom de la Caroline, qui s'étendra aux pays adjacents. C'est cet endroit qui va servir de théâtre à un double drame atroce, comme si partout au nouveau monde, le sang devait souiller les premières pages de l'histoire de sa colonisation par les Européens. Ce sont presque tous des fils de famille qui forment cette avant-garde de l'invasion des peuples de l'hémisphère oriental, gens peu propres aux rudes travaux que nécessite l'entreprise. Les précautions les plus élémentaires pour se mettre à l'abri d'un coup de main sont négligées, et l'on vit, malgré les avis venus de France, dans une imprévoyance qui va être chèrement expiée.

Pedro Menendez, navigateur au service de l'Espagne, ayant appris l'arrivée des Français en Floride, a résolu de les attaquer. Il s'embarque à la tête d'un fort détachement de sol-

dats et se met à la recherche de Laudonnière, que Ribault est venu rejoindre. Chemin faisant, il descend à un endroit qu'il nomme Saint-Augustin et où il laisse quelques colons. C'est le plus ancien établissement européen de l'Amérique du Nord, et l'on y montre encore aujourd'hui aux voyageurs des habitations datant des premiers jours de la colonisation espagnole. Menendez se dirige ensuite vers le fort Caroline, sur lequel il tombe à l'improviste. Il s'ensuit un massacre effroyable. Jean Ribault, qui se trouvait hors de la place, se rend aux Espagnols qui l'égorgent, après lui avoir promis la vie sauve. Sa tête, coupée en quatre, est plantée aux quatre coins du fort et sa barbe envoyée à Séville comme trophée. Laudonnière réussit à s'échapper et à rentrer en France. Pour bien marquer le caractère de son attaque et les sentiments qui l'animent, Menendez fait placer sur le champ du meurtre cet écriteau : *Je ne fay cecy non comme à Français mais comme à Luthériens.* Cette tuerie criait vengeance. Le roi de France reste indifférent à l'indignation soulevée par cette barbarie de l'Espagnol. C'est un simple particulier, le capitaine de Gourgues, un catholique, qui se charge d'appliquer aux meurtriers la peine du talion. Il se rend en Floride, attaque le fort Caroline et en force les défenseurs à se rendre, après une lutte acharnée. Tous sont pendus aux branches des arbres voisins. De Gourgues fait brûler ces mots sur une planche de sapin : « *Je ne fay cecy comme à Espagnols, ni comme à mariniers, mais comme à traistres, voleurs et meurtriers* (1). Ainsi se termina dans une sombre tragédie la première tentative de planter le drapeau de la civilisation dans l'Amérique du Nord. Pendant la courte durée de leur établissement de la Floride, les Français surent s'acquérir l'amitié et la confiance des Indiens, qui les trouvèrent aussi doux, aussi humains que les Espagnols s'étaient montrés cruels et féroces. Ces enfants de la forêt virent avec peine le départ de de Gourgues, qu'ils supplièrent de revenir au plus tôt.

Il ne fut plus question d'émigration française protestante en Amérique durant de longues années. La guerre religieuse

(1) Histoire notable de la Floride, par Laudonnière, publiée par Basannier, P. 1582.

coupa court d'abord à toute expédition, puis l'édit de tolérance de Henri IV permit aux réformés de vivre en paix en France ; ce n'est qu'après la révocation de cet édit, sous Louis XIV, que de forts contingents de huguenots vinrent d'année en année grossir la population des colonies anglaises. Quelques historiens ont regretté, au point de vue des intérêts français, l'échec de Coligny et accusé d'imprévoyance impardonnable les gouvernements du temps qui n'ont pas voulu grouper en colonies d'outre-mer, sous la protection de la France, ses sujets de la religion dite réformée, ce qui, ajoutent-ils, aurait assuré son influence au nouveau monde. C'est là une de ces assertions qui ouvrent la porte à bien des opinions contradictoires. Nous ne prendrons partie ni pour les unes ni pour les autres, nous contentant de faire remarquer que rien n'est moins certain que le cœur des protestants eût battu à l'unisson de celui des catholiques de France. Il est dangereux de juger les événements du passé à la lumière des idées de nos jours. Au seizième et au dix-septième siècles, la religion était la grande affaire et les intérêts suprêmes de la conscience primaient tous les autres. C'est ainsi qu'en haine de la foi catholique, la France américaine n'avait pas de pires ennemis que les huguenots fixés au milieu des provinces anglo-saxonnes. L'historien Hildreth déclare que ceux de Boston et de New-York ne cessaient d'attiser le fanatisme des Puritains et de les pousser à la conquête du Canada (1).

Après la destruction de l'établissement de la Caroline, le silence se fait sur l'Amérique du Nord que l'Angleterre et la France perdent de vue, au milieu de leurs bouleversements intérieurs. Seuls les Espagnols et les Portugais poussent plus avant leurs conquêtes ; leurs colonies du Mexique, du Pérou et du Brésil se développent rapidement, et les premiers en fondent de nouvelles sur les rives de l'océan Pacifique (la Californie). Elles étaient déjà prospères en 1579, lorsque Drake, dont nous parlerons plus loin, alla les piller.

(1) « Ces terribles incursions des sauvages dirigées par des officiers français (il s'agit des expéditions de d'Iberville, de Rouville, etc.) paraissaient confirmer les récits des huguenots relativement à l'esprit sanguinaire et implacable des catholiques. Ces réfugiés étaient assez nombreux à Boston et New-York pour avoir à eux seuls une église dans chacune de ces villes. La haine du papisme reçut d'eux une nouvelle impulsion ». — *Hildreth*.

Ce n'est qu'en 1583 que Humphrey Gilbert, au service de la couronne anglaise, vint à Terre-Neuve, où il vit dans la rade de Saint-Jean une cinquantaine de bâtiments pêcheurs appartenant à différentes nations. Il descendit sur le rivage pour prendre possession du pays au nom de la reine Élisabeth, à titre de premier occupant, en vertu de la commission qu'il tenait de la fille de Henri VIII. Aucune tentative d'habitation ne suit alors cette formalité, en sorte que le seizième siècle se ferme sans que l'Angleterre ait autre chose à son actif, dans les pays nouveaux, que cette prise de possession de Humphrey Gilbert. Ce navigateur, que l'histoire nous représente comme un enthousiaste religieux, mourut sur son vaisseau, faisant voile vers l'Angleterre. Comme ses amis essayaient de l'encourager, en lui disant qu'il vivrait assez longtemps pour revoir sa patrie avant de rendre le dernier soupir, il leur dit qu'un chrétien était aussi près du ciel sur mer que sur terre. C'est à ce découvreur que Longfellow consacre ces vers :

Beside the helm he sat
The Book was in his hand,
« Do not fear ; Heaven is as near,
He said, by water as by land » (1).

En résumé, depuis la découverte de Colomb, les aventuriers espagnols se sont élancés sur la route ouverte par son génie, à la conquête de terres nouvelles. Le seizième siècle retentit du bruit de leurs seuls exploits et de ceux des Portugais, qui se déclarèrent maîtres avec leurs voisins des pays nouvellement découverts et des terres encore inconnues, cachées par delà l'horizon. L'envie de l'Angleterre et de la France proteste contre cette prétention ; Bernal Diaz rapporte que François I[er] écrivit un jour à Charles V que « comme l'empereur et le roi de Portugal s'étaient partagé la terre, sans lui en donner une part, il aimerait qu'ils lui fissent voir le testament du père Adam, pour s'assurer s'il les avait institués ses seuls héritiers » (2).

Mais l'empire de la mer appartient alors à l'Espagne et au Portugal et ils se servent de cet avantage pour se tailler

(1) Assis près du gouvernail, la Bible à la main : Ne craignez pas, dit-il, le ciel est aussi près de nous sur mer que sur terre.

(2) « *Que mostrossen il testamento de nuestro padre Adam, si les dexo a ellos solomente por herederos.*

d'immenses domaines dans le continent nouveau. Le Portugal s'établit fortement au Brésil. Cortès et les Pizarre font la conquête du Pérou et du Mexique, d'où les galions de Charles-Quint et de Philippe II reviennent chargés d'or et d'argent. Les riches Antilles tombent à leur tour dans le domaine de l'Espagne, pendant que les non moins riches Philippines, situées dans un autre hémisphère, lui ouvrent aussi leurs trésors.

Voilà les exploits des aventuriers de la péninsule ibérique durant la première moitié du seizième siécle, alors que les Cabot n'ont encore reconnu que les côtes de l'Amérique du Nord. L'Angleterre n'a que leurs découvertes de ce côté à son crédit et ne possède pas encore un pouce de l'héritage d'Adam. Puis le silence se fait chez elle sur le nouveau monde, et une voile anglaise est chose inconnue, pendant une cinquantaine d'années, sur ces espaces sans bornes où elle règnera un jour en maîtresse souveraine. Ses marins finissent par ignorer les routes qui conduisent à l'hémisphère occidental et ils en sont réduits à s'y faire conduire par des pilotes bretons ou gascons (1). Lorsque le drapeau anglais reparaît dans ces parages, c'est pour couvrir une triste marchandise : une centaine de nègres enlevés à l'Afrique et que sir John Hawkins va vendre aux Antilles (1562) ; c'est l'initiateur en grand de la traite des noirs. Plus tard, le grand navigateur sir Francis Drake, qui fit le tour du monde après Magellan, invente, lui, une autre source de profits. Armé en guerre, il court sus aux galions espagnols chargés de métaux précieux, dévaste, pille les établissements de la côte du Pacifique, débarque sur les rives de la Californie, dont il prend possession au nom de la reine Élisabeth et qu'il nomme Nouvelle-Albion. Il ne trouve la fin de son brigandage que dans sa défaite à Saint-Jean d'Ulloa. Quelques années après, ce même Drake avec Howard et Seymour, commandants des flottes anglaises, prend part à la longue série de combats qui dispersent l'*invincible Armada* de Philippe II (1588).

C'est le coup de grâce porté à la marine espagnole ; dès lors la suprématie des mers passe à la Grande-Bretagne, qui s'en servira pour fonder un empire colonial, le plus considérable que le monde ait vu.

(1) Higginson, dans son *History of the United States*, atteste ce fait.



CHAPITRE II

LA VIRGINIE

Tentative de Raleigh d'établir une colonie en Amérique. — John Smith et la fondation de Jamestown. — Misères des premières années. — Communisme. — Culture du tabac. — Les colons veulent quitter Jamestown. — Ils sont arrêtés dans leur projets par lord De la Warr.

L'ESPAGNE et le Portugal avaient depuis longtemps, comme nous venons de le voir, planté leur drapeau sur les rives américaines, lorsque l'Angleterre eut l'idée de prendre sa part du nouveau monde (1). Paralysée par les bouleversements intérieurs, conséquence de sa scission avec Rome, elle n'eut pas le loisir de continuer les voyages de découvertes commencés sous les auspices de Henri VII, ni de songer aux entreprises coloniales. Ce n'est que durant le règne d'Élisabeth que l'attention publique, éveillée par les succès des nations rivales, se porte vers les terres inconuues, à l'attrait si puissant sur les esprits aventureux. Il y avait alors en Angleterre un grand seigneur, célèbre par son génie et par ses hauts faits, qui devait prendre part plus tard à la victoire de la flotte anglaise sur la fameuse *Armada* de Philippe II. Sir Walter Raleigh, très bien en cour, favori de la reine Élisabeth, n'eut pas de peine à obtenir l'autorisation de disputer aux Français et aux Espagnols les vastes solitudes de l'Amérique, d'autant plus qu'il devait faire lui-même les frais de l'entreprise. C'est à ce célèbre courtisan, qui étendit un jour son manteau sur le passage de la reine, pour lui éviter de poser les pieds dans une flaque d'eau, que

(1) Conquête du Mexique, par Cortès, 1519-1521.
Conquête du Pérou, par Pizarre et Almagro, 1526-33.
Brésil établi, 1525.
La Virginie. Fondation de Jamestown, 1607.



l'Angleterre dut ses premiers essais de colonisation transatlantique.

Son imagination, éprise de projets de découvertes, s'était échauffée à la lecture des récits de quelques navigateurs espagnols, qui prétendaient avoir vu un pays merveilleux (la Guinée), dont la richesse dépassait celle du Mexique et du Pérou. La capitale, éblouissante sous la profusion de métaux précieux qui couvraient ses maisons, avait nom : l'El-Dorado. Dans presque toutes les relations de voyages de l'époque, la fable se mêle à la vérité. Le merveilleux hante l'esprit des chercheurs de trésors, rendus crédules par leur trop grande soif de l'or, et leur fait donner un corps à leurs rêves. Raleigh, que dévorait l'ambition de se distinguer en travaillant à la grandeur de l'Angleterre, Raleigh, en qui s'attardait l'âme d'un ancien preux dans un siècle dépouillé de tout idéal, prit la mer pour disputer aux Espagnols la contrée aux richesses incalculables.

L'El-Dorado se déroba à ses recherches ; il dut se contenter de remonter l'Orénoque, dont il fit des descriptions fortement colorées, portant la trace des défauts des récits de son époque. « Il y a dans ces régions, dit-il, au sein d'une richesse incomparable, des hommes dont les yeux sont placés entre les épaules et la bouche au milieu de la poitrine ». Il n'avait pas vu lui-même ces êtres étranges, mais des centaines de personnes lui en avaient affirmé l'existence. Raleigh ne vint qu'une fois en Amérique, mais il fit les frais de neuf expéditions entreprises dans le but de l'ouvrir à la colonisation anglaise. Sa foi dans son projet resta inébranlable jusqu'au dernier jour de sa vie. On l'entendait dire souvent, alors que rien ne semblait justifier ses paroles : *I shall yet live to see it an English Nation*, comme s'il avait entrevu à travers les brumes de l'avenir la fondation d'une seconde famille britannique au delà des mers. Il n'avait cessé, au temps de sa puissance, d'engager la reine Élisabeth à coloniser l'Amérique. Le prince qui possèdera cette terre, disait-il, sera le plus grand du monde. Raleigh avait l'intuition de l'avenir.

En 1584, Raleigh frète deux vaisseaux, qui mettent à la voile pour l'Amérique sous le commandement de sir Richard Grenville. Un voyage de quatre mois de navigation

amène celui-ci sur les côtes de la Caroline du Nord. Après un séjour de six semaines dans ces contrées, il retourne en Angleterre qui se sent prise d'enthousiasme aux récits de Grenville et de ses compagnons, encore éblouis par les merveilles qu'ils ont admirées au delà de l'Océan. Raleigh donne à ce nouveau paradis terrestre le nom de Virginie, en l'honneur de la reine vierge des courtisans de l'époque.

Plusieurs autres expéditions, envoyées par Raleigh dans le but de fonder une colonie, échouèrent misérablement. Les aventuriers qui formaient partie de la quatrième tentèrent de s'établir à l'île Roanoke, sise à l'embouchure de la rivière du même nom. Au lieu de se livrer à des travaux de nature à assurer l'avenir de l'établissement, ils épuisèrent en explorations infructueuses, à la recherche de métaux précieux. Voyant ses subordonnés à bout de ressources, leur chef, John White, fit voile pour l'Angleterre afin d'en rapporter des provisions. La guerre avec l'Espagne l'empêcha de donner suite à son dessein, et lorsqu'il put enfin se rendre à l'île Roanoke, trois ans plus tard, la colonie avait disparu. Raleigh tenta plusieurs fois, sans succès, de retrouver les malheureux émigrés, victimes probables de la faim et de la misère. Toutes ces entreprises avaient ruiné leur promoteur. Après la mort d'Élisabeth, il tomba en disgrâce. Jacques I[er] le fit enfermer à la tour de Londres, où il écrivit l'*Histoire du Monde*, ouvrage très estimé. Le roi le fit sortir de prison douze ans plus tard pour l'envoyer à l'échafaud. La chronique rapporte qu'en voyant la hache du bourreau il dit : « Voilà une terrible médecine qui va mettre fin à tous mes malheurs ». Ainsi périt l'homme qui avait mis sa fortune et ses talents au service d'un projet qui, repris par d'autres, devait donner de si beaux résultats. L'Angleterre n'avait retiré de ces explorations que des connaissances assez vagues sur le nord de l'Amérique. De cette époque date l'introduction du tabac en Angleterre. Les vertus médecinales qu'on lui attribuait contribuèrent beaucoup à en populariser l'usage. Raleigh était devenu un fumeur émérite. La légende rapporte qu'un de ses serviteurs auquel il avait demandé un pot de bière, l'ayant aperçu au milieu d'un nuage de fumée, s'imagina que le feu consumait les vêtements de son maître et répandit sur lui ce breuvage pour

éteindre l'incendie. On sait que la plante devait acquérir une importance énorme en Virginie. Cultivée pendant longtemps, presque à l'exclusion de toute autre, elle y remplaça, faute de numéraire, la monnaie. De même que dans la Nouvelle-France les peaux de castors étaient la mesure de la valeur des marchandises, de même en Virginie le tabac, d'après un prix courant fixé par le gouvernement, servait de moyen d'échange, tout comme l'or et l'argent. Les économistes tirent de ce double fait un argument pour établir cette vérité qui leur est chère : que l'or et l'argent ne constituent pas la richesse, mais ne sont, comme le tabac l'était alors à Jamestown et aux environs, qu'un moyen d'échange, et une marchandise sujette, comme toute autre, à la hausse et à la baisse.

Voici enfin venir le moment où l'Angleterre va sortir de la voie des essais infructueux, pour jeter les premières assises de son futur empire colonial. L'année 1606 vit s'organiser deux de ces grandes compagnies de commerce qui se sont enrichies elles-mêmes, tout en établissant fermement la puissance anglaise en Amérique et aux Indes. Ces corporations avaient nom : la compagnie de Plymouth et la compagnie de Londres ou de Virginie. A la première, une charte de Jacques Ier concédait toutes les terres placées entre les lignes 41e et 45e de latitude nord, et à la seconde, la région s'étendant du 34e au 38e parallèle ; l'intervalle entre le 38e et le 41e parallèle était déclaré pays neutre. La compagnie de Londres fréta deux vaisseaux placés sous le commandement de Newport, navigateur expérimenté, qui avait fait partie des expéditions de Raleigh. Il fit voile au mois de décembre 1606 et atteignit les côtes de la Virginie après quatre mois de navigation. L'éxpédition explora la baie de Chesapeake, en quête d'un endroit propice à un établissement. Ce ne fut que trois semaines plus tard que l'on mit définitivement pied à terre, sur une île située à quarante milles de l'embouchure de la rivière James et où l'on fonda (1607) Jamestown, non loin de la ville moderne de Richmond.

A la tête de l'expédition se trouvaient, avec Newport, Winfield, Gosnold et le fameux John Smith. Ce dernier est un personnage marquant, dont le nom remplit les premières pages

de l'histoire de l'établissement de la Virginie. Il avait un passé qui attirait l'attention sur lui. Ancien soldat de fortune, mêlé aux guerres de Flandre, il avait pris part à maints combats. On le retrouve ensuite en Orient, au service de l'Autriche, bataillant contre les Turcs. Il raconte lui-même, dans ses mémoires, qu'il en tua trois en combats singuliers, livrés en présence des armées chrétiennes et du camp musulman. Smith aura des aventures non moins singulières sur le sol de la Virginie. Ne pouvant s'entendre avec ses collègues, il s'en va explorer la baie de Chesapeake, et en dresse une carte précieuse qui a été longtemps consultée. Puis il remonte la rivière Powhatan, nommée James River par les colons, tombe entre les mains d'un roi sauvage, chef de trente tribus, et court les plus grands dangers. Une fois, il échappe à la mort en faisant admirer une boussole aux Indiens, qui le regardent comme un être surnaturel. Plus tard, il n'est sauvé que par la fille du roi, la jeune Pocahontas, qui l'adopte comme membre de la tribu au moment où les sauvages allaient le mettre à mort. A son retour à Jamestown, Smith trouve le village naissant dans la plus profonde détresse. Acharnés à la recherche des métaux précieux, les aventuriers, pour la plupart gens sans aveu, ont épuisé les vivres apportés d'Angleterre sans prendre les moyens de s'en procurer d'autres. La famine et les fièvres les déciment pendant que les Indiens que, par une imprudence sans nom, ils ont trompés et pillés, ne leur laissent plus maintenant une heure de repos, déterminés qu'ils sont à se débarasser de ces envahisseurs. Enfin la colonie est sur le bord de l'abîme. Smith se met à l'œuvre, rétablit la paix avec les indigènes et inspire confiance à tous ceux qui l'entourent. Par malheur, un accident qui met sa vie en danger le force à retourner en Angleterre après l'arrivée à Jamestown de sir Thomas Gates (1610) et de trois cents nouveaux colons. Il revint en Amérique, fit un relèvement sommaire de la côte depuis la rivière Pénobscot jusqu'au cap Cod. C'est lui qui a donné à cette partie du continent le nom de New-England. Les compagnons de Gates ne valaient guère mieux que leurs devanciers. Banqueroutiers pour la plupart, ou repris de justice dont on voulait débarrasser l'Angleterre, ils eurent bientôt fait de bouleverser l'œuvre

de Smith et de trouver sur place le châtiment de leur inconduite. La maladie, la famine, les attaques des sauvages, plus audacieux à mesure qu'ils voyaient Jamestown faiblir de jour en jour, réduisirent cette ville à la dernière extrémité. Telle était la situation lorsque John Argall, qui faisait partie de l'expédition de Gates et que les vents contraires avaient poussé sur les Bermudes, parut à Jamestown. Comme il n'apportait aucun secours, le découragement complet vint s'ajouter à la misère. On tint conseil, et la faim, mauvaise inspiratrice, fit prendre aux soixante personnes survivantes des huit cents qui étaient débarquées en Virginie depuis 1607, la résolution suprême d'abandonner l'Amérique et de retourner en Angleterre. Un matin du mois de juillet 1610, les débris de la colonie, tournant le dos à la terre promise de leurs rêves d'autrefois, prenaient place dans les embarcations qui devaient les conduire aux vaisseaux d'Argall, moulliés dans la baie. C'était un triste convoi, chargé de voyageurs bien allégés des espérances qui gonflaient naguère leur cœur à leur départ de l'Angleterre, qu'ils désiraient maintenant tant revoir. La flottille avançait lentement, lorsque tout à coup surgissent à leur vue quelques chaloupes. Ils eurent bientôt l'explication de cette rencontre inattendue. C'étaient des messagers de lord De la Warr, arrivé de la veille, qui venaient leur donner ordre de rebrousser chemin.

Lord De la Warr, nommé gouverneur de la Virginie, y apportait des provisions en abondance et un fort contingent d'émigrés. La colonie était sauvée, mais par combien d'épreuves ne devait-elle point passer encore avant de trouver son assiette définitive ! Les fautes de la première heure, fautes communes à presque tous les établissements nouveaux, vont se répéter jusqu'à ce que l'expérience, ouvrant enfin les yeux aux chercheurs d'or, leur ait enseigné que la prospérité ne s'acquiert qu'au prix de pénibles labeurs, et que le plus souvent les chemins qui paraissent mener rapidement à la fortune ne conduisent qu'à la déception.

A lord De la Warr succéda sir Thomas Dale. L'administration du nouveau gouverneur fut marquée par des actes très importants pour la nouvelle colonie. Elle mit fin à une espèce de communisme, obstacle constant à tout progrès.

Cet état de choses remontait aux premiers jours de la plantation et avait été créé par des instructions venues d'Angleterre, lesquelles décrétaient que tout le produit du travail des colons serait mis en commun. C'était donner une prime à la fainéantise. L'aiguillon de l'intérêt individuel étant enlevé, personne ne se croyait tenu de travailler pour le voisin. Sir Thomas Dale prit le parti de mettre fin graduellement à cet abus et de stimuler l'ambition de la nombreuse classe des colons qui n'avaient pas de terre en propre. Il en donna trois arpents à chacun et le privilège de les cultiver en y employant une trentaine de jours par année, le reste de leur temps devait encore consacré aux travaux de la communauté. Tout de suite un progrès marqué se fit sentir dans la colonie, ce qui engagea bientôt l'autorité à substituer partout l'individualisme au communisme, qui n'aura chance de réussir que le jour où ses adeptes seront remplis de cet esprit de renoncement et de foi qui anime les associations de religieux.

Les actionnaires de la compagnie de Londres, qui avaient compté retirer de grands profits de leur exploitation en Virginie et en étaient toujours pour leurs frais, imaginèrent de dresser un code de lois destinées à y faire règner la plus stricte vertu et à forcer au travail les colons récalcitrants. C'était un ensemble de mesures draconiennes que sir Thomas Dale appliqua dans toute leur rigueur. La paresse était punie du fouet ; l'incrédulité entraînait la peine de mort, et la simple indifférence en matière religieuse, le bannissement. Ce régime de terreur, s'il avait duré longtemps, aurait arrêté toute immigration. On le redoutait tellement en Angleterre, que des criminels mis dans l'alternative de purger leur condamnation en prison ou d'aller en Virginie, préféraient la perte de leur liberté au régime de sir Thomas.

Notons au passage que c'est sous l'administration de Dale que le capitaine Argall, lieutenant-gouverneur de la Virginie, dévasta, en pleine paix entre la France et l'Angleterre, les établissements naissants de l'Acadie : Saint-Sauveur et Port-Royal (1613). Cet acte de piraterie, que le gouvernement anglais ne prit pas la peine de punir, jette un jour singulier sur les sentiments si élevés que les historiens américains attribuent au gouverneur Dale. On peut faire entrer dans le même ordre

d'idées l'odieuse trahison dont Argall se rendit coupable envers la célèbre Pocahontas qui avait sauvé la vie à John Smith. Corrompre un chef sauvage afin de se faire livrer la fille du roi Powhattan et la faire prisonnière ne fut qu'un jeu dans l'esprit de ce fameux pirate. Heureusement que cette trahison se dénoua d'une façon des plus romanesques. Un jeune anglais, du nom de Rolph, s'éprit de Pocahontas et demanda sa main. La jeune fille consentit à devenir sa femme. Dale l'ammena en Angleterre, où elle prit le nom de lady Rebecca. On lui fit fête et elle fut reçue à la cour. Pocahontas laissa un enfant, qui fit souche de bonne famille. Aujourd'hui nombre de Virginiens, les Jay, les Randolph, etc,. sont fiers de la compter parmi leurs ancêtres.



CHAPITRE III

ORGANISATION DE LA VIRGINIE

Organisation du gouvernement de la Virginie, gouverneur, conseil et chambre des bourgeois. — Introduction de l'esclavage des noirs. — La foi anglicane religion d'État. — Le gouvernement despotique de Berkeley. — La Virginie perd sa charte. — État social de la colonie.

Les années 1619 et 1620 sont dans l'histoire, à des titres bien différents, les plus remarquables de la Virginie. En 1612, le roi Charles Ier avait accordé à la « plantation » une charte que nous ne mentionnons que pour mémoire. Elle fut modifiée par celle de 1619, qui établissait le premier gouvernement représentatif qui ait existé en Amérique. Le gouverneur Yeardley a attaché son nom à la mise en œuvre de ces institutions, modèles de toutes celles qui furent établies plus tard dans les colonies anglaises. Le gouvernement était composé d'un gouverneur nommé par la compagnie de Londres, d'un conseil qui avait la même origine, et d'une assemblée de bourgeois élus par le peuple. Les Américains aiment à trouver dans la grande charte de 1619 l'origine de leurs institutions actuelles. Le gouverneur, c'est le président des États-Unis ; le conseil est devenu le sénat et l'assemblée des bourgeois, la Chambre des représentants. C'est ainsiq ue cette modeste organisation, destinée à règler la vie politique de quelques centaines de colons, s'est développée de façon à former cette puissante machine qui dirige et protège l'activité et les forces de plus de cent millions d'âmes !

La colonie ne comptait que quinze années d'existence, et déjà elle s'organisait avec ce sens pratique que l'Anglo-Saxon apporte en toutes choses. L'erreur des premiers jours,



en ce qui regarde le choix des colons, avait été corrigée, et maintenant des hommes d'une valeur réelle posaient les assises solides d'un établissement sérieux. Dès 1621, la Virginie eut un code de lois qui réglait la vie civile, religieuse et politique. La législation de cette période est marquée, en général, au coin de la sagesse et de la prévoyance. En premier lieu, il y est décrété que nulle taxe ne sera levée avant d'avoir été votée par l'assemblée des bourgeois ; le principe qui est à la base de la Grande Charte arrachée à Jean sans Terre, revit ainsi en Virginie. On stipule ensuite au profit des colons toutes les libertés dont jouissent les citoyens anglais. D'une année à l'autre, l'assemblée élargira le cercle de ses privilèges. Elle en vint un jour à vouloir usurper le pouvoir de déposer le gouverneur nommé par le roi. Sous la république de Cromwell, elle s'arroge la liberté du commerce avec toutes les nations du monde, mettant ainsi de côté un acte restrictif de la navigation adopté par le parlement anglais sous le règne de Jacques Ier. Les délibérations des trois branches de la « cour » ou « assemblée générale, » noms que portait ce parlement, se faisaient en commun dans une même salle, mais le conseil et l'assemblée votaient séparément.

L'assemblée générale établit la foi anglicane comme religion d'État et assure son appui au clergé. Chaque ministre devra recevoir, outre les honoraires payés par le gouvernement anglais, le revenu d'une ferme de cent cinquante acres, à laquelle sont attachés six serviteurs engagés (*indented servants*). Si les ministres sont entourés d'une grande sollicitude au point de vue matériel, ils sont aussi soumis à de sévères règlements qu'on aurait pu croire inutiles, mais qui laissent supposer que ces *clergymen* ne se faisaient pas remarquer par toutes les vertus cléricales, car l'assemblée éprouve le besoin de leur défendre, sous peine de châtiment, l'ivrognerie, le jeu, etc. La chronique rapporte que ces prescriptions de la loi avaient leur raison d'être.

La culture du tabac en Virginie étant très profitable, la colonie s'y était adonnée à l'exclusion de toute autre, au point d'amener une disette de céréales. L'assemblée dut restreindre la culture de cette plante, et obliger les habitants à se-

mer au moins deux minots de blé par année et à planter des vignes. Pour parer à toute éventualité de famine, chacun était tenu de déposer, dans un grenier public, un minot de blé qu'il remplaçait à la moisson suivante par une même quantité de cette céréale.

Par un de ces singuliers contrastes dont l'histoire des variations humaines est remplie, l'inauguration du régime des libertés populaires coïncide dans cette colonie avec l'introduction de l'esclavage des noirs. Le bienfait et le fléau entrent ensemble, et ce dernier fut sans doute à l'origine estimé à une aussi haute valeur que le bienfait même, car on croyait que le travail des noirs était indispensable à l'agriculture, les blancs ne pouvant résister aux fatigues qu'elle imposait à cause du climat. C'est un vaisseau hollandais qui apporta à Jamestown les premiers noirs qu'on y ait vus. Les annales du temps (1619) notent ce fait le plus simplement du monde. «*Arrived to-day*, disent-elles, *a Dutch man of warre ; sold us 20 negars*».

L'esclavage prit des développements immenses. La Nouvelle-Angleterre, qui devait deux siècles plus tard demander sa suppression, favorisa la traite de toutes ses forces, heureuse de profiter des avantages que rapportait ce commerce. Tels furent les humbles commencements d'un état de choses qui provoquera des querelles sans fin, une des plus terribles guerres que le monde ait vues et qui se pose encore aujourd'hui, cinquante ans après l'émancipation des noirs, comme un problème redoutable pour les États-Unis.

Cette même année (1619) vit arriver les premières femmes destinées à devenir les épouses des colons. C'étaient des jeunes filles choisies avec soin au point de vue de leur moralité. Deux d'entre elles furent renvoyées en Angleterre parce qu'on découvrit, après leur arrivée, qu'elles avaient un passé qui laissait à désirer. Pour les distribuer aux colons, on eut recours au procédé original de les vendre à l'encan. Une femme se payait en moyenne cent cinquante livres de tabac, soit une valeur de quatre-vingts dollars. Si le plus grand soin présidait au choix des femmes, que dire de la décision du gouvernement qui, à la même époque, expédiait en Virginie, malgré les remontrances de la compagnie de Londres, cent forçats tirés des prisons de l'Angleterre !

La Virginie ressentit le contre-coup des bouleversements politiques qui agitèrent la métropole au dix-septième siècle. La lutte engagée entre le Parlement et Charles Ier, la République de Cromwell, la Restauration des Stuarts, la chute de leur dynastie avec Jacques II, la Révolution de 1688, et l'avènement de Guillaume d'Orange et de Marie ; tous ces changements de pouvoirs influèrent beaucoup sur le développement des colonies anglaises, quelques-unes le favorisant, d'autres y faisant obstacle. Longtemps avant la chute de Charles Ier (1649), la Virginie avait pris son essor ; les émigrés venaient sur ses rives en grand nombre et l'on en vit débarquer jusqu'à trois mille par année (1). Le règne de Cromwell ne ralentit nullement le mouvement migratoire, mais il en modifia beaucoup le caractère, car il poussa vers l'Amérique nombre de royalistes. C'était un élément spécial, composé surtout de *« cavaliers, »* dont la présence dans ce pays réagira grandement plus tard sur son état politique ; car avec eux s'introduisit l'idée aristocratique qui fournira un point d'appui au pouvoir et l'aidera à se fortifier aux dépens des libertés populaires. C'est là que le sentiment royaliste est le plus marqué, et c'est aussi la dernière colonie qui reconnaît la république de Cromwell. On aurait lieu de croire qu'à raison de ses opinions, elle aurait été traitée sans merci par le Protecteur ; il en fut tout autrement. En profond politique qu'il était, il acheta l'adhésion des Virginiens au nouveau régime en les comblant de faveurs. C'est alors que la colonie vit son âge d'or et fit le plus de progrès à tous les points de vue. L'Église anglicane, seule, eut lieu de se plaindre, car elle perdit son droit exclusif de religion d'État. L'assemblée des bourgeois dominait le conseil et le gouverneur. Elle en vint même, comme nous le disions plus haut, à s'arroger le pouvoir de déposer ce dernier à son gré, et d'une usurpation à une autre, elle osa décréter, en contrevenant à une loi passée sous Jacques Ier, que la Virginie jouirait de la liberté de commerce avec toutes les nations du monde et que nulle taxe de douane ne serait levée par l'Angleterre à Jamestown sans l'assentiment de l'assemblée.

(1) Quel contraste avec la Nouvelle France, où il ne vint, depuis la fondation de Québec à la conquête, que 8,000 Français !

La plantation n'avait donc qu'à se féliciter du régime républicain qui donnait pleine carrière à son activité. Aussi quel ne fut pas le désappointement de l'élément démocratique, lorsqu'il vit, après la restauration des Stuarts, se produire un mouvement rétrograde ! Charles II et son successeur Jacques II entreprirent de briser l'œuvre de la république.

L'assemblée avait élu Berkeley, gouverneur en qui elle avait mis une confiance qui ne tarda pas à faire place à la plus amère déception. Pour se rendre agréable à ce fonctionnaire, dont l'administration a été marquée par l'arbitraire et la cruauté, les bourgeois élurent, aux élections de 1661, surtout des « *cavaliers* » et des propriétaires, qui s'étaient taillé de larges domaines dans le pays, à la faveur d'une loi qui accordait cinquante acres de terres par chaque émigré qu'un habitant de la Virginie attirait dans la colonie. Il se constitua dès lors une espèce d'aristocratie terrienne, qui établit un droit de primogéniture plus étendu que celui qui existait en Angleterre. Elle osa même se mettre à l'abri des poursuites pour dettes, qui ne pouvaient être exercées que du consentement de l'assemblée. Les libertés populaires disparaissaient l'une après l'autre et l'on vivait sous un régime de compression à outrance. Berkeley en profita pour s'enrichir au moyen d'exactions exorbitantes. Il s'appuyait sur l'assemblée, à qui il avait laissé décréter que la propriété foncière serait exempte d'impôts et que le revenu de la colonie ne découlerait que d'une taxe de capitation.

Enfin, un jour, Berkeley défendit à ses sujets de faire la guerre aux Indiens, de plus en plus audacieux, parce qu'une rupture ouverte avec eux aurait gêné le commerce des pelleteries dont il tirait un grand profit. C'en était trop. Un jeune Anglais, d'un grand talent et d'une énergie sans pareille, rallie les colons autour de lui, repousse les indigènes, et comme le gouvernement avait mis sa tête à prix, Nathaniel Bacon attaque Jamestown, dont il s'empare et qu'il réduit en cendres. La maladie vint l'arrêter dans sa course et l'enlever en quelques jours. La révolte de Bacon est la première insurrection des colons contre la mère patrie. Personne parmi les mécontents n'était de force à le remplacer.

La répression eut beau jeu et Berkeley fit exécuter jusqu'à

vingt rebelles Tant de sang répandu criait vengeance et cette mesure parut excessive à Londres. Berkeley voulut se justifier, mais il mourut en se rendant en Angleterre. Ses successeurs, Culpepper et Effingham, ne se montrèrent guère plus honnêtes. C'est sous l'administration de Culpepper que Charles II annula la charte de la colonie (1684) qui devint alors province royale, son régime définitif jusqu'à la Révolution. L'horizon était bien sombre en Virginie quand y parvint la nouvelle de la fuite de Jacques II, sous lequel la situation s'était encore aggravée, et de l'avènement de Guillaume d'Orange. Le dernier roi de la dynastie des Stuarts représentait l'arbitraire en matière de gouvernement; sa chute fut le triomphe du parti populaire. Les colons virginiens, qui soutenaient la même lutte que les parlementaires anglais, respirèrent, et crurent entrevoir le retour des beaux jours que la république leur avait donnés. A l'instar du Parlement de Londres, l'assemblée vota une déclaration des droits et rétablit l'*habeas corpus* dont Charles II l'avait privée.

Le roi Guillaume, élevé dans les idées d'absolutisme à la mode sur le continent européen, ne goûtait guère l'enthousiasme de ses loyaux sujets pour la liberté. S'il ne pouvait régner en despote sur l'Angleterre, il lui était agréable de restreindre le plus possible les privilèges des Virginiens. Comme si le mauvais vouloir du roi ne suffisait pas à leur déception, ils se virent en butte à une hostilité d'autant plus désagréable, qu'elle venait d'un pouvoir dont la colonie avait raison d'attendre protection. Le Parlement anglais inaugura, vers ce temps, la politique restrictive du commerce des colonies qui aura des conséquences si terribles pour l'Angleterre cent ans plus tard. Sous le regne de Guillaume, la classe mercantile avait accru sa représentation à la Chambre des communes et, comme ses intérêts n'étaient pas les mêmes que ceux des colonies, la mère patrie n'hésita pas un seul moment à décider que les seconds devaient se subordonner aux premiers. Des sommets élevés de la société anglaise à ses plus humbles couches, il paraissait que la raison d'être des colonies n'était que le profit de la métropole : principe impossible à faire accepter par les Virginiens, gens utilitaires, ayant emporté

avec eux en Amérique la soif de gain, l'esprit de lucre qui distinguaient leur pays d'origine. Cet empiétement sur leurs droits ne fut pas le seul grief dont ils eurent à se plaindre. L'Angleterre les avait engagés dans ses guerres avec la France. Contributions en argent, sacrifices d'hommes, pertes éprouvées par leur commerce, les accablèrent ensemble. Était-il juste que la métropole leur imposât ces dures nécessités de la lutte, et en plus le paiement d'une partie de ses frais, tout en tarissant la source de leurs recettes par sa législation commerciale ? Il est vrai de dire que souvent ces lois restrictives restaient lettre morte. On avait recours à la ruse, cette force des faibles, pour les éluder, et le trafic avec l'étranger allait son train. Mais elles ne laissaient pas que de provoquer de grands mécontentements.

Nous avons vu naître, grandir et prospérer la colonie de la Virginie. Au moment où nous la quittons, à la veille de la révolution, c'est un État organisé, jouissant d'une certaine autonomie, parfois gêné, il est vrai, par la métropole, mais connaissant l'étendue de ses droits et parfaitement décidé à les reconquérir en entier. C'est en un mot une petite république, indépendante, jalouse de ses privilèges, fermée à toute intervention étrangère.

Voyons comment sa population est composée au point de vue des classes. En première ligne, nous trouvons les planteurs, descendants des cavaliers, qui n'étaient pas de la noblesse, comme on le suppose généralement, mais des adhérents à la cause de la royauté et de l'Église, ou de grands propriétaires peu favorables au progrès du pays, gens instruits pour la plupart, vivant retirés sur leur domaine avec leurs serviteurs et leurs esclaves : genre d'existence qui favorisait le développement des idées aristocratiques. Caste hautaine, pleine de mépris pour ses subordonnés, elle ne faisait rien pour améliorer le sort des autres classes ni pour répandre l'instruction qui s'est développée bien lentement dans cette colonie. Ce n'est qu'en 1691 que l'on fonda l'institution nommée le collège de Guillaume et Marie, aujourd'hui l'université de Virginie.

La seconde catégorie sociale est celle des bourgeois; elle s'accroît par l'immigration et par l'entrée dans ses rangs des serviteurs engagés (*indented servants*). Ceux-ci sont des émigrés

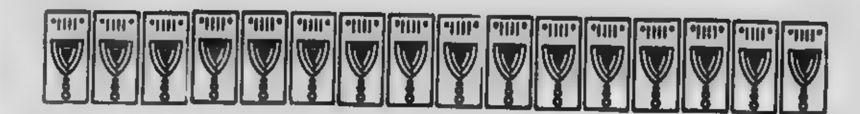
pauvres dont le voyage en Amérique a été payé par des propriétaires, en échange de la perte de leur liberté pendant sept ans. Leur condition, tant que dure l'engagement (*indenture*), n'est guère meilleure que celle de l'esclave ; et, à l'origine de la colonie, on prolonge leur servage sous toutes sortes de prétextes. Une fois l'engagement terminé, l'État leur donne cinquante acres de terre et ils deviennent colons, au même titre que les bourgeois avec lesquels ils ne tardent pas à se confondre.

Au bas de l'échelle se trouvent les esclaves nègres ou sauvages ; ces derniers sont des prisonniers de guerre, ou des captifs achetés aux tribus indiennes. Les indigènes furent traités par les Virginiens avec une cruauté qui cadrait mal avec les prétentions humanitaires de leurs gouvernements successifs. En 1694, la Chambre des bourgeois décréta que tout indien pris à la guerre serait réduit en esclavage. Au premier abord, on serait tenté de croire que cette législation avait pour but d'effrayer les sauvages et de les tenir à distance ; mais si on la juge à la lumière des faits, au regard de l'intérêt des colons, on ne tardera pas à s'apercevoir que ce n'était ni plus ni moins qu'un appel à la cupidité des colons qui, sous les prétextes les plus futiles, faisaient la guerre aux Peaux-rouges ou plutôt la chasse aux esclaves.

Non contents de dépouiller ces malheureux de leur territoire, les Anglais voulurent marquer leur usurpation du sang de leurs victimes. Ils inaugurèrent cette cruelle politique suivie aux États-Unis depuis lors à l'égard de ces peuplades infortunées, et qui semble inspirée de cet axiome barbare : *the only good Indian is the dead Indian*, qui ne figure pas, il est vrai, dans le code colonial, mais qui paraît bien leur avoir servi de règle de conduite. L'assemblée de Virginie déclarait, dès 1624, qu'on ne devrait accorder ni paix ni trêve à ces barbares. Ceux-ci tentèrent une fois de se soustraire à un anéantissement prochain, mais le complot formé pour se débarrasser de leurs oppresseurs échoua au milieu de son exécution (1644). Après avoir exterminé environ quatre cents blancs, il se sentirent pris de terreur et s'enfuirent dans la forêt, d'où ils ne sortirent que pour subir la vengeance de leurs ennemis implacables.

L'Église anglicane, étroitement unie à l'État qui n'accordait de droits politiques qu'aux membres de cette communion, se montra d'une rare intolérance envers les cultes dissidents pendant toute la période coloniale. Les quakers, les méthodistes, etc., furent en butte à sa persécution. En 1746, une colonie de cent vingt puritains fut expulsée. La liberté de conscience n'y fut pas, durant de longues années, la compagne de la liberté politique. La tolérance était, il est vrai, dans la lettre de la loi ; mais il aurait fallu, pour l'obtenir d'une façon efficace, le concours des mœurs alors antipathiques à tout dissentiment religieux. La compression eut son effet ordinaire et les sectes persécutées prospérèrent malgré l'Église établie, qui finit par ne plus compter que pour un tiers dans la population, à la veille de la révolution. Le fanatisme ne désarma qu'en faveur des protestants allemands ou français. Au dix-huitième siècle, on voulait attirer surtout les huguenots pour acclimater en Virginie la culture de la vigne et du mûrier. En 1699, sept cents familles de la religion dite réformée passèrent de France dans la plantation. Quant aux catholiques, la proscription les y attendait ; aussi ne tentèrent-ils jamais de s'y établir, et les préjugés à leur égard étaient tellement enracinés que ce ne fût qu'en 1830 que la loi, se relâchant de sa sévérité, leur reconnut les droits de citoyens.

La Virginie, à titre de plus ancienne colonie, est souvent désignée sous le nom de *Old Dominion*. Elle a eu l'honneur de donner aux États-Unis quatre présidents, dont le plus illustre fut George Washington. C'est aussi la patrie de Patrick Henry, le grand orateur des premiers jours des querelles avec l'Angleterre.



CHAPITRE IV

LE NEW-PLYMOUTH

Les Pèlerins, réfugiés en Hollande, se décident à fonder une colonie en Amérique. — Jacques Ier leur refuse une charte. — Ils n'en persistent pas moins dans leur dessein et s'embarquent pour le Nouveau Monde. — Leur arrivée au cap Cod. — Fondation de New-Plymouth. — Cette colonie ne dure que soixante ans.

Le schisme de Henri VIII plongea l'Angleterre dans des troubles qui agitèrent ce pays durant bien des années.

Séparer l'église d'Angleterre de Rome, s'affranchir de la suprématie du Pape : à ce changement se bornait l'ambition de ce faux Défenseur de la Foi. Mais sous son règne et ceux de ses successeurs, il se présenta des apôtres que cette simple scission était loin de satisfaire. C'était une réforme radicale qu'ils désiraient.

Appuyés sur l'Ancien Testament, l'interprétant au gré de leurs idées, ils rêvaient un culte sévère en plein contraste avec les cérémonies du catholicisme auxquelles l'Église anglicane ressemblait trop, à leur gré. Jacques Ier, élevé au milieu des rigides presbytériens d'Écosse, disait au sortir de l'office anglican : « Mais ce n'est que la messe moins bien chantée ». Ces sectaires, qui prétendaient imiter la simplicité de l'Église primitive reçurent le nom de *puritains*.

Élisabeth entendait la réforme comme son père. La hiérarchie, avec les évêques et leurs subordonnés acceptant sa suprématie, lui semblait le plus solide appui de son trône. L'éclat et la pompe des cérémonies flattaient son goût pour le faste et la représentation. A son avis, ils faisaient un appel salutaire aux sentiments du peuple et l'attiraient au temple.

D'un autre côté, l'audace des novateurs l'exaspérait autant qu'elle lui inspirait de crainte. Cette passion pour l'uniformité importée de Genève, ce rigorisme puisé dans les doctrines de Calvin, n'avaient-ils pas des tendances subversives ? Plus d'évêques, plus de ministres, l'égalité entre les fidèles, dont on appelait le plus digne à faire la prière au *meeting house ;* l'indépendance des Églises entre elles, réunies seulement par le lien de la foi, et l'Ancien Testament pour guide en toutes choses : tels étaient en résumé la forme et le fond du puritanisme.

C'était le nivellement démocratique imposé dans l'ordre religieux. La reine n'avait-elle pas lieu de redouter que de là il ne fit son chemin dans l'ordre politique ? Voilà ce qui effrayait Élisabeth. Aussi se fit-elle persécutrice, pour ramener dans son royaume l'unité des croyances. Afin d'échapper à son intolérance, un certain nombre de dissidents s'enfuirent en Hollande et prirent le nom de *Pilgrims.* Mais comme la libre allure et les mœurs des protestants des Pays-Bas blessaient leur rigorisme, ils formèrent le projet de chercher en Amérique, dont on parlait alors beaucoup, un endroit où il leur fut permis d'adorer Dieu à leur guise.

Ils sollicitèrent du Conseil pour la Nouvelle-Angleterre, qui avait remplacé la compagnie de Plymouth, une concession de terres, qui leur fut accordée ; mais, moins heureux auprès du roi Jacques Ier, ils ne purent obtenir de ce monarque une charte de gouvernement. Ce refus ne devait pas cependant arrêter l'exécution de leur projet, et l'été de 1620 vit leur départ à la recherche d'une nouvelle patrie. L'expédition ayant à sa tête le gouverneur Carver, le pasteur Brewster et le capitaine Miles Standish comme chef militaire, offrait un singulier mélange d'émigrés.

Aux pèlerins étaient venus s'adjoindre, à la demande des bailleurs de fonds de l'entreprise, un certain nombre d'étrangers pris dans les diverses classes de la société. Au cours d'un long voyage de quatre mois, il ne tarda pas à se manifester, dans ce milieu, des dissidences alarmantes. Il fallait prévenir la discorde avant de débarquer. Les plus humbles craignaient de voir les gens de position prendre sur la terre nouvelle l'ascendant qu'ils avaient eu en Angleterre.

Aussi, pour étouffer toutes dissensions futures, les voyageurs furent appelés à signer, en vue de l'Amérique, un document resté célèbre dans les fastes des États-Unis.

Nous le reproduisons intégralement :

« Au nom de Dieu, ainsi soit-il Nous soussignés, fidèles sujets de notre redoutable seigneur le roi Jacques, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse, etc., ayant entrepris, pour la gloire de Dieu, l'avancement de la foi chrétienne, l'honneur de notre roi et de notre patrie, un voyage à l'effet de fonder la première colonie dans le Nord de la Virginie, reconnaissons solennellement et mutuellement en présence de Dieu, et l'un en présence de l'autre, que, par cet acte nous nous réunissons en un corps politique et civil pour maintenir entre nous le bon ordre et parvenir au but que nous nous proposons. Et en vertu du dit acte, nous ferons et établirons telles justes et équitables lois, telles ordonnances, actes et constitutions, et tels officiers qu'il nous conviendra, suivant que nous le jugerons opportun et utile pour le bien général de la colonie. Moyennant quoi nous promettons toute due soumission et obéissance. En foi de quoi, nous avons signé ci-dessous, l'an du Seigneur 1620, le 11 novembre ». (Vieux style.)

Voilà ce document regardé par la plupart des historiens comme la pierre angulaire de la démocratie américaine, comme une copie anticipée du fameux *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau. Il ne nous paraît pas avoir eu cette importance. Dans l'esprit de ses auteurs, il n'était qu'un expédient suggéré par la nécessité, une précaution prise contre un danger imminent de discorde. Dans tous les cas, il est resté lettre morte ; car, comme nous le verrons par la suite, le régime de l'égalité fut loin de régner dans la Nouvelle-Angleterre.

Ce n'est que le quatrième mois après son départ que le *Mayflower* vit ses voyageurs mettre pied à terre près du cap Cod. C'était un dimanche du mois de décembre (21 décembre 1620), par un temps glacial et un ciel couvert de nuages. Malgré ces sombres auspices, l'*elder* Brewster appela les pèlerins à s'agenouiller pour rendre grâces au ciel. Telle fut l'humble prise de possession de ce qui, pour eux, était la terre promise.

Le souvenir de ce débarquement des *Pilgrims* est resté cher à toute l'Amérique anglaise. Le tableau de la petite *Mayflower* et de ses rudes passagers, vénérés comme autant de héros, figure au premier plan de toute galerie de famille. Chaque année, le 21 décembre, le rocher de Plymouth est le théâtre d'une manifestation commémorative de l'arrivée des *Forefathers*. Un orateur de renom fait l'éloge des ancêtres de la Nouvelle-Angleterre, en face de l'Océan qui, il y a trois siècles, avait ouvert sa grande voie à ces fanatiques de la liberté religieuse, mais d'une liberté exclusive et qui devenait de la persécution envers ceux qui ne partageaient pas leurs croyances.

Le long voyage de quatre mois avait presque épuisé les provisions des émigrés et le premier hiver passé sur le sol du nouveau monde fut bien pénible. Le manque d'aliments convenables et les maladies firent de nombreuses victimes ; sur les cent passagers de la *Mayflower* il n'en restait au printemps que cinquante valides. Au plus fort de la crise, il n'y avait que cinq personnes sur pied. Le gouverneur Carver succomba un des premiers et fut remplacé par Bradford. Mais quelque grande que fut la misère, jamais elle ne put courber la volonté, le courage de ces hommes de fer. L'exemple de la patience et de l'énergie venait des chefs ; de Bradford, de l'*elder* Brewster, de Miles Standish, qui veillaient à la sûreté de la colonie. « N'avons-nous pas, ne cessaient-ils de dire, la liberté que nous cherchions, ne sommes-nous pas en possession de cette terre promise, objet de notre ambition »! A côté de ces pionniers de la Nouvelle-Angleterre, s'aperçoit la figure de Winslow, qui joua aussi un grand rôle dans la colonie. Tour à tour gouverneur et délégué en Angleterre, il paie sans cesse de sa personne, attire de nouveaux colons par sa propagande et publie à Londres un ouvrage : *Good news from New-England*, dans le but de faire connaître le nouvel établissement. Le colonel Winslow qui, en 1755, exécuta l'ordre de déportation des Acadiens, était l'arrière-petit-fils de cet homme énergique.

Assemblage d'individus peu sympathiques que celui des Pèlerins et des Puritains qui vinrent bientôt les rejoindre. Nés au sein de la persécution, ayant lutté avec

acharnement pour la conservation de leur foi, et risqué leur vie pour elle, ils ont subi l'effet des mauvais traitements. Rien d'humain ne bat sous leur poitrine. A force de résistance, leur caractère est devenu farouche, et l'intolérance la plus intransigeante en est le fond. Victimes de la persécution religieuse, ils se feront eux-mêmes persécuteurs des sectes qui tenteront de s'introduire dans la plantation.

Au milieu des difficultés sans nombre, compagnes inévitables de toute fondation nouvelle, les puritains de New-Plymouth s'organisent en société sur les bases de leurs idées particulières. Cette colonie durera soixante ans, jusqu'au jour où elle sera absorbée par sa puissante voisine du Massachusetts ; mais durant son existence, jamais sa sévérité ne fléchira un instant.

L'élément religieux dominait parmi les pèlerins et nous le retrouverons au sommet du gouvernement. Pour assurer la prédominence de l'Église sur l'État, il fut décrété que nul ne serait *freeman*, c'est-à-dire citoyen habile à participer au gouvernement de la colonie à un titre quelconque, s'il n'avait été au préalable accepté comme membre de l'Église. C'était en définitive le ministre de la congrégation qui conférait le droit de citoyenneté, et ce droit se distribuait avec une telle parcimonie, qu'il excluait de toute participation aux affaires publiques les deux tiers des colons de New-Plymouth (1).

Que devient, au regard de cet exclusivisme, le fameux pacte signé sur le pont du *Mayflower ?* Cette création d'une caste privilégiée porte bien plutôt une empreinte oligarchique qu'un cachet populaire.

Ces *freemen*, première assise d'une théocratie étroite, constituaient une Assemblée ou Cour générale dans laquelle reposait l'autorité suprême.

Cette Cour élisait annuellement le gouverneur et ses assistants, espèce de magistrats investis des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif. A l'origine, tout le peuple compose l'assemblée ; il édicte les lois en commun, comme autrefois le peuple — la démocratie — à Athènes.

Il devint bientôt difficile de réunir les *freemen* à cause de

(1) Les puritains appellent la réunion des fidèles : la congrégation, et leur temple, *meeting house*.

l'éloignement des centres de population, et en 1628 on introduisit le système de représentation pour former la cour générale. Il fut statué que chaque groupe, chaque *town* aurait deux délégués, Plymouth seul devant avoir quatre représentants.

Ce gouvernement, bien adapté aux besoins de la colonie, passa des lois dont quelques-unes sont remarquables par leur sagesse, et d'autres empreintes de l'esprit du temps. Le serment s'administrait à tous les citoyens au nom du roi, malgré le refus constant qu'il opposa à la demande d'une charte faite par les puritains. Plymouth se montrait plus habile et plus loyal que le Massachusetts qui, bien que pourvu de lettres patentes, supprima le nom du roi de tous les actes exécutifs.

La propriété se transmettait d'après le droit anglais. Un système uniforme de poids et mesures fut établi. Les oisifs devaient justifier de leurs moyens d'existence sous peine de châtiments sévères. Dès l'origine de la plantation, les puritains établirent le jugement par le jury en matière criminelle. Huit espèces de crimes entraînaient la peine capitale. Le sortilège était du nombre, et l'on verra plus loin jusqu'à quel point extraordinaire les procès pour sorcellerie préoccupaient la Nouvelle-Angleterre à cette époque. Sur une foule de choses, la loi restait muette ou très vague. Lorsque les magistrats se trouveront embarrassés, ils chercheront une solution à la difficulté dans l'Ancien Testament. Il est inutile de faire remarquer combien un pareil principe pouvait conduire à l'arbitraire surtout à l'égard de personnes étrangères à la congrégation puritaine.

La plantation de New-Plymouth ne fut jamais très prospère ; elle n'avait rien d'attrayant pour les dissidents, et les émigrés, ne se souciant pas de vivre sous l'absolutisme des *elders*, se gardaient bien d'y aborder. Comme nous l'avons dit plus haut, le Massachusetts absorba cette plantation (1692), durant le règne de Guillaume d'Orange. La colonie avait combattu le projet de son ambitieuse voisine. Elle ne devait cependant guère répugner à l'absorption, car sous l'empire du Massachusetts c'était encore le puritanisme dans toute sa fleur et son essence.



CHAPITRE V

LE MASSACHUSETTS

Le pasteur White et ses amis fondent la colonie puritaine du Massachusetts. — Charte de Charles Ier détournée de son but. — Débuts imposants de l'entreprise. — Caractère de l'organisation. — Théocratie. — Description de la société puritaine.

FONDÉE dix ans après New-Plymouth (1630), la grande colonie puritaine du Massachusetts devait bientôt devancer sa rivale, puis l'absorber et acquérir la suprématie dans l'Amérique anglaise. A elle, dès lors, de régler le cours de l'opinion chez ses voisines, de déterminer par son influence prépondérante la politique de la Nouvelle-Angleterre, et de forcer la mère patrie à marcher à sa suite lorsqu'il s'agira de relations extérieures, surtout d'attaquer la Nouvelle-France, contre laquelle elle prononcera un jour le *delenda Carthago*. Plus tard, le Massachusetts battra le rappel, pour rallier toutes les colonies anglaises autour du drapeau de l'indépendance. Sa force morale se prolongera jusqu'à nos jours, où nous le verrons à la tête de cette campagne abolitionniste, cause du terrible conflit qui, en 1861, précipitait la partie septentrionale du pays contre les États à esclaves.

C'est un pasteur puritain, nommé White, qui conçut le projet de former cette colonie et d'y élever, selon son expression, « un boulevard contre le royaume de l'antéchrist ». Des hommes d'influence lui prêtèrent main forte et réussirent à obtenir de la compagnie de Londres une vaste concession de terres sur la baie du Massachusetts. Plus heureux que les puritains de New-Plymouth, les amis de White reçurent

de Charles Ier une charte aux termes très vagues, dont les concessionnaires ne tardèrent pas à se prévaloir pour transformer ces lettres-patentes, octroyées à une compagnie de commerce, en charte de gouvernement. D'après sa teneur, c'est de Londres que la future colonie devait être administrée. Il y avait là une erreur palpable, que l'on se hâta de réparer en décrétant que les actionnaires qui voudraient se transporter en Amérique formeraient partie du gouvernement, sans se préoccuper si les lettres patentes comportaient un tel changement? L'autorité resta indifférente à cette violation de la loi, et c'est ce qui a frappé bien des historiens, étonnés de voir Charles Ier, si absolu, si jaloux de son autorité, fermer les yeux sur cette espèce de défi à ses volontés. Ne doit-on pas, au contraire, présumer que le départ des puritains et de leurs amis agréait à ce monarque, qui se débarrassait ainsi d'une foule d'ennemis? D'après la charte, le gouvernement devait se composer d'un gouverneur et d'un lieutenant-gouverneur, assisté d'un conseil de seize membres, appelés aussi magistrats, élus annuellement comme les deux premiers fonctionnaires par les *freemen* ou actionnaires de la compagnie. A ce conseil incomberait la mission de faire les lois. De plus, tous les *freemen* seraient appelés à se réunir quatre fois par année en sessions, dont l'une serait consacrée à l'élection du gouverneur et des magistrats, les autres à la confection des lois, à la levée des impôts.

La compagnie, après avoir compris, comme nous venons de le dire, l'impossibilité de diriger de Londres son établissement du Massachusetts, décida d'y expédier de toutes pièces un gouvernement avec John Winthrop comme premier gouverneur. Elle fit de grands préparatifs de voyage. Seize navires furent frètés, et l'on ne dépensa pas moins de vingt mille livres pour assurer le succès de l'entreprise. Un bon nombre d'actionnaires et des émigrés de tous genres s'embarquèrent en 1630. Arrivés sur les côtes du Massachusetts, les colons furent distribués sur différents points, surtout à Charleston et sur l'emplacement actuel de Boston. Ils n'arrivaient pas en pleine solitude, car le puritain Endicott, ayant avec lui environ mille émigrés, avait fondé plusieurs années auparavant quelques établissements dans cette contrée. Cet hom-

me important, fit cause commune avec les nouveaux venus et devint gouverneur de Salem, ville établie par ses soins.

N'était-ce pas là un début imposant et bien différent de ces chétifs envois de colons, qui venaient descendre sur les bords du Saint-Laurent ? On estime que, de 1630 à 1640, il n'arriva pas moins de 10,000 émigrés au Massachusetts. Ainsi menée à son origine, l'entreprise devait entrer dans une voie de succès que le monde a regardé comme prodigieux, mais qui s'explique assez, lorsque l'on regarde défiler ces fortes migrations. Dans celles-ci se trouvaient des hommes éminents par leurs lumières, l'énergie et l'intelligence. Au premier rang apparaît John Winthrop. En quittant l'Angleterre, il avait fait une profession publique de profond attachement à l'Église anglicane, profession qu'il se hâta d'oublier au débarquement pour devenir puritain séparatiste. C'était un homme instruit, bien au-dessus de ses compagnons d'exil qu'il méprisait, comme il le leur fit sentir. Il fut souvent réélu gouverneur et mourut en 1649. Son fils devint le premier magistrat du Connecticut.

Winthrop nous a laissé un Journal très précieux à consulter pour l'histoire de la colonie. A ses côtés se faisait remarquer John Cotton, qui passait pour être son inspirateur. Ministre de la congrégation, plus dévoué à son Église qu'à son pays en haine de l'anglicanisme il jettera les bases d'une théocratie qui sera durant cinquante ans l'autorité suprême de la plantation. Cotton et Winthrop appartenaient à cette catégorie d'hommes qui impriment la marque de leur esprit à une époque et donnent au milieu où ils vivent une des ces impulsions qui se font longtemps sentir (1).

Le gouverneur se mit à l'œuvre aussitôt après avoir installé ses compagnons de voyage, et son activité prévoyante témoigne d'une grande entente des besoins de la plantation. Les établissements, dont il a été question plus haut, avaient été placés à la portée les uns des autres, afin qu'il leur fût possible, en cas d'attaques des sauvages, dont on avait lieu de se défier malgré l'alliance conclue avec eux, de se prêter mu-

(1) « The aim of J. Winthrop and his friends, in coming to Massachusetts, was the construction of a theocratic State which should be to Christians, under the New Testament dispensation, all that the theocracy of Moses and Joshua was in Old Testament d[illegible] (The beginning of New England, or the Puritan theocracy and religiou[illegible]erties by John Fiske, Boston, 1890.

tuellement mainforte. Ces mesures de sûreté ayant été prises, il fallait pourvoir à l'administration de la colonie et c'est ici qu'apparaît l'astuce autant que l'habilité de Winthrop et des autres actionnaires. Il s'agissait de substituer à la société de commerce, autorisée par la charte de Charles Ier, un gouvernement politique colonial auquel les émigrés et les *freemen* participeraient eux-mêmes, et créer un État autonome avec le moins d'attaches possible à la métropole. Ce mouvement séparatiste que les idées religieuses favorisaient, répugnait bien un peu à un certain nombre, mais les chefs eurent bientôt raison de leur scrupule en leur représentant que, pour se constituer fortement, il importait autant de se dégager des liens de l'Église établie que de l'autorité civile anglaise. C'était briser de toutes façons avec la mère patrie. Sous l'empire de pareilles idées, les émigrés anglais se transformeront lentement en un peuple nouveau et deviendront les Américains de nos jours. Le gouvernement s'organisa en apparence sur les bases indiquées plus haut, mais avec des pouvoirs plus étendus que ceux que la charte comportait.

La délégation des pouvoirs n'exista pas tout d'abord ; le peuple lui-même se réunissait pour délibérer, en cour générale, comme à Athènes. Lorsque la population plus nombreuse aura rendu ces assemblées impraticables, les différents groupes délégueront leurs pouvoirs à des députés appelés *select men*.

Au-dessous de ce gouvernement central et après sa création, fut instituée la *town*, l'unité politique élémentaire des États-Unis, autrement dit, la municipalité, créée aux premiers jours de leur existence coloniale.

Le pouvoir civil s'inféoda dès le commencement à l'Église pour former une puissante théocratie sous l'inspiration directe de John Cotton, qui avait été en Angleterre une des lumières de la secte puritaine. L'organisation de chaque congrégation était des plus simples. Au sommet se trouvait un *pastor*, à qui revenait de droit la direction générale ; à ses côtés un *teacher*, chargé de la doctrine et de la recherche des hérésies. Au-dessous d'eux venaient les *elders*, les anciens de la secte, comme leur nom l'indique, choisis parmi les plus

fervents puritains. Pour devenir membre d'une congrégation, il fallait avoir subi un examen public sur sa croyance.

Cette règle, à laquelle il était rarement fait exception, constituait un acte de tyrannie exercé au détriment des timides et des faibles, incapables de se tirer d'une épreuve assez difficile. Cependant, on admettait parfois au temple des personnes nullement en état de rendre compte publiquement de leur foi, mais elles n'étaient que membres de la société puritaine et non de l'Église.

Comme à New-Plymouth, la congrégation conférait le droit de citoyenneté. Nul ne faisait partie de la société des *freemen* s'il n'était agrégé au puritanisme. Hors de cette Église, point de participation au gouvernement. Cet exclusivisme finit par priver les deux tiers de la population des droits politiques. Que devient, au regard de cette tyrannie, l'assertion de certains historiens que : l'égalité inspirée par le sens démocratique le plus pur, avait posé son niveau sur la Nouvelle-Angleterre (1) ? Il y avait certes de l'égalité à la congrégation, entre les puritains, mais d'après Hildreth, « ceux-ci faisaient preuve vis-à-vis des personnes étrangères à l'Église de toute l'arrogance d'une aristocratie religieuse prétendant régner de droit divin ».

Une société assise sur cette base, acceptant la direction de sectaires aussi rigides que l'étaient les pères du puritanisme, devait offrir un tableau bien sombre. L'Ancien Testament à la main, les disciples de John Cotton prétendent marcher sur les traces de Moïse. Pour eux, l'Amérique est la terre promise et ils forment le peuple choisi de Dieu entre toutes les nations de la terre. Mais la Bible mal comprise, interprétée dans le sens de leur esprit étroit, devint souvent un instrument de persécution (2).

Les annales contemporaines nous représentent les puri-

(1) Faisaient partie de la Nouvelle-Angleterre : le Massachusetts, le Connecticut, le New-Haven, le New-Hampshire et le Maine ; ce dernier fut réuni à la première de ces colonies après quelques années d'existence.

(2) Ils demandent aux pages de la Bible leur inspiration journalière, leur consolation. Ils lui empruntent ses étranges noms sémitiques pour les donner aux nouveau-nés. Sur ses préceptes mal compris et non moins mal appliqués, ils s'efforcent d'ériger des règles de conduite propre à les élever au-dessus de ce monde ignorant. (John Fiske, déjà cité.)

tains se rendant le dimanche au *meeting house*, appelés par un roulement de tambour. Leur démarche est grave, leur air sombre. Ils vont en rang, le fusil sur l'épaule. A l'église, ils prennent place, les hommes à droite, les femmes à gauche. Un sermon, d'une durée moyenne d'au moins trois heures et souvent de quatre, remplit l'office que nulle musique ne vient diversifier. Sur la table, placée devant le ministre, se trouve un sablier qu'un *elder* retourne à intervalles réguliers. Si d'aventure un auditeur succombant à l'ennui s'endort, un gardien armé d'un long bâton en frappe le dormeur pour ranimer son attention (1).

Ce n'était pas assez pour cette colonie de subir les misères communes à tout établissement nouveau ; il lui fallait, de plus, se priver de toutes distractions de nature à atténuer les amertumes de l'exil. Les puritains vivaient dans un cercle étroit, formé de restrictions de tous genres. Défense de s'amuser, de jouer, de se réunir au cabaret ; défense aux femmes de porter des robes de sois, des dentelles, des rubans. Seuls les *gentlemen* et les gens pouvant justifier d'un revenu de deux cents livres au moins échappaient à ces prescriptions somptuaires. Le *gentleman* avait seul droit d'être appelé, monsieur. Au roturier on disait, *good man* ou *good woman*, ou par abréviation, *goody*. « La société puritaine », dit Hildreth, « ressemblait à un couvent de moines dévots soumis à toutes les règles des ordres monastiques les plus austères, à cela près du mariage et du commerce. Tout ce qui rappelait, même de loin, les cérémonies religieuses de l'église anglicane était proscrit comme pratiques superstitieuses et damnables, *even the eating of mince pies on Christmas* ».

La vigilence des *elders* s'étendait à tous les détails de la vie ; la loi punissait sévèrement les blasphémateurs à qui on perçait la langue. Si d'aventure un ivrogne était vu sur une place publique en état d'ivresse, on l'attachait à un poteau,

(1) « The constables carried long staffs having a hare's foot at one end and a hare's tail at the other. If a female nodded with coming sleep during the sermon, the end with the hare's tail was gently applied to her face till she was roused ; but if a man or a boy was the delinquent, the end with the hare's foot was brought down with a smart rap on the head to awake him. Eggleston, Household History of the U. S.

la poitrine ornée d'une pancarte sur laquelle se détachait l'initiale du mot *Drunkard*. La médisance et la calomnie n'allaient pas sans danger pour ceux qui s'en rendaient coupables. Une femme était-elle notoirement connue pour ses péchés de langue, ou comme trop revêche dans sa famille, on lui infligeait le supplice bizarre du *ducking-stool*. Solidement ligottée sur une chaise, fixée à une longue planche reposant sur un point d'appui, elle était plongée à plusieurs reprises dans un cours d'eau, aux applaudissements de la foule, fort éprise de ce spectacle, à défaut d'autres plus réjouissants et plus chevaleresques. Parfois, on se contentait de baillonner les cancanières incorrigibles, et de les exposer dans cet état aux rires des passants.

Le trait caractéristique du gouvernement du Massachusetts, à cette époque, c'est sa défiance pour la mère patrie et une tendance à s'en éloigner. C'est ainsi qu'il fait rayer le nom du roi des formules du serment d'allégeance et que le farouche Endicott ordonne d'enlever la croix blanche qui traverse le drapeau anglais, sous le futile prétexte que c'est un symbole catholique. Imbus d'un esprit d'indépendance refractaire à toute autorité supérieure, les chefs du puritanisme seront, plus tard, supris de voir les mêmes idées se faire jour à leur encontre dans certains groupes de la colonie. Sans craindre le reproche d'inconséquence, ils séviront contre les dissidents coupables de vouloir se soustraire à leur joug.



CHAPITRE VI

LE CODE DES LIBERTÉS

Code des lois du Massachusetts. — Hérésie de Roger Williams et de Madame Hutchinson. — Plainte portée en Angleterre sur la façon dont les Puritains abusent de la charte. — La chûte de Charles Iᵉʳ détourne l'orage. — Nouvelle plainte sous Charles II. — Déchéance de la charte. — Le Massachusetts devient province royale.

DEPUIS les premiers jours de leur organisation, les communes n'ont cessé de réclamer une entière autonomie en ce qui concerne les affaires municipales, malgré Winthrop dont le mépris pour le peuple n'a d'égal que la persévérance de celui-ci à réclamer ses privilèges de citoyen. L'absolutiste Cotton soutient « que la démocratie n'est pas un gouvernement favorable à l'Église et à l'État, car si le peuple gouverne, qui sera gouverné » ? Il ajoute : « la monarchie et l'aristocratie sont approuvées et conseillées par l'Écriture, mais seulement en tant que la théocratie peut s'identifier avec elles ». Cotton interprétait la Bible de façon à conserver le pouvoir entre ses mains. N'était-il pas du reste de la famille de Cromwell qui avait toujours à la bouche un passage du livre sacré, pour justifier ses actes les moins justifiables ? L'absolutisme avait affaire à rude partie et les colons ne l'entendaient pas comme Winthrop et ses quelques alliés.

Les *towns* s'efforcèrent de se soustraire à la tyrannie du gouverneur et des magistrats toujours prêts à intervenir dans leurs affaires locales, toujours prêts à porter un œil inquisiteur au sein des Églises, pour y chercher des germes d'hérésie. Mais il se développa, au sein des communes, un antagonisme fait de ce même métal du puritanisme qui ne plie

pas devant l'Angleterre et il résiste tant et si bien qu'il triompha de Winthrop et de ses amis. Après de longues luttes, un compromis intervint en 1636, aux termes duquel la municipalité devait jouir d'une autonomie complète en ce qui regardait sa direction individuelle, la nomination de ses officiers, l'assiette de l'impôt, les questions de voirie. Ainsi, à tous les degrés du corps social se manifestait le besoin du *self government*, qui est la caractéristique que la race anglo-saxonne apporte partout avec elle.

Les communes ou *towns*, comme on les appelle, mettent en partique ce principe anglais que l'éternelle vigilence est le prix de la liberté. Rien ne leur fait oublier le but à atteindre, pas même les guerres terribles qu'elles eurent à soutenir contre les Indiens. Sans cesse, elles protestent contre l'arbitraire qui existait, depuis l'origine de la plantation, dans la législation, réclamant un code précis de lois basées sur le droit commun de la Grande-Bretagne, avec les modifications en rapport avec les conditions nouvelles de l'existence de sujets anglais transplantés en Amérique. Ce fut la bonne fortune du Massachusetts de compter, chez lui, des hommes très intelligents. Parmi ces émigrés d'élite se trouvaient au premier rang Cotton, dont nous avons déjà parlé, et Ward. Ils auraient pu faire figure dans les sociétés les mieux organisées. On leur confia, à chacun séparément, la mission de rédiger un ensemble de lois. Ce double travail fut soumis à la cour générale de 1641, qui accepta celui de Ward, empreint de plus de sens légal et de modération que l'œuvre de Cotton. Ce code est resté célèbre dans les annales de la Nouvelle-Angleterre où il est connu sous le nom de *Body of liberties of Massachusetts.*

Ces lois fondamentales se réclament, en ce qui regarde l'inviolabilité du citoyen, des principes de la Grande Charte et édictent que nulle atteinte ne sera portée à la liberté, à l'honneur et aux biens de qui que ce soit, sans une accusation formelle appuyée sur un statut de la cour générale. Les autres articles constituent un mélange bizarre de la *Common Law* et d'ordonnances du gouvernement local, le tout fortement empreint de l'esprit puritain. Ce code laissait encore la porte ouverte à l'arbitraire car, en maints endroits, il y était dit

que, faute d'un texte précis sur une question de droit, le juge serait guidé *by the word of God*, c'est-à-dire par l'Ancien Testament. Jamais il n'est question chez les puritains du Nouveau Testament. Les prescriptions plus douces de l'Évangile, son parfum de mansuétude ne cadraient nullement avec la farouche vertu des *elders* de la congrégation. Ils oubliaient, ou feignaient d'oublier que c'était l'endurcissement des Juifs qui avait contraint Moïse, sous l'inspiration divine, de les traiter avec une grande sévérité.

Le *Body of liberties* définit aussi les droits des maîtres, des serviteurs, des femmes et des enfants en matière de succession et de mariage, énumère les offenses et les crimes avec les peines dont ils sont passibles, faisant une étrange distinction, en matière de droit criminel, en faveur des *gentlemen*. Ainsi il y est dit que nul ne recevra, dans le cas de transgressions légères, plus de quarante coups de fouet et qu'aucun *gentleman* ne sera frappé de cette peine, à moins qu'il ne s'agisse d'un crime infamant. Un article confirme l'ordonnance rendue à l'origine de la colonie, ordonnance qui exige que nul ne soit reconnu *freeman* s'il n'a été reçu membre de l'Église. Enfin le code applique la peine capitale à douze cas principaux que le législateur rattache aux textes de la Bible, entre autres : l'idolâtrie, le sortilège, le blasphème, le meurtre avec préméditation, le meurtre exécuté dans un excès de passion, le parjure, le trafic d'êtres humains, ce qui n'empêche pas le commerce des esclaves. Chose singulière, le mariage chez les puritains n'avait aucun caractère religieux, parce qu'ils ne trouvaient dans la Bible aucune prescription à cet égard. Il va sans dire que le code des libertés protégeait l'Église et ignorait la liberté de conscience. A tout prendre et malgré leurs défauts, l'ensemble de ces lois est remarquable. Il réflète le sens pratique de ses auteurs. Malgré l'esprit étroit qui le dépare et qui était bien de son siècle, il contient le germe de l'arbre qui abritera plus tard les libertés américaines. Quelque soin que les puritains prissent de sauvegarder le troupeau de toute hérésie, elle ne tarda pas à se faire jour dans le Massachusetts et à produire un schisme qui bouleversa profondément la colonie. Un nommé Roger Williams avait le premier levé l'étendard de

la révolte religieuse, mais sa maladresse et son audace l'empêchèrent de se créer des adhérents en nombre considérable, et son intempérance de langage le força à prendre la fuite ; nous le trouverons plus tard à Providence. On croyait avoir eu raison de toutes dissidences après le départ de Williams, lorsque l'erreur reparut avec une intensité qui faillit l'emporter sur la doctrine puritaine. C'est une femme, Anne Hutchinson, qui se fit fauteuse de doctrines pernicieuses aux yeux de la congrégation. Faculté était laissée aux hommes de se réunir en assemblées pour se rappeler les sermons des *elders* et s'édifier réciproquement. Madame Hutchinson réclama le même privilège pour les femmes, mais au lieu de commenter les instructions religieuses de l'Église, elle s'appliqua à les refuter en prêchant un nouvel évangile selon lequel la foi seule devait opérer le salut de l'homme. Don de Dieu, elle rendait inutiles les bonnes œuvres et les pratiques religieuses. L'ensemble de sa prédication concluait à la suppression de tout ministère divin. Chose surprenante, cette doctrine fit son chemin en peu de temps et elle recruta des adhésions parmi les chefs de la colonie. C'est ainsi que Vane, gouverneur du Massachusetts, deux membres du Conseil, et Wheelright, un orateur très adroit, se firent les champions de la réformatrice. Les deux camps mesurèrent leurs forces aux élections et la victoire resta à l'orthodoxie, Winthrop, l'inflexible puritain ayant été élu gouverneur, contre Vane. Épouvantée par le progrès rapide de l'hérésie, l'autorité se mit en frais de l'extirper. Un synode, composé d'*elders* venus de différents points de la Nouvelle-Angleterre, se réunit à Boston et après une longue enquête, dressa une liste de quatre-vingt-deux opinions nouvelles qui ne concordaient point avec la doctrine puritaine et sur lesquelles il passa naturellement condamnation. La cour des magistrats demeura atterrée en présence de cette infiltration prodigieuse de l'erreur, alors que l'on croyait lui avoir si bien fermé la porte. Réformateurs eux-mêmes, les puritains s'étonnaient que d'autres, en s'appuyant sur leur principe du libre examen et de l'interprétation individuelle de la Bible, se fissent réformateurs à leur tour.

Ils prirent de nouvelles mesures pour fortifier le dogme de

l'infaillibilité puritaine et prévenir les invasions dans le domaine de la vérité. Anne Hutchinson et ses plus proches adhérents se virent chassés des limites du Massachusetts, mais rien n'y fit ; la brèche dans les murs de l'orthodoxie était ouverte et elle ira s'agrandissant jusqu'au jour où elle livrera passage à la liberté de conscience.

On aurait lieu de s'étonner si, au regard de l'attitude indépendante, pleine de provocations de la part de l'Église et de l'État, au Massachusetts, l'Angleterre était restée indifférente. Il n'en fut rien. Déjà sous Charles Ier, une commission avait reçu ordre de constater s'il était vrai que le nom du roi avait été biffé de la formule du serment d'allégeance et que l'on avait enlevé la croix du drapeau britannique ? A force de moyens dilatoires, on avait d'abord retardé l'enquête et plus tard, la lutte du Parlement et de Cromwell contre Charles Ier, la chute de ce monarque, absorbèrent tellement l'Angleterre qu'on perdit l'affaire de vue. Après la restauration des Stuarts, Charles II, fils de Charles Ier, voulut lui aussi savoir quel usage le Massachusetts avait fait de la charte. On chercha bien à Boston à conjurer le danger qui menaçait l'autonomie puritaine, mais il fut impossible de détourner le coup. Les défis à l'autorité avaient dépassé toute mesure, et la commission nouvelle n'eut pas de peine à établir que les lettres patentes accordées par Charles Ier avaient été appliquées contre la lettre et l'esprit de leur texte. Aussi la déchéance de la charte fut prononcée en 1684, et peu de temps après s'ouvrit une ère de persécution. Le soin de gouverner le Massachusetts, devenu province royale, fut confié à sir Edmund Andros dont le pouvoir s'étendait aussi sur les colonies voisines. C'était l'homme qu'il fallait pour tenir tête à l'exaspération des puritains. Dur autant qu'énergique, il était doué d'une vive intelligence de force à déjouer les menées de ses adversaires. Comme, à ses yeux, ils étaient capables de tout, il s'était fait accompagner d'un corps de troupes anglaises, les premières que l'on ait vues dans la Nouvelle-Angleterre. Malgré la présence de cette force armée, il n'aurait pu acclimater la tyrannie sur cette terre dans laquelle la liberté avait déjà plongé de profondes racines. La résistance aurait surgi de

toutes parts, devançant de soixante ans le mouvement de 1775, si une nouvelle tourmente politique ne fut survenue en Angleterre où la fuite de Jacques II (1688) vint mettre un terme à l'absolutisme et aux exactions d'Andros.

Quel ne fut pas le soupir de soulagement poussé par le Massachusetts à la nouvelle du renversement de la dynastie si antipathique des Stuarts ! C'était enfin l'autonomie qui allait renaître avec le retour de l'âge d'or du puritanisme. Mettre la main sur le tyran Andros et l'enfermer fut la première mesure prise à la nouvelle de la chute de Jacques II. Mais le désappointement ne tarda guère à remplacer la joie, lorsque les colons virent le Parlement bien déterminé à restreindre les libertés coloniales. Au lieu de la charte vague et partant élastique de Charles Ier, la colonie dut se contenter d'une constitution étroite, bien définie. C'est sir William Phipps qui l'avait rapportée de Londres, où il était allé solliciter le commandement de l'expédition contre Québec. Les descendants des Winthrop, des Cotton et des Vane allaient-ils courber la tête devant la tyrannie ? On ne se figure pas, dans cette attitude, des natures habituées à la résistance. Aussi rusés que déterminés à faire échec au roi, ils comptèrent bien, tout en feignant de se soumettre à la force, retrouver avant longtemps leurs anciens pouvoirs, en dépit de Guillaume d'Orange et du Parlement anglais qui commençait dès lors à regarder les colonies comme des tributaires de la mère patrie, peuplées, à son sens, de gens corvéables à merci.

La nouvelle constitution (1689) octroyait au Massachusetts un gouverneur et un conseil nommés par le roi et une chambre de représentants élus par les *freemen*. La chambre haute était renouvelable annuellement, et le choix des nouveaux conseillers, au nombre de vingt-quatre, devait se faire conjointement par cette assemblée et la chambre des représentants élus par le peuple. Toutefois le gouvernement, afin de conserver le contrôle à l'exécutif, avait le privilège de frapper de son veto treize élections sur les vingt-quatre. La haute main sur l'administration restait ainsi au premier magistrat. Les hommes influents de la colonie revendiquèrent leur ancienne autonomie avec une énergie et une

persévérance de nature à lasser la patience de leurs adversaires. Les refus répétés ne les rebutaient point ; dès qu'une réclamation avait été repoussée, ils saisissaient le pouvoir d'une nouvelle requête. Enfin, pour faire taire les mécontents, celui-ci fit une légère concession dont la colonie tira un parti inattendu. Il leur fut donc accordé, comme dernier compromis, que le choix des principaux fonctionnaires, y compris celui du gouverneur, serait laissé à Increase Mather, gendre du fameux John Cotton, homme jouissant d'une grande influence. C'était, pour les mécontents, avoir ville gagnée, comme l'événement vint le démontrer. Grâce au choix de Mather, on vit des membres influents de l'Église s'installer aux premiers postes et le congrégationalisme retrouver ses beaux jours qui étaient, il est vrai, de tristes jours pour tous les dissidents.

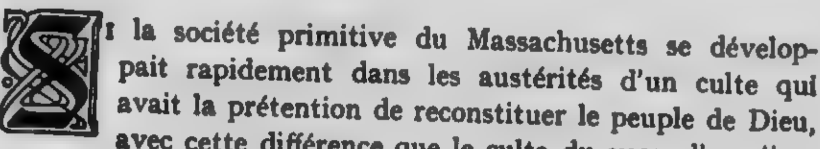
C'est vers cette époque que l'on vit se déchaîner sur le Massachusetts une explosion de fanatisme d'une espèce particulière. Ce phénomène constitue une des phases les plus curieuses et les plus sanglantes de son histoire : nous voulons parler de l'épidémie de sorcellerie (1692), qui formera le sujet de notre prochain chapitre.



CHAPITRE VII

LA SORCELLERIE

Croyance à la sorcellerie. — État des esprits sur ce point. — Les ministres en profitent pour stimuler le zèle religieux. — Phipps, le commandant de l'expédition de Québec, autorise le procès des sorciers. — Une vingtaine d'entre eux sont brûlés.



Si la société primitive du Massachusetts se développait rapidement dans les austérités d'un culte qui avait la prétention de reconstituer le peuple de Dieu, avec cette différence que le culte du veau d'or n'inspirait aucune répulsion aux nouveaux Moïses, elle ne coulait point, malgré sa dévotion, une existence bien paisible. Une épaisse superstition pesait sur tous les esprits, même sur les plus éminents, au point de les aveugler à un degré inouï. Arrivait-il un malheur dans la colonie, sans tarder, les *elders* recherchant les relations de cause à effet, en faisaient remonter la responsabilité à la sorcellerie, ou le signalaient comme une punition infligée au peuple qui permettait à l'hérésie de se faire jour. La crainte d'une vague puissance occulte hante l'imagination des puritains, et la croyance aux maléfices des séides du démon prend à Salem, vers 1690, la forme d'une maladie qui arrive à son point aigu en 1692. Selon les *elders*, qui propageaient cette superstition, le malin esprit élisait domicile surtout chez certaines vieilles femmes que leur mauvaise conduite prédisposait à cette possession.

Ces sorcières jouissaient, disaient-ils, du pouvoir d'accabler leurs ennemis de maléfices qui tombaient soit sur ceux-ci, soit sur leurs animaux. Un cheval recevait-il une entorse, un bœuf se brisait-il un membre, que tout de suite on attribuait l'accident à leur influence maligne. Il fallait donc à tout prix

débarrasser la contrée de cette engeance et faire la chasse à ces suppôts de l'enfer.

Comme on voyait de la sorcellerie partout, on cherchait mille moyens de se protéger contre sa puissance, au moyen de charmes ou de branches de laurier fixées au-dessus des portes des maisons. Si la crème tardait à tourner en beurre dans la baratte, on y plongeait un fer à cheval chauffé à blanc pour brûler le sort. Un porc était-il malade, on le croyait possédé, et au plus vite on lui coupait la queue et les oreilles que l'on brûlait. L'histoire ne dit rien de l'efficacité de ce traitement. Si une femme était soupçonnée de relations avec la puissance occulte malfaisante, on la jetait à l'eau pour s'assurer de la vérité de l'accusation. Si elle flottait sur l'élément liquide, malheur à elle ; dans le cas contraire, elle n'était pas l'amie du diable.

Il était de croyance populaire que le démon marquait ses élus de certains stigmates. Dès que les soupçons tombaient sur une prétendue sorcière, des femmes étaient chargées de rechercher les preuves de sa sorcellerie. Gare à elle si sa peau portait la moindre tache ou cicatrice, car cela prenait, aux yeux des puritains affolés, les caractères de la griffe luciférienne.

A vrai dire, la congrégation avait provoqué cette explosion de fanatisme. Depuis longtemps son pouvoir baissait et elle entrevoyait le déclin de son influence. La marche envahissante de l'hérésie la menaçait dans sa citadelle si longtemps inexpugnable. Il était urgent de frapper un grand coup sur les imaginations populaires, terrain bien préparé pour recevoir les plus dangereuses semences, car elles se portent avec empressement aux choses surnaturelles et se complaisent aux ombres attirantes et terrifiantes en même temps du monde invisible. Depuis longtemps, les *meeting houses* retentissaient de ce cri alarmant : « *Le royaume de Satan prévaut et la colonie est abandonnée de Dieu* (1) ». Il s'en suivit un véritable règne de terreur durant lequel, selon l'expression d'un historien américain, « *No person was for a moment safe* ». Il suffisait d'une dénonciation pour amener l'arrestation d'un citoyen quelconque. Dénoncer son voisin était

(1) « The Kingdom of Satan had prevailed ; they were a God forsaken people ».

même le meilleur moyen de se mettre soi-même à l'abri ; on se rangeait, par là, du côté de l'autorité qui recherchait les coupables et l'on voyait dans la délation un hommage rendu à l'orthodoxie. De même, la plus sure manière de trouver grâce aux yeux des juges chargés de faire le procès des sorciers, était parfois de s'avouer coupable. Forts de cet aveu, les ministres pouvaient dire : « Vous voyez combien nous avons raison de faire la guerre aux amis de Satan ». Malheur à ceux qui repoussaient l'accusation ! la prison et souvent la mort les attendaient. On vit jusqu'à cinq cents personnes internées comme prévenues de sorcellerie. Il y eut une vingtaine d'exécutions à Salem, en très peu de temps.

Bancroft explique, à son point de vue, les causes qui favorisèrent la propagation de cette croyance à la sorcellerie presque générale dans la Nouvelle-Angleterre.

« Pour les puritains, la Nouvelle-Angleterre avait été comme la terre de Canaan, peuplée par des fugitifs ; comme les Juifs, ils s'étaient réfugiés dans un désert ; comme les Juifs, ils demandaient au ciel la lumière nécessaire pour se diriger ; comme les Juifs, les disciples de Cotton avaient les gentils pour ennemis et leur législation était tirée du code juif. Mais pour les habitants de la Nouvelle-Angleterre les jours de Moïse et de Josué étaient écoulés. En ce qui les concernait, il n'était plus question de terre promise ; ils y étaient. Il fallait montrer que les lois de leur choix protégeaient les bons contre le scepticisme qui commençait à se montrer.

« La croyance à la sorcellerie s'était liée à la foi et ancrée dans l'esprit du peuple. Il n'avait pas embrassé l'erreur : la superstition lui était venue seulement parce qu'elle n'avait pas encore été séparée de la religion. La même cause qui avait donné de la force au principe religieux avait aussi fortifié le ministre.

» Aux premiers jours de la Nouvelle-Angleterre, le temple ou, comme on l'appelait, le *Meeting House*, était le point de ralliement du peuple. Comme l'Église avait pris, avec succès, possession exclusive des droits civils, l'ambition des ministres avait été excitée et pleinement satisfaite. En vertu d'une loi non écrite, ils étaient non seulement les conseillers du peuple, mais aussi les auteurs des papiers d'État,

les ambassadeurs ordinaires à l'étranger et les orateurs aux élections et aux assemblées des villes ».

L'écrivain américain peint exactement la situation et explique l'influence de la congrégation, mais l'abus de pouvoir finit souvent par produire un effet contraire à celui que l'on cherche et les *elders* avaient dépassé la mesure. Le spectacle de tant de sang versé, de tant de citoyens jetés en prison, devait provoquer une réaction, et c'est ce qui ne tarda pas à arriver. Le gouverneur du Massachusetts, sir W. Phipps, le commandant de l'expédition qui vint échouer si tristement sous les canons de Frontenac, en 1690, avait donné ordre de juger les prétendus sorciers, dont les procès s'instruisirent, en son absence, durant une expédition contre les Français et les Indiens, dit-il, dans son rapport au gouvernement anglais. A son retour, il se trouva en présence d'une opinion publique revenue sur elle-même. La même voix qui avait réclamé la chasse aux suppôts de l'enfer dénonçait maintenant leurs juges. Phipps fit rendre des ordonnances de non-lieu en faveur des malheureux accusés de relations avec Satan, et écrivit en Angleterre pour dégager sa responsabilité de ces horreurs, à laquelle les instigateurs de la persécution, Increase Mather et Cotton Mather, gendre et petit-fils du célèbre John Cotton, ne purent se soustraire. De la haute position qu'ils occupaient dans l'estime du peuple, avant les terribles tragédies que nous venons de raconter, ils tombèrent dans le mépris public. Le courant de fanatisme et de force populaire qui les avaient portés un instant, les laissa, en se retirant, isolés et méprisés.

La congrégation aux abois, cherchant à reprendre son influence des premiers jours, avait voulu faire jouer les grands ressorts et tenter sur l'esprit public la compression à outrance. Celle-ci réussit pendant quelque temps, pour réagir ensuite contre les idées puritaines. Le sentiment religieux s'était affaibli et, en dépit de tous les *revivals* prêchés pour ramener la foi à sa vigueur primitive, il suivit une marche descendante.

Les puritains restaient aveugles au fait qu'ils étaient assaillis par les hérésies nées du principe auquel ils devaient eux-mêmes leur origine. Cette contradiction n'est pas plus

étonnante que vingt autres, que nous pourrions relever dans l'histoire curieuse de ces sectaires, dont la conduite n'a que rarement cadré avec leurs principes. N'est-il pas aussi surprenant de voir ces gens si superstitieux dénoncer, sur un ton méprisant, la croyance aux miracles professée par les catholiques, s'incliner devant leurs prétendues manifestations de la sorcellerie, dont il vient d'être question, croire à l'influence surnaturelle du diable et nier, en partie, celle de la Divinité !



CHAPITRE VIII

LA CONSTITUTION DE 1691

Elle octroie la liberté de conscience au Massachusetts. — Exception au détriment des catholiques. — Les jésuites proscrits. — Population de la colonie. — Jugements de l'historien américain Hildreth sur les puritains.

LA constitution de 1691, mentionnée plus haut, constitue le régime définitif du Massachusetts avant la révolution. C'est dès ce moment un État considérable et sa puissance va augmenter de jour en jour. Plymouth et le Maine, trop faibles pour lui résister, ont été réunis à son domaine, qu'elle a l'ambition d'étendre sur l'Acadie jusqu'au Saint-Laurent. On dirait une petite république qui se développe sous la tutelle, à peine acceptée, de l'Angleterre. Son allure, toujours provocante pour la métropole, n'a cessé de viser l'indépendance et ses actes ont toujours été ceux d'une puissance autonome. En 1644, elle prend l'initiative du projet de confédération de la Nouvelle-Angleterre, comme elle décidera plus tard, sans attendre le mot d'ordre de Londres, de s'emparer de Louisbourg. Sa flotte marchande, très considérable, très active, finit par exciter la jalousie de l'Angleterre, dont les lois restrictives du commerce colonial sont sans cesse foulées aux pieds par les trafiquants de Boston. Ils n'en continuent pas moins à violer ces lois et à s'en plaindre quand même.

La liberté de conscience avait été stipulée dans la nouvelle charte au profit des anglicans, des quakers et des presbytériens ; ce fut un coup sérieux porté à la congrégation, mais la théocratie puritaine réussit à maintenir son influence

pendant encore de longues années. La tolérance ne s'étendait pas aux catholiques qui n'osèrent jamais s'y risquer avant la révolution. En 1701, la cour générale rendit un arrêt de proscription contre les jésuites et les prêtres. « Aux termes de cette loi, dit Hildreth, tout jésuite, tout prêtre trouvé sur le territoire du Massachusetts et de New-York était regardé comme un incendiaire et un perturbateur de la paix publique, un danger pour la société et un ennemi de la vraie religion chrétienne. Il devait subir un emprisonnement perpétuel, et la mort s'il tentait de s'échapper. Quiconque lui donnait asile était passible d'une amende de $200, et s'exposait à être mis au pilori ».

C'était une société qui ne laissait guère de place, nous ne dirons pas aux sentiments élevés, mais même aux sentiments d'humanité les plus ordinaires, que celle du Massachusetts et de ses voisins. La loi que nous venons de citer fait connaître son fanatisme religieux qui, rapproché de sa croyance à une prétendue sorcellerie, lui donne un caractère d'étroitesse d'esprit révoltant lorsqu'on songe qu'il conduisit les puritains au meurtre juridique. Quelle fut la conduite de ces sectaires à l'égard des Indiens ? Non contents de les dépouiller de leur propriété, ils les vendent comme esclaves. La piraterie ne leur répugne pas non plus lorsqu'ils peuvent tirer profit des rapines des individus engagés dans cette triste carrière.

Eux qui se plaignaient des incursions parfois terribles des Français et des Indiens, ne mettaient-ils pas à prix la tête de ces derniers ? En 1722, le Massachusetts offrait £15 pour chaque chevelure, et il en vint à payer £100 pour une de ces tristes dépouilles. Quelle prime à une férocité qui n'avait pourtant guère besoin d'être stimulée ! Il n'est question que de sauvages dans cet appel barbare, mais il ne faudrait pas connaître nos Bostonnais pour ne pas voir qu'ils visaient tous leurs ennemis, et que le scalpe d'un Blanc valait autant, à leurs yeux, que celui d'un Peau-Rouge, comme le prouve le meurtre du Père Rasle, victime lui aussi des chasseurs de chevelures. Pour excuser ce meurtre, on prétendit qu'il poussait les Indiens au massacre des Anglais. Jamais accusation plus fausse ne vit le jour. Ce saint missionnaire em-

ployait sa vie à instruire ses néophytes et à leur donner des leçons d'humanité (1).

L'esclavage des nègres et des Indiens existait au Massachusetts, mais dans des proportions restreintes ; car le travail des blancs était, pour les besoins du pays, préférable à celui des noirs. Il y avait aussi, comme en Virginie, des serviteurs engagés dont la condition n'était guère meilleure que celle des esclaves, car il était permis de les vendre pendant la durée de leur servitude, limitée à quatre années et souvent prolongée au delà de ce terme. Il entrait dans la population un autre élément fort peu désirable : des forçats, tirés des prisons d'Angleterre et que le gouvernement expédiait sur tous les points de ses colonies. Cette immigration provoqua, à maintes reprises, les protestations indignées de ces dernières. Un plaisant proposa, un jour, d'envoyer à la métropole, à titre de représailles, tous les serpents à sonnettes qu'il serait possible de trouver en Amérique.

A la veille de la révolution la population du Massachusetts s'élevait à un demi million d'habitants ; son commerce — importations et exportations — avec la Grande-Bretagne avait atteint un chiffre d'au moins deux millions de dollars. La population française du Canada n'était guère alors de plus de 70,000 âmes ! Tout concourait à favoriser le développement de la colonie anglaise et de ses émules. Cinq causes différentes y poussaient des émigrés de tous les points de l'Europe, et ces causes, souvent contradictoires, convergeaient vers la formation d'établissements prospères. C'est ainsi qu'au début, les puritains viennent chercher la liberté de conscience en Amérique. Cromwell arrive au pouvoir et les *cavaliers*, persécutés, font voile en foule vers la Virginie. Puis le retour des Stuarts en Angleterre entraîne une nouvelle émigration, sans compter celle des catholiques, qui sous la conduite de Lord Baltimore jettent les assises du Maryland.

Ce n'est pas tout ; la révocation de l'édit de Nantes provoque l'exode de France d'un fort contingent de huguenots que la Virginie, le Massachusetts, la Géorgie et le New-York sont heureux d'accueillir. Nous avons donc en présence

(1) On conserve dans la bibliothèque de l'université de Harvard un dictionnaire abénaquis-français écrit tout entier de la main du Père Rasle.

cinq puissants agents d'émigration, dont l'action incessante pousse au nouveau monde de forts courants de population.

Voilà, résumée en quelques pages, la description, au point de vue politique, religieux et social, du Massachusetts, de la colonie type de la Nouvelle-Angleterre, au dix-septième et au dix-huitième siècles. Ses premiers colons avaient trompé l'Angleterre et, sans égard pour les traditions, les liens de famille, rompu moralement avec elle dès les premiers jours. Leur hypocrisie s'exerça ensuite au détriment des aborigènes, qui furent traités avec la dernière sauvagerie. Après cela, la Nouvelle-France ne devait s'attendre à aucune loyauté dans ses rapports avec ses sombres voisins. Un historien américain dit : « Les puritains étaient grossiers, durs, étroits, superstitieux, sujets à se tromper, mais toujours courageux, honnêtes et sincères (1) ». Les trois qualités qu'il ne semble accorder aux fondateurs de la Nouvelle-Angleterre que pour se faire pardonner les dures épithètes qu'il leur applique, nous frappent rarement dans l'histoire des puritains (2).

Nous préférons reconnaître le grand sens pratique qui leur a indiqué les moyens d'arriver à la fortune sur un sol ingrat ; l'esprit d'indépendance qui a édifié l'autonomie puritaine ; l'entente de la politique qui leur a fait conquérir les droits de citoyens anglais ; enfin une énergie indomptable dans toutes leurs entreprises. Ces vertus civiques peuvent contribuer à fonder les nations, mais ne les rendent pas aimables. Il n'y a là que les éléments d'une demi-civilisation. Les habitants du Massachusetts se sont montrés les plus violents, les plus persévérants, les plus nombreux des ennemis du Canada, à tel point que nos ancêtres ne voyaient que les « Bostonnais » dans les différentes troupes acharnées à la conquête de notre pays.

(1) Hildreth. — ...Often rude hard, narrow, superstitious, and mistaken, but always earnest, downright, manly and sincere.

(2) Dès l'origine du Massachusetts, il s'établit des relations entre cette colonie et l'Acadie ; c'est ainsi que l'on voit de Charnisay solliciter l'intervention de Winthrop en sa faveur dans sa lutte contre de Latour. Celui-ci fait une démarche semblable auprès du gouverneur puritain qui lui envoie quatre vaisseaux pour l'appuyer ; ceci se passait en 1643. (Voir Parkman, *Old Regime in Canada*, dernière édition.)



CHAPITRE IX

LE CONNECTICUT ET LE NEW-HAVEN

Les colons du Massachusetts fondent le Connecticut. — Premiers établissements dans le voisinage de la rivière qui a donné son nom à cette colonie. — Le New-Haven reçoit des émigrés qui ne trouvent pas la grande colonie puritaine assez orthodoxe. — En 1665, les deux plantations se réunissent en une seule.

Les deux plantations que nous allons étudier dans ce chapitre se rattachent, autant par les origines que par les idées, au Massachusetts, et constituent, avec celui-ci et le New-Hampshire, le groupe de la Nouvelle-Angleterre. Leur histoire ressemble, à bien des points de vue, à celle de la grande colonie puritaine.

Ce furent des émigrés du Massachusetts qui fondèrent le Connecticut. Trouvant le sol de cette première plantation trop ingrat, ils se dirigèrent vers le sud (1635-36) pour s'établir près de la rivière qui a donné son nom à cette partie des États-Unis. Windsor, Saybrooke, Hartford, Wethersfield et Springfield doivent leur existence à cette migration qui acheta des Indiens, fait bien digne d'être noté à raison de sa justice et de sa rareté, le droit aux terres sur lesquelles elle se fixa.

A peine installés et ne comptant encore que quelques centaines d'âmes (environ 800), les colons songèrent à se constituer, à l'instar de tous les émigrés de race anglaise, en gouvernement régulier.

Il se produisit alors un curieux incident. Comme les lords Say et Brooke, propriétaires de cette région en vertu d'une concession de la compagnie de Plymouth, tardaient à accorder à la plantation la charte de territoire qu'elle leur avait

demandée, celle-ci fit un pacte de gouvernement, d'autant plus remarquable dit un historien, qu'il est peut-être le premier exemple « d'une constitution faite par un peuple dans toute son indépendance, ne reconnaissant aucune autorité étrangère et créant du premier coup une république quasi démocratique (1) ». Les habitants ne niaient point la suprématie de l'Angleterre ; ils ne l'affirmaient pas davantage.

Ce pacte, intervenu le 14 janvier 1639, reproduit, en grande partie, la constitution de la colonie-mère du Massachusetts, avec cette différence qu'il suffit, pour devenir citoyen dans la nouvelle plantation, d'être résidant de bonnes vie et mœurs, quoiqu'il soit présumable que pour mériter ce titre, il était indispensable d'obtenir l'agrément des autorités religieuses, car le Connecticut était imbu, au même degré que son voisin, des idées puritaines.

C'est ainsi que le Connecticut déclarait que sur toutes les questions de droit où la loi serait muette, les juges s'inspireraient de la parole de Dieu, c'est-à-dire de la Bible ; ce qui consacrait l'influence des *elders* (groupe d'hommes âgés, choisis pour aider le clergyman dans l'exécution de ses devoirs), et ouvrait tellement la porte à l'arbitraire que, dès 1650, l'Assemblée générale était forcée d'accorder aux habitants un ensemble de lois destinées à y mettre fin, et rédigées sur le modèle du code des libertés du Massachusetts.

En 1638, quelques riches marchands de Londres, suivis d'un certain nombre d'émigrés, faisaient voile pour Boston. A leur arrivée, ils trouvèrent la colonie déchirée par le schisme et l'hérésie, et comme ils étaient tous fervents puritains, ils résolurent de planter leur tente dans un endroit qui serait à jamais à l'abri de toute nouveauté religieuse. Sous la direction spirituelle du pasteur Davenport, ils s'établirent à 30 milles au sud-ouest de l'embouchure du Connecticut, au fond de la baie de Quinipiac. Telle fut l'origine du petit établissement de New-Haven (1639), devenu avec le temps la ville la plus florissante du Connecticut. C'est ici que l'on vit apparaître l'esprit de la secte puritaine dans toute sa splen-

(1) Il est question dans l'histoire du Connecticut d'un ensemble de lois draconiennes, connues sous le nom de *blue laws*. On se demande aujourd'hui si ce code a jamais existé ? La plupart des historiens se prononcent pour la négative.

deur et sa force. En effet les amis de Davenport n'avaient pas trouvé le Massachusetts assez orthodoxe pour y vivre.

Pour bien asseoir la suprématie des *elders*, ils déclarent dans l'acte primordial, base de leur pacte de gouvernement, que « l'Ancien Testament contient la règle la plus parfaite des devoirs envers Dieu et envers les hommes, qu'il s'agisse de la direction des familles ou de l'État ou de matières religieuses et qu'ils se considèrent comme tenus d'établir l'ordre civil le plus propre à assurer la paix publique, tant pour eux que pour leur postérité, conformément à la loi de Moïse ».

Cette profession de foi, plus ou moins sincère, qui comportait une déclaration de guerre à l'Église anglicane et à l'autorité civile de la métropole, était surtout destinée à mettre entre les mains de personnes à la dévotion de la secte un pouvoir discrétionnaire des plus dangereux, attendu qu'il dépendait de l'interprétation individuelle du Livre sacré ; l'on sait à quel point cette interprétation était sujette aux variations les plus inattendues.

Forts de cette affirmation de principes, ils fondent un nouvel État, sans se préoccuper des lords propriétaires, et se contentent d'acquérir des Indiens le droit à la propriété du sol occupé par leur colonie naissante. Tout, dans le régime de cette plantation, porte l'empreinte du sentiment religieux. C'est sur les bases de l'organisation puritaine que s'édifie la société politique et, la règle disciplinaire de la congrégation s'étend à tous les actes de la vie civile. On donne un cachet mystique à la machine administrative ; ses membres sont au nombre de *sept*, en souvenir des sept parties de l'Ancien Testament, et ils portent le titre de *piliers*. Nul n'est admis au droit de citoyenneté s'il n'a été au préalable admis membre de l'Église, et nul étranger ne peut s'établir dans la plantation sans l'assentiment de l'assemblée générale. Dans le code des lois de cette colonie, le nombre de crimes passibles de la peine capitale est plus élevé que dans celui des colonies voisines, et enfin, ce qui est la note la plus caractéristique, le procès par jury, cette institution si essentiellement anglaise, et que les Anglo-Saxons apportent avec eux sous tous cieux où le caprice et l'intérêt les poussent, n'est pas accepté parce que la Bible n'en fait pas mention.

Dans le voisinage de New-Haven s'établirent les villes de Guildford, Southold, Welford, Stampford. Elles cherchèrent tout naturellement à s'unir à leur devancière, mais l'idée séparatiste, qui présidait à la fondation de chaque église puritaine, était si forte que le New-Haven fit opposition à ce projet. Cependant, le danger commun prévalut sur le sentiment autonomiste et cette plantation absorba ces établissements constitués à son image.

En 1662, toutes les villes que nous venons de nommer furent réunies en une seule colonie, sous le nom de Connecticut. L'instruction publique y fut toujours en honneur, et dès 1770 on y fondait l'institution devenue depuis le *Yale College* qui a formé tant d'hommes distingués (1).

(1) Le New-Hampshire et le Maine complétaient, sous l'ancien régime, le groupe de la Nouvelle-Angleterre. Ces deux colonies qui, à l'origine, formaient partie d'un territoire appelé Laconie, ne furent jamais prospères avant la révolution. Le voisinage du Canada, dont les bandes guerrières étaient si redoutables, empêchaient les émigrés de s'y établir en aussi grand nombre qu'au Massachusetts. Celui-ci réunit le Maine à son territoire en 1665. Cette union dura jusqu'en 1826, année où fut formé l'État du Maine actuel. Le New-Hampshire fit partie lui aussi, durant quelques années, de la grande colonie puritaine, mais vers 1691, il fut constitué en colonie séparée et devint province royale.



CHAPITRE X

PROVIDENCE ET RHODE-ISLAND

Roger Williams, poursuivi par les autorités de Boston, s'en va fonder la ville de Providence. — Opinions partagées sur la valeur de ce personnage. — Il est chargé par ses amis de solliciter à Londres une charte pour le nouvel établissement. — Les disciples d'Anne Hutchinson s'établissent dans l'île de Rhode-Island qui est réunie à Providence.

C'EST aux plantations de Providence et de Rhode-Island qui formèrent l'État de ce nom, que les historiens (1) ont coutume d'accorder l'honneur, qui appartient de droit au Maryland, d'avoir inauguré le régime de la liberté de conscience en Amérique. De même que les puritains avaient cherché dans le nouveau monde un asile contre la persécution anglicane, de même Roger Williams et les adhérents d'Anne Hutchinson avaient dû fuir du Massachusetts, chassés par les persécutés d'autrefois devenus persécuteurs à leur tour.

C'est une singulière figure de l'histoire des États-Unis que celle du fondateur de Providence, et elle a été bien contradictoirement jugée. Pour les uns, Williams est un homme supérieur dont l'intelligence devançait de beaucoup celle de ses contemporains ; pour les autres, ce n'est qu'un démagogue dont les doctrines n'ont produit que des bouleversements et qui s'est vu, une fois chargé des responsabilités du pouvoir, obligé de se mettre en contradiction avec lui-même pour gouverner. Macaulay ne voit dans le héros de Providence qu'un profond scélérat, partageant en cela l'opinion des puritains. Ce qu'il y a de certain, c'est que la mobilité de son esprit l'entraînait à de perpétuels changements de foi religieuse. L'an-

(1) Surtout de Tocqueville et Laboulaye parmi les Français.

glicanisme le compte d'abord parmi ses ministres et ensuite au nombre de ses adversaires déclarés ; puis il se fait puritain, pour devenir baptiste et enfin *seeker*. Il n'est pas étonnant qu'avec une telle instabilité de vues, il ait senti le besoin de prêcher la liberté de conscience.

A quatre reprises, les autorités civiles ou religieuses du Massachusetts le citèrent devant elles pour lui demander compte de ses opinions. Un jour, aux premiers temps de sa ferveur de puritain, il reprocha aux ministres de la secte d'avoir autrefois professé l'anglicanisme et de n'avoir pas purgé par la pénitence ce péché originel. Plus tard, on le vit déclarer que les colons du Massachusetts n'avaient aucun droit à leurs terres et qu'ils devaient tenir leurs titres de propriété des Indiens et non du roi : prétention qui devait naturellement le mettre au plus mal avec les colons. C'est lui qui suggéra à Endicott, gouverneur de Salem, d'enlever du drapeau anglais la croix de Saint-Georges.

En toutes occasions, il prêchait sa doctrine de la liberté de l'âme (*soul liberty*), si odieuse aux puritains, auxquels il demandait de ne plus imposer par la force l'observation du dimanche. La mesure était comble et un décret de bannissement fut rendu contre Williams qui, pour ne pas être transporté en Angleterre, prit la fuite. Durant de longues semaines, la misère et les dangers le réduisirent presque à la dernière extrémité, et s'il survécut, ce fut grâce aux Indiens qui lui prêtèrent secours. Enfin, il réussit à s'établir en un endroit, sis au fond de la baie de Naragansett, qu'il nomma Providence (1636) en souvenir de la miséricorde que Dieu lui avait témoignée dans son malheur, « désirant en faire un asile ouvert aux personnes persécutées à raison de leur foi ».

En 1638, les amis d'Anne Hutchinson, Coddington et Clark, dressaient leur tente de proscrits dans l'île d'Aquiday (Rhode-Island), non loin de Providence, où de nombreux émigrés vinrent les rejoindre.

Un grand danger menaçait ces deux plantations dès leurs premières années. Le Massachusetts ne cachait pas son mauvais vouloir à l'endroit de Williams, et élevait des prétentions sur le territoire de Providence et de Rhode-

Island. Il fallait se prémunir contre les entreprises de ce redoutable voisin et les établissements nouveaux qui s'étaient développés — indépendamment les uns des autres — sentirent la nécessité de se concerter en présence du péril commun pour fortifier leur position. Il leur parut que le moyen le plus sûr d'arriver à ce but était d'obtenir du gouvernement anglais une reconnaissance de leur État, car une charte mettrait fin à toute contestation sur leur droit de propriété. Williams, envoyé à Londres par Providence, Portsmouth, New-port et Rhode-Island, revint avec des lettres patentes des plus larges et donnant aux *plantations de Providence* (1644) des pouvoirs très étendus. Liberté leur était accordée de passer toutes les lois utiles à la colonie, pourvu qu'elles ne fussent pas hostiles à celles de la mère patrie. Le Parlement, qui était alors en lutte avec Charles Ier, ne se réserva pas même le droit de veto sur la législation coloniale. Bien que l'union de ce groupe d'établissements nouveaux d'où est sorti le Rhode-Island eût été proclamée, chaque *town* n'en continuait pas moins à agir isolément, et ce ne fut qu'après mille difficultés qu'on parvint à fonder une cour générale, à l'instar des colonies voisines.

Cette assemblée déclara que son gouvernement était une démocratie ou « gouvernement populaire », ce qui ne l'empêcha pas de poser dans son code de lois le principe essentiellement aristocratique de la primogéniture, dans le droit successoral de la colonie. Cet avantage en faveur du premier-né subsista au Rhode Island jusqu'en 1770.

Roger Williams eut à lutter contre les principes qu'il avait cherché à faire prévaloir dans le Massachusetts. Ses théories, soumises à l'épreuve de l'application, démontrèrent combien il est dangereux de mettre des instruments trop compliqués entre les mains de certaines gens dont l'instruction restreinte devrait leur en interdire l'usage. Dans ces sortes de choses, les disciples dépassent souvent les maîtres. Poussées à leurs dernières limites, les idées de Williams autorisaient ses adhérents à conclure à l'inutilité de toute autorité en matière de gouvernement comme en matière de religion, même à la nécessité de laisser impunis les transgresseurs de la loi. C'était l'anarchie que la doctrine du libre examen

installait à la place de l'ordre. L'outrance de ces principes finit par effrayer une partie du peuple qui, par un effet naturel de toute réaction, rétrograda de la liberté exagérée à l'absolutisme.

Une des premières lois du Rhode-Island avait proclamé la liberté de conscience, loi confirmée plus tard par la charte du roi d'Angleterre, laquelle portait « que personne dans cette colonie ne serait molesté, en aucune manière puni ou inquiété pour dissidence en matière religieuse ». Il n'est pas certain que ce droit ait été étendu aux catholiques. Hildreth dit à ce sujet : « Les lois du Rhode-Island, imprimées pour la première fois nombre d'années après la charte, excluent formellement les catholiques et toutes personnes ne professant point le christianisme, de tout droit à la qualité de *freeman*. Il y eut plusieurs éditions de ces lois et il est maintenant impossible de dire à quelle époque ces restrictions furent introduites, quoique vraisemblablement elles ne virent le jour qu'après la révolution de 1688 (1) ». Cette citation de l'historien américain tendrait à faire croire que la liberté de conscience n'a été que partielle dans cette colonie. Bancroft est d'un avis contraire à celui d'Hildreth et prétend que s'il y a eu une exception faite au détriment des catholiques, elle n'a duré que fort peu de temps.

Fondé sous l'empire de principes révolutionnaires, n'ayant pour guide que les théories séduisantes mais fausses de Roger Williams, le Rhode Island ne s'est guère distingué par la largeur de ses idées et la grandeur de ses entreprises. C'est ainsi que au point de vue de l'instruction du peuple, il s'est montré très réfractaire à l'établissement d'écoles publiques. De tous les États insurgés contre l'Angleterre, il est le seul qui ait refusé de prendre part au congrès de 1787, d'où est sortie la constitution des États-Unis. Durant la première époque de la période coloniale, il fut mis au ban de l'opinion par les provinces voisines qui refusèrent de l'admettre dans la confédération de la Nouvelle-Angleterre, formée en 1644. Pendant de longues années, des historiens ont essayé de transormer son fondateur en héros, mais il est difficile de voir en lui autre chose qu'un dangereux agitateur, effrayé un jour,

(1) Hildreth, p. 146, vol. I.

par la hardiesse de ses principes et réduit à les combattre dans leurs conséquences. Comment voir un grand homme dans le réformateur qui laissait le Rhode Island pratiquer la piraterie et qui après avoir été sauvé par les Indiens, lors de sa fuite du Massachusetts, autorisait la vente comme esclaves des Peaux-Rouges pris à la guerre, surtout lorsque l'on considère que cette cruauté, commise froidement, s'étendait aux enfants en bas âge, comme l'atteste la proclamation qui suit portant la signature de R. Williams.

« Aux habitants qui désirent se procurer des Indiens au prix où ils se vendent au Rhode-Island et ailleurs :

» Les sujets au-dessous de cinq ans serviront jusqu'à l'âge de trente ; ceux au-dessus de cet âge et au-dessous de dix, serviront jusqu'à l'âge de vingt-huit ans et ainsi successivement (1). »

Roger Williams, épris de son œuvre, faisait parade de ses sentiments humanitaires et se vantait de présider à la seule colonie vraiment démocratique de l'Amérique. Que devient son amour de l'humanité en face de cette proclamation ? Le fait est que ses grands projets et ses principes firent une odieuse faillite. Son établissement était le plus mal noté de toutes les plantations anglaises et Cotton Mather écrivait, en 1701, que ses habitants étaient « une génération de *libertines*, de familistes, d'antinomiens et de quakers dont les descendants, par suite de l'absence d'écoles et de ministres, étaient devenus si barbares qu'ils manquaient de bons sens et étaient même incapables de parler en bon anglais ».

(1) Knowles, *life of Williams*, 348.



CHAPITRE XI

LE MARYLAND

Lord Baltimore fonde, au profit des catholiques, le Maryland, qui lui a été donné en pleine propriété. — Il accorde à ses censitaires une charte très libérale. — Il établit la liberté de conscience. — Les puritains et les anglicans viennent s'établir dans la nouvelle colonie et, après s'être emparé du pouvoir, persécutent les catholiques.

Du portrait peu sympathique de l'aventurier réformateur, Roger Williams, le regard se porte avec plaisir sur la grande figure de George Calvert, le fondateur du Maryland et le véritable initiateur de la liberté de conscience en Amérique. Rendons hommage à sa mémoire, car il voulut sacrifier au bonheur de ses coréligionnaires son repos, sa fortune et son avenir. Par sa probité et sa haute intelligence, il s'était élevé au poste de secrétaire d'État, sous Jacques Ier qui l'affectionnait beaucoup. Il était en passe de parvenir encore plus haut lorsqu'on le vit donner sa démission et abjurer le protestantisme. C'est après cet acte de désintéressement que Jacques Ier l'appela à la pairie sous le nom de lord Baltimore. Il n'en persista pas moins dans son projet d'assurer aux catholiques un refuge contre la persécution, et il obtint de Charles Ier, fils de Jacques Ier, une concession de terres en Amérique. La mort ne lui laissa pas le temps de donner suite à son généreux projet dont hérita son fils Cecil, auquel la charte fut octroyée, le 20 juin 1632.

Elle constituait lord Baltimore et sa descendance propriétaires du Maryland, à perpétuité, avec les droits les plus étendus. C'était une souveraineté créée en leur faveur, et Cecil prit la charte au pied de la lettre, car il entendait former sur la

terre d'Amérique, auprès des États démocratiques de la Nouvelle-Angleterre, une espèce de féodalité. Son frère, Léonard Calvert, fut chargé, en 1634, de prendre possession du Maryland. Il s'y rendit avec deux cents Anglais, tous catholiques. Son premier soin fut de faire appel à l'immigration européenne à laquelle il promettait de grands avantages. Mais son plan de créer des baronnies n'eut aucun succès. Les lettres patentes, comme nous venons de le dire, conféraient à lord Baltimore des pouvoirs très considérables. Il était d'usage, à cette époque, de réserver au gouvernement le droit de veto sur la législation coloniale des établissements qui relevaient directement de la Couronne (*crown colonies*). Mais Charles Ier avait fait abandon de ce privilège en faveur de Cecil, et s'était même engagé — exception singulière chez un monarque aussi absolu — à ne frapper d'aucun droit les produits du Maryland.

D'après les lettres patentes de Charles Ier, la souveraineté du lord propriétaire du Maryland était donc presque complète. N'était-ce pas là un cadeau onéreux au moment où le Parlement battait en brèche le pouvoir personnel du monarque anglais ? Le souffle révolutionnaire qui agitait la Grande-Bretagne ne traverserait-il pas la mer pour assaillir l'omnipotence de l'ami du roi ? C'est sans doute la pensée qui se présenta à l'esprit de lord Baltimore, et il se garda bien de risquer en Amérique la partie que son maître était en train de perdre en Europe.

Aussi se décida-t-il à faire à ses sujets la part la plus large possible de ses pouvoirs. La liberté de conscience fut offerte à tous les cultes. « Toute discussion sur les choses de la religion, était-il écrit dans la constitution, est défendue dans le but de prévenir des sujets de troubles et la création de factions ». A cet acte de tolérance vint s'ajouter la liberté politique la plus étendue, car tous les *freemen* reçurent le droit de participer à l'administration de la chose publique. C'était la mise en pratique du suffrage universel avant qu'il fut connu ailleurs, même de nom.

Le lord propriétaire ne se réservait que l'initiative des lois à la Cour générale, qui avait été organisée à l'instar de celle du Massachusetts. A sa grande surprise, toutes ces conces-

sions restèrent en deçà des ambitions de ses sujets qui, en véritables Anglo-Saxons, estimaient qu'ils n'avaient pas le *self-government*, tant qu'il leur restait un privilège à conquérir. Il fallut céder sur ce point et aussi séparer la Cour générale en deux chambres. Mais, ces querelles qui se réglèrent à l'amiable, n'étaient rien en comparaison des embarras qui attendaient le Maryland.

La Virginie et le Massachusetts voyaient d'un mauvais œil l'établissement, à leurs côtés, d'une colonie catholique et se mirent en tête de lui susciter toutes espèces d'ennuis, tout en caressant le projet de la dépouiller de ses privilèges. Petit à petit, des migrations d'anglicans, de puritains et de presbytériens, s'introduisirent, à la faveur du régime de la liberté de conscience, sur le domaine de lord Baltimore et lorsqu'ils se crurent assez forts, ils levèrent l'étendard de la révolte. L'avènement de Cromwell favorisa leur dessein et le Parlement anglais déclara lord Baltimore déchu de ses droits. Cette confiscation constituait une telle injustice que le Protecteur recula devant la responsabilité de la sanctionner, et le Maryland fut rendu à son propriétaire légitime. La lutte se continua avec des alternatives de succès et de revers pour les catholiques, auxquels la restauration des Stuarts vint rendre courage, mais la révolution de 1688 porta le dernier coup à leur influence. Sous le règne de Guillaume et de Marie, le protestantisme triomphe sur toute la ligne. Les promoteurs de la liberté de conscience deviennent les victimes d'une odieuse persécution qui durera jusqu'à la révolution de 1775. Les catholiques ne sont plus dès lors que des parias et des proscrits. Défense est faite aux prêtres de célébrer la messe ailleurs que dans l'intérieur d'une famille, et l'exclusion des catholiques de toutes fonctions publiques est proclamée. On met de côté, lorsqu'il s'agit de les atteindre, les notions les plus ordinaires de justice, et on n'hésite pas à formuler contre eux des lois iniques contraires au droit naturel. Ainsi la Cour générale décrète que tout enfant de parents catholiques, qui embrassera le protestantisme, aura le droit de réclamer sa part des biens de ses père et mère, comme si leur succession était ouverte. Puis, on les repousse de la société et on va jusqu'à leur interdire le

droit de se promener sur la place publique de Baltimore. Pour essayer de justifier ces iniquités, on alléguait la prétendue immoralité des catholiques et leur manque de loyauté envers la Couronne. C'était le comble de l'hypocrisie, car quelle était la valeur morale de leurs dénonciateurs ? Un historien américain protestant va nous l'apprendre : « J'ai vu tant de témoignages irrécusables, écrits et verbaux, de la conduite du clergé protestant du Maryland, que je suis confondu de surprise en voyant que Dieu a épargné une Église si universellement corrompue, et qu'il n'a point retiré sa lumière de ce triste lieu ». C'est en ces termes sévères que Campbell, auteur de la biographie de l'archevêque Carroll, flétrit les persécuteurs des catholiques du Maryland.

Ils ne recouvreront leurs droits qu'au moment où les colons américains se soulèveront contre l'Angleterre. Ce jour-là l'intérêt pousse les persécuteurs à se faire humbles ; ils supplient leurs victimes d'oublier le passé pour se joindre à eux dans leur entreprise contre l'Angleterre. « Nous prions, nous conjurons tous les habitants du Maryland, au nom de leurs devoirs envers Dieu, le pays et la postérité, de s'unir cordialement à nous, dans une défense commune de nos droits et de nos libertés (1) ».

Quelle conduite les catholiques devaient-ils tenir ? Certes, ils avaient autant à se plaindre de l'Angleterre qui les avait abandonnés à la tyrannie des protestants que de leurs concitoyens ; ils avaient en plus les mêmes griefs que ceux-ci contre la mère patrie. Ils n'hésitèrent pas à faire cause commune avec leurs persécuteurs, d'autant plus que le concours demandé était le prix de leur affranchissement.

(1) MacMahon, *History of Maryland*.



CHAPITRE XII

LA PENNSYLVANIE

La Société des amis ou *quakers*, leur croyance. — Penn, un des membres de cette secte, obtient une concession de terres en Amérique. — Son caractère. — Il traite les Indiens avec humanité. — Ses adhérents lui font la guerre. — Franklin en Pennsylvanie.

PARMI les sectes auxquelles la doctrine du libre examen a donné naissance au seizième et au dix-septième siècles, il n'en fut pas de plus étrange que celle dite : *des amis*, ou quakers, dont un certain nombre vinrent chercher en Amérique un refuge contre la persécution religieuse. Les États de Pennsylvanie, du Delaware et du New Jersey les comptent comme leurs pionniers. Selon les quakers, la Bible est un livre très obscur dont l'homme ne peut pénétrer le sens qu'à l'aide d'une étincelle divine qu'il cache dans son for intérieur et qu'ils appellent *« inner light »*. Cette lumière est le guide de la foi et la raison déterminante de la conviction. Donc, autant d'interprétations différentes que d'individus. Ce point de départ éloignait le quaker du puritain qui n'admettait l'interprétation individuelle que lorsqu'elle cadrait avec ses intérêts. Aussi l'inimitié d'une secte pour l'autre était-elle vive et valut *aux amis* de nombreuses persécutions dans leur nouvelle patrie. Ceux-ci, puisant leur règle de conduite dans l'Évangile, étaient de mœurs plus douces que leurs ennemis, condamnaient la violence comme moyen de répression des crimes et se faisaient un devoir rigoureux de ne point porter les armes.

Pour se distinguer des gentils et suivre l'exemple des chrétiens de l'Église primitive, ils affectaient une grande simplicité de costume, de manières et de langage. L'anglicanisme

les voyait d'un mauvais œil et les proscrivait presque autant que les catholiques. La persécution en avait chassé un bon nombre de l'Angleterre lorsque William Penn, le plus célèbre d'entre eux, et une des plus singulières figures de l'époque, forma le projet de chercher la paix et la liberté de conscience hors de la Grande-Bretagne. Il était le fils de l'amiral Penn, marin distingué, ayant rendu de grands services à son pays. De bonne heure, le futur fondateur de la Pennsylvanie avait été touché par les prédications des quakers, et son père, voulant le détourner d'une vocation religieuse qui ne lui agréait point, l'envoya à Paris. Mais les plaisirs de la grande ville n'eurent aucune prise sur ce jeune enthousiaste religieux. La réputation du théologien calviniste Amyrault l'attira à Nantes. A son retour en Angleterre, rien ne put l'empêcher de s'unir *aux amis*, après la mort de son père. C'est alors qu'il demanda à Charles II une concession de terre en Amérique, comme compensation d'une dette due par la Couronne à l'amiral Penn. Le roi aimait beaucoup ce singulier personnage et l'admettait en sa compagnie. On rapporte que la première fois qu'il parut à la cour avec son chapeau à larges bords sur la tête, — il était d'usage chez les quakers de rester coiffés partout, — le roi lui dit : « Il est de règle dans cette demeure qu'une seule personne reste couverte ». — « Fort bien », répondit Penn, tutoyant le roi à la façon des siens, « tu peux enlever ta coiffure ». C'était, malgré ses excentricités, un homme remarquable et bien supérieur à ses adhérents qu'il conduisit dans le Nouveau Monde. Cette supériorité fit même son malheur, car elle le poussa à donner à la Pennsylvanie un code de lois trop avancées pour l'époque. Son attachement à la liberté l'engagea dans une voie où il ne trouva que déceptions et dégoût.

Les lettres patentes de Charles II constituaient le chef quaker propriétaire absolu de sa concession, et c'est le roi lui-même qui donna à cette contrée, malgré les protestations de Penn, le nom de Pennsylvanie. Le fondateur de cette colonie établit le gouvernement nouveau sur les bases les plus larges, entendant traiter ses sujets en bon prince. La charte qu'il leur donna, appelait tous les citoyens à participer au

gouvernement de la plantation. Il est curieux d'observer le langage tenu par Penn à ses amis. On croirait entendre discourir un précurseur de Montesquieu. Selon Penn, le pouvoir est une émanation de la puissance divine qui doit aider l'individu à faire le bien et à éviter le mal. Aucun mode absolu de gouvernement ne convient à tous les peuples, et il y a des raisons particulières de décider pour telle ou telle forme. Pour lui, tout gouvernement est bon, quel qu'il soit, quand la loi constitue une règle de conduite acceptée de tous et que le peuple prend part à sa confection. Il importe beaucoup cependant d'avoir des hommes droits et justes pour exécuter la loi, car si elle est mauvaise, ils en atténueront les effets ou la feront réformer.

Trait singulier à noter dans le Jersey, organisé à l'image de la Pennsylvanie, le quaker confiait à son député ce que de nos jours l'on nomme un mandat impératif, et lui accordait un salaire d'un chelin par jour afin de lui rappeler qu'il était le serviteur du peuple. Les lois données par leur chef aux quakers étaient beaucoup moins sévères que celles de la Nouvelle-Angleterre. La législation pénale visait la réforme plutôt que la punition du criminel, appliquant cette théorie humanitaire moderne bien longtemps avant qu'elle eut été préconisée par les philosophes de la fin du dix-huitième siècle. Après la disparition de Penn, les quakers finirent par assimiler leurs lois à celles des provinces voisines.

On cite avec éloges la conduite de Penn à l'égard des Indiens, qu'il traita avec la plus grande humanité. La gravure populaire le représente sous un chêne légendaire, au milieu des tribus sauvages et les invitant à se confier à lui. La lettre qui suit, à leur adresse, mérite d'être reproduite.

« *Mes amis,*

« Il y a un Dieu grand et puissant qui a fait le monde et toutes les choses qui s'y trouvent, auquel vous et moi et tous les peuples nous devons l'existence et le bien-être, et envers lequel nous sommes comptables de tout ce que nous faisons ici-bas.

» Ce Dieu grand a écrit sa loi dans nos cœurs ; elle nous enseigne et nous commande de nous aimer, de nous aider et

de nous faire du bien les uns aux autres. Il a plu à cet Être Suprême de me donner un intérêt dans cette partie du monde que vous habitez, et le roi de mon pays m'y a octroyé une province. Mais je ne veux en profiter que de votre agrément et de votre consentement, afin que nous puissions toujours vivre en paix, dans des rapports de bon voisinage. Le Dieu grand qui nous a créés a-t-il entendu que nous nous dévorions et nous détruisions les uns les autres ? N'a-t-il pas plutôt voulu que nous vivions avec modération et affection les uns pour les autres ? Je tiens à vous dire combien je suis peiné des mauvais traitements et de l'injustice dont vous avez eu tant à souffrir, de la part des Européens qui n'ont songé qu'à eux dans leurs rapports avec vous, et ont tant abusé de votre confiance, au lieu de vous donner l'exemple de la bonté et de la patience. Vous en avez éprouvé beaucoup de peine, et telle est la cause, sans doute, des haines et des vengeances qui ont été portées jusqu'à l'effusion du sang ; ce qui a soulevé le courroux de Dieu. Je ne suis pas un homme de cette sorte, on le sait très bien dans mon pays. J'ai beaucoup d'affection et de considération pour vous, et je désire me concilier votre amitié et la conserver au moyen de rapports paisibles fondés sur la bonté et la justice. Les hommes que je vous envoie partagent mes sentiments et se conduiront, en toutes choses, d'accord avec ces principes. Si quelqu'un d'entre eux venait à vous offenser, vous recevriez une satisfaction immédiate, par le moyen d'un tribunal composé d'hommes justes, pris en égal nombre dans vos rangs et parmi les nôtres, de telle manière qu'il ne vous reste aucun sujet sérieux de dissatisfaction, etc,. etc. ».

Pour nous, Canadiens, rien n'a lieu de nous surprendre dans ce langage du célèbre quaker ; c'est celui que tenaient tous nos gouverneurs aux indigènes. Mais pareilles paroles sonnaient étrangement dans les colonies anglaises où l'Indien, considéré comme un être de race inférieure, se sentait assimilé à la bête fauve et traqué comme elle.

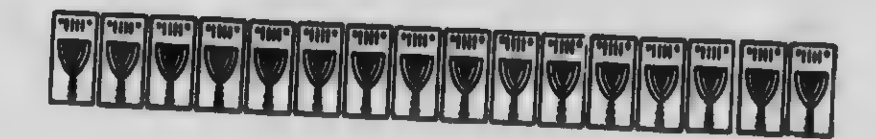
Sous les auspices de son propriétaire, la Pennsylvanie prit un développement énorme en quelques années. Lorsqu'il y mit pied à terre en 1682, avec une centaine d'émigrés, il trou-

va établis sur ses terres près de 3,000 colons hollandais, anglais et suédois. Deux ans après l'arrivée de Penn, sa concession qui s'étendait d'un point sur le Delaware à douze milles au-dessus de New-Castletown, le long de ce fleuve jusqu'au 43e degré de latitude nord, comptait déjà 7,000 habitants répandus dans vingt *towns*. La grande préoccupation des quakers était de s'enrichir, et Penn reprocha souvent aux amis de se retrancher hypocritement derrière leurs principes religieux pour atteindre ce but. Le reproche n'était que trop mérité. Ne vit-on pas souvent les quakers attirer des nègres chez eux, sous prétexte de les convertir, mais, en réalité, pour en faire des esclaves ? Et que penser de l'Assemblée qui tolérait la piraterie exercée sous ses yeux ? Ils refusaient de prendre part à la défense du pays, sous prétexte qu'il leur était interdit, par leur croyance, de verser le sang humain. Mais comme ils trouvaient bien des accommodements avec leur foi, lorsqu'il s'agissait d'avancer les intérêts matériels de la communauté, — à preuve leur attitude vis-à-vis des noirs, — leurs voisins étaient en droit de blâmer cette neutralité dangereuse pour les colonies en général. Tout ce qu'il fut possible d'obtenir de l'assemblée, ce fut, à deux reprises, des subsides destinés à parer aux frais des guerres soutenues contre les Français.

La constitution donnée par Penn fut modifiée à trois reprises, à la demande des colons avec lesquels il ne réussit jamais à s'entendre. Ils lui reprochaient ses actions, son âpreté au gain. Entendant dire, un jour, que le fameux quaker songeait à céder sa propriété, ils l'accusèrent de vouloir *vendre sa bête après l'avoir tondue.*

En 1732, Benjamin Franklin vint s'établir à Philadelphie où il fonda une bibliothèque publique ; il publia aussi dans cette ville son fameux *Almanach du bonhomme Richard*, espèce de traité de morale et de connaissances utiles (1).

(1) A la Pennsylvanie se rattache par la communauté d'origine, le Delaware. En 1638, quelques Suédois s'établirent sur les bords de la rivière Delaware et fondèrent la Nouvelle-Suède que les Hollandais rattachèrent à leurs établissements en 1655. Après être devenu la propriété du duc d'York, ce territoire passa enfin aux mains de Penn (1682). Des quakers et des Allemands s'y établirent en grand nombre. Le Delaware se constitua en État en 1776, mais en 1703, il s'était déjà formé en colonie séparée de la Pennsylvanie.



CHAPITRE XIII

LE NEW-YORK

Établi par les Hollandais. — Création de seigneuries. — Les Anglais s'emparent de New-Amsterdam. — Haine de cette colonie pour la Nouvelle-France (1).

CHAMPLAIN avait, depuis un an, jeté à Québec les bases de la colonie de la Nouvelle-France, lorsqu'un marin anglais, au service des États de Hollande, Henry Hudson, entrait dans le fleuve qui porte son nom et le remontait jusqu'à l'endroit où se trouve aujourd'hui Albany (1609). Plus heureux que le découvreur de l'Amérique, à qui on a fait le mince honneur d'appeler Colombie un tout petit coin du continent, ce navigateur a, pour le rappeler au souvenir de la postérité, outre le fleuve dont les eaux baignent la ville de New-York, l'immense mer intérieure nommée baie d'Hudson, sa deuxième découverte.

Les Hollandais s'établirent, en 1623, à Orange (Albany) et à New-Amsterdam qui devinrent de florissants postes de commerce.

Leur colonie s'organisa, dans certaines parties, sur les bases du système féodal mitigé, reproduisant les traits caractéristiques de la tenure seigneuriale de la Nouvelle-France. Les États généraux de Hollande donnaient de vastes domaines à certains individus, à charge par ces derniers d'y attirer des colons, qui seraient mis en possession de fermes, soit à perpétuité, soit à terme.

(1) Le New-Jersey faisait parti des possessions hollandaises, comme New-York, jusqu'à la conquête de ces contrées pour le compte du duc d'York. Celui-ci céda le territoire actuel du Jersey à Sir George Carteret et à Lord Berkeley qui vendit sa concession à Wm Penn en 1696. Les quakers s'y établirent en grand nombre et finirent par acquérir le domaine de Carteret. Les deux colonies furent réunis en une seule (1702) sous l'autorité de la Couronne.

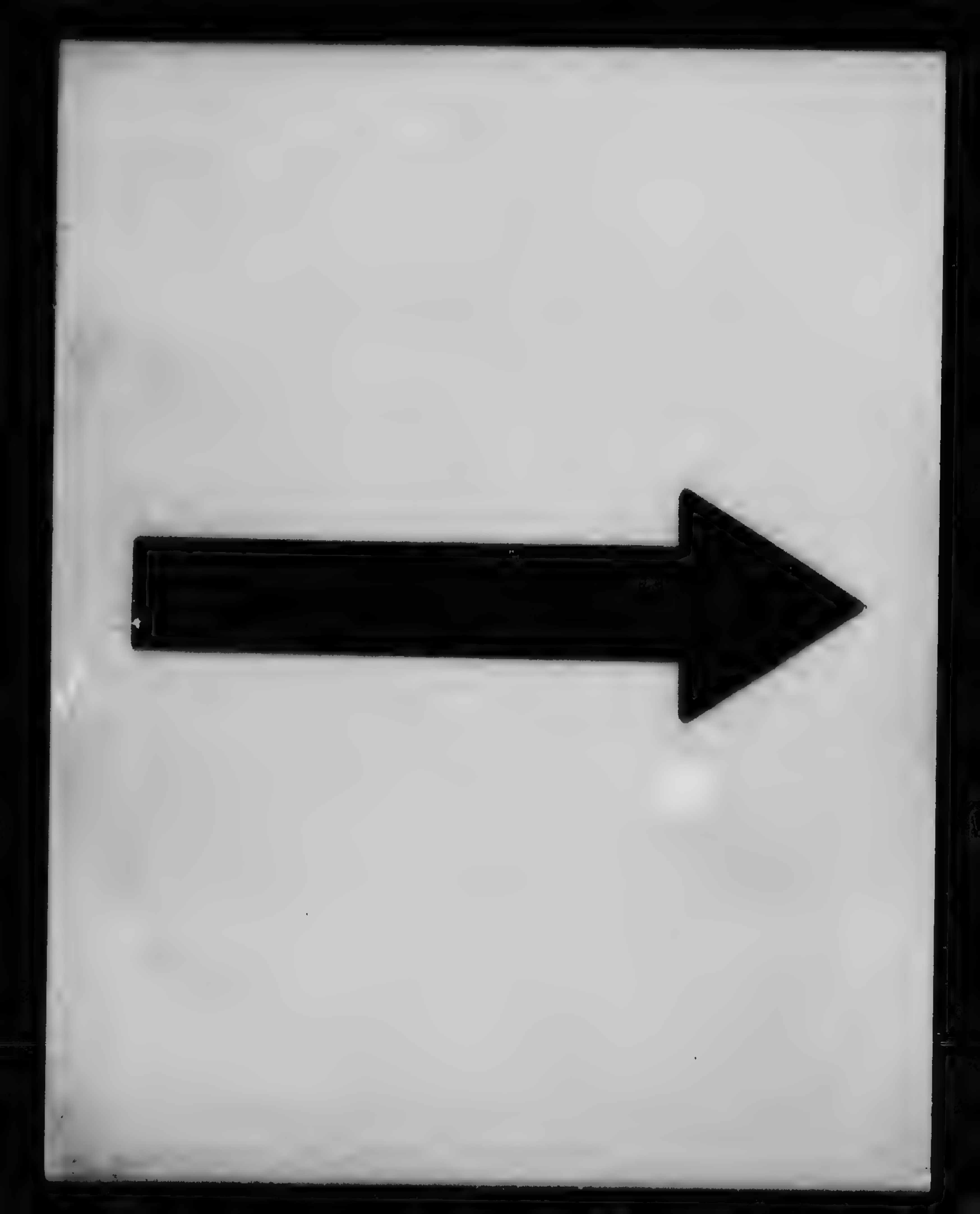
La concession perpétuelle ne sortait des mains de son possesseur qu'en acquittant, comme dans la seigneurie canadienne, des droits de *lods et vente*. Ce domaine prenait le nom de *manoir*, et son propriétaire, celui de patron. Il se constitua un certain nombre de ces seigneuries dont l'existence, dans la plupart des cas, fut éphémère. Lors de la conquête de la Nouvelle-Hollande par l'Angleterre, il n'y avait de bien organisées que celles de Van Rensselaer et de Livingston.

Les Anglais, à leur tour, créèrent de ces seigneuries d'après le modèle hollandais et à la Révolution, le droit des patrons fut reconnu par la constitution. Dans le cours du siècle dernier, les tenanciers s'efforcèrent, à maintes reprises, de se soustraire au paiement de la rente perpétuelle, notamment en 1845. Il y eut plusieurs émeutes à ce sujet. La législature de l'État de New-York affirma en 1846 le droit des propriétaires. L'année 1859 vit la contestation entre les Van Rensselaer et les censitaires portée devant les tribunaux qui donnèrent encore gain de cause aux premiers.

Mais cette colonie n'était pas destinée à couler ni de longs ni d'heureux jours sous ses premiers maîtres; les Anglais ne tardèrent pas à contester aux Hollandais leur titre de propriété, prétendant que les découvertes de Cabot, antérieures à celles d'Hudson, établissaient leur priorité d'occupation sur tout l'immense territoire dans lequel on a taillé les États de New-York, de Pennsylvanie, du New-Jersey et du Delaware.

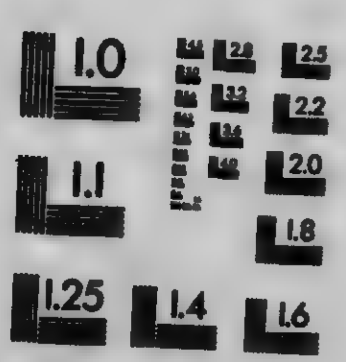
C'était un titre contestable que les possesseurs n'étaient pas disposés à admettre, et l'Angleterre comprit qu'une réclamation appuyée par une force militaire imposante, aurait seule raison de l'entêtement des sujets du Stathouder. Le duc d'York, à qui son frère avait donné ce pays (1664), envoya trois vaisseaux de guerre, portant six cents soldats, avec mission de s'emparer de la Nouvelle-Hollande. Le gouverneur de New-Amsterdam, Stuyvesant, voulut résister, mais, la garnison refusant de le suivre, il dut se rendre.

La ville conquise reçut de ses nouveaux maîtres le nom de New-York, qui s'étendit à tout le pays voisin. Le traité de Bréda, conclu entre la Grande-Bretagne et la Hollande,



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI [illegible] ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc
1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

confirma cette capitulation. En vertu des lettres patentes du roi Charles II, l'autorité du duc d'York n'avait de limites que son bon plaisir. Il fit préparer un code de lois qu'il soumit à une assemblée convoquée par son gouverneur, et comme celle-ci n'y trouvait point ce privilège essentiellement anglais du vote des impôts par le peuple, elle le réclama avec énergie. Il surgit de ce choc d'opinions des discussions qui amenèrent un compromis en vertu duquel le duc d'York recevrait de l'assemblée, en échange du droit revendiqué par celle-ci, une somme fixe payable chaque année. Cependant, cette concession parut bientôt insuffisante et les mécontents ne cessèrent de se plaindre que le jour où le pouvoir leur céda tous les privilèges possédés par les colonies voisines. Mais, le duc d'York, à son avènement au trône sous le nom de Jacques II, voulut, tout en prenant sa revanche sur les colons, appliquer à New-York les théories absolutistes qu'il tendait vainement d'introduire en Angleterre. Confisquer le pacte fait avec ses sujets d'outre-mer, supprimer toute représentation législative, et ne lever les impôts que par voie d'ordonnances, furent les premiers actes de son règne éphémère dans ses possessions formées en province royale.

Le Parlement, jaloux de l'esprit d'indépendance qui se manifestait dans les colonies, aurait été heureux de continuer le régime tyrannique inauguré par les Stuarts, mais les habitants de New-York ne l'entendaient pas ainsi et autant ils s'étaient montrés rebelles aux ordonnances de Jacques II, autant ils s'acharnèrent à reconquérir les droits que leur déniait l'Angleterre. Au lieu de lutter à main armée, les partis rivaux transigèrent et la liberté devint le prix de honteux marchés. Le niveau moral du gouvernement s'affichait dans les concessions qu'il se laissait arracher à prix d'argent par les habitants de la colonie. Mis en appétit par ces transactions, l'exécutif se livra à toutes espèces d'exactions qui eurent bientôt fait de pousser les contribuables aux dernières limites de l'exaspération. L'énergie populaire se raidit contre ces abus de pouvoir, et après une résistance prolongée, elle remporta une dernière victoire.

Depuis quarante ans les subsides étaient votés pour sept ans, mais à la session de 1739, l'assemblée ne voulut consen-

tir à les accorder que pour une année et le gouverneur n'osa plus s'opposer à la volonté du peuple.

Lorsque Frontenac eût résolu, lors de la première guerre intercoloniale (1689), de prévenir les attaques des Anglo-Américains en portant les hostilités chez eux, les premiers coups des Français du Canada tombèrent sur la colonie de New-York. Tous nos lecteurs, au courant de l'histoire de la Nouvelle-France, connaissent la fameuse et sanglante expédition de d'Ailleboust de Mantet et de Lemoine de Saint-Hélène, qui eut comme but et résultat la prise de Schenectady et le massacre de ses habitants. A la nouvelle de cette meurtrière affaire, la terreur se répandit par toute la Nouvelle-Angleterre, où, affolés par la terreur, les femmes et les enfants passaient les nuits dans les angoisses attendant leur heure dernière.

Un auteur américain nous retrace l'impression qu'avait laissée cette expédition et rapporte un couplet d'une complainte composée à l'occasion de ce massacre.

« Frontenac, dit-il, lance trois partis de guerriers — des soldats français et des sauvages — l'un d'eux se porte contre Schenectady et le récit de cette expédition va nous donner une idée des attaques dirigées contre nous à cette époque. Cela se passa durant l'hiver de 1690 ; les Français et les Indiens, marchant à la raquette, endurèrent des souffrances incroyables :

« They marched for two and twenty daies
« Alle through the deepest snow
« And on a dismal winter night
« They strucke the cruel blow.

« Ainsi raconte une vieille ballade composée par nos ancêtres pour perpétuer le souvenir de ces scènes sanglantes.

» La ville de Schenectady était défendue par une palissade percée de deux portes. Mais, les habitants se croyaient en sûreté, protégés, comme ils le pensaient, par des centaines de milles couverts de neige. Les portes restaient ouvertes et toute la ville dormait chaque soir sans appréhension. Avertis de se tenir sur leurs gardes, les citadins prirent la chose en riant, et pour bien marquer leur indifférence, posèrent aux portes des bonshommes de neige en guise de sentinelles. Les Fran-

çais et les Indiens se répandirent dans la ville, se postant, par petits groupes, devant chaque porte pour prévenir toute fuite des colons. Puis, le cri de guerre retentit et le meurtre commence. Hommes, femmes, tombent indistinctement sous les balles ou le tomahawk. On ne gaspille pas de poudre sur les nouveaux-nés : on les assomme sur le cadre des portes, ou on les lance dans le feu. On fit grâce aux Iroquois trouvés dans la ville, afin de les détacher, par cette générosité, de l'alliance anglaise. Soixante personnes trouvèrent la mort dans cette tuerie. Ceux qui échappèrent s'enfuirent vers Albany, la plupart, partis sans vêtement, périrent de froid. Un certain nombre d'habitants furent amenés en captivité au Canada (1) ».

La colonie de New-York se peuplait d'Anglais, mais un fort contingent de huguenots vint se mêler à ceux-ci et aux Hollandais. Les réformés de France s'attendaient à trouver au milieu des protestants la jouissance entière des droits de citoyen. Mais ils avaient compté sans l'égoïsme et la jalousie de gens décidés à leur marchander l'hospitalité.

En dépit de l'hostilité et de la jalousie des autorités, les huguenots se firent une place considérable au cœur de la colonie. Dès 1702, leur nombre s'était assez accru pour leur permettre d'avoir un temple à eux appelé : *l'Eglise du Saint-Esprit.* Ils jouèrent là, comme à Boston, un rôle important et les familles de protestants français conservèrent longtemps un cachet distinctif. Puis, cet élément étranger finit par se fondre dans la masse de la population. Mais, encore aujourd'hui, les Jay, les Bayard, célèbres dans la diplomatie, les Guion, les Delancey (de Lancy) font remonter leur origine à ces calvinistes que la révocation de l'édit de Nantes avait forcés de quitter leur patrie.

Il vint de ces émigrés Français dans presque toutes les colonies anglaises où plusieurs amassèrent d'immenses fortunes. Un nommé Faneuil, l'homme le plus riche de son temps, dans la Nouvelle-Angleterre, fit cadeau à la ville de Boston du *Faneuil Hall*, édifice immense encore debout, et qui vit dans sa grande salle bien des assemblées animées durant la période révolutionnaire.

(1) Eggleston, *Household History of the U. S.*

Pierre Beaudoin devint gouverneur du Massachusetts, et le collège Bowdoin, du Maine, fut ainsi nommé en l'honneur de son fils qui le dota généreusement.

Paul Mascarène, autre huguenot, commandait les grenadiers anglais, en 1710, à la prise de Port Royal. On le retrouve plus tard lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse.

Trois descendants de protestants français : Élias Boudinot, John Jay et Henri Laurens, présidèrent différents congrès de la Révolution. Peu à peu, la plupart de ces émigrés de France se fusionnèrent avec l'élément principal de la population. Devançant les Canadiens-Français établis de nos jours aux États-Unis, qui préfèrent s'appeler *Light, Lumber* plutôt que Lalumière ou Lambert, les Levert, Leblanc, Leroy, Du Tay, réfugiés en Virginie et dans la Nouvelle-Angleterre, devinrent, au siècle dernier, des *Green, White, King* et *Dutee.*

Cette émigration fut très nombreuse ; sept cents huguenots arrivèrent en Virginie durant l'année de 1732. Lorsque ceux de la Caroline du Nord — environ quatre cents familles — apprirent que Louis XIV fondait une colonie française en Louisiane, ils demandèrent à ce monarque l'autorisation, qui leur fut refusée, de s'établir dans le voisinage de la Nouvelle-Orléans. Le chiffre de l'émigration française au Canada n'a guère dépassé 8,000, et tout nous porte à croire que les huguenots se sont établis en un bien plus grand nombre dans les colonies anglaises.

L'Église épiscopalienne qui dominait à New-York se montra aussi cruellement exclusive que la congrégation de la Nouvelle-Angleterre. Durant un certain temps, son intolérance envers les catholiques se manifesta avec une intensité inouïe, à tel point que la Cour générale décréta, en 1701, que tout prêtre ou jésuite qui oserait pénétrer dans la colonie serait assimilé aux incendiaires, aux perturbateurs de la paix publique, et à ce titre, condamné à la prison perpétuelle et à la mort en cas de tentative d'évasion. Le voisinage du Canada exaspérait la haine nationale et religieuse et la portait à ces excès.

Ce n'est pas que les anglicans se fissent remarquer par la pratique de toutes les vertus qui auraient dû naître de leurs

convictions religieuses apparentes. L'histoire les accuse, au contraire, de s'être plus préoccupés des biens de la terre que des avantages spirituels. Le niveau intellectuel n'était pas élevé dans cette colonie et l'on n'y voyait que peu d'écoles. L'ignorance et les préjugés portèrent ses habitants à tyranniser les nègres établis à New-York, et la persécution devint un jour si violente que treize de ces malheureux furent brûlés et dix-huit, pendus sous prétexte qu'ils avaient allumé des incendies à New-York.

L'état moral de la colonie, son amour du lucre firent qu'en 1776, elle fut loin de montrer le même zèle que la Nouvelle-Angleterre durant la guerre de l'indépendance.

La chronique du temps nous fait part, à ce sujet, des hésitations de la Cour générale. Ayant appris l'arrivée prochaine à New-York de Washington et du gouverneur Tryon, ennemi déclaré de la révolution, elle prépara une adresse de bienvenue, avec instruction à un comité nommé à cette fin, de la présenter à celui des deux qui devancerait l'autre ; *to whomsoever of the two might arrive first.* Cette circonspection ne rappelle-t-elle point la prudence de ces Anglais de Québec qui, lors de l'invasion américaine de 1775, s'étaient retirés à Charlesbourg attendant le résultat de la lutte pour crier, comme dit Garneau : *Vive le roi !* ou *vive la ligue !*



CHAPITRE XIV

LES CAROLINES

Tentative de fonder une colonie féodale dans les Carolines. — Le *Grand Modèle* de Locke. — Les colons refusent de l'accepter. — Colonisation de la Géorgie.

En montant sur le trône d'Angleterre, après la chute de la république, Charles II se vit assiégé par une armée de solliciteurs, qui réclamaient de lui le prix des services rendus à la cause royaliste. De grands seigneurs ne dédaignèrent pas de tendre la main vers le monarque bien disposé à récompenser le dévouement des amis de son père. Il se présenta parmi ceux-ci huit personnages qui obtinrent la concession d'une colonie en Amérique : le pays connu sous le nom des Carolines. La charte que le roi leur octroya (1665) les constituait propriétaires de l'immense contrée qui s'étend au sud de la Chesapeake jusqu'à la rivière Saint-Jean, et indéfiniment vers l'ouest. Le pouvoir judiciaire et exécutif se trouvait concentré entre leurs mains. Le vote de l'impôt était réservé au peuple ; ce fut la seule restriction imposée à leur autorité. Les propriétaires, une fois en possession de leur charte, étant d'avis que l'on avait trop sacrifié dans la Nouvelle-Angleterre aux idées démocratiques, conçurent le projet de s'inspirer de principes opposés en élaborant la constitution de la nouvelle colonie. Pour donner suite à leur plan, ils s'aidèrent des lumières du philosophe Locke, qui jouissait alors d'une grande réputation de savoir et d'habilité.

Il sortit de cette collaboration un système de gouvernement qui fut regardé, avant son exportation en Amérique, comme la merveille du siècle et la plus ingénieuse conception en l'es-

pèce que le monde eût vue. L'ensemble de la constitution reposait sur le principe féodal et établissait, au sommet de l'édifice, une aristocratie foncière qui devait répugner aux libres allures des 4,000 colons déjà établis sur différents points de ce pays.

D'après le *Grand Modèle* — c'est ainsi que les contemporains de Locke désignaient son œuvre — les Carolines étaient divisées en huit comtés attribués à chacun des lords propriétaires, décorés respectivement du titre de palatin, de grand chancelier, et de grand amiral, etc.

Chaque comté se subdivisait, à son tour, en huit seigneuries, et celles-ci en baronnies et en *precincts*, au nombre de quatre dans chacune des dernières subdivisions.

Les baronnies appartenaient à la noblesse, composée de deux ordres : celui des *landgraves* ou comtes et celui des *caciques* ou barons.

Toute cette organisation reposait sur la propriété du sol, entraînant la substitution à l'infini et la perpétuité des titres, attachés qu'ils étaient à la glèbe en vertu du principe féodal : *Nulle terre sans seigneur.*

Les lords propriétaires s'étaient donné les deux cinquièmes des terres dans chaque seigneurie, réservant les trois autres pour les colons.

Lorsque l'on voulut passer de la théorie à la pratique, et appliquer le *Grand Modèle*, les colons refusèrent énergiquement de l'accepter. Ses auteurs s'aperçurent alors qu'il ne répondait pas aux besoins du pays et qu'on n'improvise pas un système de gouvernement, mais qu'il doit surgir du sein de la société qu'il est destiné à régir, pour s'adapter à ses goûts et à ses mœurs. La féodalité était née en Europe d'un état de choses qui n'existait pas en Amérique et n'y avait pas sa raison d'être. Le chef-d'œuvre de Locke n'eut donc d'existence que sur le papier. On se hâta de le mettre de côté (1693) pour adopter une constitution semblable à celle qui existait dans les colonies voisines.

On se demande comment l'absurdité de ce plan n'avait pas frappé lord Shaftesbury, le chef des propriétaires, et ses amis ? Comme les émigrés pouvaient avoir partout, dans les colonies voisines, des terres à vil prix, était-il raisonnable

de croire qu'ils viendraient cultiver celles des comtes et des caciques sans espoir de les posséder en propre, et qu'ils accepteraient le servage dans les Carolines lorsqu'il leur était si facile d'être hommes libres ailleurs ?

La Caroline du Sud ne fut détachée de celle du Nord qu'en 1730. Le *Grand Modèle* y fut trouvé d'une application trop difficile ; comme sa voisine, elle répugnait à cette organisation compliquée, qui aurait gêné son développement. Sa population se composait, en partie, de huguenots exilés de France par la révocation de l'Edit de Nantes, et d'Anglais, chassés de la Grande-Bretagne à raison de leurs opinions religieuses ou politiques. La république de Cromwell avait poussé de ce côté un grand nombre de partisans de Charles Ier, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de *cavaliers*. La présence de ces derniers imprima à la population de la Caroline du Sud un cachet aristocratique qui persista longtemps, lui donnant, sous ce rapport, une ressemblance avec la Virginie peuplée, elle aussi en partie, par des colons appartenant aux classes élevées de la Grande-Bretagne.

Après l'échec du *Grand Modèle*, la Caroline du Sud, qui avait repoussé la féodalité qu'on voulait lui imposer, organisa sa société, autant que possible, sur les bases d'un régime de privilèges. Les colons se taillèrent de larges domaines, où leur existence s'écoulait dans une espèce de souveraineté s'étendant sur des esclaves de race noire ou rouge.

La population de la Caroline du Sud s'était recrutée, à l'origine, dans l'immigration très forte qui quitta l'Irlande durant la seconde moitié du dix-huitième siècle. Les nouveaux venus étaient attirés de ce côté par l'ambition bien légitime de trouver des terres en Amérique. De forts contingents d'Écossais et d'Allemands vinrent aussi s'établir dans cette contrée. Vers la même époque, le gouvernement de la colonie fit preuve d'une grande faiblesse, à tel point que les propriétaires durent se liguer entre eux pour se protéger contre les bandes de voleurs et de malfaiteurs qui l'infestaient. Les *régulateurs* — c'est le nom que portait ce comité de sûreté — firent prompte justice de cette engeance qui avait exercé un régime de terreur.

La Caroline du Nord fut la première des colonies à procla-

mer son indépendance lors de la révolution, et c'est au fort Sumter, dans la Caroline du Sud, que retentit (1861) le premier coup de canon de la guerre civile.

Une idée philantropique a présidé à l'établissement de la Géorgie. Lord John Oglethorpe, officier de l'armée anglaise et membre du parlement, voulut, en les envoyant en Amérique, tirer de la misère et de la prison, une légion de débiteurs insolvables que la spéculation avait ruinés. A ces épaves du commerce, devaient se joindre tous les malheureux, incapables, pour une raison ou pour une autre, de vivre de leur travail en Angleterre. Les autorités et la charité privée firent bon accueil à cette proposition. » Il fut en conséquence décidé d'expédier ces individus en Géorgie. Le roi confia l'administration de la nouvelle entreprise à vingt commissaires, qui posséderaient la colonie en fidéicommis. Ces fonctionnaires, pour bien marquer le but désintéressé de leur œuvre, donnèrent à leur *trust* et à la Géorgie ces mots pour devise : *Non sibi, sed aliis*, entourant un mûrier chargé de vers à soie. L'exécution de ce plan ne produisit que de piètres résultats, comme la plupart des innovations en matière de gouvernement. Les commissaires, trop entiers dans leurs idées, défendaient l'esclavage, et interdisaient l'importation du rhum que les colons regardaient comme indispensable pour combattre l'influence énervante du climat. Ils eurent bientôt fait de soulever tout le monde contre leur absolutisme. Le règne de la commission prit fin en 1752 et la Géorgie, devenue province royale, fut organisée à l'instar des colonies voisines.



CHAPITRE XV

LES GOUVERNEMENTS

Gouvernements des colonies. — Il en existait trois catégories. — Quelle était la plus favorable au développement de la liberté ? — Tentative de confédération des États de la Nouvelle-Angleterre (1644).

L'HISTORIEN pourrait s'étonner de la merveilleuse facilité avec laquelle les Américains ont passé de l'état colonial à l'indépendance, s'il perdait de vue leur vie politique antérieure. La transition a été facile, parce que l'autonomie provinciale était déjà presque complète. Il ne s'est agi pour eux, à la révolution, que de substituer le gouvernement central à l'autorité du parlement de Westminster.

Les gouvernements des colonies étaient de trois catégories différentes, en ce qui concernait l'origine du pouvoir et le dépôt de l'autorité suprême. Il y avait, en premier lieu, le gouvernement de province royale, puis celui de compagnies et enfin le gouvernement de propriétaire.

Sous le premier de ces régimes, la colonie relève directement du pouvoir royal, qui nomme le gouverneur, confère au peuple certains pouvoirs énumérés dans une charte, quant à ce qui regarde la confection des lois et l'assiette de l'impôt, le tout sujet au contrôle du bureau colonial ou comme on disait alors, du Bureau des plantations.

C'est le gouvernement le moins favorable à l'expansion des libertés populaires et celui qui ouvre le plus la porte à l'arbitraire. Le gouverneur, armé de pouvoirs mal définis, en abuse pour aider ses amis, et souvent pour se livrer lui-même à des exactions aux dépens des colons. A ce point

de vue, sir J. Berkeley a laissé en Virginie le souvenir d'un despote et d'un fonctionnaire rapace, implacable. Le gouverneur Andros, durant son administration, fit peser sur la Nouvelle-Angleterre une véritable tyrannie, appliquant dans cette contrée le régime du gouvernement personnel. Les colonies ne redoutaient rien tant que de devenir provinces royales, comme cela est arrivé au New-York, au New-Jersey, au New-Hampshire, aux Carolines, à la Géorgie et à la Virginie, après la déchéance de leur charte. Il ne faut pas croire que ce régime qui tendait à l'absolutisme trouvait des victimes résignées. Au contraire, la résistance à l'arbitraire s'organisait partout et les colons finissaient, après bien des efforts, par conquérir, l'un après l'autre, une forte partie des droits civils et politiques.

Plusieurs grands seigneurs s'étaient taillé de vastes domaines en Amérique, sous l'autorité du roi. C'est ainsi que Charles Ier avait donné le Maryland (1) à lord Baltimore et la Pennsylvanie à W. Penn. Ces concessionnaires portaient le titre de lords propriétaires. Le pouvoir dépendait de ces derniers, qui constituaient le gouvernement, concédaient les terres, nommaient les gouverneurs et le conseil, et levaient les impôts avec le concours de l'assemblée générale élue par le peuple. Comme on le voit, les gouvernements de cette catégorie avaient un certain caractère féodal. Outre le Maryland et la Pennsylvanie, les Carolines, les Jerseys et le New-York, furent des colonies de propriétaires à leur origine ; ces quatre dernières devinrent pour différentes raisons provinces royales.

Dans les colonies de propriétaires, le roi et le lord propriétaire avaient le droit de *veto* sur la législation, que le gouverneur lui-même exerçait en vertu de quelques chartes. Les terres n'étaient pas, comme dans les gouvernements de compagnie, la propriété des colons. Ils les occupaient moyennant des prestations annuelles appelées *quit rents*.

Enfin il y avait les gouvernements de compagnies, les plus recherchés de tous.

Placés plus loin que les deux autres de la couronne, ils jouissaient d'une quasi indépendance, qui tendait tout naturelle-

(1) Mary's land, ainsi nommé en l'honneur de la reine Marie.

ment à s'affermir avec le temps et qui finit par les rendre très jaloux de toute autorité supérieure.

Leurs lois devaient être conformes à celles de l'Angleterre, mais n'étaient pas nécessairement soumises à la sanction royale. La grande générosité de la mère patrie à l'égard des gouvernements de compagnies n'empêcha pas les colonies qui en étaient dotées, d'être les premières à se soulever contre son autorité. Ainsi c'est au Massachusetts, régi longtemps par une société, que prit naissance le mouvement populaire, qui se propageant au loin, aboutit à la guerre de la Révolution.

Dans les gouvernements de cette dernière catégorie, les compagnies tenaient du roi des lettres patentes qui leur donnaient, avec la propriété d'une certaine région, le pouvoir de constituer une administration. Ces chartes étaient plus ou moins libérales, mais l'autonomie des gouvernés devait fatalement en découler, entre les mains de gens imbus des idées anglaises de l'époque, et avec l'inclination naturelle au *self-government* des Anglo-Saxons. C'est dans les gouvernements de compagnies, presque tous placés dans la Nouvelle-Angleterre, que la liberté politique s'est développée le plus rapidement.

En voyant à l'œuvre tous ces groupes anglais établis sur différents points de l'Amérique, on ne peut s'empêcher d'admirer leur esprit d'organisation et l'ensemble des idées d'ordre qu'ils possédaient. Ils sont pénétrés du sens pratique de la vie politique à un degré que l'on ne voit nulle part, à cette époque, sinon dans la Grande-Bretagne. On peut même soutenir qu'ils sont plus avancés que leurs congénères d'outre-mer, car ceux-ci se contentent de marcher dans les sentiers battus, redoutant les innovations et s'en tenant toujours, dans leur guerre contre les privilèges de la couronne, aux droits importants garantis par les anciennes chartes de l'Angleterre. Tout autre est l'esprit des exilés anglais ; ils ne répugnent point aux réformes politiques, eux qui ont tant sacrifié à la réforme religieuse. Conservant les grandes lignes des institutions anglaises, ils s'efforcent de les adapter aux circonstances nouvelles où elles fonctionnent. Privée du contrepoids que lui donnent, dans la Grande-Bretagne, le roi et la chambre des lords, la constitution trouvera en Amérique

un contrôle dans l'influence énorme de l'Église qui fait échec à tout mouvement populaire trop avancé.

C'est cet esprit pratique et prévoyant qui pousse le groupe des plantations de la Nouvelle-Angleterre à se former en confédération, malgré le sentiment autonomiste si fort dans chacune d'elles ; mais le danger commun leur suggère de concentrer leurs forces pour la défense générale. Ce pacte fédératif remonte à 1644 et c'est en germe ce qui servira de base à l'union américaine. De même que les colons s'étaient donné des institutions conformes aux nécessités de l'administration de leurs affaires locales, de même ils rédigèrent, de toutes pièces, une constitution appropriée aux exigences des colonies confédérées. D'après la convention de 1644, acceptée par le Massachusetts, New-Plymouth, le Connecticut et le New-Haven, le pouvoir fédéral était confié à un conseil composé de délégués élus à raison de deux par chaque province. Il avait mission de prendre les mesures nécessaires à la sûreté de l'État, à la mise sur pied de guerre de la milice, à la répartition des contributions qu'entraînerait la défense commune. Aucune colonie ne pouvait être admise sans le consentement unanime des premiers signataires du pacte d'union.

Cette confédération n'eut pas tout le succès qu'on en attendait ; elle répondait à des besoins trop restreints, trop passagers pour contrebalancer les défiances et les jalousies que suscitait le Massachusetts dont l'influence pesait d'un trop grand poids dans les délibérations. Ce n'en fut pas moins une conception hardie pour l'époque.

N'était-il pas facile de prévoir que des hommes qui avaient un sentiment si vif de leurs intérêts, une perception si claire de leur avenir, un esprit d'indépendance si caractérisé, porteraient un jour leur ambition bien haut, et seraient aussi jaloux de leurs droits politiques qu'ils l'avaient été de leur liberté religieuse ? Il était évident que toute contrainte leur serait à charge et que tout contrôle arbitraire qu'on voudrait leur imposer, les jetterait dans la révolution.

Bien que la confédération eût pratiquement cessé d'exister en 1667, elle avait créé un lien moral qui servit, à maintes reprises, pour unir librement ces colonies dans une action commune, se terminant avec les causes qui l'avaient provoquée.



CHAPITRE XVI

LES GUERRES

Quatre guerres entre le Canada et les colonies anglaises : 1° Guerre de la *ligue d'Augsbourg* et traité de Ryswick. — 2° *Guerre de la succession d'Espagne* et traité d'Utrecht qui vaut à l'Angleterre l'Acadie, la Baie d'Hudson et Terre-Neuve. — 3° *Guerre de la succession d'Autriche* et paix d'Aix-la-Chapelle, qui n'est qu'une trêve. — 4° *Guerre de Sept-Ans.* Traité de Paris, le Canada cédé à l'Angleterre. — Le Canada et Franklin ; il s'oppose à ce qu'il soit remis à la France, car autrement la Nouvelle-Angleterre serait encore exposée aux attaques des Français.

LA France et l'Angleterre, voisines en mauvaise intelligence presque perpétuelle, auraient dû planter leurs colonies américaines aussi loin que possible les unes des autres. Il n'en fut rien et le malheur voulut qu'elles ne fussent séparées que par une ligne imaginaire. Cette contigüité de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre imposait à l'une et à l'autre les inimitiés séculaires de leurs métropoles, et grévait l'avenir de la triste obligation de s'entre-dévorer lorsqu'une cause quelconque mettrait Gaulois et Saxons aux prises. Frontenac, avec son génie pénétrant, semble avoir eu l'intuition du triste sort que réservait au Canada le voisinage des colonies anglaises. Un seul moyen de sauver la situation s'offrait, violent mais urgent : la conquête des établissements anglais. Cette solution parut aussi la seule acceptable à plusieurs de ses successeurs, notamment à M. de la Galissonnière. Mais toujours la politique continentale du cabinet de Versailles lui fit sacrifier à la nécessité de maintenir la suprématie de la France en Europe plus d'hommes qu'il n'en aurait fallu pour asseoir d'une façon inexpugnable l'empire français en Amérique.

Il était évident que, quelques grandes qu'elles fussent, les

immenses solitudes de l'Amérique du Nord ne pouvaient pas fournir assez d'espace pour empêcher le choc de ces rivales de naissance. La disparition de l'une ou de l'autre s'imposait comme une nécessité politique. Cette vérité frappa aussi la Nouvelle-Angleterre, qui ne cessa, après la première guerre intercoloniale, de réclamer la destruction de la puissance française au Canada.

Le sort en est donc jeté, chaque fois que les métropoles seront aux prises en Europe, la guerre aura son prolongement en Amérique entre leurs colonies. A quatre reprises le feu des hostilités, allumé au delà de l'Atlantique, amènera la Nouvelle-France et ses voisines sur les champs de bataille. Voilà les guerres que nous allons brièvement raconter en rappelant celles qui leur ont donné origine en Europe.

LIGUE D'AUGSBOURG ; PREMIÈRE GUERRE INTERCOLONIALE, 1686-1697

La ligue d'Augsbourg, formée par la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, la Savoie et l'Espagne, dans le but d'abattre la puissance de Louis XIV, ouvre la série des hostilités. Le feu allumé en Europe se propage en Amérique, et nous voyons, pour la première fois, les colonies anglaises aux prises avec la Nouvelle-France. Frontenac gouverne alors à Québec ; sa vaste intelligence, aidée d'une force de caractère incomparable, lui a bientôt fait voir la ligne de conduite à suivre.

Il ne peut entreprendre avec ses faibles ressources la conquête des établissements anglais, mais il vise à transporter la guerre chez eux autant que possible. Durant l'hiver de 1690, il lance trois expéditions contre les colonies voisines. La première a pour chefs d'Ailleboust de Mantet et Lemoyne de Sainte-Hélène. Après une course de trois cents milles, les Canadiens et les Sauvages qui la composent tombent, la nuit, à l'improviste, sur Corlar (Schenectady), massacrent une partie de la population et en traînent une autre en captivité. A la seconde, commandait François Hertel, qui s'empare de l'établissement de Salmon Falls (N.-H.), de Portneuf, chef de la troisième expédition, détruit Casco (Portland). Ces incursions, marquées par des actes de cruauté,

inaugurent le genre d'hostilités auquel on aura souvent recours dans la suite.

En 1690, Phipps reçoit la mission de s'emparer de l'Acadie ; c'était un soldat d'aventure. Né à Pemaquid, vingt-sixième enfant d'une pauvre famille, il fut successivement berger, matelot, puis capitaine de navire. Ayant amassé une grande fortune, il vint s'établir à Boston où il acquit une influence considérable. Il était gouverneur du Massachusetts lors des procès pour sorcellerie.

La flotte qu'il commande porte huit cents soldats avec lesquels il n'a guère plus de peine que de gloire à s'emparer de Port-Royal, qu'il livre au pillage. Les autres établissements de la côte subissent le même sort. Fier de ses exploits, il rentre tout glorieux à Boston et obtient un commandement plus important. Il s'agit de frapper la Nouvelle-France au cœur en s'emparant de Québec. Phipps attaquera cette ville par mer, pendant que Fitz-John Winthrop, fils du gouverneur du Connecticut, envahira le Canada par la voie du lac Champlain. On sait l'issue de cette entreprise. Frontenac force le premier à une fuite honteuse (1690). Le second, à la nouvelle de l'insuccès de Phipps, rebrousse chemin, après avoir lui-même subi une défaite. L'attaque était venue de deux points à la fois : par le Saint-Laurent et par la voie du lac Champlain et du Richelieu ; c'est ce même plan de conquête que l'on suivra à trois reprises différentes et qui ne réussira qu'à la fin de la guerre de Sept Ans.

Saluons, au passage, la grande figure de d'Iberville, le premier batailleur de son temps, une des gloires les plus pures de la Nouvelle-France et dont les exploits extraordinaires et les conquêtes, au cours de cette guerre, à la Baie d'Hudson et à Terre-Neuve, ont immortalisé le nom.

Le traité de Ryswick (1697) clôt les hostilités et laisse la France en possession de l'ouest de Terre-Neuve et de la Baie d'Hudson.

GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE ; DEUXIÈME GUERRE INTERCOLONIALE, 1701-1713

Dès 1701, la guerre de la succession d'Espagne appelait de nouveau Anglais et Français aux armes, en Europe et en

Amérique. Louis XIV avait à tenir tête à l'Autriche, à la Hollande et à l'Angleterre, coalisées contre lui pour l'empêcher de placer la couronne d'Espagne sur la tête de son petit-fils, Philippe V. C'est dire que la Nouvelle-France fut encore laissée presque à ses seules ressources ! Les frontières du New-Hampshire, l'Acadie et Terre-Neuve furent le théâtre des hostilités. Des ruisseaux de sang rougirent les établissements anglais, aux lueurs de l'incendie allumé par les compagnons et émules de ces terribles sabreurs qui avaient nom Hertel de Rouville, St-Ours Deschaillons. Deerfield surpris la nuit, (1704), eut le sort de Corlar, tandis qu'à Haverhill (1708), mis sur ses gardes, les Canadiens eurent à enlever le village d'assaut. De Casco à Wells, immense lisière de pays, de Beaubassin promenait la tuerie. Ces horreurs font dire à Bancroft : « Les sauvages, divisés par bandes, assaillirent, avec les Français, toutes les places fortifiées et toutes les habitations à la fois, n'épargnant, selon un chroniqueur, ni les cheveux blancs de la vieillesse ni l'enfant sur le sein de sa mère. La cruauté devint un art. Il semblait qu'à la porte de chaque maison, un Indien caché épiât sa proie. Que de personnes furent massacrées ou trainées en captivité ! La mort planait sur les frontières ».

La terreur régnait partout dans la Nouvelle-Angleterre, tant on craignait de voir paraître nos redoutables guerriers. L'excès du mal finit cependant par donner du courage aux colons anglais qui tombèrent sur les Abénaquis de l'Acadie et ne leur firent aucun quartier. Le gouverneur de Boston, Schuyler, écrivit à M. de Vaudreuil, pour protester contre ces actes de sauvagerie peu conformes aux usages de la guerre. « Je ne puis m'empêcher de croire, disait-il, qu'il est de mon devoir envers Dieu et envers mon prochain de prévenir, s'il est possible, le retour des cruautés barbares et païennes qui n'ont été que trop souvent exercées sur les malheureux habitants de la colonie ».

L'officier anglais avait tort d'oublier que du côté de la Nouvelle-Angleterre on ne cessait de pousser les Iroquois, les plus féroces des sauvages, au massacre des Français. Au reste, vers la même époque, le capitaine Church ne mettait-il pas l'Acadie à feu et à sang ? La guerre se faisait encore

au dix-huitième siècle avec un terrible accompagnement de cruautés inutiles. On n'était pas éloigné des temps où la rage des soldats n'épargnait, dans la prise d'une place forte, ni les femmes, ni les enfants. Sous Louis XIV, le Palatinat fut ravagé avec une fureur qui rappelait le sac des villes au moyen âge. N'est-ce point cette barbarie qui faisait dire à Leibnitz : *homo homini lupus ?*

En Acadie et à Terre-Neuve, les Anglo-américains subissent longtemps revers sur revers, tenus partout en échec par Subercase et Saint-Castin qui, avec des poignées de soldats font des prodiges de valeur. Mais le nombre devait finir par avoir raison de l'héroïsme et Port-Royal succombe (1710) sous les masses commandées par Nicholson.

La Nouvelle-Angleterre qui, au début des hostilités, croyait avoir une tâche assez facile devant elle, se sent prise de rage en présence d'une résistance si prolongée ; elle jure d'écraser une bonne fois des ennemis si peu nombreux et qui tiennent sa population dans la terreur. Le vainqueur de Port-Royal, Nicholson, reçoit ordre de faire la conquête du Canada. On place 15,000 hommes sous ses ordres. C'est presque le chiffre de la population du Canada ; plus qu'il n'en faut, lui semble-t-il, pour s'en rendre maître. Il ira par le lac Champlain. L'amiral Walker prendra, de son côté, la route du Saint-Laurent, à la tête de quatre-vingt-dix vaisseaux, portant 2.000 hommes. On sait ce qu'il advint de cet armement formidable. Un naufrage (1711) à l'Ile-aux-Œufs sauve la colonie du côté de l'Est, et Nicholson rebrousse chemin en apprenant le désastre de son collègue.

La paix d'Utrecht (1713) vient fermer les hostilités et rendre aux colonies un repos indispensable. Elle confirme l'Angleterre dans la possession de la Baie d'Hudson, de Terre-Neuve et de l'Acadie. Les portes du Canada restent aux mains de l'ennemi.

Ici se place une ère de calme et de prospérité pour les deux nations rivales. Trente années loin des champs de bataille vont leur permettre de s'agrandir et d'amasser des forces qu'elles seront, hélas ! appelées à dépenser en partie dans des luttes meurtrières.

GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE ; TROISIÈME GUERRE INTERCOLONIALE, 1741-44

L'avènement de Marie-Thérèse au trône d'Autriche jette de nouveau la France dans la mêlée européenne au secours du grand Frédéric (1740) qui voulait dépouiller sa voisine, Marie-Thérèse d'Autriche, d'une partie de ses états. Georges II, rempli d'une haine implacable à l'endroit de son neveu, le roi de Prusse, prit fait et cause pour Marie-Thérèse. La guerre absorbant les ressources des deux métropoles en Europe, leurs colonies américaines, mises aux prises par une cause à laquelle elles étaient indifférentes, se battirent seules. C'est alors que les puritains conçurent l'audacieux projet de s'emparer de Louisbourg et du Cap-Breton. Ils n'avaient pas vu, sans un amer dépit, la France se créer un nouveau boulevard dans le golfe Saint-Laurent après la perte de l'Acadie et de Terre-Neuve.

Cette forteresse, élevée au prix de trente millions de livres, passait pour imprenable, et lorsque la législature de Boston proposa aux colonies voisines de l'attaquer, le projet fut trouvé ridicule ; ce ne fut qu'à force d'instances que le gouverneur Shirley les enrôla dans la ligue. L'attaque étant décidée, la Nouvelle-Angleterre mit sur pieds 4,070 hommes, dont 3,385 appartenaient au Massachusetts. Cette petite armée, sous le commandement du colonel Pepperell, s'embarqua sur cent transports, accompagnés par une flotte composée de onze vaisseaux de guerre. Il est à remarquer que l'Angleterre ne fut au début pour rien dans cette entreprise militaire ; ce ne fut qu'après l'arrivée de Pepperell sur les côtes du Cap-Breton que l'amiral Warren vint prêter son appui aux Bostonnais. Il n'avait aucune troupe de débarquement et il n'aida les colons que dans une mesure très restreinte en bloquant l'entrée du havre. Autant Pepperell déploya de résolution et d'intelligence, autant Duchambon, qui commandait à Louisbourg, montra peu de sagacité et de prévoyance. Après un siège de six semaines, la place se rendit à Warren et le drapeau anglais flotta sur les murs conquis par la bravoure coloniale.

La campagne contre Louisbourg, à part son importance

stratégique, — car cette forteresse donnait à ses possesseurs la maîtrise du golfe et du fleuve Saint-Laurent, — eut un trait bien caractéristique. L'enthousiasme religieux et national dominait ceux qui y prirent part. Cet enthousiasme découlait de la ferveur que depuis 1734 les prédicateurs puritains s'efforçaient de ranimer. Avant cette époque, les chefs de la secte avaient noté un grand relâchement dans le zèle des fidèles et la sévérité de leurs mœurs. Malheur à la congrégation si l'on ne revenait pas à la rigueur primitive, car les murs de la Jérusalem nouvelle ne pourraient soutenir les attaques de l'erreur. Dans toutes les églises retentirent des appels énergiques à un retour à l'antique foi et des dénonciations féroces des fausses doctrines. Il résulta de ces prédications un renouveau religieux, connu dans l'histoire de la Nouvelle-Angleterre sous le nom de *Great awakening :* le grand réveil.

C'est au milieu de cette effervescence que fut prêchée la campagne contre Louisbourg. Si les puritains détestaient les autres sectes protestantes, quel ne devait pas être leur sentiment à l'égard du catholicisme ? L'Église de Rome, c'était pour eux la quintescence de l'erreur, l'idolâtrie, la bête de l'Apocalypse. Le fanatisme puisait aussi un autre élément de fureur dans la haine traditionnelle de l'Anglais pour la France. Aussi l'expédition contre Louisbourg revêtit le caractère d'une guerre sainte, d'une croisade protestante. Le pasteur Moody, qui accompagnait les troupes, portait à son côté une hache destinée à abattre les images et les croix de l'église de Louisbourg. Un autre ministre resté à Boston écrivait à Pepperell : « Que ne m'est-il donné d'être auprès de vous et du *dear parson* Moody, pour démolir les images de cette église et y entendre prêcher le véritable Évangile de notre Sauveur ». Whitefield, le prédicateur *cher* au peuple de la Nouvelle-Angleterre, proposait d'inscrire sur le drapeau de chaque régiment cette sainte divise : *Nil desperandum, Christo duce.*

La prise de Louisbourg eut un retentissement énorme en Angleterre et en Amérique : c'était la clef du golfe Saint-Laurent mise aux mains des Anglais, qui s'élanceraient de cette forteresse vers Québec. La flotte, rassemblée dans son port

spacieux, monterait la garde à l'entrée de la route qui menait au cœur du pays. Cette victoire causa d'autant plus de joie en Angleterre que les armes de la Grande-Bretagne avaient été plus malheureuses en Europe ; on avait sur le cœur à Londres la défaite de Fontenoy. En Amérique, l'allégresse ne fut pas moins grande, et comme c'était autant un triomphe religieux que militaire, la prise de Louisbourg servit pendant longtemps de texte aux sermons de toute la communauté puritaine. Mais la joie des vainqueurs se changea en exaspération lorsqu'ils virent l'Angleterre rendre Louisbourg à la France, par le traité d'Aix-la-Chapelle, sans se soucier de l'effet que cette cession produirait en Amérique. La mère patrie affichait dès lors ce mépris pour l'opinion coloniale qui devait lui être fatal un peu plus tard.

Un autre grief des colons et très cuisant celui-là : l'Angleterre avait gardé tout l'or trouvé sur les navires français pris par Warren. Les puritains n'étaient pas détachés des biens de ce monde au point d'oublier leurs intérêts matériels. En 1749, l'Angleterre, écoutant enfin leurs réclamations, leur donna £183,000 sous forme de 653,000 onces d'argent et 10 tonnes de cuivre, que l'on promena triomphalement dans les rues de Boston.

La prise de Louisbourg domine, en importance, toutes les actions militaires de cette guerre. La Nouvelle-France n'avait plus assez de soldats pour renouveler les exploits de d'Iberville. Aussi dut-elle se contenter de diriger des partis de guerriers contre les établissments limitrophes. « Les frontières de Boston à Albany, dit Garneau, n'étaient plus tenables : les forts avancés avaient été évacués et la population effrayée courait chercher un refuge dans l'intérieur, pour se soustraire à ces dévastations meurtrières ».

Les quatre années de la guerre de la succession d'Autriche avaient épuisé les combattants, mais l'épée n'était rentrée au fourreau que pour donner un répit aux soldats. Le traité d'Aix-la Chapelle ne contentait personne ; les Anglo-Américains crurent surtout avoir raison de se plaindre. En somme, la Nouvelle-France, qui dans l'ensemble des opérations militaires avait été la plus maltraitée, retirait de plus grands avantages de la paix que sa rivale. Les intérêts de la Nou-

velle-Angleterre se trouvaient sacrifiés à ceux de la mère patrie. L'Autriche alliée de la Grande-Bretagne rentrait, par le traité, en possession des Pays-Bas et la France, dans celle du Cap-Breton et de Louisbourg, renonçant à ses droits sur Madras, aux Indes. Dans ce principe de restitution réciproque, l'on ne semblait tenir aucun compte des immenses sacrifices des Bostonnais et des colons du Connecticut. Aussi jamais convention solennelle entre des nations fut-elle moins respectée que celle d'Aix-la Chapelle.

GUERRE DE SEPT ANS ; QUATRIÈME GUERRE INTERCOLONIALE 1756-63

Le traité d'Aix-la-Chapelle n'avait pas réglé la question des frontières entre les possessions françaises et les colonies anglaises, pendante depuis si longtemps ; cette tâche avait été remise à des commissaires qui, siégeant à Paris et ignorant la topographie de ces contrées, ne pouvaient guère s'entendre. « Pendant, que ces commissaires, dit M. de Broglie, s'étudiaient à débattre les titres qui appuyaient les prétentions opposées, les parties restées en présence et en armes sur le sol contesté, appliquaient leur droit comme elles l'entendaient, bien décidées à prévenir tout empiétement sur ce qu'elles regardaient comme leur domaine légitime. Partout où avaient été fondées pendant la guerre de petites stations anglaises et françaises, à portée et en regard les unes des autres, on se menaçait derrière des forteresses élevées pour leur défense. C'étaient entre les commandants de ces postes des disputes journalières, qui aboutissaient souvent à des rixes sanglantes ».

En 1754, le fort Duquesne, bâti par de Contrecœur au confluent de l'Ohio et de Monongahéla, montrait ses bastions comme un défi aux Anglais. C'était une admirable position stratégique, commandant la navigation du Mississipi et tenant ouverte la route vers la Nouvelle-Orléans. Le fort Duquesne était-il en pays français ? Les plantations du sud, qui avaient compris trop tard l'importance de ce poste, soutenaient que la France empiétait sur le sol de la Pennsylvanie, et comme les quakers de cette colonie, empêchés par leur croyance religieuse de porter les armes, laissaient les Français s'y

retrancher fortement, les Virginiens se chargèrent de les en déloger.

C'est au milieu de cet état de choses qu'un incident malheureux vint encore aggraver la situation. Un officier français envoyé par le commandant du fort Duquesne, de Contrecœur, pour sommer un parti de Virginiens de se retirer du territoire français, fut attaqué à l'improviste (le 17 mai 1754) par ces derniers. de Jumonville tomba, avec une dizaine de ses soldats, sous les balles des assaillants. Le commandant des Anglais avait un nom destiné à devenir célèbre dans l'histoire : il s'appelait Washington. Il fut, à la suite de cette affaire, accusé de meurtre. On prétendit qu'il avait prémédité l'attaque, et qu'il avait donné ordre de faire feu, connaissant bien le caractère de parlementaire dont l'officier français était revêtu. Washington a plaidé son ignorance de ce fait. De plus, d'après sa version, ce seraient les Français qui auraient commencé l'engagement. Quoiqu'il en soit de cette explication, il est évident que, de part et d'autre, on se guettait en ennemis et que la paix n'avait jamais été observée du côté de l'ouest. La Virginie avait donné ordre, longtemps avant la déclaration de la guerre (1756), d'expulser les Français de la Pennsylvanie, et les colonies anglaises ne cessaient de presser la métropole de rompre avec la France.

Venger la mort de Jumonville fut le premier soin de de Contrecœur. Le frère de la victime, de Villiers, fut chargé de cette tâche. Celui-ci courut attaquer Washington retranché dans un fort élevé à la hâte, et qu'il rendit après un combat de dix heures (9 juillet 1754).

L'année suivante, fut perpétré ce crime de lèse-humanité que l'histoire appelle la dispersion des Acadiens. Le 10 septembre 1755, presque toute la population française de l'Acadie, réunie par groupes à Grand-Pré, au bassin des Mines, etc., fut entassée pêle-mêle sur des navires, puis jetée, sans ressources, le long de la côte depuis Boston jusqu'à la Floride. Par un raffinement de cruauté, les membres des différentes familles avaient été séparés, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. L'imagination recule épouvantée, lorsqu'elle essaie de se faire une idée des souffrances de ces malheureux, abandonnés à la merci de leur ennemi séculaire. Mais tant de calamités fi-

nirent par vaincre l'antipathie des puritains pour les Acadiens et la pitié prit la place de la haine ; la charité des habitants de Boston, de New-York, de Charleston, en sauva un bon nombre ; mais combien moururent de faim et de maladies causées par la misère ! Jamais on ne pourra faire le compte de cette immense infortune presque sans pareille dans l'histoire du monde. La responsabilité de cet acte de froide barbarie, longuement préparé, retombe surtout sur Lawre .e, gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Shirley, gouverneur du Massachusetts, parait avoir été partie au complot. Winslow fut chargé d'exécuter les ordres du gouverneur ; c'était un soldat d'une grande bravoure et nous ne comprenons pas qu'il n'ait point brisé son épée et reculé devant l'horreur de sa mission. Non seulement Lawrence agissait sans mandat, mais le gouvernement anglais lui avait enjoint de ne pas mettre à exécution le cruel projet qu'il lui avait communiqué.

Lawrence a trouvé de nos jours des défenseurs. Les Acadiens, sujets anglais, disent-ils, refusaient de prêter le serment d'allégeance ; en cas de guerre avec la France, ils auraient prêté main-forte aux Canadiens. Donc leur expulsion était une mesure rigoureuse, rendue nécessaire par les lois de la guerre. Ce n'est là qu'une pitoyable argumentation dont ont fait bonne justice l'abbé Casgrain et Richard. Les Acadiens avaient déjà prêté serment d'allégeance et s'étaient renfermés dans une neutralité absolue, malgré les sollicitations des Français et des Indiens, qui voulaient les entraîner dans la lutte. Ce refus leur avait même valu des mauvais traitements de la part de leurs alliés sauvages. Non, le vrai motif qui fit agir Lawrence fut le désir de prendre possession des terres des neutres. La cupidité la plus sordide a inspiré cet attentat, dont les auteurs ont mérité les flétrissures de l'impartiale histoire.

Les Commissaires, siégeant à Paris, étaient plus loin que jamais d'une entente, car l'Angleterre ne cessait d'exagérer ses réclamations. Elle en était rendue à demander, outre l'Acadie, vingt lieues de territoire sur le Canada et la neutralisation des abords du golfe Saint-Laurent, prétention absurde s'il en fût jamais.

L'attaque et la prise, en pleine paix (mai 1755), du *Lys*

et de l'*Alcide*, au large de Terre-Neuve, par l'amiral Boscawen, étaient une violation du droit des gens, autrement sérieuse que l'affaire de Jumonville, et les ministres de Louis XV qui avaient jusque-là tout subi pour éviter une rupture, durent s'y résoudre. Nous entrons ici dans la guerre de Sept Ans, si désastreuse, malgré ses éclairs de gloire, pour le Canada, et qui voit enfin couronner de succès la persévérance des Anglo-Américains. Le résultat final n'est pas douteux pour la Nouvelle-Angleterre. Ne peut-elle pas mettre en campagne plus d'hommes — soldats anglais et milices coloniales réunis — que sa rivale ne compte d'habitants ? Malgré cette immense supériorité du nombre, il lui faudra cinq années de lutte pour écraser cette poignée de géants, conduits par un héros.

Quelles campagnes que celles qui virent le triomphe des armées françaises sur l'Ohio, à Oswego, à William-Henry et à Carillon ! Chaque printemps, depuis 1756 jusqu'à 1759, on disait à Boston : « Enfin nous touchons au triomphe » ; et au retour de l'hiver, le cri de désespoir des troupes en déroute, démoralisées, retentit dans les villes où l'on préparait des entrées triomphales aux vainqueurs. Mais la partie devient de plus en plus inégale. En 1759 le Canada est envahi par des nuées de nouveaux soldats. Les trouées faites au milieu des colonnes anglaises, les campagnes précédentes, sont comblées, tandis que le Canada épuisé voit les vides de plus en plus nombreux dans les rangs de son armée.

La France (1) saignée à blanc pour soutenir sa nouvelle politique européenne, et qui a mis cinq armées au service de Marie-Thérèse, n'a plus de soldats à envoyer au Canada. Québec succombe (17 septembre 1759), Montréal capitule (1760). La puissance française a vécu en Amérique. Son drapeau, qui flottait glorieusement sur les bords du Saint-

(1) On sait que la France qui, depuis Richelieu, poursuivait l'abaissement de la maison d'Autriche en Europe, changea vers 1754 sa politique européenne. L'Autriche, déchue de son antique splendeur, avait cessé d'être redoutable, tandis que la Prusse, entrée sérieusement avec Frédéric dans le concert européen, prenait l'attitude d'une puissance militaire de premier ordre. Voilà la situation que Kaunitz, un des ministres de Marie-Thérèse, réussit, après maints efforts, à faire comprendre à Louis XV, qui finit par se rendre à l'évidence et s'allier à l'Autriche contre la Prusse. M. de Broglie, dans son œuvre magistrale, l'*Alliance autrichienne*, a admirablement expliqué les raisons de ce changement de politique.

Laurent depuis un siècle et demi, repasse les mers couvert d'un voile de deuil.

Enfin le triomphe des Anglo-Américains est complet, quoique chèrement acheté ; mais ils sont gens à ne pas regarder aux sacrifices, lorsque leur intérêt est en jeu. Quel profit immédiat trouveront-ils dans la conquête, qui, en définitive, fera surtout l'affaire de la mère patrie ? Cet avantage, il leur apparaît dans la tranquillité qui va régner sur leur frontière. Depuis près de soixante-dix ans, la population des établissements les plus rapprochés du Canada vit dans la crainte des terribles bandes de Français et de sauvages. Elle sèche de terreur au souvenir des massacres de Corlar, de Casco, de Deerfield et de Haverhill. Chaque nuit de la guerre est une longue nuit d'angoisses. Dans le silence de ces solitudes, le moindre bruit aux heures des ténèbres semble lui révéler l'approche du redoutable Canadien. Dans leurs rêves, femmes, vieillards et enfants entrevoient sans cesse l'éclair du sabre et de la hache d'arme des compagnons des Rouville et des Hertel. Durant les luttes de l'Écosse et de l'Angleterre, les Anglaises des frontières, sans cesse dévastées par les hommes du nord, chuchottaient le nom du *Black Douglas* à l'oreille de leurs enfants pour les retenir auprès d'elles. De même, le nom des chefs français porte l'épouvante chez nos voisins. On ne trouve pas d'expression assez fortes au Canada pour stigmatiser la dispersion des Acadiens, opérée au mépris du droit des gens. Certes, on a raison : cet acte empreint d'une froide cruauté, et que les fins de la guerre ne rendaient pas nécessaire, est inexcusable mais l'impartialité ne nous fait-elle pas un devoir de passer condamnation sur la méthode de guerre employée par les gouverneurs français ? On frissonne au récit de ces massacres, de ces incendies, de ces femmes et de ces enfants traînés en captivité au milieu de l'hiver (1) et dispersés parmi les tribus sauvages ! Quelles misères n'ont pas endurées ces malheureuses victimes ?

(1) Garneau dit que les régistres de Québec sont remplis de noms de personnes enlevées au Massachusetts et au New-Hampshire.

Ces individus traînés en captivité étaient traités avec bonté par les Canadiens et leurs alliés. Eggleston reconnait ce fait : « *The Canadians were generally kind to the captives that fell into their hands and some of the prisoners were sorry to return* ».

L'hon. Juge Gill, de Montréal, est le descendant d'un habitant du New-Hamp-

Rien, autant que ces incursions, n'a contribué à pousser les Anglo-Américains à la conquête du Canada, à allumer leur haine et leur soif de vengeance. Un incident, ignoré jusqu'ici au Canada, met bien cette assertion en relief. Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la capitulation de Montréal (1760) et le traité de Paris (1763), quelques publicistes anglais, entre autres un M. Burke, frère dit-on du grand orateur, émirent l'opinion qu'il serait de sage politique de rendre le Canada à la France et de garder plutôt l'île de la Guadeloupe. Ils apportaient à l'appui de cette proposition différents arguments qui n'étaient pas sans valeur au point de vue des intérêts anglais. D'abord, le Canada n'offrait à l'Angleterre que des produits similaires à ceux de ses plantations, tandis qu'à la Guadeloupe on trouverait en abondance le rhum, le sucre, le café et les fruits des tropiques. A cela s'ajoutait une importante considération politique. Débarrassées de toute crainte du côté de leurs frontières, les colonies, peuplées de gens remuants et de caractère difficile, ne se querelleraient-elles pas bientôt avec la métropole ?

« Si le peuple de nos établissements, ajoutait le publisciste, ne trouve pas de frein (*check*) du côté du Canada, il va se répandre dans l'intérieur et s'accroître. Quelles seront les conséquences de cet accroissement d'une population entreprenante et à l'esprit indépendant ? Je laisse cette question à votre méditation. En voulant mettre la main sur un vaste territoire, nous courons le risque de perdre celui que nous avons. Un voisin qui nous inspire de la crainte n'est pas le pire des voisins. En mettant de côté la question de sacrifier la Guadeloupe au Canada, nous ne devrions peut-être pas désirer la possession de la Nouvelle-France, même si nous pouvons l'avoir sans sacrifices. Il devrait y avoir en Amérique un équilibre des forces. Si nous gardons le Canada, nous trouverons bientôt l'Amérique du Nord trop puissante et trop peuplée pour que nous puissions la gouverner de Londres ».

Franklin, de passage en Angleterre au moment de ce débat, se hâte d'y prendre part pour faire la leçon à Burke et à ses

shire enlevé par un parti d'Abénaquis. Il a raconté, dans un opuscule très bien fait, les péripéties de la captivité de son ancêtre.

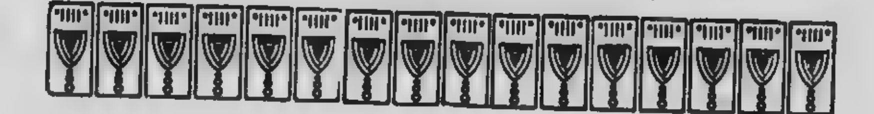
amis. Après avoir protesté de la loyauté inaltérable des colons, — mensonge officiel souvent renouvelé, — il s'indigne à l'idée qu'on rendrait le Canada à la France et tourne en ridicule le plan suggéré par son antagoniste, de placer quelques forts sur les frontières afin d'opposer une barrière aux incursions des Français. L'ignorance de la topographie du pays peut seul inspirer un tel projet. Il faudrait une muraille comme celle de la Chine pour mettre les colons à l'abri. « Une longue expérience a appris à nos planteurs, ajoute-t-il, qu'ils pourraient autant compter sur la protection de ces forts que les citoyens placés en dehors de Londres (à Hackney par exemple), sur celle de la tour de Londres pour se défendre contre les entreprises des voleurs de grand chemins ». Mais ce qui l'exaspère le plus, c'est la proposition de laisser les Français au nord de la Nouvelle-Angleterre comme frein à l'ambition des puritains. « Voilà une jolie expression, dit-il, massacrer hommes, femmes et enfants, vous appelez cela exercer un contrôle sur les planteurs ? Si le Canada doit être remis à la France d'après ce principe, c'est dire aux Français, en termes non équivoques, que l'odieuse barbarie qu'ils n'ont cessé de commettre avec l'aide des Indiens, nous est agréable et qu'ils n'auront plus à redouter le déplaisir d'un gouvernement dont les vues s'accordent si bien avec les leurs ».

Nous ne citons Franklin que pour appuyer notre prétention que rien n'a tant contribué à pousser les Anglo-Américains à la conquête du Canada que ces expéditions marquées par tant de cruauté. Leur « *delenda Carthago* », leur cri de guerre, devient de plus en plus violent, à mesure que les incursions se font plus nombreuses. La politique de Frontenac qui avait inauguré ce mode de guerre pour immobiliser nos voisins chez eux, au moyen de la terreur, n'atteignit qu'une partie de son but ; elle jeta, il est vrai, l'épouvante dans la Nouvelle-Angleterre, mais lui inspira aussi l'idée d'en faire disparaître la cause.

En fin de compte, il ne revenait à la Nouvelle-Angleterre qu'un seul avantage de toutes ses conquêtes : la paix sur la frontière. La part du lion était échue à la métropole qui constituait le Canada sous un régime nouveau, différent de

celui des colonies voisines et relevant directement de la couronne, régime qu'elles condamnaient parce que le Parlement de Westminster tolérait au Canada l'exercice de la religion catholique.

Nous allons voir maintenant la réalisation de la prédiction de Burke : les colonies anglaises, débarrassées de leurs voisins dangereux, vont se quereller avec l'Angleterre dont ils se délivreront grâce à l'aide de la France. Les deux métropoles, privées l'une et l'autre de leurs colonies, se trouveront à avoir mis en action au profit des seuls Américains la fable de l'*Huître et des Plaideurs*.



CHAPITRE XVII

UNE COMPARAISON

La Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre sous l'ancien régime. — Principes qui ont présidé à leur établissement. — Pas d'empire colonial possible sans une puissance maritime considérable. — Les Anglo-Saxons ne s'établissent que sur les rives de l'Atlantique. — Les Français s'enfoncent dans l'intérieur. — Progrès matériel des premiers.

Les annales des États-Unis, dans leurs origines, se présentent à nos yeux sous un aspect différent de celui qu'elles offrent au reste du monde. Fondées à la même époque, les colonies françaises et les plantations anglo-saxonnes transatlantiques ont eu un développement parallèle, mais inégal, sous l'empire de causes différentes. De ce double fait découle un intérêt spécial pour nous, et une comparaison s'impose entre les tentatives d'établissement de nos pères et celles de ce peuple si longtemps notre rival, plus tard notre ennemi victorieux, aspirant aujourd'hui, dit-on, à devenir notre maître ou, si l'on aime mieux, notre frère.

Il serait difficile de définir les premiers essais de colonisation des Français en Amérique. Le manque d'expérience et de connaissances des pays nouveaux ouvrait, au début, la porte au hasard. Le vague plane aussi sur l'objet de ces entreprises lointaines. Les premières chartes octroyées aux gouverneurs et aux compagnies de la Nouvelle-France portent bien à la vérité que : « Sa Majesté ayant de tout temps recherché avec zèle les moyens de pousser, dans les pays inconnus, la gloire de Dieu avec le nom chrétien, fin première et principale de l'établissement de la colonie de la Nouvelle-France... », mais Richelieu et surtout ses successeurs poursuivaient un but qui comportait autant l'agrandissement de la France que

les avantages de la religion. On vit d'abord les Français s'établir non loin de l'Atlantique, à Port-Royal, puis ensuite pénétrer dans l'intérieur jusqu'au delà des grands lacs, après avoir jeté les bases de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal, et enfin tourner vers le sud, en suivant les traces de LaSalle, de Marquette et de Joliette, marquant leur dessein de faire du Mississipi la grande voie de communication de ce côté, comme le Saint-Laurent l'est au Canada. Avec le temps, le plan de colonisation se dessine plus nettement. En 1717, Bienville fonde la Nouvelle-Orléans, qui sera à la région méridionale ce que Québec est à la colonie du nord.

Dès la seconde moitié du dix-huitième siècle apparaît clairement la conception gigantesque d'un empire français fortement établi sur les bords de l'Atlantique, avec Louisbourg comme boulevard, servant de refuge à la flotte française, et chargée de monter la garde dans le golfe Saint-Laurent, pendant que Québec étendra son ombre protectrice sur l'intérieur du pays. Les établissements français se prolongeront vers l'ouest, à portée des uns des autres, jusqu'à ce qu'ils tournent vers le sud pour aller au devant des Louisianais qui rencontreront à mi-chemin leurs frères du Canada. Le fort Duquesne marque la dernière étape importante où pénètrent les ordres de Québec, tandis que le drapeau blanc des colons de la Louisiane flotte sur le fort de Chartres.

Cette vaste conception, dont la réalisation aurait rendu française presque toute l'Amérique du Nord, est restée à l'état de rêve ; il lui a manqué, pour entrer dans le domaine des faits, des ressources en rapport avec sa grandeur. C'est une vérité d'expérience que nulle puissance ne peut prétendre à un empire colonial sérieux sans avoir une flotte redoutable, en état de tenir ouverte la route entre la métropole et ses colonies et de protéger sa marine marchande.

Colbert eut l'intuition de cette vérité que l'histoire des deux derniers siècles a rendue saisissante. Dès son arrivée aux affaires, on le voit créer de toutes pièces une flotte redoutable qui, durant quelques années, en impose à l'Angleterre, et qui aurait maintenu sa supériorité si Louis XIV, emporté par son orgueil, n'avait pas déclaré la guerre à la Hollande, coupable d'avoir osé regarder en face le Roi-Soleil. Il eût

été au contraire, d'admirable politique, de s'attacher la Hollande, puissance maritime, car la flotte française, unie à celle de ce pays, aurait dominé les mers. Au lieu de s'allier aux Pays-Bas, l'inconsidéré monarque demande à Charles Ier, de l'aider à écraser la Hollande qui, pour se venger, joindra quelques années plus tard ses forces à celles de la Grande-Bretagne acharnée à détruire l'œuvre de Colbert. Que de fois n'avons-nous pas eu à déplorer l'erreur de Louis XIV, surtout au moment suprême de la domination française ! Les chroniques du temps nous peignent l'anxiété des Anglais et des Français au printemps de 1760, après la seconde bataille des Plaines d'Abraham. Les deux ennemis, épuisés par une longue série de combats, voient encore l'issue finale indécise. Ils attendent l'arrivée de la flotte qui va ou confirmer le succès de l'armée de Wolfe, ou réparer le désastre de Montcalm et ranimer les espérances de Lévis. A la vue de la première voile qui blanchit au-delà de la pointe de l'île d'Orléans, les cœurs battent fièvreusement et il s'écoule une de ces minutes angoissantes, décisives dans la vie d'un peuple. Enfin l'*Union Jack* détache ses vives couleurs sur l'horizon ; un cri de joie à Québec et un sanglot dans le camp de Lévis l'accueillent. La puissance maritime de l'Angleterre lui avait assuré la partie, comme quarante ans plus tard, elle ruinera les projets de Bonaparte en Orient, ira l'atteindre dans tous les ports de l'Europe, restant elle-même inexpugnable derrière ses murs de bois.

La politique continentale de la France ne constituait-elle pas aussi un obstacle à ses entreprises d'outre-mer ? Jouer un rôle prépondérant en Europe et, pour arriver à cette fin, abaisser la maison d'Autriche qui visait à l'empire du monde européen, tel fut l'objectif de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV et de Louis XV, durant une partie du règne de ce dernier. Cette ligne de conduite traditionnelle engageait la France dans des luttes incessantes, gouffre sans fond où disparaissaient ses ressources en hommes et en argent. Depuis les troubles de la Fronde (1640) jusqu'au traité de Paris (1763), l'histoire ne compte pas moins de cinq grandes guerres sous le règne de Louis XIV, et de quatre sous celui de Louis XV. Pendant la guerre de Sept Ans, alors que la bataille se faisait

en Amérique dans des conditions d'infériorité numérique si décourageantes pour nous, la France, qui venait de briser avec la politique de Richelieu pour faire cause commune avec Marie-Thérèse d'Autriche, n'avait pas moins de cinq armées en Europe au service de son alliée. Quel avenir pouvaient attendre les colonies avec une orientation de la politique française qui faisait de leur sort un objet tout à fait secondaire ? La réponse du ministre Berryer à Montcalm qui lui demandait des secours, résume les idées alors à la mode : « Lorsque le feu est à la maison, disait-il, on ne peut guère songer aux écuries ». Est-ce à dire que la postérité est fondée à blâmer les hommes de l'époque de s'être plus préoccupés de maintenir l'ascendant de la France en Europe que de sauver le Canada, dont l'importance leur semblait douteuse et qui, à travers le voile de l'avenir, leur apparaissait bien moins séduisant qu'à nous, enfants du vingtième siècle.

Ils ne rêvaient d'aucun empire anglais, les sombres et énergiques puritains, qui, à la même époque, échelonnaient leurs établissements le long des rives de l'Atlantique. C'était la paix religieuse qu'ils cherchaient dans l'exil ; et l'intolérance, alors à l'ordre du jour dans les Iles-Britanniques, devint un agent d'émigration plus actif que toutes les mesures prises par le gouvernement français pour pousser des colons au Canada. Mais l'idée religieuse ne les dominait pas au point de leur faire perdre de vue les intérêts matériels. Lorsque les puritains assimilaient modestement leur sort à celui des Hébreux fuyant l'Égypte, ils ne restaient pas indifférents aux avantages que leur offrait la terre promise de l'Amérique, et le veau d'or finit par attirer leurs amis d'Europe, autant que la liberté de conscience. Le succès de ce soi-disant nouveau peuple de Dieu fut immense. New-Plymouth (1620) était à peine établi que le Massachusetts surgissait à ses côtés plus grand et plus prospère ; puis le New-Haven, le Connecticut et le Rhode-Island vinrent bientôt compléter le groupe des colonies puritaines. Lord Baltimore tentait à la même époque de donner droit de cité aux catholiques en Amérique, tandis que vers le sud se développait la Virginie, première colonie par ancienneté (1607), et qui restera aussi la première en importance jusqu'à la révolution.

Sur les rivages de l'Atlantique, la colonisation marchait à pas de géants ; sur les bords du Saint-Laurent, elle se traînait misérablement ; en 1664, la population des cinq plantations de la Nouvelle-Angleterre s'élevait à 45,000 habitants ; à la même date, un recensement de la Nouvelle-France porte à 2,154 le nombre des colons ; l'Acadie à ce point de vue était alors une quantité négligeable, puisque son premier dénombrement (1671) ne lui donne que 441 âmes. Le Massachusetts figurait pour 25,000 âmes au recensement dont nous venons de parler ; le Connecticut et le New-Hampshire pour 10,000 âmes et New-Plymouth pour 5,000. En 1660, le Maryland comptait 12,000 habitants. Chaque groupe indépendant des colonies anglaises était donc à lui seul plus important que la Nouvelle-France et l'Acadie réunies. Le développement des premières suit toujours sa marche ascensionnelle, en augmentant de plus en plus l'écart entre sa population et celle de la Nouvelle-France ; de sorte que lors de la lutte finale de la guerre de Sept Ans, nous trouvons le Canada français aux prises avec un ennemi vingt fois supérieur en nombre (1). On s'est souvent apitoyé sur les fautes de Montcalm à la bataille des plaines d'Abraham et leurs conséquences, mais en voyant la disproportion des forces entre les deux adversaires, ne doit-on pas conclure que si nous n'étions pas tombés alors, ce malheur nous aurait atteint plus tard, étant donné ce principe admis en art militaire, que la victoire finit toujours par se ranger du côté des gros bataillons, comme l'ont démontré les grandes luttes finales de la France sous Louis XIV et sous Napoléon. Notre faiblesse numérique tenait suspendues sur nos têtes toute espèce de vicissitudes. La révolution française, qui souleva tant l'horreur de nos pères, nous aurait peut-être jetés dans les bras des Américains, en admettant que ceux-ci se fussent séparés de leur mère patrie et que la conquête du Canada n'eût pas eu lieu. Et si nous avions échappé à cette éventualité, qui sait si nous n'aurions pas été échangés sous l'Empire, comme la Louisiane, contre quelques millions de francs ? Vendre une province c'est un jeu de grand homme.

Une idée séparatiste avait présidé à la fondation de la Nou-

(1) Population : Français, 60,000 ; Américains, 1,500,000.

velle-Angleterre, les puritains ayant quitté leur patrie sous le coup de la persécution. S'il leur arrive parfois, dans leurs démêlés avec l'Angleterre, de se répandre en protestations d'attachement il y perce toujours un vieux fonds de rancune que devaient exaspérer les conflits d'intérêts. Elle était très faible cette affection, puisque le premier choc entre les prétentions contradictoires des deux pays la fit disparaître. La séparation religieuse a formé les premières assises de la Nouvelle-Angleterre. De là, elle tendit à s'insinuer dans la politique. Les colons anglais ne surent jamais gré à la métropole des bienfaits de la liberté politique qu'elle leur donnait, de la liberté religieuse qu'elle tolérait. Ce sentiment hostile survécut à la scission de 1776 et existe encore. Tout autre fut l'esprit des Canadiens. Moins bien traités durant la dernière lutte que les colons anglais, et sacrifiés à la politique qui amena la conquête, ils aimèrent la France au delà de la séparation, cherchant toutes espèces de raisons pour entretenir cet amour en face de l'indifférence de leurs parents d'outre-mer. Il y a quelque chose de touchant dans cet attachement qui rappelle le dévouement de la femme refusant de croire à la trahison évidente de l'être aimé.

Le groupe des colonies puritaines grandit malgré l'indifférence de la mère patrie qui ne daigna s'en occuper que du jour où elles devinrent exploitables. Les établissements français végétèrent sous la contrainte des lisières royales. Habitués à toujours compter sur l'intervention du pouvoir, nos ancêtres manquaient d'initiative et ne faisaient rien sans demander l'appui du souverain. La correspondance des gouverneurs avec les ministres d'État est remplie de suppliques, de demandes de secours pour chaque entreprise naissante, souvent même pour un marchand qui ouvre une boutique. Nulle tutelle de ce genre n'existe au sud du Canada; chacun compte sur soi sans attendre d'ailleurs une aide qui ne viendra peut-être point. Laissés à leur propre initiative, les Anglo-Américains s'enrichissent et viennent même exploiter, sous les yeux des Canadiens, les pêcheries du golfe Saint-Laurent, pendant que ceux-ci demandent en vain de l'assistance pour en tirer parti.

Si la conception d'un empire français au nouveau monde

se fait remarquer par sa grandeur, elle s'est révélée bien faible dans l'exécution. En regard des succès anglais, c'est un échec. A quoi tient-il ? A des causes multiples dont nous venons d'indiquer les deux plus sérieuses. La position géographique du Canada ne devait-elle pas aussi détourner l'émigration de ses plages ? Les arpents de neige de Voltaire constituaient un épouvantail pour bien plus de gens qu'on n'est porté à le croire (1). On se figure facilement ce que les esprits du dix-septième et du dix-huitième siècle en pensaient lorsque l'on voit encore, de nos jours, le Canada présenter à l'imagination du plus grand nombre de nos contemporains de l'Europe, l'idée de solitudes glacées où des émigrés disputent l'espace aux ours blancs et aux tribus sauvages. Les écrits de l'époque portent la trace de l'éloignement que le Canada inspire aux colons ; le croirait-on, Mazarin, au milieu du découragement que lui causent les centaines d'ennemis acharnés à sa perte, ne parle de passer au Canada que comme d'une alternative douloureuse à sa situation critique en France.

Ce n'était pas une entreprise souriante que celle de s'établir alors dans le nord de l'Amérique ; les dangers et les ennuis qu'elle comportait faisaient hésiter les plus courageux. A part les glaces et la neige, la guerre avec les Indiens, l'interruption de toute communication entre l'Amérique et la France pendant sept mois de l'année : tout cela prenait des proportions terrifiantes dans l'esprit du peuple. Et c'était « le plaisant pays de France » qu'on leur demandait de quitter pour ces contrées éloignées ! Il fallait un attrait plus qu'ordinaire pour pousser l'émigration vers ces plages si inhospitalières aux yeux des Français ; il fallait l'appât du gain qu'on finit par trouver aléatoire. Toute autre était la situation de nos voisins. Un hiver comparativement doux, aussi supportable que celui de l'Angleterre, laissait la route vers la mère patrie ouverte toute l'année, ce qui enlevait cette idée d'exil complet qui devait tant peser sur l'esprit de nos ancêtres.

(1) Frédéric-le-Grand écrivait quelque temps avant la guerre de Sept Ans au sujet du Canada : « Personne (aucune puissance) n'a envie de suivre la France et l'Angleterre dans leur guerre de merluches ».

Les colons anglais redoutent, il semble, de s'avancer dans l'intérieur : tous leurs établissements s'échelonnent le long de la côte et, en 1775, ils n'occupent encore qu'une étroite lisière sur les bords de l'Atlantique, tandis que les Français, non contents de s'avancer à sept cents milles dans l'intérieur, à Québec, à Montréal, poussent sans cesse plus loin vers l'ouest, affaiblissant leurs forces en les éparpillant. *Toujours plus loin :* telle paraît être leur devise, et ils s'en vont vers le soleil couchant à la recherche de nouvelles contrées aussi sauvages que celles qu'ils laissent derrière eux. Champlain s'était rendu jusqu'au lac Huron, avait visité la contrée au sud des grands lacs dès 1613.

Mais voici les grands découvreurs : La Salle, Marquette, Joliette, Tonty, Duluth, pour qui les vallées arrosées par le Mississipi et ses principaux tributaires n'auront plus de secrets. La Vérandrye parcourt le Nord-Ouest pendant que les Virginiens et les puritains ne perdent pas de vue les perspectives de l'Océan. Nos ancêtres sont des explorateurs : les Américains plus nombreux ne peuvent inscrire dans leurs fastes des noms comme ceux que nous venons de citer. La forêt attire les nôtres, l'inconnu les fascine, le goût pour l'aventure les possède tous, il s'empare des hommes marquants de la colonie comme des plus humbles. Le coureur de bois marche sur les traces du découvreur et finit par devenir un danger pour le pays. Il est à la colonie naissante du dix-septième siècle ce que sont de nos jours à la province de Québec nos compatriotes émigrés aux États-Unis : une cause de faiblesse. Le coureur de bois se détourne des travaux des champs, encore plus pénibles à cette époque que de nos jours, et son exemple devient contagieux. Le mal grandit à tel point, en dépit des ordonnances qui restreignent les courses dans la forêt, qu'en 1746, un édit est rendu portant les peines les plus sévères contre ceux qui ne reviendraient pas prendre un permis de chasse ou de traite à Québec. Notre colon n'a pas, comme l'Anglais, le commerce lucratif et les pêcheries pour fournir un aliment à son activité. Celui-ci s'enrichit sur place ; celui-là gaspille au loin ses forces et son énergie. Un tiers des hommes valides vivaient dans les bois, faisant la chasse ; car le commerce des fourrures était bien plus profitable que

le travail des champs, qui, dans les conditions nouvelles où il se pratiquait avec la nécessité d'abattre la forêt, rebutait la plupart des émigrés.

A côté du découvreur, vient le missionnaire, qui consacre sa vie à la conversion des sauvages et dont l'intrépidité, le mépris de la mort, le sacrifice de sa vie sans cesse renouvelé, sont inspirés par la plus sublime pensée. C'est l'apôtre de la civilisation autant que de la foi, et son œuvre élèverait l'Indien au niveau du blanc, si l'enfant de la forêt n'était pas si réfractaire à nos coutumes. A travers les siècles, la grande et noble figure des Brébœuf, des Jogues et des Lallemand, apparaît à la vénération des Canadiens, entourée de l'auréole des bienheureux. Ces existences, faites du renoncement aux joies et aux choses du monde, manquent à l'histoire de la Nouvelle-Angleterre. La misère de l'Indien la laisse indifférente, et elle ne cesse de comploter son extermination. C'est à peine si le puritain peut citer deux ou trois noms de ministres protestants occupés à l'évangélisation des sauvages. Eliott, le plus célèbre de tous, passe soixante ans à Roxbury, près de Boston ; c'est de là qu'il veut convertir les sauvages, pendant que le missionnaire canadien vit sous la tente infecte du Huron ou de l'Algonquin, partage ses souffrances, le suit à la chasse et se plie à un genre de vie qui répugne à sa nature. La mission d'Éliott n'eût guère de succès. « *Very soon,* dit Howison, un historien américain, *the praying indians were looked on with dislike and distrust by both red men and white* ».



CHAPITRE XVIII

UNE COMPARAISON

Suite de la comparaison entre la Nouvelle-France et les colonies anglo-saxonnes sous l'ancien régime. — Coup d'œil sur l'état de la Nouvelle-Angleterre au point de vue de son gouvernement. — De l'influence de l'Église. — Contraste entre la société canadienne du temps et celle des colonies anglaises. — Gouvernement de la Nouvelle-France.

Le trait le plus étonnant dans la Nouvelle-Angleterre à cette époque, c'est sa merveilleuse organisation politique. Sans instructions du souverain, sans l'aide d'hommes d'État de la mère patrie, les puritains créent de toutes pièces un type de gouvernement parfaitement approprié aux besoins de la colonie, sans qu'il soit une copie servile du système anglais auquel il ne ressemble que dans les grandes lignes. Dès l'origine ils façonnent, avec deux chambres et un gouverneur, le modèle que les constituants de 1777 trouveront digne de servir de cadre aux institutions d'un grand peuple.

Cet esprit d'indépendance n'avait pas manqué de frapper leurs contemporains, étonnés de les voir prendre des allures de nations souveraines. Un écrivain anonyme du temps, rendant compte de la prise de Louisbourg, nous fait part de l'étonnement que lui cause la conduite des puritains dans cette circonstance.

« C'était moins une entreprise formée par la Nation ou par le Roi, dit-il, que par les seuls habitants de la nouvelle Angleterre. *Ces peuples singuliers ont des Lois et une Police qui leur sont particulières, et leur Gouverneur tranche du Souverain.* Cela est si vrai que, quoiqu'il y eût guerre déclarée entre les deux Couronnes, il nous la déclara lui, de son chef

et en son nom, comme s'il avoit fallu qu'il eût autorisé son maître. Sa déclaration portoit, qu'il nous déclaroit la guerre pour lui, et pour tous ses amis et alliés ; il entendoit parler apparemment des Sauvages qui leur sont soumis, qu'on appelle Indiens et que l'on distingue des Sauvages qui obéissent à la France (1) ».

La *Common Law* de la Grande Bretagne s'implante avec eux en Amérique : il n'y avait guère à innover de ce côté. Les lois sous lesquelles on a vécu font, avec la langue, partie du patrimoine des nations ; mais les puritains modifient le code criminel anglais, et se donnent un ensemble d'ordonnances d'un rigorisme exagéré. Quelques historiens prétendent que ces lois draconniennes, qui portaient à treize les crimes punissables de la peine de mort, n'ont été que rarement appliquées.

Rappelons ici un trait singulier de cette jeune société.

Durant plus de cinquante ans règne dans la Nouvelle-Angleterre la théocratie la plus stricte que le monde ait vue. La raison déterminante de leur départ de l'Angleterre avait été la conquête de la liberté religieuse. Ce sont avant tout des sectaires, et à leurs yeux la religion doit pénétrer tout le corps social. Il résulte de cette opinion une alliance intime entre l'Église et l'État, alliance si étroite qu'il est difficile de dire où commence le pouvoir de l'une et où s'arrête le domaine de l'autre. Si le pouvoir public étend son bras protecteur au-dessus du *meeting-house* et lui assure des privilèges exclusifs, ce sont d'un autre côté les *elders* de la congrégation qui confèrent les droits de citoyenneté. Quiconque ne fait pas partie de l'Église, ne participe pas à tous ses actes, ne fait pas ouvertement des professions de foi répétées, est exclu de la société politique. L'Ancien Testament sert de loi à la communauté civile autant qu'à la congrégation religieuse.

(1) *Lettre d'un habitant de Louisbourg contenant une Relation exacte et circonstanciée de la Prise de l'Isle Royale par les Anglois. A Québec, chez Guillaume le Sincère, à l'Image de la Vérité. MDCCXLV*

Inutile de dire que cette brochure rarissime, que Parkmann ne dit avoir vue qu'à la bibliothèque nationale à Paris, n'a pas été imprimée à Québec. Elle porte en guise de nom d'auteur les initiales B. L. N. Une note à la main, attachée à l'exemplaire que possède la bibliothèque du Parlement fédéral, dit qu'un M. Bourgeois, avocat, fut l'éditeur de cette lettre.

Pour bien définir d'un trait ce caractère tout particulier, disons qu'il avait été statué, par la cour générale du Massachusetts et des colonies sœurs, qu'en matière criminelle les juges s'inspireraient de l'Ancien Testament pour tous les cas non prévus par la loi. C'est le régime de l'arbitraire à outrance, et il est porté si loin qu'il provoque, vers le commencement du dix-huitième siècle, une réaction violente, et, comme conséquence, un abaissement sensible de la foi. C'est en vain que la secte cherche à ramener le troupeau à la ferveur des premiers jours, en organisant des *revivals*, en redoublant ses sévérités à l'égard des dissidents et surtout des catholiques ; le principe de la liberté de conscience s'infiltre partout avec la diminution du sentiment religieux. Lorsque la révolution éclate, l'opinion publique est mûre pour accepter une doctrine contraire à celle qui a servi de pierre angulaire à l'établissement puritain, et la constitution de 1777 prononce la dissolution de l'alliance de l'Église et de l'État.

Si les premiers puritains se sont montrés conservateurs obstinés en matière de religion ; si par une singulière aberration, de persécutés ils sont devenus persécuteurs, ne voulant de la liberté religieuse que pour leur Église, ils se sont révélés hommes politiques habiles, plus avancés que les Anglais, leurs contemporains, plus avancés que ne le sont la plupart des peuples de l'Europe du dix-neuvième siècle. Après avoir étudié leur travail d'organisation gouvernementale, il nous paraît qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si leur race a produit les hommes d'État éminents, auteurs de la constitution américaine, l'instrument politique écrit le plus parfait que l'on connaisse et le mieux adapté aux besoins d'une société démocratique. On aurait difficilement trouvé en Europe, à la fin du dix-huitième siècle, des légistes aussi forts que Hamilton, Jay, Jefferson et Adams. Tous les novateurs en matière de constitution qui depuis soixante ans ont donné au monde leurs savantes combinaisons, avec les travaux de ces derniers sous les yeux, n'ont pas aussi bien qu'eux compris les instincts de la démocratie et ses tendances. Aussi, la constitution américaine, dans l'ensemble de ses forces si bien pondérées pour maintenir la coexistence de son double système de gouvernement sans amener de chocs, avec ses

contrepoids placés à côté de chaque pouvoir, est un chef-d'œuvre d'ingéniosité qui révèle chez ses auteurs une connaissance intime des besoins de la société moderne, établie sur les bases du régime populaire.

De la différence de caractère des populations et des circonstances particulières aux deux colonies, dérivent aussi des mœurs spéciales formant deux tableaux d'un vivant contraste. Du côté des émigrés venus de France, la gaieté gauloise, l'indifférence pour le danger, l'activité fébrile de la race latine, le goût des aventures donnent une physionomie bien attrayante au Canada. Là-bas, tout autre est l'aspect du peuple. Acharné au travail et trouvant d'énormes profits dans le commerce, le puritain ou l'anglican ne se sent pas attiré au loin ; l'intérêt l'attache à sa *town* où le négoce et le travail des champs assurent son avenir.

La fortune publique va partout de pair dans les colonies anglaises avec l'accroissement de la population. Pendant que le gouvernement français met toutes espèces d'entraves sur la voie du commerce de ses colons (1), l'Anglo-Saxon émigré jouit d'une liberté relative et s'il se plaint des restrictions que la royauté, sous Charles Ier et plus tard le Parlement, veulent mettre à son négoce avec l'étranger, il ne se gêne nullement de passer outre. Aussi ses produits se montrent

(1) La France n'a pas encore changé de conduite à l'égard de ses colonies. Au mois de mai 1895, M. de Lanessan, ex-gouverneur de l'Indo-Chine, écrivait ce qui suit :

« La métropole, il faut bien le dire, n'a jamais su doter ses colonies du régime gouvernemental, administratif et économique dont elles auraient besoin. Elle a la prétention de les tenir toujours en tutelle comme des enfants mineurs, alors qu'elles ont besoin d'une indépendance d'autant plus grande qu'elles sont plus éloignées. Au point de vue politique et administratif elle les soumet à des législations faites pour la métropole, ne répondant ni aux besoins particuliers des populations indigènes et des colons, ni aux nécessités imposées par le climat, la situation géographique, le voisinage de tels ou tels peuples, le degré de développement de la colonie, etc. De ce régime découlent des entraves à la colonisation dont ceux qui l'imposent ne peuvent même pas se douter. Dois-je citer cette circulaire adressée en 1893, par l'administration métropolitaine à tous les gouverneurs des colonies françaises, leur prescrivant d'acheter en France tout ce dont elles auraient besoin, avec désignation des villes dans lesquelles les achats devaient être faits ? les briques à Bordeaux et à Marseille, le porc salé au Havre, la paille et le foin ailleurs, etc. L'Indo-Chine dont tout le sol est fait de terre à brique et qui produit d'énormes quantités de riz, devait s'approvisionner en France de briques et de riz ! — De Lanessan, *la colonisation française en Indo-Chine*, Paris, 1895.

dans tous les ports de l'Europe, qui, dans la seule année 1744 lui achète quarante millions de livres de tabac, des milliers de quintaux de poisson pêché dans les eaux canadiennes, des minéraux, des céréales et des bois. En 1763, les importations des colonies anglaises s'élèvent à un million et les exportations à quinze cent mille louis ! Un commerce profitable, la vie publique qui coule à pleins bords fournissent à l'activité de ces gens positifs un aliment qui manque à nos ancêtres et les détournent des expéditions lointaines. Pourquoi le puritain quitterait-il le certain pour s'élancer vers de nouveaux horizons où l'attendent l'inconnu et l'incertain ? Enfin, comme si dans cette rivalité tous les avantages devaient se trouver du côté de nos adversaires, lorsque la guerre éclate entre le Canada et la Nouvelle-Angleterre, c'est souvent notre pays qui sert de champ de bataille aux combattants.

Le puritain regarde modestement sa tribu comme le peuple élu de Dieu, qui lui a donné la terre promise en récompense de ses vertus. Pour un rien il s'écrierait : *non fecit taliter omni nationi* (1). Cette conviction le gonfle d'orgueil et lui donne une idée extraordinaire de sa supériorité. Il est un être à part et il lui est permis d'accabler de ses dédains ses voisins indignes de commisération. Et avec quelle rigueur ne traite-t-il pas tout ce qui est au-dessous de lui ! Les nègres demeurent ses esclaves ; les Indiens prisonniers de guerre partagent le sort de ces derniers, et il traite comme les uns et les autres les engagés (*indented servants*) pendant la durée de leur service. Le mosaïsme exagéré qui domine la Nouvelle-Angleterre déteint sur tous les actes ordinaires de la vie et rend difficiles les relations sociales les plus ordinaires. On s'espionne, on se jalouse, et trouver le voisin en faute est œuvre pie. A voir ces farouches sectaires à l'œuvre, on ne dirait pas qu'ils viennent d'un pays qui aime à s'appeler *Merry old England*, et qu'ils sont les contemporains des *Merry wives of Windsor* immortalisées par Shakespeare. Tout ce qui sent la gaieté, la joie de vivre est resté en Angleterre. Fêtes religieuses, fêtes de familles, traditions joyeuses du *Christmas* et du *New Year*, rien de tout cela n'a traversé la mer. La chro-

(1) C'est ce que les ministres ne cessent de lui prêcher.

nique du Massachusetts (1694) enregistre le retour du nouvel an de cette façon laconique : « *It is new year, we went to work betimes* ».

On est porté à croire, sur l'autorité de M. de Tocqueville qui a formé les opinions généralement reçues en matière de sociologie américaine, que la démocratie avait posé sur tous les rangs de la société son niveau égalitaire, sous le régime quasi républicain inauguré par les Winthrop, les Mather, les Roger Williams. C'est là une assertion trop absolue, peu conforme aux faits et à l'observation. Les colons anglais apportaient avec eux des habitudes, des traditions, et un esprit de caste que la grande poussée populaire anti-aristocratique de notre temps n'a pas encore entamé en Angleterre. On ne rompt point subitement avec le passé, héritage sacré des ancêtres. En dépit de l'indépendance qui formait un trait distinctif du puritain, il reconnaissait une certaine hiérarchie sociale et s'inclinait devant le rang et les distinctions honorifiques. Cette déférence pour la noblesse se manifeste de maintes façons au Massachusetts et au Connecticut. C'est ainsi que la même loi édicte, pour le citoyen ordinaire et le gentilhomme coupables de la même contravention, des peines différentes ; pour celui-ci la simple amende ; pour l'autre l'emprisonnement. Des lois somptuaires attestent encore cet esprit de caste. Certaines catégories de citoyens ont seules le privilège de porter des dentelles, des rubans, des boucles en argent sur leurs souliers, tandis que les étoffes grossières sont le partage de l'homme du peuple. Enfin les historiens américains ont constaté qu'au collège d'Harvard et dans plusieurs autres institutions, les noms des élèves prennent rang d'ordre sur le régistre de l'institution selon le degré de noblesse de leur famille.

Soumis à l'influence du Nouveau Testament, le Canada se complait à respirer le parfum plus suave de l'Évangile. De mœurs aussi simples que celles de son voisin, le colon normand ou picard n'aurait rien voulu sacrifier de ce qu'il était possible de conserver des coutumes de France, susceptibles de donner du charme à l'existence et d'embellir la vie. Dans les courts intervalles de son histoire que la guerre ne désole point, le Canada offre le tableau d'une société de re-

lations agréables et où se pratique l'hospitalité la plus large, avec une extrême courtoisie pour les étrangers. Le voyageur suédois Kalm nous représente nos ancêtres sous les dehors les plus aimables. Le jésuite Charlevoix écrit à la duchesse de Lesdiguières que *« les Canadiens ne perdent aucune occasion de s'amuser »*. Leur tempérament élastique résiste à toutes les causes de tristesse, et la gaieté suit le coureur de bois jusqu'aux profondeurs des forêts auxquelles il apprend ces gais refrains qui, survivant aux générations successives, égaient encore nos réunions de famille et retentissent, comme un joyeux écho du passé, dans les fêtes qui font tressaillir notre patriotisme. Jamais cette société ne s'est réunie autour du bûcher d'un sorcier, comme cela s'est vu souvent dans la Nouvelle-Angleterre, et si l'on a parlé vaguement d'un pouvoir surnaturel chez certains individus, c'était là sujet de plaisanterie plutôt qu'objet de terreur. En 1690, durant l'épidémie de sorcellerie, il y eut dans la petite ville de Salem, Mass., vingt personnes condamnées à mort pour avoir entretenu des relations mystérieuses avec le malin esprit.

Au regard des colonies anglaises, créant elles-mêmes leur gouvernement, la Nouvelle-France accepte le sien tout fait de Paris. Il est implanté à Québec de par le roi et les gouvernés y restent étrangers. Il est fort rudimentaire : le gouverneur et l'intendant sont tout, se partageant des pouvoirs mal définis, toujours prêts à s'entre-choquer lorsque les titulaires sont d'humeur batailleuse. Des instructions venues de France leur tracent, il est vrai, la ligne de conduite à suivre et si le gouverneur empiète sur le domaine de l'intendant, celui-ci s'empresse de se plaindre au roi qui reçoit souvent, en même temps, les protestations du premier fonctionnaire contre la conduite de son subalterne armé d'autant de pouvoirs que lui. Ces deux hauts officiers s'appuient sur un conseil à la dévotion de l'un ou de l'autre. D'organisation municipale, il n'en existe point. En dehors de Québec, l'autorité se concentre entre les mains du seigneur qui, avec son droit de haute, moyenne et basse justice, transmet l'impulsion donnée de Québec. C'est là un mécanisme primitif qui a subi le feu de la critique ; mais n'était-il pas, en dépit de ses défauts, le meilleur qu'il fut possible de donner à la co-

lonie ? En matière de constitutions, les théories sont de nulle valeur. Le meilleur gouvernement est celui qui est le mieux approprié aux besoins du pays, qui s'adapte le mieux aux exigences d'une situation particulière. Pour l'époque et les nécessités du moment, il fallait un régime énergique, un instrument peu compliqué aux mains d'hommes d'action. Il s'agissait de parer, à l'instant, à toutes espèces d'éventualités auxquelles les lenteurs et les atermoiements d'une assemblée populaire n'auraient souvent pas su faire face. Au reste, que l'on examine l'ensemble des actes des gouverneurs et des intendants, leurs mesures d'économie interne, leurs ordonnances, et qu'on dise si une assemblée selon la conception moderne de la chose aurait agi plus sagement que le Conseil supérieur de Québec.

Un tel régime, malgré ses imperfections, aurait suffi pour donner corps à la vaste conception de Richelieu et de Colbert. Ces grands ministres avaient l'intuition des immenses avantages que la France retirerait des colonies. Malheureusement, avec le dix-huitième siècle parait l'école des économistes, hommes plus brillants que profonds, versés dans l'art d'habiller pompeusement de pauvres idées, de donner une forme scientifique à des paradoxes. Tels sont les faux savants qui propagent cette idée fausse : « Que les colonies dont les productions sont les mêmes que celles de la métropole, coûtent plus qu'elles ne rapportent ». Voilà l'axiome d'une exactitude fort contestable, formulé par l'auteur de l'*Esprit des lois*, que répétera bientôt la classe influente, axiome qui diminue la valeur du Canada et augmente celle des colonies des Indes. Le même philosophe, qui du fond de son cabinet explique les causes de la grandeur et de la décadence des empires, conclut, en parlant des causes de la richesse, à la nécessité de la liberté du commerce, car c'est « la concurrence qui met un juste prix aux marchandises et qui établit les vrais rapports entre elles », mais ce bienfait il refuse de l'étendre aux colonies. Cette liberté doit appartenir en privilège à la métropole, car, pour Montesquieu, « le grand objet des colonies est de faciliter le commerce à de meilleures conditions qu'on ne le fait avec des peuples voisins avec lesquels les avantages sont réciproques ». Ce n'est pas seulement Voltaire et madame de Pom-

padour (1) qui poussent à l'abandon du Canada, mais aussi les classes dirigeantes, et la bureaucratie imbues de ces idées que les colonies n'existent que pour le profit du commerce, qu'il ne s'agit point « de la fondation de villes ou d'un empire », et que les établissements lointains ne sont pas des parcelles du territoire national. Voilà l'état des esprits à l'égard du Canada au dix-huitième siècle, et il n'est pas surprenant que sa perte n'ait pas provoqué de grands regrets. Choiseul lui-même, le seul des ministres de Louis XV qui ait été un homme d'État, semble en prendre son parti gaiement ; mais cette attitude n'est-elle pas affectée ? On a lieu de le présumer, lorsqu'on voit ce même Choiseul favoriser, dès 1763, la création à la Guyane de la *Nouvelle France équinoxiale* (2) et déployer dans cette entreprise un zèle que jamais ses devanciers n'ont témoigné pour le Canada. Durant une seule année la métropole verse dans ces régions meurtrières 10,446 colons, que la fièvre et la famine ont bientôt fait de dévorer. Lorsqu'on songe que pendant cent vingt années, l'émigration de France au Canada s'est élevée à peine à 8,000 âmes et que celle du même pays à la Guyane a dépassé 10,000 en douze mois, on se sent envahi d'une immense tristesse à l'idée de tant d'existences sacrifiées inutilement la-bas, et qui auraient été une force si considérable au Canada !

C'est la concentration des pouvoirs en une seule main qui a permis à la Nouvelle-France de prolonger si longtemps une lutte désespérée contre la vaste supériorité numérique de sa rivale, ou de ses rivales devrions-nous dire, puisque chacune des colonies anglaises prenait part à la guerre dirigée contre nos ancêtres. Mais si les Canadiens du dix-septième et du dix-huitième siècle ne forment qu'une faible légion, comme ils comptent cependant par la valeur et l'honnêteté ! La guerre fait éclater leurs qualités et nous les montre en haut relief. Jamais le dévouement à la patrie n'a été porté

(1) Dans son magistral travail sur l'alliance autrichienne, le Duc de Broglie établit jusqu'à l'évidence que Madame de Pompadour a été étrangère aux négociations qui ont rapproché la France de l'Autriche.

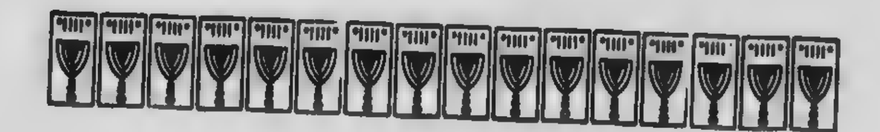
(2) Dans le total des embarquements pour la Guyane, relevé au ministère de la marine, nous remarquons ce qui suit : « De mai 1763 à juin 1764, *Acadiens, Canadiens embarqués à Rochefort, à Boulogne, à Morlaix, pour la Guyane, à diverses époques*, 3,580 ». Il y a, ce semble, exagération dans le chiffre de ces embarquements.

plus loin. C'est une société d'élection qui conserve la forte empreinte de son origine, marquée par un choix sévère des colons au point de vue de la moralité, de l'intelligence et de la force corporelle. Les émigrés de cette époque n'avaient rien de commun avec ceux de nos jours. Il fallait à ceux-là cette audace, cet *Æs triplex* qu'Horace attribue aux hommes qui osèrent les premiers affronter les périls de la mer, pour les pousser hors de leur pays, à la recherche d'une patrie nouvelle, où tout était à créer, dans des conditions pénibles, avec l'inconnu et son cortège de périls. C'était, au Canada comme dans la Nouvelle-Angleterre, des hommes d'élite qui entreprenaient la lutte corps à corps avec la sauvagerie et les misères sans nombre d'un nouvel établissement. Il n'est pas étonnant qu'il soit sorti de cette sélection deux races vivaces, remarquables à des titres dissemblables, mais dont le type s'est conservé sans alliage seulement sur les bords du Saint-Laurent.

Ces deux rejetons de la France et de l'Angleterre furent animés de sentiments bien différents à l'égard de leur métropole respective. Les fils des Normands, des Picards et des Parisiens, transplantés sur les bords du Saint-Laurent, enveloppent leur pays d'origine d'une affection plus forte que toutes les épreuves bien faites pour l'aliéner, et qui survit encore à la séparation que la France fit si peu pour prévenir. Les Anglo-Américains, cuirassés d'indifférence, se détachent de jour en jour des liens de parenté et finissent par s'arracher violemment eux-mêmes des bras de la mère patrie.

Le duel engagé sous le drapeau des deux métropoles, entre les Anglo-Américains et les Canadiens Français, a été long, cruel et accablant pour les uns et les autres. Certes, le sort des premiers ne fut pas enviable durant la lutte, mais ils l'avaient voulue. N'étaient-ils pas les agresseurs ? Combien plus dur le sort de nos ancêtres ! Leur pays sert toujours de champ de bataille. L'invasion avec ses ruines s'ajoute aux horreurs habituelles de la guerre qui leur enlève jusqu'aux dernières gouttes de sang. *Tout le monde soldat !* Telle est la loi au Canada tandis que les colons anglais, après avoir fait face aux exigences de la situation, voient encore

des bras employés aux travaux ordinaires de la vie. Il faut chez nous que la femme remplace l'homme aux champs pour éloigner la famine, pendant que la population mâle s'épuise avec gloire dans des combats terribles. C'est le dévouement qui lutte ici avec des traits qui le haussent jusqu'à l'héroïsme, car il pressent, dans les dernières phases de la guerre de Sept Ans, l'inutilité de ses efforts et, dans ses dernières victoires, le prélude de l'agonie suprême. O ! quelle sera éternellement vraie cette observation de l'écrivain qui, après avoir étudié les luttes des Français aux Indes et au Canada, s'écriait : « Là, ce sont quelques hommes qui se distinguent ; ici, c'est tout un peuple qui se montre grand » !



CHAPITRE XIX

LA RÉVOLUTION

Les frais de la guerre de Sept Ans provoquent une querelle entre l'Angleterre et ses colonies. — Celles-ci ne veulent pas accepter les taxes que le Parlement leur a imposées. — L'acte du timbre est abrogé. — Autres mesures vexatoires. — Congrès tenus à Philadelphie en 1774 et en 1775. — Batailles de Lexington et de Bunker Hill. — Invasion du Canada. — Déclaration de l'Indépendance des colonies, le 4 juillet 1776.

Le cri de triomphe que poussèrent, à Boston et à Londres, les vainqueurs de la puissance française en Amérique, avait à peine fini de retentir qu'un sourd murmure de mécontentement courait d'une colonie à l'autre. La victoire de l'Angleterre avait été achetée au prix d'énormes sacrifices. Mais si la politique de Pitt lui avait donné la souveraineté des mers et un immense empire colonial, elle avait aussi creusé un vide dans le trésor. Où trouver le moyen de le remplir ? Lord Grenville, qui avait remplacé ce grand homme d'État, crut qu'il devait demander aux colonies de prendre une part du fardeau, comme si elles ne s'étaient pas déjà, elles aussi, saignées à blanc pour parer aux frais de la dernière guerre.

Au lendemain du traité de Paris, le Parlement, secondant Lord Grenville, passa la *loi du timbre* (1765) qui frappait d'un faible droit tous les billets, effets de commerce et conventions emportant hypothèque. Le *Stamp Act* comportait dans son application la reconnaissance par les colonies d'un principe auquel elles répugnaient fortement. Le Parlement, disaient-elles, outrepasse ses pouvoirs en nous taxant sans notre participation au vote de l'impôt.

Cet argument irrésistible et irréfutable dénotait chez ceux

qui s'en servaient une grande habilité. S'ils étaient sujets de la Grande-Bretagne, ils devaient l'être à tous les points de vue, pour les avantages de cette qualité et pour ses charges. Tous ces colons, qui avaient organisé leur régime politique d'après les principes de la constitution anglaise, ne reconnaissaient comme légales chez eux, que les taxes votées par leur législature. Le Parlement venait heurter carrément cette doctrine passée à l'état d'axiome en Angleterre et pratiquée en Amérique. Il fallait que les hommes politiques anglais de l'époque fussent bien aveuglés par leurs intérêts pour soutenir la thèse contraire en ce qui concernait les colonies et surtout pour croire que les fils des puritains, qui avaient renversé Charles Ier et Jacques II pour revendiquer le dogme si essentiellement anglais du vote de l'impôt par le peuple, se soumettraient à la tyrannie du Parlement.

Ce conflit d'idées entre la métropole et ses colonies avait été précédé par un conflit d'intérêts. Il y avait longtemps que leurs rapports se ressentaient d'une méfiance réciproque ; on n'envisageait plus de la même manière, à Boston et à Londres, la politique coloniale. Querelles de famille, disait-on, que tout cela ; mais on oubliait que les querelles entre parents convoitant le même avantage sont souvent les plus difficiles à apaiser. Les premiers dissentiments remontaient à l'année 1651, aux anciennes mesures votées par le Parlement pour restreindre la liberté commerciale de ses possessions d'outre-mer. Après la chute de Charles Ier, la classe mercantile commença à acquérir de l'influence à la Chambre des communes, et elle s'en prévalut pour monopoliser, au détriment des colonies et au profit de la Grande-Bretagne le commerce et la navigation des deux côtés de l'océan.

On se soumit alors à Boston, à Charleston et à New-York, à une règlementation que l'on regardait comme vexatoire, parce qu'on était trop faible pour y résister et parce qu'on trouvait moyen de l'éluder. Aussi, est-il vrai de dire que ces différentes lois, qui forçaient les colons à ne faire le commerce que par l'intermédiaire des Anglais, ne les frappaient pas aussi vivement que la levée d'une taxe votée sans leur concours.

Le Parlement, d'une mesure restrictive à l'autre, en était

arrivé à ne regarder la création des colonies que comme un moyen d'enrichir la métropole. C'étaient des tributaires que l'on cherchait et peu importait leurs plaintes et leurs remontrances. Leur rôle était de se faire consommateurs de marchandises anglaises. Pitt, lui-même, le grand admirateur des hommes de 1774, ne voulait pas qu'il fut permis aux colonies de fabriquer quoi que ce fût, « pas même un clou », ajoutait-il. C'était là, au reste, les idées que les économistes du dix-huitième siècle avaient mises partout à la mode en Europe. Comment pouvait-on accorder aux Anglo-Américains la participation au vote de l'impôt, alors que l'on proclamait que la seule raison d'être des colonies, était le profit de leur métropole ?

Mais le Parlement n'avait pas en face de son arbitraire une race malléable, disposée à prendre l'attitude qu'il plairait aux ministres du roi de lui imposer. Il lui fallait traiter avec des individus héritiers du génie positif des Anglo-Saxons, aussi âpres au gain que les marchands de Londres et de Liverpool et n'entendant nullement se laisser tondre sans crier. Un éclat devenait imminent et l'Angleterre aveugle ne fit rien pour le prévenir.

Il existait donc un courant de mécontement bien connu des ministres de Georges III, mais leur mépris pour l'opinion des Bostonnais et des Virginiens était profond. Si l'audace les portait à des coups de tête, pensaient-ils, la vue de quelques habits rouges ferait tout rentrer dans l'ordre. Donc, inutile de faire de la politique d'apaisement et de conciliation. Cependant c'était bien la ligne de conduite indiquée, car les esprits se montraient aigris par les interventions antérieures du Parlement toujours inspiré par ses intérêts. La réglementation du commerce faite à Londres ne constituait pas le seul grief de la Nouvelle-Angleterre et de ses voisins. Longtemps avant les troubles de l'acte du timbre, le bureau des colonies avait imposé la traite des noirs à la Virginie, la province la plus royaliste, et à ses voisines qui l'interdisaient, non par principe humanitaire, mais parce qu'elles avaient un surcroît d'esclaves.

La Virginie fit entendre protestations sur protestations. Elles restèrent lettres mortes; l'Angleterre continua à la forcer

de recevoir les cargaisons de noirs enlevés par ses négriers sur les côtes de l'Afrique alors que les hommes d'État anglais dénonçaient l'esclavage.

L'hommage de la conquête du Canada que la mère patrie semblait faire à ses colonies, n'était à leurs yeux qu'une amère ironie. Qu'en retireraient-elles pour les dédommager des trente millions de louis dépensés en frais de guerre ?

La fermentation des esprits touchait son plus haut point lorsque parvint en Virginie la nouvelle de la sanction du *Stamp act* par le roi. Sa législature alors en session s'agitait sous le coup de sentiments divers que l'éloquence de Patrick Henry chauffait à blanc. Figure notoire de la révolution américaine, que cet agitateur né pour jouer un autre rôle que celui que lui avait fourni jusque-là une obscure plantation anglaise. Son heure venait de sonner ; il sut en profiter pour se mettre en évidence. Trois propositions préparées par lui demandaient à la législature d'affirmer les droits de sujets britanniques des colons et de protester contre les actes du Parlement.

Au cours de la discussion, Henry emporté par son audace eut un mouvement oratoire qui fit tressaillir ses auditeurs, et qui est resté célèbre dans les annales de l'éloquence américaine.

Reportant sa pensée sur le roi auquel on faisait remonter la responsabilité de l'acte vexatoire, il s'écria : « *César eut son Brutus, Charles Ier son Cromwell et Georges III...* — Trahison ! trahison ! » clama le président de la chambre, mais Henry continuant son discours ajouta ce correctif inattendu, qui cachait mal la menace, « *et Georges III devrait profiter de leur exemple. Si cela est de la trahison, tirez-en parti* ».

Si la Virginie, la plus royaliste des treize colonies, accueillait avec une telle opposition les actes du Parlement, que ne devait-on pas attendre de la Nouvelle-Angleterre où dominait l'idée démocratique ? Voilà la pensée qui se présentait à l'esprit de tous les hommes sensés en dehors de la coterie de la cour. Elle était aussi juste que naturelle, et les événements ne tardèrent pas à la justifier, car les ministres anglais apprenaient, peu de temps après, la réunion à New-York, au mois d'octobre 1765, d'une assemblée de délégués venus de tous les grands centres du pays. Celle-ci se hâta de se faire

l'écho des remontrances de la Virginie et d'y joindre ses protestations contre les ministres du roi. Cette attitude menaçante produisit un certain effet à Londres.

Les esprits les plus éminents passèrent condamnation sur la conduite du gouvernement. Burke, Pitt et Camden se firent les avocats des sujets anglais d'outre-mer ; le premier, dans un discours enflammé, plein d'audace, déclara que s'il avait été en Amérique il aurait fait cause commune avec les protestataires. L'opinion publique se rangea à l'avis de Pitt et de Burke, et la pression exercée sur le ministère fut si grande, qu'ils mirent le *stamp act* de côté (1766).

C'était une victoire pour les mécontents, mais au lieu de s'en donner le mérite, ils l'attribuèrent à leurs amis de Londres. Dans un de ces élans d'enthousiasme si fréquents aux jours des grands mouvements populaires, la reconnaissance publique aux colonies décida de commémorer la réconciliation de la mère et de la fille, naguère prêtres à s'entre-égorger, en élevant des statues à Burke et à Pitt. Cette bonne entente fut de courte durée, car Georges III et ses ministres, forcés de céder un instant sous l'orage, n'en persistèrent pas moins dans leur détermination d'humilier l'insolence des marchands de Boston et d'affirmer le droit du Parlement de taxer les sujets du roi où qu'ils fussent.

Profitant de l'absence des Communes de Pitt, devenu lord Chatham dont l'immense influence faisait obstacle à ses projets, le ministère, à la session de 1768, imposa des droits sur le thé et autres articles de consommation aux colonies. Tout de suite l'agitation reprit de plus belle en Amérique et quelques fauteurs de troubles tirèrent parti de la faute du gouvernement de Georges III pour souffler la sédition. On n'en était plus au temps où les puritains proscrivaient l'imprimerie. A cette époque, soixante journaux environ se publiaient en Virginie et dans la Nouvelle-Angleterre, discutant les questions d'intérêt public avec une intelligence et une entente des affaires qui auraient fait honneur aux pays les plus avancés de l'Europe. A la tête des agitateurs se faisaient remarquer des hommes de la plus haute valeur et qui étaient bien supérieurs en force intellectuelle aux ministres anglais.

Pendant que Patrick Henry tenait les Virginiens en état

d'effervescence, John Hancock, Samuel et John Adams dirigeaient le mouvement dans la Nouvelle-Angleterre. A mesure que les événements marchent — et ils se précipitent au pas de course des révolutions — de nouveaux acteurs entrent en scène. A Boston surtout, l'agitation monte et gronde, lorsqu'un incident imprévu vient encore l'intensifier. La populace se porte un jour (mars 1770) contre un poste de sentinelles, insulte les soldats, cherche à leur enlever leurs armes. Ceux-ci, mis en état de légitime défense, font feu sur leurs agresseurs dont deux tombent sous les balles. Comme dans les temps d'excitation populaire, l'imagination surchauffée donne des proportions énormes aux moindres événements, cette collision prit bientôt, dans les récits du peuple, les apparences d'une tuerie que l'on appela le *massacre de Boston*. Du côté de la Grande-Bretagne, on semblait se faire un stupide plaisir à ne pas tenir compte des protestations des Américains.

En 1770, une loi du Parlement avait décidé que les causes politiques coloniales pourraient être jugées en Angleterre, s'il y avait lieu d'appréhender des dénis de justice à Boston, à Philadelphie et à Richmond, étant donné l'état des esprits. La proposition contraire n'était-elle pas également vraie, si les procès des accusés s'instruisaient à Londres ou à Liverpool. Il y avait cette aggravation en plus dans ce dernier cas, que les Anglo-Américains ne seraient pas, audelà de l'océan, jugés par leurs pairs au sens de la Grande Charte.

Durant cette même année 1770, Lord North supprimait une partie des impôts votés à une session précédente ne conservant que l'impôt sur le thé, pour bien affirmer le droit de la métropole de taxer ses sujets d'outre-mer.

A ce moment se constituèrent dans toutes les villes de la Nouvelle-Angleterre ces célèbres associations connues sous le nom de : *Fils de la liberté*, dans lesquelles s'enrôlèrent malheureusement des gens sans aveu, ayant tout à gagner à un bouleversement. On résolut aussi, pour atteindre la mère patrie à son point le plus sensible, de ne plus acheter de marchandises anglaises. Pour ces dernières, le patriotisme fit décréter que l'on ne mangerait plus d'agneau afin de trouver

dans l'élevage du mouton la laine nécessaire à la confection des étoffes d'habillement (1).

Cette proscription frappe aussi le thé que la métropole entreprend de vendre elle-même, personne en Amérique ne voulant faire le commerce de cette denrée. A New-York, on fit très mauvais accueil aux navires qui en apportaient et qui durent retourner en Angleterre sans avoir pu débarquer leur cargaison. A Charleston on le laissa pourrir dans des caves humides ; à Boston, des hommes masqués en versèrent trois cent-cinquante caisses dans le port de cette ville. On donna à cette dernière démonstration le nom de *Boston tea party*.

En 1774, un Congrès, la première assemblée américaine de ce nom, se réunit à Philadelphie pour délibérer sur la situation. Il énumère ses griefs contre l'Angleterre, parmi lesquels figure le reproche d'avoir laissé aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique. Une déclaration des droits, espèce d'ultimatum posé à la métropole, termine les délibérations et les congressistes se séparent avec l'entente qu'une autre convention se réunira l'année suivante.

Leurs travaux avaient été si remarquables que le grand Chatham, après en avoir pris connaissance, s'écriait : « J'ai étudié et admiré l'œuvre des plus grands esprits du monde antique ; je ne trouve nulle part réunion d'hommes qui aient égalé les membres du Congrès en sagesse, en puissance de raisonnement et en logique dans leurs conclusions ».

Comme en temps de révolution tout marche de façon à dérouter les prévisions humaines, il se produisit, avant la réunion du nouveau Congrès, un conflit inattendu entre les troupes anglaises et les milices coloniales. Le général Gage, investi du commandement à Boston, apprenant que les Américains avaient concentré des munitions à Concord, donna ordre au colonel Smith de s'en emparer. Les milices allaient être surprises sans la bravoure et l'intelligence de Paul Revere qui, s'échappant de Boston, courut prévenir les insurgés de Lexington et de Concord de se tenir sur leurs gardes.

(1) Nos patriotes canadiens de 1837 se condamnant à ne porter que des étoffes de fabrication indigène, et en formant à Montréal un club des *Fils de la liberté*, s'étaient évidemment inspirés de la conduite des Américains. Dans le même ordre de choses, il est à remarquer que les résolutions de l'assemblée des six comtés, tenue à Saint-Charles, reproduisent le préambule de la déclaration de l'indépendance.

Le colonel Smith se met en route avec toute l'assurance que déploient souvent les officiers des armées régulières, lorsqu'ils ont des milices à combattre. La marche des affaires paraît d'abord justifier sa confiance, et il a facilement raison de quelques groupes épars à Lexington, village qu'il lui faut traverser pour arriver à Concord. Mais l'alarme a été donnée ; de toutes parts surgissent des *minute men* qui, embusqués derrière les arbres, les haies et les rochers, fusillent sans danger les Anglais massés en colonne. Ceux-ci n'atteignent le but de l'expédition qu'avec peine. Leur retraite s'effectue dans le désordre et ils rentrent à Boston défaits et déconfits. Tel fut le premier choc entre les Anglais et les rebelles (19 avril 1775) et il remplit les Américains de joie et d'orgueil. Deux mois après Lexington, nouvelle rencontre à Bunker Hill (éminence qui commande Boston), occupée par les Américains et d'où Gage veut les déloger. Deux fois, il mène ses soldats à l'assaut des retranchements qu'il ne réussit à enlever qu'après un troisième effort et des sacrifices énormes. C'est une victoire chèrement achetée et qui ne décourage pas les vaincus peu éprouvés dans cette bataille. Les troupes insurgées voient des renforts arriver de toutes parts et elles comptent, dans l'enthousiasme provoqué par ces premiers engagements, avoir bientôt raison de l'ennemi.

L'affaire de Lexington fut comme l'étincelle qui allume les grandes conflagrations. L'indignation se répand de proche en proche ; partout l'on court aux armes ; les tièdes se laissent emporter et le même sentiment anime tous les habitants du pays. La Caroline du Nord rompt avec l'Angleterre, proclame son indépendance et les autres colonies suivant son exemple se constituent, elles aussi, peu de temps après en États autonomes.

Le sort en est donc jeté ; les négociateurs vont céder la place aux soldats. Le Congrès de 1775, parlant pour la première fois au nom des *United Colonies*, tend encore, il est vrai, la branche d'olivier aux ministres du roi. Mais il compte si peu sur le succès de cette démarche *in extremis*, qu'il se met vigoureusement à l'œuvre pour organiser la résistance, sous la direction des hommes les plus considérables. Il constitue par cette mesure une espèce de dictature, au risque de

blesser les susceptibilités des États si jaloux de leurs droits et que cette concentration de pouvoirs pourrait alarmer (1). Enfin, pour compléter l'œuvre de la défense nationale, le Congrès nomme (19 juin 1775) George Washington généralissime des armées en voie de formation. De tous les officiers américains, c'est le plus digne d'occuper cette haute charge. L'expérience qu'il a acquise dans les guerres contre les Français, une extrême prudence, le placent au-dessus de ses compagnons d'armes. Cet acte du pouvoir suprême inspire un nouveau courage aux milices fières d'obéir à un tel chef. Il quitte Philadelphie après sa nomination et se rend à New-York, qu'il place sous le commandement du général Schuyler, puis court ensuite à Boston pour travailler à la réorganisation de l'armée.

L'audace caractérise les débuts des Américains dans ces hostilités. Non contents de tenir tête chez eux aux Anglais, ils forment le dessein de s'emparer du Canada. Le colonel Ethan Allen qui, au printemps (10 mai 1775), s'est emparé, par un coup de main, des forts de Ticonderoga et de la Pointe-à-la-Chevelure, persuade au Congrès qu'une action prompte et décisive peut lui donner le Canada. Cette proposition agrée à ses membres qui décident de lancer contre cette province deux corps expéditionnaires, l'un par la voie du lac Champlain sous les ordres de Montgomery, et l'autre obéissant à Arnold, par celle des rivières Kennébec et Chaudière. L'automne de l'année 1775 vit les Américains fondre sur la partie sud du Saint-Laurent. S'emparer des forts Chambly et Saint-Jean fut une affaire de quelques semaines et ce succès leur ouvrit la route de Montréal. Le général Carleton, gouverneur du Canada, résolut de s'opposer à leur marche envahissante. Mais ses troupes ne pouvant tenir devant l'ennemi durent battre en retraite. Les Américains traversent le fleuve, enlèvent Montréal, se rendent maîtres de la rive nord, n'éprouvant nulle part de résistance sérieuse. Ils arrivent à la fin de décembre sous les murs de Québec où Carleton,

(1) C'est le Congrès de 1775 qui a donné aux troupes américaines le nom de *Continental army*. Son papier-monnaie, décoré de la même épithète, donna lieu, lorsqu'il fut déprécié à sa dernière limite, à l'expression : *I don't care a continental.*

qui avait échappé aux Américains, grâce à quelques soldats canadiens-français, était venu s'enfermer. Nos lecteurs au courant de l'histoire du Canada savent ce qui se passa alors. Il nous suffira de leur présenter sommairement la suite des faits. Montgomery voulut surprendre la ville durant la nuit du 31 décembre 1775. Pendant qu'Arnold, qui l'avait rejoint sous les murs de Québec, attaquait la porte Saint-Jean, son frère d'armes tentait de pénétrer dans la place par la barrière de Près-de-Ville, sise au bord du fleuve au pied de la citadelle. Les Canadiens l'arrêtèrent dans sa course et repoussèrent l'assaut. Montgomery paya de sa vie cette audacieuse entreprise. Québec et le Canada étaient sauvés et l'Angleterre doit certainement la conservation de sa colonie, en cette circonstance, aux Canadiens, si habilement conduits par leurs braves officiers Dambourgès et Chabot. Voilà un fait d'armes que nos concitoyens qui paraissent si heureux de vivre sous le drapeau anglais devraient connaître, ou ne pas agir comme s'ils l'avaient oublié, s'ils ont étudié l'histoire. L'expédition se termina par un désastre. Le froid, le manque de vivres et la maladie décimèrent l'armée qui avait failli s'emparer du Canada. Cette campagne semble, au premier abord, ne pas avoir eu sa raison d'être, car les Américains en détachant un corps de troupes si considérable de l'armée principale, l'affaiblissaient beaucoup.

Le Congrès s'était fait illusion sur les sentiments des Canadiens à qui il avait écrit que s'ils faisaient cause commune avec les rebelles, leur religion recevrait toute la protection désirable. « Saisissez, disait-il, l'occasion que la Providence elle-même vous présente. Osez être libres. Nous connaissons trop bien les sentiments généreux qui distinguent votre nation pour croire que la différence de religion vous détourne de faire alliance et amitié avec nous. Vous n'ignorez pas qu'il est de la nature de la liberté d'élever au-dessus de toute faiblesse ceux que son amour unit pour la même cause. Les cantons suisses fournissent une preuve mémorable de cette vérité : ils sont composés de catholiques et de protestants, et cependant ils jouissent d'une paix parfaite. Grâce à cette concorde, qui constitue et maintient leur liberté, ils sont en état de défier et même de détruire tout tyran qui voudrait la leur ravir ».

Mais ce même Congrès (1775) oubliait que celui qui l'avait précédé en 1774 mettait au nombre de ses griefs, dans une requête à Georges III, le fait qu'il avait permis aux Canadiens de « pratiquer cette religion qui avait inondé de sang la Grande-Bretagne et répandu l'impiété, la bigoterie, la persécution, le meurtre et la sédition dans toutes les parties du monde ».

En présence de ces paroles contradictoires, les Canadiens que l'Angleterre avait cherché à se concilier par la *Loi de Québec*, qui leur donnait un conseil législatif où figuraient un certain nombre d'entre eux, permettait l'exercice le plus complet de la liberté religieuse et leur rendait les lois civiles françaises, prirent des attitudes différentes. Les uns se renfermèrent dans une prudente neutralité, tandis que les autres prirent carrément partie pour Carleton qui avait su gagner l'amitié des gens influents du pays. Un petit groupe fit cependant cause commune avec les Américains. A ces partisans du Congrès, le Canadien né malin comme le Français, donna le nom de *Congréganistes*.

Douze ans s'étaient écoulés depuis le traité de Paris, et le souvenir des horreurs de la guerre qui avait séparé nos ancêtres de la France, demeurait vivace dans leur esprit. Or, à qui devaient-ils tous ces malheurs, si ce n'est surtout aux Bostonnais, leurs ennemis de plus d'un siècle ? Sans affection pour les Anglais, ils voyaient encore dans la main qui leur tendaient les rebelles, les armes jadis si souvent tournées contre leurs poitrines.

Washington, après avoir mis en bonne voie l'œuvre de la réorganisation des troupes, se rend au camp des insurgés, près de Boston, dans le dessein de chasser les Anglais de cette ville. En quelques heures, la nuit, ses soldats fortifient les hauteurs de Dorchester qui dominent la place. Howe, le successeur de Gage, craignant d'être écrasé, s'embarque en toute hâte pour Halifax avec ses troupes et environ quinze cents *loyalistes*, réfugiés auprès de lui pour échapper aux mauvais traitements des rebelles. Par une étrange contradiction, les Américains qui levaient l'étendard de la révolte au nom des grands principes de la liberté, faisaient endurer à ceux d'entre eux qui ne partageaient pas leur manière de voir,

une persécution bien pire que celle qu'ils reprochaient à l'Angleterre (1).

Nous sommes arrivés au point culminant de la crise dont l'origine remonte à 1764. Il y a douze ans que l'on s'épuise en récriminations d'un côté, et en une résistance obstinée de l'autre. Les Américains ont perdu tout espoir de réconciliation, et leur esprit s'est habitué, par degrés, à accepter l'idée de se séparer de la métropole, extrémité qui leur paraissait impossible aux premiers jours de l'agitation. Jusqu'ici la rébellion n'a eu pour objet que la défense des droits communs à tous les sujets anglais, avec l'arrière-pensée, sans doute, de passer de la résistance à l'agression si justice ne leur était pas rendue. A la fin de l'année 1775, la rupture est un fait accompli ; il ne reste plus qu'à la ratifier. C'est à quoi s'occupe le Congrès de 1776 réuni à Philadelphie.

Le 4 juillet 1776, date mémorable entre toutes aux États-Unis, il déclare au monde que les plus jeunes des colonies fondées par les Européens, depuis la découverte de Colomb, prennent place avant leurs aînées parmi les nations de la terre.

La déclaration de l'indépendance des États, préparée par Jefferson, est comme la Grande Charte des libertés américaines ; mais elle est loin d'avoir dans sa forme la simplicité de l'acte que les barons normands arrachèrent à Jean sans Terre.

Son préambule se développe dans quelques phrases sonores affirmant que tous les hommes sont créés égaux et dotés, par le Créateur, de certains droits inaliénables parmi lesquels figurent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Puis, suit une longue énumération des griefs — au nombre de vingt-six — dont il a été impossible d'obtenir le redressement (2). Ce document était bien en situation, mais que cette évocation des principes primordiaux, bâses des sociétés, sonne

(1) Les colons *loyalistes*, qui étaient restés fidèles à la Grande-Bretagne, furent forcés de quitter la Nouvelle-Angleterre. Ils vinrent s'établir au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Écosse et dans le Haut-Canada. Carleton, dans la Baie des Chaleurs, doit sa fondation à un contingent de ces victimes de la révolution, dont les biens furent confisqués. Le roi Georges III leur donna des terres, à titre de compensations. Le plus célèbre de ces émigrés fut sir William Johnson, qui commanda les sauvages durant la guerre de la Révolution.

(2) Outre le *stamp Act*, la loi imposant des droits sur le thé, le plomb et le verre, celle qui permettait de juger les causes coloniales en Angleterre, les Améri-

faux se mêlant aux bruits des chaînes des esclaves noirs et rouges, hommes pourtant créés égaux et ayant hérité, au même titre que les Blancs, de certains droits !

Au moment de la déclaration de l'indépendance, un immense chemin avait été parcouru ; les treize colonies sont devenues treize états indépendants, et le Congrès, composé de leurs délégués siégeant à Philadelphie, s'occupe d'organiser la défense commune.

Cette lutte engagée contre l'Angleterre ressemble aujourd'hui à un défi jeté au sens commun, tellement la disparité des forces des deux ennemis est grande. Le Congrès n'en a cure et, plein d'audace, il contracte des emprunts, appelle sous les drapeaux tous les hommes valides, de seize à cinquante ans, négocie en sous main avec les gouvernements de France et d'Espagne, pour obtenir leur intervention armée en faveur de la jeune république. D'une usurpation de pouvoir à une autre, — car il n'a aucun mandat défini, — il arrive à créer une dictature collective, justifiée par la crise suprême où se trouve la nouvelle nation.

La fortune a souri jusqu'ici aux Américains dans leur lutte contre l'Angleterre, mais voici venir pour eux des jours bien sombres qui vont diminuer l'enthousiasme né à la suite des affaires de Lexington et de Boston.

cains comptaient au nombre des mesures vexatoires ou tyranniques, le *Quartering Act* qui les forçait de loger gratuitement les soldats anglais envoyés à Boston et ailleurs pour les tenir en respect, et la loi qui fermait le port de Boston à la navigation.



CHAPITRE XX

GUERRE DE L'INDÉPENDANCE

Situation critique des Américains au début des hostilités. — Après avoir réorganisé l'armée, Washington quitte Boston pour se rendre à New-York. — Howe le défait à la bataille de Long-Island et à celle de Brandywine. — Expédition malheureuse de Bourgoyne. — Intervention de la France. — La Fayette songe à faire la conquête du Canada. — Lord Clinton, à l'arrivée des Français, évacue Philadelphie. — Trahison d'Arnold. — En 1781, Washington, la Fayette et Rochambeau suivent Cornwallis dans la Virginie et la Caroline du Nord. — Capitulation de Yorktown. — Fin de la guerre.

APRÈS avoir accepté le commandement en chef des troupes, Washington se trouve aux prises avec des difficultés qu'il avait bien entrevues, mais qui dépassent la conception qu'il s'en était faite. Il faut qu'elles soient immenses pour qu'il écrive à un ami : « Si j'avais pu pressentir un tel état de choses, nulle considération au monde ne m'aurait déterminé à accepter le poste de généralissime ». Partout le désordre, la confusion, et nulle part les ressources indispensables. Les milices venues du nord et du sud étaient bien loin de former un tout homogène, facile à manier. Les officiers de Virginie, tous *gentlemen*, regardaient avec dédain ceux de la Nouvelle-Angleterre ; il s'en suivait des querelles difficiles à apaiser. Puis l'élan des premiers jours avait fait place au sentiment égoïste de l'humanité. Le soldat réclamait sa solde et Washington écrivait au Congrès en pressant l'envoi de subsides ; « Il faut autre chose que l'amour du pays pour déterminer les gens à le servir ».

D'un autre côté, lorsqu'il était nécessaire de donner un ordre péremptoire aux législatures provinciales, il fallait user de ménagements dans des heures d'urgence. Les colonies

ayant appris la défiance dans leurs relations antérieures avec l'Angleterre s'en servaient maintenant vis-à-vis du nouveau Congrès, composé dans une notable proportion d'hommes peu recommandables. La division entre le gouvernement central et les provinces était toujours à craindre. Ce n'est qu'en rappelant, sans cesse aux uns et aux autres, que tout est perdu si une entente complète ne règne pas dans tous les rangs des insurgés, que les chefs réussissent à maintenir ensemble des éléments prêts à s'éparpiller (1). Pour peindre à l'esprit les dangers de la désunion, on répand partout une gravure de Paul Revere, artiste d'origine française, montrant un serpent coupé en treize bouts, avec cette devise symbolique : UNITE OR DIE.

De Boston, Washington se porte vers l'ouest où va commencer pour lui une série de désastres. Il ne fait que passer à New-York, que les royalistes et des citoyens retranchés dans une prudente neutralité l'engagent à quitter. Ses troupes, concentrées à Long-Island, engagent la bataille avec celles de Lord Howe, qui inflige au généralissime une sérieuse défaite (25 août 1776), très pénible à l'orgueil américain ; c'était le premier engagement sérieux depuis la déclaration de l'indépendance.

On a reproché, à bon droit, à Howe de n'avoir pas su profiter de son succès. S'il avait poursuivi Washington, il l'aurait atteint au moment où les Américains en désordre se jetaient dans des barques pour traverser la rivière, et le résultat aurait été désastreux pour la république qui ne comptait que six semaines d'existence. La défaite de Long-Island eut pour conséquence l'évacuation, par Washington, de New-York et du New-Jersey, qui sera jusqu'à la fin des hostilités la base d'opération des armées anglaises du côté du nord. Washington marche ensuite sur Trenton, où il surprend et écrase deux régiments hessois qui avaient passé les fêtes de Noël dans une orgie (26 décembre 1776) ; quelques jours plus tard (2 janvier 1777), il défait Cornwallis, un des lieutenants de Howe, à Princeton, à la suite d'une série d'évolutions dignes des

(1) Dans le même ordre d'idées, citons le mot de ce membre du Congrès à ses collègues, mot difficile à rendre en français : « Gentlemen, we must *hang* together or we shall *hang* separately ».

meilleurs tacticiens. Les Hessois, dont il vient d'être question, étaient des mercenaires allemands que le grand duc de Hesse avait loués à son parent le roi Georges. Ils commirent toutes espèces d'excès durant cette campagne et ne contribuèrent pas peu à transformer en ennemis ardents la population des Jerseys, qui s'était renfermée jusque-là dans une neutralité obstinée.

Howe, que tout le monde accusait de lenteur et de nonchalance, se réveille, attaque Washington et le bat complètement à Brandywine (septembre 1777). Cette victoire ouvre les portes de Philadelphie au général anglais qui y passe l'hiver dans les plaisirs. Washington tente un grand coup à Germantown pour prendre sa revanche, mais il est encore battu ; cependant les Anglais ont été tellement maltraités dans cette affaire qu'ils n'ont aucune raison de se glorifier de leur victoire.

Pendant que se livraient ces batailles peu favorables aux Américains, il se passait du côté du nord un épisode militaire bien propre à leur donner du courage. Le général Burgoyne, officier aux belles manières, bien en cour, ayant plus de suffisance que de valeur, avait soumis au *War office* un plan qui, exécuté avec soin devait porter le coup de grâce aux insurgés. Il s'agissait de jeter une force imposante entre les troupes de Washington et celles de ses lieutenants. Un corps d'armée viendrait du Canada, par la route du lac Champlain, et un autre partant de New-York irait à sa rencontre à Albany, sur l'Hudson. Qui pouvait mieux exécuter ce plan que celui qui l'avait conçu ? Lord Germaine n'hésita pas à confier le commandement de l'expédition projetée à Burgoyne. Celui-ci se mit en marche avec toute la confiance et l'assurance d'un soldat qui n'aura que des bulletins de victoires à rédiger. Mais à peine a-t-il mis le pied sur le territoire américain qu'il se voit assailli dans sa marche par des bandes irrégulières, insaisissables, toujours prêtes à attaquer et puis à fuir lorsqu'elles ont porté leurs coups, pour revenir sur ses flancs quelques heures plus tard. Cette guerre de tirailleurs, dans laquelle se distinguent les *Vermont boys*, au sein d'un pays inconnu, sans routes tracées, coupé de forêts, déconcerte Burgoyne. Rien de décourageant pour un

soldat comme d'avoir à redouter les assauts d'un ennemi qui se dérobe sans cesse. L'armée d'invasion perd énormément de monde, et pour comble de malheur elle reste sans nouvelles de Clinton qui doit venir la rejoindre. On dit que Lord Germaine, pressé un jour d'aller retrouver des amis qui l'attendaient à un club, avait quitté son bureau avant de s'assurer si ses instructions à Lord Clinton avaient été expédiées à leur adresse. Cette négligence retarda leur envoi de plusieurs jours, et ce général resta l'arme au bras à New-York pendant que Burgoyne s'épuisait en vains efforts. Enfin, ce dernier, pressé de toutes parts, avec une armée démoralisée, dut se rendre (16 octobre 1777) au général Gates, à Bemis Heights, sur l'Hudson, à une vingtaine de milles d'Albany où il aurait dû opérer sa jonction avec l'armée de New-York. L'Angleterre perdait par cette capitulation les services de 8,000 hommes, car un article de la capitulation portait qu'ils ne combattraient pas « en Amérique durant la présente guerre ».

La victoire de Gates constitue l'avantage le plus sérieux remporté par les Américains depuis le commencement des hostilités. Elle eut un immense retentissement en Europe, et détermina l'intervention armée de la France, de l'Espagne et de la Hollande en faveur des colonies révoltées.

Mais une question s'imposait : qu'allait-on faire de l'armée prisonnière ? Le Congrès pensa que l'expédier en Angleterre serait permettre au ministère de la guerre de l'envoyer batailler en Europe, à la place de troupes qui viendraient la remplacer en Amérique, et il résolut de retenir prisonniers les soldats de Burgoyne, au mépris des articles de la capitulation. Ce ne fut pas le seul acte malhonnête dont le Congrès se rendit alors coupable. Il se fit payer en or les frais d'entretien de cette armée, frais acquittés par lui avec du papier-monnaie.

Au cours de l'hiver de 1776-77, pendant que Howe avec ses officiers profite du mauvais temps pour donner carrière à tous ses goûts pour la vie mondaine, Washington, campé sur les hauteurs de Valley Forge, utilise autrement l'arrêt forcé des opérations militaires. Il a remarqué combien l'art de la guerre fait défaut à ses recrues qui ne peuvent tenir en

bataille rangée, contre l'ardeur d'une armée bien disciplinée, et il entreprend de les transformer en soldats, tâche ingrate dans laquelle la science militaire de l'officier prussien, Von Steuben, lui est d'un grand secours.

D'autres officiers étrangers, le baron Pulaski, le baron de Kalb, Duplessis et le marquis de La Fayette avaient aussi obtenu l'honneur de combattre sous les ordres de Washington, mais nul d'entre eux ne lui rendit de services plus signalés que ce dernier. A l'âge de dix-neuf ans il disait adieu à ses parents, à sa jeune femme, pour s'embarquer à destination des États-Unis sur un navire frêté à ses frais. Frappé par sa haute intelligence, Washington se prit d'amitié pour cet étranger à qui le Congrès reconnut — fait exceptionnel — son grade de major-général, ce qui lui donnait droit au commandement d'un corps d'armée. La Fayette préféra rester attaché à l'état-major de Washington, et ce n'est que vers la fin de la guerre de la Révolution qu'il accepta de commander une division.

Au printemps de 1778, la cause américaine paraissait perdue malgré la résistance opiniâtre qu'elle avait faite jusque-là. Le Congrès manquait de troupes, ses ressources s'épuisaient sans qu'il vît les moyens d'en trouver de nouvelles. La perspective est tellement sombre que Washington lui-même, malgré son grand courage, sent parfois le découragement envahir son âme. Il désespère de la victoire à moins d'une intervention de la France. Au mois d'août 1778, il écrit : « Ce sera un miracle si nous pouvons résister longtemps. Si l'opinion publique et les ressources du pays ne changent point, nous en seront réduits à voir notre cause soutenue par les armées étrangères ». Ce secours indispensable, les États-Unis allaient le recevoir. Depuis le commencement des hostilités, le gouvernement de Louis XVI suivait avec un intérêt croissant les péripéties d'une lutte que ses agents avaient encouragée. De Vergennes, le premier ministre, s'employait en négociations avec la cour d'Espagne pour la déterminer à entrer dans une coalition dirigée contre l'Angleterre au profit des insurgés. Franklin qui avait déjà rempli deux missions infructueuses — une à Londres, lors des difficultés du *Stamp Act*, et une au Canada, sollicitait le gouvernement

français de coopérer à la délivrance de sa patrie (1). Le Congrès ne pouvait pas avoir un meilleur avocat. C'était un esprit éminent et une des figures les plus distinguées de la période révolutionnaire. Faisant de la science à ses heures, il est connu dans le monde des savants par ses importantes découvertes dans le domaine de l'électricité. Un froid puritain aurait eu chance de glacer la gent philosophe de Paris, mais son *latitudinarisme* s'accomodait fort bien de la doctrine des encyclopédistes. Aussi fut-il accueilli avec joie par la frivolité française, qui oubliait que personne n'avait poussé autant que l'auteur du *Bonhomme Richard* à la conquête du Canada.

Ce qui facilitait la mission de Franklin, c'est qu'il prêchait des convertis ; car toute l'opinion dirigeante était acquise à la cause des insurgés, soit en haine de l'Angleterre, soit par enthousiasme pour ce mot magique de liberté lancé en Amérique et qui sonnait si singulièrement aux oreilles françaises. Les Américains n'avaient pas d'ami plus ardent que Louis XVI lui-même, ce qui ne les empêchera pas d'applaudir plus tard à ses malheurs. Dès 1776, la France avait envoyé aux rebelles, par l'entremise de Beaumarchais, 200 canons, beaucoup d'autres armes, 4,000 tentes et des vêtements pour une armée de 30,000 hommes. En outre le Congrès reçut de Paris plus de trois millions de livres. Ces secours qui soutinrent les premiers pas des insurgés, leur faisaient espérer l'alliance ouverte de la France qui, après bien des hésitations, signa enfin un traité avec les États-Unis dont elle reconnaissait l'indépendance, le 30 juin 1778.

Ici se place un curieux épisode qui se rattache à l'histoire du Canada.

En mettant pied à terre en Amérique, La Fayette conçoit un projet dont il ne cessera durant plusieurs années de rêver l'exécution. La conquête du Canada lui semble une

(1) On sait qu'en 1776, le Congrès avait confié à Franklin, Chase et Carroll — ce dernier frère de l'évêque du même nom — la mission, qui fut infructueuse, de soulever les Canadiens contre l'Angleterre. Franklin avait apporté avec lui un matériel d'imprimerie destiné à répandre ses proclamations. Il s'était fait accompagner par un imprimeur français, Fleury Mesplet, qui fonda (1776) le premier établissement typographique de Montréal. Deux ans plus tard, il publia, en anglais et en français, la *Gazette de Montréal*.

entreprise digne de marcher de pair avec la libération des colonies anglaises. Quelle gloire s'il parvenait à rendre à sa patrie les contrées que la Grande-Bretagne lui avait enlevées ! Ce serait aussi mettre le comble à la mesure d'humiliations que l'on est en train d'infliger à l'ennemie séculaire. Allant au devant des désirs de la Fayette, le Congrès de 1778 décide de chasser les Anglais de leurs possessions du nord et le nomme commandant de l'armée d'invasion (1).

On aurait lieu d'être surpris de la décision de cette assemblée après l'échec de 1775. Mais, il n'y avait en cette attitude du Congrès qu'une feinte destinée à cacher une conspiration montée contre Washington, que l'on voulait brouiller tout d'abord avec La Fayette.

Celui-ci, nommé général sous la seule dépendance du ministre de la guerre, ne voulut pas accepter le commandement à moins qu'il ne fût placé sous les ordres directs de Washington. Ce point ayant été réglé à sa satisfaction, il se met en route pour rejoindre l'armée qui, d'après les instructions du Congrès, devait l'attendre à Albany. Après une course de quatre cents milles à cheval, il n'arrive dans cette ville que pour constater qu'il n'y avait aucunes troupes à ses ordres. Grande fut son indignation en s'apercevant alors qu'il avait fait partie, sans le savoir, du complot monté contre Washington par Conway et Gates.

Ce dernier, tout fier de son personnage depuis sa victoire sur Burgoyne, n'aspirait à rien de moins qu'à supplanter le général en chef. Une partie du Congrès associée à son projet l'avait nommé ministre de la guerre. Gates s'était hâté de profiter de sa position pour essayer de créer de l'inimitié entre Washington et La Fayette. Le général français écrivit à son ami pour lui rendre compte de ce qui se passait et lui renouveler sa profession d'attachement, en se mettant à sa disposition.

Malgré sa déconvenue, l'ambition de faire la conquête du Canada le hantait toujours. Lorsque la France eût décidé

(1) *Resolved.* — That an irruption be made into Canada... and that the command of the army to conduct said irruption be given to Major-General the Marquis de La Fayette and Major-General Conway. — (*Journals of Congress*, Jan. 22 and 23, 1778).

de déclarer la guerre à l'Angleterre, l'occasion lui parut propice pour reprendre le projet. Son premier soin fut de gagner à la cause l'amiral d'Estaing, commandant de l'escadre française. Il y réussit facilement, et le jour où il fait savoir à notre jeune enthousiaste qu'il se range à son avis, La Fayette exultant lui écrit en ces termes :

« Votre *à propos du Canada* fait un admirable effet. Toutes les imaginations sont huchées sur des raquettes (*sic*) et glissent le long du lac Champlain. La mienne est vivement occupée du bonheur de me battre avec vous, avec telle qualité et commandement que ce puisse être ».

Les deux amis élaborent un plan de campagne comportant la coopération de la France et des États-Unis. Chacun de ces deux pays devait fournir cinq mille hommes de troupes qui marcheraient sur Montréal et Québec, pendant que la flotte de d'Estaing remontant le Saint-Laurent viendrait les appuyer. Ce projet parut réalisable au Congrès qui consentit à participer à son exécution. Restait à obtenir l'approbation de M. de Vergennes. Gérard de Rayneval, représentant de la France aux États-Unis, se chargea de mettre son gouvernement au courant de l'affaire.

Sa dépêche est curieuse. Il y est question de «*chefs Canadiens qui sont venus le voir à Philadelphie et qu'il a présentés à l'amiral à bord du « Languedoc »*. Ils virent, par leurs yeux, la présence des marins du roi et entendirent la messe dont ils étaient privés depuis dix-sept ans ». « C'étaient, dit M. Doniol (1) qui analyse la narration de Gérard, d'anciens amis de la France. L'un d'eux en parlait encore la langue et portait au cou une médaille donnée par M. de Vaudreuil ; la sœur de sa mère avait été la femme de Bougainville et il trouvait un cousin sur l'escadre. Cette visite, qui arriva au milieu des projets sur le Canada, parut à l'amiral fournir l'à-propos dont il avait besoin pour adresser à ces Français d'autrefois l'appel prévu par les instructions du roi. Il comptait appareiller aussitôt que la Fayette serait de retour ; en publiant maintenant cet appel, il pouvait faire accroire aux Anglais que l'escadre pre-

(1) *Histoire de la participation de la France à l'indépendance des États-Unis.* Il est évident que ces chefs canadiens étaient des sauvages. De Rayneval et d'Estaing se montrent en tout ceci peu renseignés sur le Canada.

nait une autre direction que celle de leurs îles. Le 28 octobre, en conséquence, du *Languedoc* où elle avait été imprimée, il expédia la pièce à Boston. Elle rappelait aux anciens Français de l'Amérique Septentrionale le temps passé, les biens et la grandeur dont ils avaient joui, elle leur présentait la perspective de voir ce temps revenir ».

De son côté, d'Estaing annonce au comte de Vergennes qu'il a lancé une proclamation aux Canadiens, proclamation qui n'arriva jamais à son adresse, car elle tomba entre les mains des Anglais. Il écrit en ces termes :

« En mer, à bord du vaisseau de Sa Majesté, le *Languedoc*, ce 5 novembre 1778.

» *Monseigneur*,

» J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai choisi pour publier la déclaration énoncée dans mes instructions le temps le plus rapproché de celui du départ de l'escadre du roy, et le moment où quelques sauvages sont venus de très loin pour s'assurer par eux-mêmes et pour savoir à bord si nous étions bien réellement des Français, pour demander à voir le pavillon blanc dont l'aspect les fait toujours danser, à entendre la messe dont ils étaient privés depuis 17 ans, à recevoir l'accolade du révérend père récollet qui est notre aumônier, sans parler de quelques fusils, de la poudre, des balles et de l'eau-de-vie dont ils ne se sont occupés qu'avec modération, mais qu'ils ont acceptée avec grand plaisir (1)».

La réponse de M. de Vergennes vint jeter de l'eau froide sur l'enthousiasme de La Fayette. Il voyait toutes espèces d'objections au projet et pour le présent et pour l'avenir. Il se trouva, pour combler la mesure du désappointement de notre héros, que Washington, pour des raisons autres que celles que faisait valoir le ministre français, refusa de donner son concours au projet de conquête du Canada. Les longues luttes engagées durant plus d'un siècle, entre les colonies anglaises et la Nouvelle-France, avaient laissé assez d'animosité de part et d'autre pour lui faire appréhender une reprise d'hostilités, le jour où la France déploierait encore son drapeau

(1) *Archives de la marine.*

dans ses anciennes possessions. Le plan de La Fayette fut écarté à raison de toutes ces oppositions.

L'alliance franco-américaine eut pour premier résultat l'évacuation de Philadelphie par Lord Clinton, qui craignait d'y être bloqué par la flotte de l'amiral d'Estaing. Celui-ci arriva trop tard dans la Chesapeake pour contrarier ce mouvement. Il dut faire voile pour New-York et Newport dans le but de combiner avec le général Sullivan une action commune contre les troupes anglaises. Par malheur, Sullivan se trouva en retard d'une semaine et d'Estaing, redoutant d'être pris à revers par la flotte ennemie, partit pour Boston où il fit réparer ses navires maltraités par une tempête. Les Américains de Boston, irrités contre lui, insultèrent ses marins, pendant que Sullivan de son côté l'accablait d'injures. D'Estaing indigné et dégoûté mit le cap sur les Antilles.

Après ces fâcheux malentendus, une escadre française transporte enfin en Amérique 6,000 hommes commandés par le marquis de Rochambeau, qui jette l'ancre à Newport et que le découragement des Américains frappe tout d'abord. « A notre arrivée, écrivait-il en France, le pays était dans la consternation, le papier-monnaie avait subi l'énorme dépréciation de 60 p. 100. Débarqué seul avec mon état-major, sans troupe, nous ne vîmes personne dans les rues. Ceux qui se trouvaient aux fenêtres paraissaient tristes et abattus. Envoyez-moi des troupes, des vaisseaux, de l'argent. Ne comptez ni sur ce peuple ni sur ses ressources ».

Ce général était un homme de grand mérite, tout entier à sa besogne. Le duc de Lauzun, un des chefs de l'expédition, qui se montra aussi brave sur le champ de bataille qu'il avait été brillant courtisan à Versailles, nous a laissé dans ses *Mémoires* ce léger portrait à la plume de de Rochambeau.

« Il ne parlait que de faits de guerre, manœuvrait et prenait des dispositions nécessaires dans la plaine, dans la chambre, sur la table, sur votre tabatière si vous la tirez de votre poche ; exclusivement plein de son métier, il l'entend à merveille ».

Parmi les autres officiers accourus au secours des Américains, on remarquait le comte Dillon, de Chastellux, auteur

des *Voyages dans l'Amérique Septentrionale,* le vicomte de Custine, M. de Ségur, qui devait, plus tard, écrire son célèbre ouvrage sur la Campagne de Napoléon en Russie, le marquis de Deux-Ponts, le marquis de Laval-Montmorency, le comte de Fersen, noble suédois ami dévoué de Marie-Antoinette qui accompagnera la famille royale de France dans sa fuite en 1791, et le comte de Saint-Mesmes.

L'armée française ayant été obligée de passer l'hiver dans l'inaction à Newport, Lauzun et ses amis profitèrent de ces loisirs forcés pour nouer des relations avec la société de cette ville. Leurs belles manières, l'exquise politesse de ces brillants cavaliers de la cour la plus élégante de l'Europe, ravirent les femmes du monde. A un point de vue plus sérieux, l'admiration que provoquait la discipline du corps expéditionnaire n'était pas moins grande. Du côté des Français, aucun pillage, aucune maraude ; vivres, marchandises, tout était payé aux négociants, tandis que les habitants américains ne se gênaient nullement pour rançonner à qui mieux mieux Français et Anglais. Fersen fait un assez piquant tableau de ces gens-là : « Ils sont, dit-il, d'une cupidité sans égale, l'argent est leur dieu ; la vertu, l'honneur, tout cela n'est rien pour eux auprès de ce précieux métal. Dans tous les marchés que nous avons conlus avec eux, ils nous ont traités plutôt comme ennemis que comme amis. Ils vendent des vivres aux Anglais qui les paient cher ».

C'est après l'arrivée des Français que le peuple apprend que la trahison s'est glissée dans les premiers rangs de l'armée, et que Benedict Arnold a formé le projet de vendre au général Clinton un fort qui couronnait les hauteurs de l'Hudson. Le major André, officier anglais envoyé auprès d'Arnold pour traiter de la reddition de la place, tombe entre les mains des Américains et est passé par les armes comme espion. Arnold, voyant sa conspiration découverte, prend la fuite. C'était un officier de talent, qui avait commandé l'armée d'invasion du Canada en 1775, après la mort de Montgomery. Washington le tenait en haute estime et le considérait comme un de ses meilleurs lieutenants. Le nom de Benedict Arnold est voué à l'exécration des Américains. Sa conduite infâme, au moment où les armées du Congrès lut-

taient péniblement, aurait porté le coup de grâce à leur cause, s'ils n'avaient pas été à cette époque soutenus par les Français.

Si les Anglais avaient battu les rebelles en maintes rencontres, leurs vctoires étaient restées sans suite. Depuis cinq ans que durait la guerre, ils n'étaient pas plus maîtres du pays qu'au début des hostilités. Ils résolurent de changer le théâtre des opérations militaires et de porter tous leurs efforts du côté de la Virginie. Bien différentes des populations du Nord par la diversité d'origines, celles du Sud ne devaient pas être, aux yeux des ministres anglais, imbues au même degré que les puritains de l'esprit révolutionnaire. D'un autre côté, l'élément aristocratique y dominait et l'Église anglicane, royaliste à son titre de religion d'État, y exerçait une grande influence. Enfin le Sud était plutôt agricole que commerçant et, par conséquent, les lois restrictives de la métropole l'atteignaient moins que la Nouvelle-Angleterre.

Au début de la campagne de 1780, les Anglais s'emparèrent de Charleston et, grâce à la vigueur de Cornwallis, battirent les Américains à Cambden, dans la Caroline du Sud. Le même fait que l'on avait vu ailleurs se reproduisit ici : les troupes régulières avaient raison des rebelles en bataille rangée, mais ceux-ci remportaient l'avantage dans les actions moins sérieuses. Cependant la soumission du pays n'avançait point ; les troupes royalistes n'étaient maîtresses que de trois points sur la côte.

Au commencement de l'année 1781, Greene, le plus habile des lieutenants de Washington, prend le commandement des armées du Sud. Le général Morgan, vainqueur à Cowpens, seconde ses efforts, et une série d'actions brillantes opérées sous leur direction, démoralisent lord Cornwallis qui bat en retraite. Le général anglais passe ensuite en Virginie où il est bientôt aux prises avec La Fayette, ce général de vingt-deux ans, qu'il se flatte de mettre en déroute, ce *boy*, comme il l'appelle avec dédain. Mais l'ami de Washington a bientôt fait de prouver à son adversaire qu'il est de l'étoffe dont sont faits les bons officiers. Manœuvrant avec l'habilité et la prudence d'un vieux soldat, il déjoue les ruses de Corn-

wallis et lui tient tête partout avec vigueur. Vers le même temps, Washington et Rochambeau se portent aussi au Sud et forcent Cornwallis, qui allait au secours de Clinton immobilisé à New-York, de prendre position à Yorktown (baie de Chesapeake), où il serait en sûreté tant que la mer lui resterait ouverte. Mais l'arrivée de l'amiral Grasse avec une flotte puissante changea la situation de ce général, qui se trouva bloqué par mer et par terre. Après une résistance opiniâtre, prolongée dans l'espoir de voir apparaître des voiles anglaises à l'horizon, il se rendit avec toute son armée à Washington et à Rochambeau, le 19 octobre 1781. C'était la fin des hostilités. Le peuple anglais qui n'avait jamais eu d'enthousiasme pour cette guerre dirigée, après tout, contre ses propres enfants, ne voulait plus la prolonger. Le roi et ses ministres se soumirent au sort des armes, et en 1782 on jeta les bases d'un traité de paix qui fut définitivement signé à Paris, en 1783. Les États-Unis d'Amérique, bientôt reconnus par tous les pays de l'Europe, prenaient place parmi les nations de l'univers qu'ils allaient étonner par leur prodigieux développement.



CHAPITRE XXI

LA NOUVELLE CONSTITUTION

L'expérience démontre les vices de la constitution de 1777. — Washington et ses amis se décident à la remplacer par une nouvelle, qui donnera plus de force au pouvoir central. Leur travail commencé en 1787 est terminé en 1789. — Coup d'œil rapide sur l'œuvre des constitutants. — Pouvoirs du président, du sénat et de la Chambre des représentants.

Une scène sublime, digne de tenter le pinceau d'un artiste, est celle que nous présente Washington, après le rétablissement de la paix, remettant au Congrès son épée et ses pouvoirs de dictateur, et disant ensuite adieu à ses compagnons d'armes avant de rentrer dans la solitude de Mount Vernon. Comme toujours, ce héros sans peur et sans reproche, nous apparait dans cette phase de sa carrière, avec une noble simplicité de manières, une dignité faite du respect que ses vertus inspirent à tous. Mais sa retraite n'allait pas être définitive. Il lui restait encore à se montrer aussi grand dans les conseils de la nation, qu'il l'avait été sur les champs de bataille. Dans quelques années, la patrie réclamera encore ses services et malgré l'amour du repos et de la tranquillité qui le domine, le patriotisme lui imposera le sacrifice de ses goûts et de ses intérêts particuliers à l'intérêt général.

Ce fut une morne période que celle qui suivit la paix de Versailles : le découragement pesait sur le pays qui ne se sentait nullement rassuré sur son avenir. N'avait-il échappé à la tyrannie anglaise que pour tomber dans l'anarchie ? Voilà ce que se demandaient tous les esprits soucieux, effrayés par l'absence d'autorité, la désorganisation sociale, le relâchement des mœurs publiques et le mécontentement

des soldats rentrés dans leurs foyers, sans leur solde, parce que le gouvernement était dans l'impossibilité de faire honneur à sa signature.

Les Américains souffraient de tous les maux que les guerres, même les plus avantageuses, traînent après elles. Il leur incombait, en plus, de mettre en œuvre un nouvel ordre de choses. Au regard de cette situation périlleuse, le Congrès se débattait en vain, impuissant à faire face aux exigences de l'heure présente. Il aurait bien voulu appliquer les remèdes nécessaires pour ramener l'ordre, mais les moyens de les trouver lui faisaient défaut. La source de tous ces maux découlait du manque d'autorité au centre du pays, des vices de la constitution élaborée au cours de la guerre en 1777.

Jetons un coup d'œil sur ce document qui constitue la première tentative faite en vue d'unir les colonies en confédération.

Tous les pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire du gouvernement central, sont concentrés dans une Chambre unique : le Congrès. Cette assemblée est composée des délégués élus par les autorités régionales, qui se réservent le privilège de les révoquer ou de les rappeler chez elles quand bon leur semblera. La suprême magistrature du président, telle que nous la connaissons, n'existe point. Les fonctions exécutives du Congrès sont confiées, durant l'intervalle des sessions, à trois comités.

Le Congrès a le pouvoir de déclarer la guerre, de conclure des traités de paix et d'alliance avec les puissances étrangères, mais non des traités de commerce, car les États se réservent les revenus provenant des douanes et il peut y avoir autant de tarifs douaniers qu'il y a de gouvernements ;

D'effectuer des emprunts, d'émettre du papier-monnaie ;

D'arrêter le chiffre des forces de terres et de mer et de fixer le contingent que devra fournir chaque Etat confédéré ;

De statuer sur les différends qui peuvent surgir entre les divers gouvernements.

Les revenus du gouvernement fédéral proviennent de contributions fournies par les États, d'après une proportion établie sur la valeur de leurs terres et maisons.

Le Congrès a le droit d'exiger de la part des gouvernements de provinces obéissance à ses actes.

Voilà, en résumé, les principaux traits de la constitution de 1777. Il suffit de les examiner, pour voir que l'on avait constitué un corps auquel on refusait de donner les moyens de subsister par lui-même. Il reste sans vie et sans mouvement vis-à-vis de ses subordonnés, qui font mine de lui donner des forces, mais les gardent en réalité. Où trouverait-il des ressources, privé qu'il est des revenus des douanes et du droit d'imposer des taxes directes ? Il a bien le pouvoir de contracter des emprunts ; privilège illusoire, puisque son crédit ne repose que sur le bon vouloir de treize États, plus ou moins bien disposés à lui fournir des garanties. Il possède la faculté d'exiger la soumission à ses actes, mais aucune force coercitive pour contraindre les récalcitrants à l'obéissance.

Les constituants de 1777 sentaient bien le côté faible de leur œuvre, mais l'impossibilité d'obtenir des concessions plus considérables des parties contractantes les frappait encore davantage. Celles-ci n'entendaient, comme le dit le préambule de la constitution de 1777, que former une ligue d'amitié qui laisserait intacte la souveraineté de chaque État. Pour s'expliquer l'incohérence, le manque de logique de cette charte qui, confondant tous les pouvoirs, législatif, judiciaire, et exécutif, les concentrait dans une chambre unique, sans contrepoids, il faut bien se rendre compte des idées et des influences ataviques dominantes alors aux États-Unis.

La Révolution avait débarrassé les colonies du seul contrôle qu'elles pouvaient redouter, et on venait inopinément leur demander d'aliéner une partie de l'indépendance tant convoitée, et à peine acquise, en faveur d'un autre gouvernement. Ne devaient-elles pas, tout naturellement, redouter la création d'un pouvoir qui serait plus agissant que celui de l'Angleterre et partant plus gênant ? Aussi, leur défiance se trahit à chaque ligne de l'œuvre du Congrès de 1777. Ce n'est pas la seule inquiétude qui pèse sur l'esprit des hommes de l'époque. Si l'Angleterre avait inspiré de l'antipathie à ses colonies, il ne faut pas croire qu'elles fussent animées, les uns envers les autres, de sentiments de grande cordialité. La jalousie les séparait et si, à certains moments, on les voyait agir de concert, ce n'était que pour conjurer un danger commun.

Franklin affirmait à Londres, lors de la négociation du traité de Paris, que les colonies s'entendraient mieux avec l'Angleterre qu'entre elles. Le dessein de chacune d'elles, en se séparant de la mère patrie, était donc de conserver leur souveraineté individuelle sous l'empire des chartes primitives.

Dans le cours de l'histoire coloniale, on les voit rarement s'adresser à l'Angleterre, malgré leurs déclarations empreintes d'un loyalisme exagéré; l'attachement à la métropole ne tenant que peu de place dans le cœur de ces expatriés. Comment pouvait-il en être autrement ? Les traditions de famille rappelaient sans cesse la cause première de leur transplantation en Amérique. Au cours des débats engagés au Parlement anglais sur le projet de taxer les colonies, Charles Townshend exprimait l'espoir que « *ces enfants de l'Angleterre, établis par nos soins, nourris par notre bonté et protégés par nos armes, contribueraient à payer leur part de la dette commune* ».

Ces paroles soulevèrent l'indignation du colonel Isaac Barré, ancien compagnon d'armes de Wolfe au Canada, et qui connaissait bien les rebelles. « Établis par vos soins, s'écriait-il, quelle ironie ! C'est votre oppression qui les a poussés vers l'Amérique où ils se sont mis à l'abri de votre tyrannie... Nourris par votre bonté ? Ils ont grandi, hélas ! grâce à votre indifférence. Lorsque vous vous êtes occupés d'eux, ç'a été pour leur envoyer des tyrans, qui ont parfois glacé le sang de ces FILS DE LA LIBERTÉ (1)... »

Si de pareils sentiments pouvaient se faire jour dans la Chambre des communes, avec quelle force ne devaient-ils pas fermenter chez les victimes de l'oppression anglaise ! Les colonies s'étaient développées en antagonisme à l'Angleterre, avec cette détestation de toute intervention étrangère qui caractérise la race anglo-saxonne.

Elles se rattachaient donc au Congrès par un bien faible lien. Elles s'étaient unies d'urgence pour faire face à une grande crise ; ce lien s'affaiblit encore avec la disparition de

(1) Les Américains, comme nous l'avons dit plus haut, s'emparèrent du mot de Barré, FILS DE LA LIBERTÉ, pour le donner à cent associations formées sur tous les points du pays.

la cause qui l'avait rendu nécessaire. Si la faiblesse du pouvoir central s'était maintes fois manifestée durant la guerre, elle s'accusait après la paix d'une façon bien plus sérieuse. Au bout de quelques années, le Congrès tombait dans le plus profond mépris, et aux États-Unis et en Europe. Impuissant à se faire respecter à l'intérieur, il avait provoqué l'hostilité de l'armée, en répudiant honteusement les engagements pris envers les soldats congédiés sans avoir reçu leur paye. Washington dut un jour intervenir d'urgence pour le sauver d'un coup de main que des mécontents voulaient tenter contre lui. L'indignation de ces militaires, qui avaient donné cinq ans de service à la république, versé leur sang pour l'établir et qui se voyaient refuser une pension pour leurs vieux jours, n'était-elle pas légitime ? Cette ingratitude du Congrès est un des traits les plus noirs de son histoire, bien qu'elle ne justifie pas cette insurrection. La nullité du gouvernement, son inertie, conséquence du peu de ressources mises à sa disposition, finirent par alarmer Washington, Hamilton, Jay, Madison et les autres esprits clairvoyants des États-Unis. Le pays allait perdre les bienfaits de l'indépendance, et retomber dans une situation pire que celle d'où il était sorti, au prix d'une guerre de huit années ; l'anarchie à courte échéance s'avançait. Une Convention convoquée d'urgence se réunit à Philadelphie ; on y remarquait tout ce que les États comptaient d'hommes de valeur.

Washington fut appelé à la présider. A ses côtés siégeaient Randolph, gouverneur de la Virginie, qui plaidera la cause des droits des États ; Madison, futur président qui nous a laissé les *Madison papers*, mine d'informations sur les délibérations de cette assemblée constituante ; Jay, esprit large, dont on fera plus tard un ambassadeur à Londres ; Gouverneur Morris, à qui nous devons d'intéressants mémoires dans lesquels les congressistes de 1775 sont assez malmenés ; James Wilson et enfin Hamilton, pour ne citer que les plus marquants. Ce dernier, ancien officier de distinction, était un homme fort versé dans le droit constitutionnel. Ses études l'avaient fait scruter toutes les constitutions du monde, depuis le pacte des ligues achéennes jusqu'aux chartes anglaises du moyen-âge. Il avait puisé dans Montesquieu, dont les

œuvres paraissent avoir été entre les mains de tous les Américains instruits du temps, ces généralisations du droit exposées d'une façon si lucide dans l'*Esprit des lois*. Après avoir pris part à l'élaboration de la charte des libertés américaines, il la défendit la plume à la main, lorsqu'il fallut en obtenir la ratification par les différentes colonies. Cette défense fut publiée dans le *Federalist*. Ce recueil est resté le meilleur commentaire de l'œuvre de la convention et le reflet le plus fidèle des idées des constituants dont les délibérations se firent à huis-clos. Hamilton fut à la politique ce que Washington avait été à l'armée : l'âme et l'inspiration de l'assemblée de Philadelphie. Provoqué en duel par Aaron Burr dont il avait sévèrement critiqué la conduite (1804), il accepta un combat qui lui fut fatal.

La convention se mit à l'œuvre dans le but de doter la République d'une charte qui la sauverait de l'anarchie, tâche aussi ardue qu'immense. Il importait de concilier les intérêts des États avec ceux du pouvoir central, sans heurter de front les susceptibilités régionales si hostiles à la création d'un Congrès puissant. Il y eut, durant six mois, un conflit perpétuel entre les forces rivales du gouvernement à créer et des pouvoirs existants ; c'était la bataille de la centralisation contre l'entêtement des groupes décidés à céder le moins possible de leur autonomie. Si la constitution actuelle sortit des travaux de 1787, ce fut grâce au génie et au courage de quelques hommes d'État qui, s'élevant au-dessus des préjugés de clocher, pesèrent de tout le poids de leur puissance intellectuelle sur les partisans de l'indépendance provinciale. L'ensemble de l'œuvre des constituants n'est que la résultante d'une longue série de compromis entre les prétentions opposées des fédéralistes et des autonomistes. Il en coûtait à certains délégués de constituer un pouvoir central effectif, ayant une âme et des organes et des moyens de se faire respecter. Plusieurs de ces derniers, occupant des charges importantes chez eux, se sentaient diminués de toutes les concessions réclamées au profit du Congrès. L'abdication d'une partie de leur droit prenait, à leurs yeux, les proportions d'un sacrifice personnel fait à l'étranger, car l'idée de patrie s'étendant à tout le pays, ne répondait pas aux aspirations

de ces hommes. La patrie, pour eux et pour le peuple, c'était l'État qu'on voulait dépouiller en partie de sa souveraineté.

On s'entendait mieux sur le caractère démocratique qu'il fallait donner aux institutions nouvelles. De même que les chartes provinciales avaient fait disparaître des lois successorales le droit de primogéniture et les substitutions, comme trop entachés de sentiments monarchiques, de même les constituants prirent la peine de proscrire l'établissement d'ordres nobiliaires et tout ce qui avait couleur de distinction sociale. Cet esprit anti-monarchique fit sombrer l'Église anglicane et la Congrégation puritaine, comme établissements d'État, en haine de ce qui existait en Angleterre. Mais l'antipathie ne les emporta pas au point de les pousser à faire table rase de ces vieilles institutions qui plongeaient leurs racines dans le sol de l'ancienne mère patrie et que les émigrés, quittant la Grande-Bretagne, transportent avec eux partout où l'intérêt et l'ambition les appellent. La *common law* reste à la base de leur droit civil ; le jury continue à régler le jugement de tout accusé par ses pairs ; nulle taxe n'est légale que si elle a été votée par le peuple. Ils se souviennent que la Grande Charte a été octroyée plutôt pour le bien du peuple que pour celui des barons de Jean sans Terre.

Ce nouveau pacte est le chef-d'œuvre des constitutions écrites. Jamais le monde n'a vu, avant ni depuis, un ensemble de règles de gouvernement plus sages, mieux appropriées aux exigences de la multitude et dénotant une intuition plus profonde des besoins d'une démocratie, n'ayant rien de commun avec les petites républiques de l'antiquité, mais évoluant dans une immense sphère d'action. C'était une innovation que l'expérience a justifiée, car, malgré ses défauts, la constitution de 1789 a créé des institutions d'une élasticité et d'une puissance de résistance extraordinaires. Avec le temps, il s'est formé, au centre, une force de cohésion qui a fini par se trouver, dans les organisations provinciales, des affinités puissantes. Celles-ci l'ont aidée à faire graviter autour du Congrès l'énergie nationale et à le transformer, de pouvoir insignifiant à son origine, en pouvoir aujourd'hui prépondérant dans l'ensemble des institutions américaines.

Une fois l'œuvre de la convention terminée, il s'agissait d'en obtenir la ratification par les treize États ; tâche peu facile. Le peuple ne pouvait s'élever au-dessus des préjugés régionaux et Washington, prévoyant ce qui pouvait arriver, écrivait vers la fin des travaux de la convention : « Il est très probable que tout plan que nous pourrons arrêter ne sera pas approuvé. Si pour plaire au public, nous lui en offrons un que nous condamnons, comment nous sera-t-il possible plus tard de le défendre ? Plantons un drapeau autour duquel tous les honnêtes gens se rallieront, l'événement est entre les mains de Dieu ». On eut raison de l'hostilité populaire au moyen d'un stratagème qui rendit vaines les prévisions de Washington. C'est triste à dire, mais que de fois dans les grandes crises, il a été nécessaire d'arracher aux craintes ou aux préjugés du peuple, ce que l'on ne pouvait pas obtenir de sa raison. Et l'on parle du jugement populaire infaillible : *Vox populi !* Pour vaincre l'entêtement des États, ancrés dans leur détermination ou de se passer du gouvernement central ou de le laisser sans force et sans ressources, on fit jouer le grand ressort de la peur. Il importait, disait-on, de créer un pouvoir central puissant pour conjurer le danger d'une guerre avec l'Angleterre ou avec toute autre puissance étrangère. Que deviendrait un État isolé, lorsqu'il lui faudrait résister à une invasion ? Cette idée, habilement exploitée, rallia d'abord dix États sur treize.

New-York et le Maryland hésitèrent longtemps à accepter le pacte fédéral ; mais c'est le Rhode-Island (il avait refusé de prendre part à la convention) qui offrit le plus de résistance, et il ne donna son concours au projet que sous la pression des embarras que ses voisins lui créaient pour lui démontrer que son isolement lui serait encore plus nuisible que l'union tant redoutée.

La constitution restait muette sur deux points importants. Elle décrétait, à la vérité, l'union des États, mais négligeait d'en affirmer la perpétuité. Les États, parties au pacte librement consenti, pourraient-ils reprendre plus tard leur liberté, s'ils se sentaient lésés ? Au Sud, l'opinion affirmative prévalut, tandis que pour le Nord le pacte prit la forme d'un contrat indissoluble. Ce fut l'épée de la guerre civile

qui trancha la difficulté. De plus, la crainte de provoquer une rupture avec le Sud fit laisser l'esclavage subsister comme institution particulière à cette partie de la confédération.

Que de sang et d'argent auraient été épargnés, si les pères de la constitution avaient pu résoudre ces questions ! Mais il est à présumer que s'ils n'ont pas osé définir plus clairement le caractère du contrat, c'est qu'ils pressentaient l'obstacle insurmontable qui allait surgir en face de toute tentative d'enserrer les États dans un lien indestructible.

Esquissons maintenant, à grands traits, la constitution de 1789. La première chose qui frappe l'observateur, c'est le soin que ses auteurs ont mis à bien marquer, dans leur œuvre, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, comme pour se conformer aux prescriptions de Montesquieu, l'écrivain de prédilection des hommes de la Révolution. Avec son vif esprit d'analyse, le philosophe français avait démêlé dans les institutions anglaises une certaine division de pouvoirs qu'il aurait désirée plus précise, et que les Américains ont rapprochée le plus possible de l'idéal de leur inspirateur. C'est ainsi que le président, création unique qui participe de la nature du premier ministre anglais et de celle du roi dans une monarchie constitutionnelle, se trouve en dehors du Congrès avec lequel il n'a que juste le contact nécessaire pour mettre la machine gouvernementale en mouvement. Ce fonctionnaire suprême s'appuie sur un cabinet composé d'hommes auxquels il communique l'existence administrative, mais qui ne siègent, à l'inverse des ministres anglais, ni au Sénat ni à la Chambre des représentants.

Plusieurs hommes d'État américains envient aux ministres anglais le droit et l'obligation qu'ils ont de siéger dans l'une ou l'autre Chambre. Blaine disait, un jour qu'il avait une mesure importante à faire adopter par le Congrès, qu'il donnerait deux années de sa vie en échange du privilège de pouvoir haranguer le sénat pendant deux heures. Aucun article de la constitution ne défend l'entrée du Congrès au président ni à ses ministres. Washington se présenta, un jour, au Sénat accompagné du général Knox, le secrétaire du ministère de la guerre « qui, dit-il, se propose de donner à l'Assemblée des renseignements sur un traité conclu avec

les Indiens ». Cette Chambre fit comprendre à Washington qu'elle ne goûtait pas son intervention, en déférant cette question à un comité. Depuis, les présidents ont toujours fait part de leurs vues au Congrès au moyen de communications écrites, appelées messages.

Les secrétaires du magistrat suprême de la république ne sont, pour ainsi dire, que ses organes et ne relèvent que de lui. Si la présidence tombe entre les mains d'une grande individualité comme Cleveland, les ministres ne sont plus que son ombre et c'est la réalisation théorique de la création présidentielle. Si par contre, les suffrages populaires délèguent à la Maison Blanche des médiocrités, il arrive que les ministres, s'il s'en rencontre de la taille de M. Blaine, impriment à l'administration leur empreinte personnelle. Parmi les pouvoirs importants attribués au président, se trouvent le droit de conclure des traités avec l'étranger, sauf à les faire ratifier par le Sénat, et la distribution des emplois publics, sujette dans certains cas à la même ratification. Il commande en chef l'armée fédérale par un général à son choix, et dans les moments de crise, comme la révolte du Sud, son pouvoir se transforme presque en dictature par la force des choses.

Bien des parties de la constitution ont été imitées de celle de la Grande-Bretagne, mais avec l'idée de s'éloigner du modèle lorsqu'il s'agissait des privilèges de la couronne. L'institution de la présidence trahit cette préoccupation. Les constituants de 1789 ne voulaient pas lui donner les pouvoirs dont jouissait le monarque sous le régime des prérogatives royales, poussées si loin par George III, mais ils n'en ont pas moins constitué un chef d'État investi de pouvoirs bien plus étendus que ceux du souverain actuel, ce qui semble une singulière anomalie sous une république. La reine Victoria n'a jamais, durant son règne, refusé la sanction royale à une mesure approuvée par le Parlement, tandis que c'est par centaines que l'on compte les veto du président Cleveland. Devinant le fond de la pensée populaire et certain de son appui moral, il a fait échec tantôt au Sénat, tantôt à la Chambre des représentants. Mais ce veto n'est que suspensif : la mesure non approuvée par le président est renvoyée à la Chambre où elle a pris naissance pour être discutée de nou-

veau. Si elle ne réunit pas les suffrages des deux tiers des membres présents et n'obtient pas une pareille approbation dans l'autre section du Congrès, le désaveu du président subsiste.

Il arrive assez souvent que le président représente mieux les vœux du peuple que le Congrès, tiraillé en tous sens par les intérêts personnels de ses membres et soumis à des influences extérieures. L'élection du président par le peuple assure son indépendance vis-à-vis du Congrès et lui donne ainsi le pouvoir d'y réprimer, jusqu'à un certain point, les excès de la démocratie. Avec la cour suprême, il contribue à sauvegarder les intérêts des minorités.

A l'ouverture de chaque session du Congrès, le chef de l'État lui adresse un message dans lequel il passe en revue les événements de l'année, les relations internationales, la politique intérieure et suggère aux chambres les mesures qu'il croit utiles ou nécessaires à la bonne administration de la république. Il n'est pas fait de réponse à ce message.

Les pères de la constitution avaient imaginé, pour le choix du président, un mode d'élection qu'ils regardaient comme la pièce la plus parfaite de leur mécanisme. Se défiant du vote populaire, ils crurent l'éluder, dans une certaine mesure, en ne lui donnant que le privilège de composer le collège électoral présidentiel. En vertu de la constitution, les électeurs de chaque État nomment un nombre de délégués égal à celui de leurs représentants au Sénat et à la Chambre et c'est à ces délégués qu'appartient le choix du président. Or, qu'est-il arrivé depuis cent ans ? L'expérience a demontré l'inutilité complète de ce rouage ; car ces électeurs au second degré n'ont jamais élu, quoique la constitution leur laisse pleine liberté de voter à leur guise, un autre homme que le candidat désigné par le peuple réuni en comités électoraux. Ils acceptent purement un mandat impératif et ne songent jamais à s'y soustraire. L'esprit de faction, poussé de nos jours à ses dernières limites, a déjoué les savantes combinaisons des constituants. Ils présumaient que la démocratie américaine ne pourrait pas s'organiser sur la base des partis, comme en Angleterre ; leur prévoyance s'est singulièrement trouvée en défaut, car le suffrage universel dévié, est tombé entre les mains de la classe des politiciens de

profession qui le dirigent et l'exploitent. C'est à ce point que le président n'est plus, comme au temps de Washington et de son successeur, le magistrat suprême placé au-dessus de la nation, mais seulement le chef soit des républicains soit des démocrates. Sa première mission consiste à favoriser ses amis pour préparer sa réélection ou l'élection d'un de ses partisans : situation fausse qui abaisse le niveau moral de la magistrature suprême.

Le Congrès se compose des deux Chambres du Sénat et des représentants, avec pouvoirs égaux et concurrents de faire des lois sur tout ce qui regarde l'assiette et la levée des impôts, qui cependant doivent être proposés par la Chambre des représentants, de régler le commerce avec les nations étrangères, de battre monnaie, de fixer l'étalon des poids et mesures, de déclarer la guerre, de lever et entretenir des armées, de créer une marine, de constituer des tribunaux inférieurs à la cour suprême, etc.

Au Sénat incombe la responsabilité de partager avec le président certaines fonctions exécutives ; de contrôler l'œuvre de la Chambre des représentants et de la contre-carrer dans les moments de crise et d'entraînement populaire. Ici, le mode d'élection, imaginé pour lui donner la force et l'influence nécessaires à sa mission, a fait merveille. Les résultats ont dépassé l'attente des auteurs de la constitution, et ont fait de cette Chambre haute un corps unique dans l'histoire des institutions représentatives. Il joue un rôle considérable, ayant cet esprit de suite indispensable dans tout gouvernement, et puisant, par son contact sans cesse renouvelé avec le peuple, une influence dont sont privés par exemple la chambre des lords et les autres corps qui doivent leur existence à l'hérédité ou au bon plaisir de la couronne. Le Sénat, élu par les législatures des États, représente dans l'édifice de Washington le principe fédératif de l'union, tandis que dans la Chambre des représentants s'incarne l'unité nationale issue du vote populaire. Les sénateurs sont élus pour une période de six années. Tous les deux ans, un tiers d'entre eux voient la fin de leur mandat. Chaque État est représenté par deux sénateurs, en sorte qu'une province sans importance comme le Nevada, avec une population de 40,000

âmes, a autant d'influence à la première Chambre que New-York qui compte six millions d'habitants.

Au Sénat appartient l'initiative des lois au même degré qu'à la Chambre des représentants, sauf en ce qui regarde les appropriations des deniers publics. Les lois sont d'abord présentées à cette dernière, mais elles peuvent être discutées, article par article, et amendées par le Sénat, contrairement à ce qui se pratique au Canada et dans la Grande-Bretagne, dans le même ordre de choses. Sa compétence s'étend au tarif des douanes, discuté chez lui avec autant de passion que chez les représentants. La raison de cette intervention du Sénat américain relativement aux votes d'argent et à l'assiette de l'impôt, se trouve dans le fait qu'il doit son existence, bien qu'au second degré, au choix du peuple qui indique aux législatures les hommes reflétant le mieux ses idées. Comme tout se fait aux États-Unis dans les comités électoraux, les sénateurs dépendent encore du suffrage universel dirigé, hélas ! aujourd'hui par des manipulateurs d'élections. Le pouvoir exécutif du président subit le contrôle de la plus haute Chambre pour ce qui concerne les nominations des juges, des ambassadeurs et des fonctionnaires publics et les traités avec les nations étrangères. Il arrive que ceux-ci sont parfois rejetés, si le président n'a pas pris la précaution de consulter le Sénat au cours des négociations. Enfin, la haute Chambre se transforme en tribunal pour juger les mises en accusations (*impeachment*) du président et des juges de la Cour suprême qui peuvent lui être déférées par la Chambre des représentants.

Il n'y a guère plus d'analogie entre la Chambre des représentants et les Communes anglaises qu'il n'y en a entre le Sénat et la Chambre des lords.

Ce qui frappe tout d'abord un Canadien qui étudie les rouages et le fonctionnement de l'assemblée populaire des États-Unis, c'est l'absence de ministres à la droite du *speaker*. Il se demande comment sont conduits les débats, comment se détermine la procédure ? Chez nous, la Chambre évolue comme en Angleterre sous la direction d'un *leader*, le plus souvent le premier ministre, dont l'action toujours en éveil se fait sentir sans cesse. Le rôle qui se rapproche le plus

de celui de notre premier ministre ou du leader de la chambre, est celui du *speaker*, personnage qui, aujourd'hui, ne le cède en influence qu'au chef suprême de la République. Élu à titre de membre marquant du parti qui possède la force numérique dans l'Assemblée, il compose les commissions de la Chambre en ayant soin de faire la part la plus faible possible à ses adversaires et de donner comme présidents aux comités des hommes influents du parti au pouvoir. Or, l'on sait que les comités du Congrès sont les chevilles ouvrières de tout le système. Ils élaborent et préparent les projets de lois soumis ensuite aux chambres. Le *Speaker* dirige les délibérations en ce sens, qu'il donne la parole aux orateurs, faisant de continuels passe-droits en faveur de ses amis et pratiquant souvent une espèce de tyrannie à l'égard des adversaires de la majorité. Un ensemble de règlements très compliqués ont été imaginés pour la direction des débats. Quelques-uns de ces règlements qui restreignent la durée des discours nous semblent empreints d'arbitraire, à nous qui avons vu les députés d'Ottawa s'acharner sur le projet de loi des franchises électorales pendant six mois. A Washington, la majorité peut décréter que la discussion d'une importante mesure commencera un certain jour et se terminera tel autre jour. Le peuple ne s'est pas insurgé contre ces restrictions que l'on regarderait au Canada comme des attentats à la liberté de la discussion. Cependant, d'aucuns inclinent à Ottawa vers des règlements semblables à ceux de Washington et à la *cloture* anglaise. On s'en servirait lorsque l'opposition pousserait trop loin son droit de critiquer outre mesure les projets de loi du gouvernement.

Il est curieux de suivre les transformations qui se sont opérées autour de la présidence de la Chambre des représentants. A l'origine le *Speaker* n'était revêtu que d'une autorité infime, juste assez étendue pour lui permettre de maintenir l'ordre ; la nomination des comités ne lui appartenait point. D'une année à l'autre, un pouvoir, un privilège est venu s'ajouter à ses fonctions de telle sorte qu'aujourd'hui, il est presque aussi influent dans sa section du Congrès que l'est un premier ministre anglais ou canadien aux Communes. Son pouvoir s'est accru sous la pression des nécessités du moment, pour

parer à des inconvénients et en conséquence de l'augmentation des affaires. Il n'y avait en 1812 que neuf comités ; aujourd'hui la Chambre en compte quarante-neuf outre une vingtaine de comités spéciaux.

On commence maintenant à trouver excessive l'influence des comités. « Le pouvoir à la Chambre des représentants du Congrès, dit un auteur, se partage en quarante-sept seigneuries, dans chacune desquelles le comité permanent est la cour baroniale, et son président le lord propriétaire. Ces petits barons dont quelques-uns sont fort puissants, mais aucun assez pour dominer les autres, peuvent à leur gré exercer un empire presque despotique, dans les limites de leur domaine respectif et menacer, parfois, de troubler profondément le pays » (1). Il y a du vrai dans ces observations, mais le travail législatif a tellement augmenté au Congrès qu'il a fallu trouver les moyens de le simplifier en le divisant. L'abus signalé plus haut s'est greffé sur une réforme nécessaire.

Sous Washington, durant sa première présidence, 196 statuts reçurent la sanction du président ; en 1889, M. Cleveland fut appelé à donner sa signature à 1,605 lois. Ces derniers chiffres ne donnent pas une idée de la besogne, car ils ne couvrent que les lois arrivées à terme, et choisies entre les 12,933 bills ou résolutions présentées à la Chambre. Il est évident qu'une telle somme d'affaires échapperait à son attention, si le travail d'examen n'était pas divisé. Or, c'est à ces nombreux comités qu'incombe cette tâche et ils jettent au panier les quatre cinquièmes des projets de lois soumis à leur revision. Comme c'est le *Speaker* qui nomme les membres des commissions, on saisit très bien la portée immense de son influence sur la législation du pays. Choisi à cause de son importance, à cause de ses talents et de sa popularité, il est appelé à rendre service au parti politique auquel il appartient ; à faire des faveurs et non de l'administration, et cela toujours au profit de la majorité. Voilà pourquoi sa conduite est empreinte de tant d'arbitraire. Souvent il foule aux pieds les droits de la minorité durant les discussions, et il est très avantageux d'être dans les bonnes grâces de ce personnage investi de tant de pouvoirs.

(1) Woodrow Wilson, *Congressional Government*, Boston, 1885.

Il s'est produit ici un curieux phénomène non prévu par les pères de la constitution. Celle-ci ne comporte ni premier ministre, ni *leader* chargé de diriger les débats. Mais leurs offices sont si nécessaires qu'ils sont venus d'eux-mêmes, sous d'autres noms, s'adapter à la machine, comme des pièces indispensables à son heureux fonctionnement. Le *Speaker* américain, qu'est-ce autre chose aujourd'hui qu'un premier ministre anglais à la Chambre ? Hors du Congrès la ressemblance cesse, car les fonctions exécutives de ce dernier sont remplies par le président des États-Unis. Les *chairmen* des différents comités peuvent être assimilés aux ministres dans notre système. S'agit-il d'affaires étrangères, de mesures fiscales, de choses intéressant la marine, ce sont les présidents des comités dont dépendent ces questions qui dirigent, tout naturellement, les débats de la Chambre sur ces points. En somme, le rôle du premier ministre anglais se partage entre trois fonctionnaires à Washington : le président pour la partie de l'exécutif, le *Speaker* et les *Chairmen* des comités en ce qui regarde la direction des discussions.

La Chambre américaine ressemble plus à la nôtre qu'aux Communes anglaises. Celle-ci, avec son origine qui remonte au seizième siècle, s'est perpétuée d'âge en âge comme remplaçante du peuple qu'il aurait été impossible de réunir en comices. A Athènes, à Sparte, république de petite étendue, c'était le peuple réuni dans l'agora qui décrétait les lois.

Théoriquement, c'est le peuple qui siège à Westminster, dans sa toute-puissance, avec un pouvoir illimité. Tout est permis au Parlement anglais, excepté de faire un homme d'une femme, selon l'expression populaire. La constitution à Ottawa et à Washington circonscrit les pouvoirs de la Chambre et lui trace des bornes qu'elle ne saurait franchir. Nous sommes ici en pays de droit écrit, tandis que c'est un droit coutumier qui n'a jamais été délimité qui gouverne la Chambre anglaise, l'assemblée aux pouvoirs les plus étendus du monde, le véritable gouvernement par le peuple, puisqu'on en est arrivé aujourd'hui, en Angleterre, à ne considérer le cabinet que comme un comité permanent aux ordres des Communes, reflet elles-mêmes de la volonté populaire.



CHAPITRE XXII

CONSTITUTIONS DES ÉTATS

L'individualité des États. — L'Angleterre reconnait leur souveraineté au traité de 1783. — Étendue de leurs pouvoirs.

Les États avaient enfin constitué, au-dessus d'eux-mêmes, une forte autorité qui allait se développer dans l'avenir bien au-delà des limites posées à sa puissance. Il restait encore à ces autonomies, après l'aliénation de plusieurs privilèges, assez de pouvoirs pour établir l'individualité de chacune d'une façon bien précise, bien distincte à côté du gouvernement central.

Ces sacrifices, consentis d'assez mauvaise grâce, ne leur avaient pas fait perdre de vue le principe de leur origine. Ils n'avaient garde d'oublier qu'au traité de Paris, la Grande-Bretagne, au lieu de traiter avec le gouvernement central, avait reconnu la souveraineté de chaque État en particulier (1). Il n'y avait eu en somme, dans la séparation finale de la métropole et de ses colonies, qu'un déplacement d'autorité qui, du roi, avait été transféré au peuple des différents gouvernements.

Il était resté, du pacte de 1789, un équivoque qui devait soulever bien des tempêtes dans l'avenir. La concentra-

(1) Nous avons vu souvent ce fait mis en doute. Il est pourtant certain comme le démontre l'article qui suit du traité de Paris, 1783 : « His Britannic Majesty acknowledges the said United States, viz : New Hampshire, Massachusetts Bay, Rhode Island and Providence Plantations, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvania, Delaware, Maryland, Virginia, North Carolina, South Carolina and Georgia, *to be free, sovereign* and independant states : that he treats with them as such, and for himself, his heirs, and successors relinguishes all claim to the government, propriety and territorial rights of the same and every part thereof.

tion des forces que l'on venait d'opérer créait-elle un lien indissoluble, ou bien, faculté était-elle laissée aux parties contractantes de reprendre, un jour ou l'autre, les droits cédés au pouvoir central ? Pour bien des Américains, l'idée de patrie se circonscrivait dans les limites de chacune des anciennes colonies. A leurs yeux, surtout durant les premières années du nouveau régime, il n'était dû au gouvernement central qu'une mince somme d'allégeance. Telles furent les idées qui eurent cours presque partout à l'origine, et qui allèrent en s'affaiblissant vers les temps actuels, sauf dans les États à esclaves. La guerre de la Sécession a porté un coup fatal aux *state rights* et personne aujourd'hui, même au Sud, n'invoque le droit d'un État à se séparer de l'Union.

Il ne faudrait pas conclure, de ce que la doctrine des droits des États à reprendre leur souveraineté est chose du passé, que c'est aujourd'hui le régime de la centralisation des pouvoirs qui prévaut dans la grande république. Non, l'action des États s'exerce encore dans une vaste sphère embrassant l'ensemble des libertés communales, les cent privilèges que les sociétés modernes regardent comme nécessaires à leurs besoins journaliers.

Il leur appartient de faire des lois sur le mariage, le divorce, la faillite, de créer des cours de justice, de donner l'existence légale aux villes et aux *towns*, aux associations de tous genres, d'imposer des taxes directes. L'instruction publique tombe aussi sous leur contrôle et il est d'usage chez eux de doter généreusement les écoles dans lesquelles les enfants sont admis gratuitement et qui sont malheureusement non-confessionnelles.

Les législatures provinciales composées partout d'un sénat et d'une chambre de représentants n'ont, sauf dans quatre États, des sessions que tous les deux ans ; l'expérience ayant prouvé que la réunion plus fréquente du parlement multipliait les mauvaises lois.

L'esclavage faisait partie des questions laissées au contrôle des provinces. La constitution de 1789 était muette sur ce sujet ; mais, en 1787, le Congrès avait passé une ordonnance définissant les limites des territoires, d'où sont

sortis les États de l'Ohio, de l'Indiana, du Wisconsin et du Michigan. En vertu d'un article de cette ordonnance, la servitude était interdite dans cette région, située au nord et à l'ouest de la rivière Ohio. Au delà de cette ligne qui fut si fameuse dans l'histoire de l'Union, commençait la terre de la liberté, tous les États de cette région ayant déjà aboli l'esclavage.

En 1790, une requête priait le Congrès de décréter la liberté des noirs. La Chambre des représentants refusa de s'occuper de cette demande, et déclara qu'aux États seuls appartenait le pouvoir de règler la question de la servitude. Cette décision, rapprochée de l'Ordonnance de 1787, servit de base au droit public américain jusqu'au jour où la proclamation de Lincoln brisa les fers des esclaves.

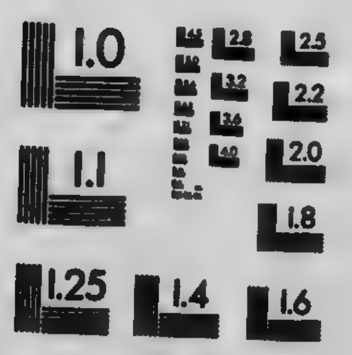
Au sommet de l'État se place le gouverneur élu directement par le peuple. La durée de ses fonctions couvre une année au Massachusetts ; ailleurs elle varie de deux à quatre ans. Les attributions de ce haut fonctionnaire ne sont pas très nombreuses. Il est surtout chargé de voir à l'exécution des lois et des arrêts des tribunaux. Dans quelques États, c'est lui qui nomme les juges. Au-dessous du gouverneur, se trouvent quelques officiers entièrement indépendants de lui et de la législature et ne relevant que du peuple qui les choisit ; ce sont : le secrétaire d'État, le trésorier, l'*attorney* général, chef du département des lois et qui surveille les poursuites instituées au nom de la *Commonwealth*, c'est-à-dire de l'État ou du peuple.

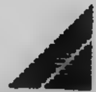
L'esprit démocratique s'est infiltré d'une année à l'autre dans les constitutions locales, qui sous cette influence ont subi de profondes modifications. Une grande défiance du suffrage universel pour ses mandataires a aussi laissé son empreinte sur ces chartes ; elle est surtout visible chez celles qui ont été créées depuis la Révolution et dans les États qui ont reçu les plus forts contingents de l'immigration européenne. C'est à raison de cette défiance, que le principe d'éligibilité a été posé à la base des pouvoirs publics, et que la durée des charges des fonctionnaires de l'administration a été diminuée. Le principe de l'élection a même été étendu au choix des juges dans le but de prévenir la corruption, les abus d'autorité



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc
1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

et des les réprimer. Inutile d'ajouter que le peuple a opéré là une réforme à rebours.

La plupart des treize États, successeurs des plantations existantes avant la révolution, ont moins sacrifié aux idées nouvelles, conservant le plus possible les principes posés à la base des anciennes chartes coloniales.

Il est intéressant de comparer les autonomies locales américaines à celles du Canada au point de vue de la situation attribuée à leurs principaux fonctionnaires. On a procédé de part et d'autre sous l'influence de principes contradictoires. Tandis qu'à Washington, les pères de la Constitution ont visé à la simplicité démocratique, en organisant le personnel administratif, John A. MacDonald et Cartier ont voulu lui imprimer un cachet monarchique. Nos lieutenants-gouverneurs se montrent au peuple dans un cadre pompeux, tandis que les gouverneurs des États-Unis ne se différencient guère de la foule. Les salaires les classent aussi en flagrant contraste. Le lieutenant-gouverneur de Québec touche $10,000 par année avec un palais à sa disposition, et le luminaire plus le chauffage payés par l'État ; soit en tout près de $20,000.

Le Maine, le New Hampshire ne donnent que $3,000 à leur premier magistrat. L'échelle des salaires, variant avec la population et la richesse de chaque État, monte de $2,500 à $10,000. Ce dernier chiffre ne se trouve qu'en Pennsylvanie et à New-York dont les populations respectives sont de cinq et six millions. Au regard des maigres salaires américains, nos Vice-royautés passagères canadiennes paraissent trop rétribuées. Franchement, le contraste du salaire des lieutenants-gouverneurs de nos provinces avec des populations au-dessous du demi-million, vis-à-vis celui des mêmes fonctionnaires des grands États, nous incline à pencher du côté de la simplicité démocratique. Pour donner en tout ceci la note juste et complète, ajoutons que le fonctionnaire américain vaque à ses occupations ordinaires et n'est pas tenu à des frais de représentation comme ses collègues canadiens. Mais celle-ci est-elle bien nécessaire au prestige de nos vice-royautés ?



CHAPITRE XXIII

SYSTÈME JUDICIAIRE

Il est double. — Le gouvernement de Washington a le droit de créer des cours de justice. — Les gouvernements d'Etats possèdent un droit identique en ce qui regarde les affaires provinciales. — Juges électifs. — Danger de ce système.

Le système judiciaire américain est une des plus remarquables conceptions de nos ingénieux voisins, qui y ont mis l'empreinte de leur esprit pratique. Aux yeux des Européens, il offre deux traits singuliers qu'ils ne rencontrent nulle part chez eux. Tandis que là-bas l'administration de la justice découle d'une source unique, elle procède chez les Américains et du pouvoir central et des institutions régionales, sans que ce double mécanisme amène de chocs, tellement leur sphère d'action se délimite naturellement. Mais ce qu'il y a encore de plus singulier dans l'administration de la justice aux États-Unis, c'est que les tribunaux — non en vertu du texte des constitutions, mais par l'effet de la tradition — se sont constitués gardiens des chartes pour faire obstacle à l'omnipotence de l'État, et réprimer le despotisme des majorités. Nulle loi n'autorise cette intervention, acceptée par tous les intéressés, qui sentent bien qu'elle est la plus sûre garantie contre les empiétements du nombre sur le droit de chacun. Remarquez bien que les cours fédérales et provinciales ne sont pas investies d'un contrôle sans cesse agissant relativement aux actes des législatures. Il faut pour motiver leur intervention qu'il s'élève un litige, et qu'une partie lésée appelle leur attention sur l'illégalité de la loi dont elle se croit fondée à se plaindre. Il est alors du devoir des juges d'examiner

l'œuvre de la législature et de la mettre de côté si elle n'est pas conforme à la constitution. Nous voici en face d'une violation bien prononcée du principe tant préconisé par les pères de la constitution : du principe de la séparation des pouvoirs ; mais leurs fils ne sont pas gens à se laisser arrêter par des abstractions, sachant que les plus belles en théorie ne valent que très peu en pratique. Il leur a paru que la justice offrait un contrepoids à l'omnipotence des chambres et ils se sont empressés de la placer auprès de chaque parlement. Ne faut-il pas voir aussi dans cette institution une nouvelle preuve de cette défiance que la démocratie américaine, si conservatrice d'instinct, a manifesté contre elle-même et du peu de foi qu'elle a dans la nature humaine.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'ensemble du double système judiciaire américain. Au sommet de l'organisation fédérale se trouve la cour suprême, création de la constitution qui a remis au Congrès le soin d'instituer les autres cours fédérales par tout le pays.

La Cour suprême constitue une des pièces les plus remarquables et les plus utiles de la machine gouvernementale américaine. A vrai dire, c'est un rouage essentiel sans lequel il n'y aurait que chocs et heurts partout. Ce haut tribunal est là, toujours en éveil, soit pour modérer, soit pour enrayer les impulsions dangereuses de la démocratie qui, sans son intervention, se donnerait libre carrière. La constitution a, pour ainsi dire, institué cette cour gardienne des droits et des libertés des citoyens sur lesquels le Congrès serait trop souvent porté à empiéter.

Vient-il à édicter une loi abusive, à créer et à favoriser un monopole, quiconque se sent lésé peut la déférer à cette haute Cour et, s'il y a lieu, l'abus de pouvoir est réprimé. Admirable institution toujours prête à mettre la force du droit au-dessus de la force du nombre. Créée par l'exécutif, elle se meut inamovible, dans une indépendance complète des pouvoirs, à l'abri des attaques et du Congrès et de la démocratie. Ce fut un idée géniale chez les constituants d'armer la justice d'un glaive aussi puissant. Ainsi se trouve réalisée cette maxime du grand jurisconsulte Blackstone. « Dans toute constitution, il doit y avoir un

pouvoir qui garde sans être gardé, qui contrôle et qui n'est pas contrôlé et dont les décisions sont suprêmes ».

Il importait, souverainement, d'implanter une sauvegarde de cette force au sein d'une démocratie battue par les flots des passions populaires. Aux premiers jours de la Révolution, elles ébranlaient déjà l'Etat, et le Congrès glissait sur la pente des abus de pouvoir. Effrayé pas la perspective de l'anarchie, Washington écrivait à un ami : « N'aurions-nous échappé à la tyrannie royale que pour tomber sous les coups d'un autre » ? C'est de ces craintes partagées par tous les politiques, soucieux comme lui de l'avenir du pays, que surgit l'idée de parer aux dangers d'un pouvoir sans contrôle.

Le président les neuf juges de la Cour suprême concourent à assurer la liberté des sujets et à prévenir la tyrannie collective des assemblées, aussi à redouter que l'absolutisme individuel d'un empereur. Les pères de l'indépendance américaine avaient, à l'origine, concentré tous les pouvoirs dans deux Chambres : En ceci, le Parlement anglais leur avait servi de modèle, mais les institutions anglaises transportées sans roi sur la terre américaine parurent décapitées, pour ainsi dire. Il leur manquait non seulement le contrôle du souverain, mais aussi la tradition du passé, et cette influence de la noblesse et de la bourgeoisie anglaises, barrières sérieuses opposées à la tyrannie plurale, moins redoutable cependant en Angleterre qu'aux Etats-Unis. La Présidence et la Cour suprême ont suppléé la tête et les barrières qui faisaient défaut aux institutions américaines.

Pris entre le veto — qui n'est pas absolu — du président, et les arrêts décisifs de la cour suprême, le pouvoir législatif se trouve canalisé, contenu par deux forces prêtes à corriger ses écarts.

La cour suprême connait de toutes les matières de loi et d'équité qui prennent naissance sous l'empire de la constitution fédérale ; des contestations dans lesquelles les États-Unis sont parties ; des contestations entre deux ou plusieurs États et entre un État et des citoyens d'une autre partie du pays.

Toutes les causes criminelles sont déférées au jury et les crimes sont jugés dans les États où ils ont été commis.

A côté des cours fédérales, se trouvent dans chaque État

des tribunaux de sa création, dont la compétence s'étend à l'ensemble des causes dérivant des lois régionales. Trois degrés marquent l'ordre hiérarchique de ce système judiciaire au sommet duquel se trouve une cour suprême, constituée en tribunal d'appel.

La même influence qui a pénétré tout le corps social des États-Unis a introduit le système de l'éligibilité des juges. Sous l'ancien régime, leur choix appartenait soit aux gouverneurs, soit aux assemblées législatives, et si ce mode de nomination existe encore, ce n'est que dans quelques anciens États.

Dans la plupart, c'est le peuple qui est censé choisir ses juges, mais en réalité ce sont les brasseurs d'affaires électorales — gens le plus souvent les moins recommandables — qui désignent les candidats aux fonctions judiciaires. Celle-là est bien la plus dangereuse des innovations de la démocratie, exposant la justice aux pires soupçons. Cette manière de choisir les magistrats n'en fait-elle pas les esclaves des politiciens ; n'oblige-t-elle pas les juges, pendant la courte durée de leurs fonctions, à ne rien faire de nature à nuire à leur réélection ?



CHAPITRE XXIV

PRÉSIDENCE DE WASHINGTON (1789-1797)

Washington, élu président des États-Unis, organise le gouvernement sur les bases de la nouvelle constitution. — Hamilton et Jefferson, chef de deux partis rivaux, entrent dans son cabinet. — Lutte entre les fédéralistes et les partisans des droits des Etats.

L'ORGANISATION des pouvoirs publics une fois terminée, il s'agissait de soumettre les institutions nouvelles à l'épreuve de l'application afin de rétablir l'harmonie entre les différents États et donner à l'esprit pratique des Américains tout son essor. Qui appellerait-on à la suprême magistrature pour inaugurer l'ère nouvelle ? Il ne pouvait y avoir qu'une réponse à cette question, et tous les yeux se tournèrent vers l'illustre Washington, de beaucoup la plus haute personnalité du pays. Cet honneur ne l'attirait nullement ; l'âge pesait déjà lourdement sur ses épaules et la retraite avait plus d'attrait pour lui que le pouvoir. Il lui fallut, cependant, céder au désir unanime de ses concitoyens qui le portèrent deux fois à la présidence et le contraignirent de mettre, au prix de son repos, un glorieux couronnement à sa carrière.

Il devint nécessaire de déterminer, au début, la physionomie qu'il conviendrait de donner à la présidence. Participerait-elle de l'éclat de la royauté, ou bien se renfermerait-elle dans une simplicité puritaine ? Les avis étaient partagés. Le Sénat proposa de donner au président le titre d'altesse, mais ce mot sentait trop la monarchie et l'autre Chambre refusa de l'accepter. L'usage prévalut de ne l'appeler que : M. le président. Washington, bien que d'origine aristocratique, répugnait à toute appellation pompeuse. Les Chambres lui avaient voté une garde d'honneur, et lorsqu'elle

vint se mettre à sa disposition, il répondit simplement, en refusant ses services, qu'il ne voulait d'autre protection que l'affection de ses concitoyens. Cependant il entoura la présidence d'un certain décorum que la démocratie fit disparaître plus tard. Il n'était pas accessible à tous venants comme le sont les présidents de nos jours. Un code d'étiquette réglait les audiences qu'il accordait et il se rendait au Congrès dans un carosse traîné par six chevaux. La société du temps se plaisait à donner à sa femme le titre de lady Washington ; c'était le dernier reflet des mœurs aristocratiques de l'état colonial.

Le président, qui ne dissimulait ni la grandeur ni la difficulté de sa mission, réunit auprès de lui tous les hommes de valeur. Il lui fallait leur concours pour faire face au péril de la situation. Le Congrès avait créé quatre ministères : Au département des affaires étrangères (aujourd'hui secrétariat d'État) il appela Jefferson ; aux finances, Hamilton ; à la justice (département de l'*Attorney General*), Randolph, et Wilson à l'intérieur. A ces ministères ont été ajoutés depuis ceux de la guerre, de la marine et des postes.

Washington, élu président par le vote unanime des Américains, caressait le vain et naïf espoir qu'ils ne connaîtraient jamais l'esprit de parti. Ceux-ci devaient, hélas ! le pousser à ses dernières limites et à ses derniers abus. Cette candeur le porta à faire entrer dans son cabinet deux hommes aux idées diamétralement opposées qu'il ne tarda pas à voir aux prises : Hamilton et Jefferson. Ce dernier, de retour de Paris depuis peu de temps, avait senti ses instincts de démocrate s'exaspérer au contact des jacobins, bien qu'il fût loin de partager tout leur radicalisme. C'était l'avocat le plus habile et le plus ardent de la doctrine des droits d'État, et le chef des républicains (1) dont les idées n'avaient rien de commun avec celles du parti qui aujourd'hui porte ce nom aux États-Unis. La doctrine contraire trouvait dans la personne de Hamilton, le chef des *fédéralistes*, son plus brillant protagoniste. Il voulait au-dessus des États un gouvernement constitué sur de larges bases, et concentrant en lui la vie et l'énergie nationale qui de là rayonneraient vers les extré-

(1) On les appelait quelquefois démocrates-républicains.

mités. Centralisateur, ennemi de tout compromis, telle était son attitude, tandis que pour Jefferson l'autonomie des États primait l'importance du pouvoir central. Par égard pour Washington, Hamilton s'abstint d'abord de répondre aux provocations de Jefferson ; mais à la fin, poussé à bout, il riposta avec une vivacité qui fit taire son adversaire dont les diatribes à l'adresse des *aristocrates*, des *monarchistes*, des *corrompus*, visaient autant le président que son ministre des finances. L'alliance imposée à ces irréconciliables devint anormale et elle se brisa par la retraite de Jefferson.

Dès les premières sessions du Congrès, on vit poindre les premières difficultés qui allèrent en grossissant jusqu'au jour où elles firent éclater sur le pays le fléau de la guerre civile. Les deux écoles, dont nous venons de parler, se plaçaient à des points de vue opposés pour interpréter la constitution. L'une, qu'on appellerait aujourd'hui celle des centralisateurs, donnait le plus d'ampleur possible au texte des constituants de 1789. Il fallait, disaient-ils, consulter l'esprit de l'acte primordial, et cet esprit tendait à former au centre du pays un gouvernement qui dominerait tous les autres et dont l'influence devrait prévaloir en cas de conflits avec les États. L'école rivale voulait s'en tenir strictement à la lettre de la loi et repoussait avec énergie tout empiétement sur les droits des gouvernements provinciaux (1).

En 1790, le parti de la centralisation risqua une première attaque contre l'ennemi, en présentant à la seconde Chambre une requête qui demandait l'abolition de la servitude.

A cette requête, la Chambre répondit qu'il appartenait à chaque État de régler, seul et pour son propre compte, la question de l'esclavage. Cette décision était conforme à la doctrine de Jefferson sur les droits d'États qui prévaudra durant soixante ans, doctrine acceptée par tout le Sud et une partie du Nord et de l'Ouest (2).

Un des premiers soins du gouvernement fut de créer une

(1) On appelait les premiers *latitudinarians*, et les seconds *strict constructionists*.
(2) Voici cette résolution de la Chambre des représentants :
« That Congress have no authority to interfere in the emancipation of slaves, or in the treatment of them within any of the States ; it remaining with the several States alone to provide any regulations therein which humanity and true policy may require ».

Banque nationale. Il avait paru à Washington et à Hamilton que le projet de fonder une institution de ce genre rallierait tous les suffrages. Il n'en fut rien, et c'est sur cette proposition qu'éclata le premier conflit des droits des États à l'encontre de ceux du pouvoir central. Les républicains de l'école de Jefferson prétendaient que cette affaire était du ressort des autorités provinciales. La question fut déférée à la Cour suprême, qui se rangea à l'opinion d'Hamilton et du président ; mais un des juges déclara que la cause lui avait semblé si douteuse qu'une décision contraire à celle qui avait été rendue lui aurait paru tout aussi raisonnable.

L'administration de Washington eut à soumettre une terrible révolte des Indiens de l'Ouest. Les deux premières expéditions dirigées contre les Sauvages furent désastreuses ; surtout la seconde qui vit la déroute complète du général Saint-Clair, un ancien compagnon d'armes de Washington. On dut confier à l'habilité du général Wayne la tâche de mettre les révoltés à la raison.

Ce qui donna le plus de soucis au président, ce furent les relations de son gouvernement avec la France. Le mouvement révolutionnaire de 1789 avait eu un immense retentissement aux États-Unis qui l'accueillirent avec enthousiasme. Dans leur haine pour Georges III et les institutions monarchiques, les Américains enveloppaient toute la royauté, oubliant combien Louis XVI s'était montré l'ami des insurgés aux jours de leur lutte. Washington suivit d'abord le courant d'opinion générale, mais lorsque la révolution dressa partout l'échafaud, son conservatisme et son cœur se révoltèrent. Il se produisit chez lui et chez quelques-uns de ses amis, une réaction qui fut loin d'être universelle, car presque partout les échos de *la Marseillaise* retentissaient à l'arrivée des nouvelles de France et surtout à l'annonce des victoires des armées de la république-sœur. Il devint évident que si le gouvernement américain ne se renfermait pas dans les limites de la plus stricte neutralité, il serait entraîné à la suite de la France dans un conflit avec l'Angleterre. Cette neutralité n'était pas du goût de certains enthousiastes persuadés que l'heure était venue pour le pays de s'acquitter de sa dette de gratitude envers la France.

L'arrivée aux États-Unis (1793) d'un agent de la Convention vint encore compliquer une situation déjà embarrassée. Le *citoyen* Genet, personnage doué de certains talents mais très exalté, manquait absolument de tact. A peine a-t-il mis pied à terre à Charleston qu'il prend des allures de proconsul romain. Il distribue à droite et à gauche des lettres de marque, au nom de la République française, à quiconque veut courir sus au commerce anglais. Le territoire américain, territoire d'un pays neutre, lui sert de base d'opérations contre la Grande-Bretagne. Cette audace soulève l'indignation de Washington. Genet n'en a cure, soutenu qu'il est par la populace. Il se décide enfin à se mettre en route pour Philadelphie, — où il aurait dû se présenter tout d'abord. — Son voyage n'est qu'une suite d'ovations ; il est reçu au bruit du canon et au. accents de la *Marseillaise ;* partout sur son passage on arbore des cocardes tricolores. La mode se mettant de la partie, ses amis s'appellent à son instar « citoyens » et « citoyennes ».

Washington le gêne un peu par la froideur de son accueil. Mais l'audace aidant, il n'en continue pas moins ses incartades et y met le comble en faisant un appel au peuple contre le gouvernement américain qui venait de lancer une proclamation, annonçant son intention de faire observer rigoureusement les lois de la neutralité. Le président demanda le rappel de Genet et Fauchet vint le remplacer. L'indiscrétion et l'intempérance de langage du nouvel envoyé de la Convention égalaient celles de son prédécesseur, et il ne fit que causer des ennuis à Washington. Une de ses dépêches étant tombée entre les mains des Anglais qui la rendirent publique, causa un grand scandale, car elle contenait une terrible accusation à l'adresse des hommes d'État de la jeune république.

Fauchet écrivait à son gouvernement que quatre Américains avaient voulu vendre leur influence à la France ; que le ministre de la justice Randolph s'était fait leur intermédiaire et il ajoutait : « Ainsi la conscience des soi-disants patriotes de l'Amérique a déjà son prix. Quelle sera la vieillesse de ce gouvernement, s'il montre une telle décrépitude dans sa jeunesse » !

L'attorney general Randolph mis en cause dans ce passage fut sommé par Washington de donner des explications. Il repoussa l'accusation avec indignation, mais il ne fut pas invité à reprendre le portefeuille qu'il avait remis au président. Fauchet fut remplacé par le citoyen Adet moins circonspect encore que Fauchet et Genet et dont Washington dut aussi demander le rappel.

Les relations des États-Unis avec la Grande-Bretagne s'envenimaient de plus en plus et une rupture était à craindre. L'Angleterre, irritée à la vue des démonstrations amicales prodiguées par le Congrès à la France, usait, sans ménagement, du droit de recherche qu'elle s'était arrogé pour gêner le commerce américain. Elle donnait ordre d'arrêter les navires des États-Unis pour en enlever les matelots anglais qui pourraient s'y trouver, ou sous prétexte que les marins américains faisaient la contrebande de guerre. Washington confia à son ami, le juge Jay, la mission de régler les questions irritantes qui divisaient les deux pays.

Nature honnête, d'une droiture à toute épreuve, ce plénipotentiaire était bien l'homme qu'il fallait pour aplanir les difficultés pendantes. Il réussit dans sa mission, mais les masses étaient si hostiles à la Grande Bretagne que le Sénat, subissant l'influence populaire, ne se décida qu'après de longues hésitations à ratifier le traité conclu par l'envoyé américain. Ce fut le dernier acte important de la vie publique du président qui refusa une troisième réélection, établissant par ce refus un précédant observé jusqu'à ce jour. Sa décision de se retirer de toute participation aux affaires resta inébranlable. Bien des ennuis l'avaient suivi dans l'accomplissement de sa charge. L'envie et la jalousie lui avaient suscité des ennemis et valu ces outrages qui semblent être l'inévitable apanage des hommes d'État. Au premier rang des envieux se trouvait le citoyen John Paine, Français par naturalisation et qui revint aux États-Unis faisant partout parade de son athéisme et de ses sentiments révolutionnaires. La chose est à peine croyable, mais il se rencontra un journaliste qui osa écrire dans l'*Aurora* que : « si jamais une nation avait été trompée, le peuple américain l'avait été par Washington. Que son exemple soit utile

aux âges futurs. Que nul à l'avenir ne soit idole. Que l'histoire du gouvernement fédéral fasse comprendre à l'humanité que le masque du patriotisme peut être porté afin de cacher les desseins les plus dangereux pour la liberté du peuple ». L'esprit de parti ne pouvait pas être poussé plus loin. Les avanies, dont le *père de la patrie* fut accablé, sont bien faites pour rendre ceux qui s'occupent de la chose publique indifférents aux outrages et aux insultes. Ne doivent-ils pas s'attendre à les recevoir à tous les tournants du chemin, lorsque l'on sait qu'elles n'ont pas épargné un homme de la valeur et de l'honnêteté de Washington ?

En prenant congé de ses concitoyens, il leur adressa une lettre qui figure parmi les plus belles pages de l'histoire des États-Unis. Elle est empreinte de cet esprit élevé qui a imprimé sa marque sur toute sa carrière, et de sentiments religieux, honneur de toute sa vie. Il met ses concitoyens en garde contre l'esprit de faction qui commençait à poindre, et il les conjure d'éviter de se mêler à la politique des nations étrangères. Le Congrès — moins douze voix parmi lesquelles se trouvait celle d'Andrew Jackson, un futur président — lui vota des adresses de remercîments et couvrit sa retraite de fleurs. Washington ne survécut que quelques années à ses adieux à la vie publique. Il mourut le dernier mois de la dernière année du dix-huitième siècle, dont il fut une des gloires les plus pures, et, à tout prendre, l'homme le plus illustre, sinon par les talents, du moins par les vertus privées et publiques. Le Congrès en apprenant sa mort, le 14 décembre 1799, déclara : THAT FIRST IN WAR, FIRST IN PEACE, HE WAS FIRST IN THE HEARTS OF HIS COUNTRYMEN. C'étaient les paroles les plus éloquentes qu'il fût possible d'inscrire sur sa tombe !



CHAPITRE XXV

JOHN ADAMS (1797-1801)

John Adams remplace Washington. — Rupture des relations diplomatiques avec la France. — La guerre est sur le point d'éclater à la suite des provocations de Talleyrand. — Adams met fin aux complications. — Sa conduite arbitraire à l'égard de la presse.

Sous la main ferme de Washington les animosités des fédéralistes et des républicains s'étaient apaisées pour reparaître avec violence après sa retraite. L'élection présidentielle les trouva rangés en bataille, les uns sous la conduite de John Adams et les autres à la suite de Thomas Jefferson. Ce fut le premier qui l'emporta, ayant obtenu plus de voix que son concurrent qui devint vice-président et resta son adversaire. Ce double choix étrange était le résultat du mode de suffrage de l'époque, lequel décrétait que le candidat qui obtiendrait le plus grand nombre de votes après le magistrat suprême, occuperait la seconde place.

Les états de service de John Adams le cédaient guère à ceux de Washington, auquel il avait été attaché durant les huit années précédentes en qualité de vice-président. Il s'était distingué au début de la Révolution ; l'agitation provoquée par la *loi du timbre* (1764) le poussa au premier rang et il prit la direction du mouvement populaire au Massachusetts. Sa participation aux travaux des Congrès de 1774 et 1775 avait été remarquée et son nom figurait au bas de la déclaration de l'indépendance. Après la paix, il fut chargé de renouer les relations diplomatiques entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. Comme tous les fédéralistes, il tenait plus aux institutions anglaises qu'à celles de tout autre pays et elles

lui paraissaient le modèle le plus digne d'imitation. Son esprit conservateur répugnait aux innovations vantées par Jefferson, fortement imbu d'idées jacobines, et qui dirigeait le parti anti-anglais. Les instincts aristocratiques d'Adams l'éloignaient du peuple et il ne dut son élection qu'à la faveur dont l'entourait Washington.

Le nouveau président apporta au gouvernement du pays un esprit d'absolutisme nullement approprié au caractère des institutions américaines. On le vit même agir sans consulter son cabinet ; cette indépendance aurait mieux convenu au personnage d'un monarque absolu.

La République française avait vu d'un mauvais œil le traité (1794) qui reconciliait la Grande-Bretagne et les États-Unis. Certains émissaires du Directoire s'étaient donné beaucoup de mal pour le faire échouer, dans le but de forcer la jeune République à s'allier à la France si isolée en Europe. Lorsqu'il fallut abandonner cette espérance, le désappointement de Barras et de ses collègues se traduisit par toutes espèces de tracasseries qui finirent par dégénérer en démonstrations hostiles. Les corsaires français donnèrent la chasse à tous vaisseaux portant le drapeau étoilé, confisquant cargaisons et navires, sous le prétexte qu'ils violaient les lois de la neutralité en transportant des marchandises de provenance anglaise.

La guerre existait donc de fait quoiqu'elle n'eût pas été officiellement déclarée. Réunir le Congrès, prendre les moyens de résister à la France, fut le premier soin de Adams dont l'activité, malgré ses cheveux blancs, provoqua l'enthousiasme populaire. Toutes les hostilités eurent lieu sur mer ; la marine marchande des États-Unis souffrit beaucoup et l'on estime à mille le nombre des prises faites par les Français. Quelques navires de guerre américains firent cependant bonne figure et les victoires des frégates *Delaware* et *Constellation* sur *l'Insurgeante* et la *Vengeance* flattèrent l'orgueil de la jeune République sans la consoler des grandes pertes qu'elle avait subies. L'opinion publique aux États-Unis était restée, malgré tout, sympathique à la France, comme on l'avait vu lors de la ratification du traité négocié par Jay. Cette sympathie devait longtemps résister aux provocations du

Directoire, mais elle se changea soudain en une hostilité farouche, non par l'effet de ces revirements d'opinions habituels aux masses, mais à raison de la conduite insolente de Talleyrand, alors ministre des affaires étrangères. Le célèbre diplomate avait, quelques années auparavant, habité les États-Unis. Il se flattait de bien connaître les Américains. Ses fonctions l'appelèrent naturellement à négocier avec les trois délégués envoyés à Paris par Adams, après le rappel de Monroe, pour reprendre les négociations rompues. Talleyrand crut qu'il en aurait facilement raison et les traita d'abord avec un grand sans-gêne ; puis, croyant les avoir mis sous la domination de son génie, il leur fit proposer de payer un tribut à la France et de lui donner à lui-même un pot-de-vin de 250,000 dollars. Cette proposition souleva l'indignation des Américains. Partout l'on répétait la réponse d'un des envoyés du président (Pinkney) à Talleyrand : « Pas un sou de tribut, mais des millions pour la guerre ». La cocarde tricolore disparut des États-Unis pour faire place à une cocarde noire et les accords du *Hail Columbia* remplacèrent ceux de la *Marseillaise* C'était une rupture éclatante. Au fond, Adams malgré ses airs belliqueux redoutait la guerre et le Directoire, énervé par les défaites de la flotte française à Trafalgar, fit savoir au président, par son ambassadeur en Hollande, qu'il désirait mettre fin aux hostilités. Adams prit la balle au bond et sans consulter son cabinet conclut la paix avec la France, au mécontentement général apparent du peuple.

Son influence sur les fédéralistes du Congrès engagea ce dernier à passer des lois qu'une monarchie absolue n'aurait pas désavouées : les *Alien and Sedition Acts*. La première loi visait les nombreux étrangers, émigrés d'Europe en Amérique, et leur imposait une résidence de quatorze ans aux États-Unis comme condition à leur naturalisation. Durant ce laps de temps, la moindre faute pouvait motiver leur expulsion. Le Congrès prétendait, par cette loi d'exception, se protéger contre les menées révolutionnaires des nouveaux venus. La loi *contre la sédition* avait un caractère encore plus tyrannique, plus arbitraire ; c'était une mesure dirigée contre la liberté de la presse qui, depuis plusieurs années,

attaquait les hommes publics et surtout le président. Elle fut appliquée avec la plus grande rigueur.

La première victime fut un M. Lyon, prévenu d'avoir qualifié de *discours du trône* une pompeuse harangue faite au Congrès par M. Adams. Une amende très forte et la prison punirent son audace. Six journalistes, coupables d'avoir manqué d'égards envers le gouvernement, subirent le même sort. Enfin un nommé Jared Peck, ancien juge, s'étant permis de trouver ces peines excessives, paya cette observation de la perte de sa liberté. Notre despote Craig ne fit point preuve d'une conduite plus arbitraire, lorsqu'il condamna à la prison les rédacteurs du *Canadien*.

La loi contre la sédition ne souleva pas tout d'abord l'opinion publique, qui n'en saisit point toute la portée ; mais lorsque les Américains virent les journalistes emprisonnés à raison de critiques plus ou moins acerbes des faits et gestes du président, ils sentirent que la liberté de la presse était sérieusement menacée. Il se produisit un violent courant d'opposition à Adams et il ne put obtenir la majorité des suffrages aux élections de 1800. Ceux-ci s'étant partagés en nombre égal entre Jefferson et Aaron Burr, la tâche d'élire le premier magistrat de la république revint à la Chambre des représentants qui, après cinquante tours de scrutin, choisit Jefferson, le rédacteur de la déclaration de l'indépendance.



CHAPITRE XXVI

THOMAS JEFFERSON (1801-1809)

Jefferson, le chef des partisans des droits d'État, gouverne en s'appuyant sur la multitude. — Ses idées sont contraires à celles de Washington. — Il favorise l'achat de la Louisiane par les États-Unis. — La Grande-Bretagne et la France gênent le commerce américain. — Il interdit toute relation entre ces pays et les Etats-Unis. — Il prend sa retraite après huit années de présidence. — Il fonde l'Université de la Virginie.

GRACE à Jefferson, la république américaine trouve définitivement son orientation, brisant avec ce qui restait des traditions du régime colonial. La réaction contre les doctrines fédéralistes, provoquée par les lois arbitraires de John Adams, avait permis à son rival de prendre sa revanche. C'était un homme d'État que le nouveau président ; ami personnel de ses deux prédécesseurs, il comprenait autrement qu'eux le nouvel ordre de choses. Les fédéralistes, malgré la rupture avec l'Angleterre, comptaient conserver le plus possible de ses institutions chères à leurs souvenirs. Ils avaient pris fait et cause pour le peuple durant la lutte contre la métropole ; mais ils le redoutaient et ne l'aimaient guère. « Votre peuple, disait Hamilton aux républicains, est une affreuse brute ». Washington et ses amis s'étaient fait révolutionnaires à leur corps défendant, poussés dans le mouvement par l'intransigeance de Georges III et de ses ministres. La monarchie ne leur était nullement antipathique.

L'esprit du nouveau président avait été coulé dans un autre moule. Pour lui, la royauté, sous toutes ses formes, constituait une monstruosité ; seule, la souveraineté populaire se parait de prestige et de respect à ses yeux. Tous

les autres pouvoirs lui semblaient despotiques, comme si la tyrannie d'une assemblée n'était pas aussi odieuse que celle d'un empereur. La devise inscrite sur son cachet : *Rebellion to tyrants is obedience to God*, sentait son jacobin, mais il faut peut-être y lire une bravade plutôt qu'un programme. Il se trouvait bien dans son rôle lorsqu'il rédigeait la déclaration de l'indépendance, que ses collègues lurent d'abord en tremblant à un conciliabule du Congrès. Un séjour en France avait accentué sa démocratie ; l'attachement de Jefferson aux institutions de ce pays résista à toutes les épreuves que les incartades de la Convention et du Directoire infligèrent à son patriotisme (1).

Cependant si la démocratie française déteint sur ses idées, elle ne les pénètre pas bien à fond. Il y a un abîme entre sa façon de comprendre le gouvernement et celle des jacobins. Il fait corps avec le peuple, mais pour tenter de l'élever jusqu'à lui et le diriger, et non pour le faire descendre à la démagogie. C'est une vérité d'expérience que le pouvoir transforme ceux qui l'exercent. Tels princes de Galles que l'on vit en Angleterre pactiser avec les Whigs, devinrent Tories en montant sur le trône. Que de fois n'a-t-on pas vu des chefs d'une opposition suivre, en arrivant au pouvoir, la politique qu'ils avaient trouvée naguère condamnable chez leurs prédécesseurs ? Le sentiment de la responsabilité affecte le point de vue d'une autre manière que le simple rôle de critique. Jefferson avait posé l'autonomie provinciale en antagonisme à la centralisation fédérale. Lui, qui voulait qu'on sentît le moins possible l'action gouvernementale au milieu du corps social, saisit les rênes d'une main ferme, et dirigea au lieu de se laisser conduire. Un homme de sa valeur suit la pente naturelle du génie toujours enclin au commandement, en face de la multitude souvent avide de se précipiter aux pieds des individualités puissantes. Le sentiment démocratique s'était discipliné et assoupli chez lui, au contact du pouvoir, durant les quatre années de sa vice-présidence, et lorsque vint son tour de commander, il le fit en maître, dans des termes qui soulevèrent l'enthou-

(1) Jefferson disait : « Le sens moral vient à l'homme comme ses jambes et ses bras » Revue catholique 1796.

siasme du peuple américain dont il est resté le type idéal le plus complet. Encore aujourd'hui, le jeune Yankee s'exalte à la lecture de son discours d'inauguration qui sonne à ses oreilles, malgré l'enflure et les métaphores démodées, comme le plus pur métal d'Addison et de Ben Johnson.

« C'est un principe sacré, disait-il, que la volonté de la majorité doit prévaloir dans tous les cas. Cependant, cette volonté n'est légitime que si elle s'appuie sur la raison. La minorité possède des droits égaux qui réclament la protection de lois égales qu'on ne peut violer sans qu'il y ait tyrannie. Concitoyens, soyons donc unis pour ne faire qu'un cœur et qu'une même volonté ; rendons aux relations sociales cette harmonie et cette affection sans lesquelles la liberté et même la vie sont choses ennuyeuses, et songeons qu'après avoir banni de notre pays cette intolérance religieuse qui a fait souffrir et saigner l'humanité si longtemps, nous aurons gagné peu de choses si nous favorisons une intolérance politique aussi arbitraire, aussi méchante et aussi coupable que la première ».

D'une certaine rudesse de manières, il foula aux pieds l'étiquette établie par Washington et Adams. Au lieu de se rendre au Congrès en grand équipage pour prêter serment lors de son élection, il monte à cheval, arrive sans escorte près des édifices publics, attache sa monture à la palissade et entre dans la salle des séances comme le premier venu. Cette ostentation dans la modestie cachait bien plus d'orgueil que le cérémonial convenable suivi par Washington. On le vit pousser le sans-gêne jusqu'au point de se mettre en pantouffles et en bras de chemise pour recevoir l'ambassadeur anglais ; c'était confondre la simplicité avec le débraillé (1).

Les relations que Jefferson s'était créées en France lui furent très utiles dans les premiers temps de sa présidence. Ses amis de Paris l'ayant tenu au courant des négociations qui avaient engagé l'Espagne à retrocéder la Louisiane à la France, il apprend un jour avec stupéfaction que Bonaparte songe à jeter sur les bords du Mississipi les bases d'une puissante colonie. Le plan était arrêté et à la veille de recevoir

(1) Sous Jefferson, le siège du gouvernement qui avait été auparavant à Philadelphie, fut transféré à Washington.

un commencement d'exécution. En effet, Bernadotte avait obtenu la mission de se rendre en Louisiane et d'y fonder des villes et des paroisses, à mesure qu'on lui enverrait, par contingents, les vingt mille hommes qu'il s'agissait d'y établir. Le gouvernement américain devait naturellement s'employer à faire avorter ce projet qui, s'il était réalisé, aurait placé la jeune République entre les colonies des deux plus fortes puissances de l'Europe à cette époque : le Canada au nord et la Louisiane au sud. Des complications allaient donc surgir entre les États-Unis et la France, lorsque les événements servirent admirablement Jefferson. La paix d'Amiens n'avait été qu'une trêve, et l'atmosphère politique, grosse d'orages, annonçait une prochaine conflagration qui mettrait de nouveau la France et l'Angleterre aux prises. Napoléon sentant qu'en présence des flottes anglaises, maîtresses des mers, son projet devenait chimérique, prêta l'oreille aux avances des envoyés du président, et céda la Louisiane contre quinze millions de dollars, dont trois furent défalqués pour payer les réclamations des citoyens américains, propriétaires de vaisseaux capturés quelques années auparavant par des corsaires français. Chose à peine croyable, ces réclamations n'ont été réglées par les États-Unis qu'en 1891, c'est-à-dire quatre-vingt-quatre ans après l'encaissement du prix de vente du territoire cédé. C'est bien là le comble de la lenteur administrative.

Cette annexion de la Louisiane aux États-Unis leur donnait un million de milles carrés, ce qui doublait la superficie du pays. Dans les limites de ces vastes plaines ont été taillés les États de la Louisiane proprement dite, de l'Arkansas, du Missouri, de l'Iowa, du Minnesota, du Kansas, du Nebraska, du Colorado, du Dakota, du Montana, du Wyoming et du Territoire Indien. On ne peut s'empêcher de songer à ce qui serait arrivé si Napoléon, reprenant les projets de Colbert, avait appliqué son puissant génie à la création d'un empire colonial. Cette deuxième Nouvelle-France aurait reçu les milliers d'individus dont le sang a été répandu sur tous les champs de bataille de l'Europe. Il y aurait eu dans l'exécution de ce projet moins de gloire retentissante, mais plus de mérite, plus de services rendus à l'humanité et à la civilisation.

La popularité de Jefferson s'était accrue à la suite de ce marché si heureux. L'orgueil américain s'exaltait à la vue de cet immense accroissement de territoire qui ouvrait des perspectives sans bornes à la jeunesse du pays. La réélection du président se fit sans peine, et l'inauguration de la seconde partie de sa carrière officielle eut lieu le 4 mars 1805.

Les événements qui agitaient alors l'Europe eurent leur contre-coup aux États-Unis où ils firent naître de sérieux embarras. Napoléon était au faîte de sa puissance, et l'Angleterre avait entrepris de jeter le colosse par terre, avec l'aide des ennemis qu'elle lui suscitait.

Maîtresse des mers, cette dernière abusant de sa force, interdit aux neutres l'entrée des ports français et passa un règlement en vertu duquel les navires américains, chargés de marchandises pour la France, seraient saisis. De plus, elle s'arrogeait le droit de visite sur les vaisseaux des États-Unis. Napoléon répondit aux arrêtés-en-conseil du cabinet de Saint-James par les décrets de Berlin (1808) et de Milan (1809), qui fermaient l'entrée des ports de l'Europe, depuis l'Elbe jusqu'à l'Adriatique, à tout navire portant des marchandises anglaises. Pris entre le blocus continental de Napoléon et l'interdiction de trafiquer avec la France et ses alliés proclamée par Pitt, les Américains se débattaient péniblement ; il leur aurait mieux convenu de s'entendre avec les deux adversaires, et ils se seraient bien accommodés d'un régime qui leur aurait permis de faire fortune aux dépens de l'un et de l'autre. Bonaparte avait traité les Anglais de nation de boutiquiers, et les Yankees ne demandaient qu'à prouver qu'ils étaient les dignes fils de ces gens les plus utilitaires du monde. Lorsque le gouvernement américain se plaignait à Napoléon du blocus continental, « Aidez-moi à ramener la Grande-Bretague à la raison, disait-il, et nous nous entendrons ensuite ». Puis, lorsque le cabinet de Washington se tournait du côté des ministres de Georges III, pour protester contre la police arbitraire exercée sur les mers, ceux-ci répondaient : « Prêtez-nous main forte contre le perturbateur de la paix publique et nous vous ferons des concessions ».

Embarrassé par ce dilemne, Jefferson eut recours à une mesure extrême qui n'eut pas le succès qu'il en espérait. Il

s'avisa d'un plan qui, à son point de vue ramènerait à la raison l'un ou l'autre des belligérents, peut-être les deux. Comme les produits des Etats-Unis, présumait-il, leur étaient indispensables, il crut qu'en les en privant tout à fait, il les contraindrait à relâcher la sévérité de leurs règlements. Il fit donc décréter la loi dite de l'*embargo* qui défendait l'exportation des marchandises américaines et la sortie de tout navire des ports des États-Unis. Il est bien rare qu'un homme ou un gouvernement puisse prévoir les conséquences de ses actes. Celui de Jefferson en eut de bien inattendues, soulevant des protestations plus fortes aux États-Unis qu'en France et en Angleterre. De plus, l'*embargo* tenait dans l'inaction la marine marchande américaine, qui avait trouvé son compte à forcer le blocus ; car si les risques étaient grands, les profits s'élevaient aussi en cas de réussite à des chiffres considérables. L'opposition à la loi devint si intense que les États de la Nouvelle-Angleterre, dans le but d'échapper à ses conséquences ruineuses, songèrent à se séparer du gouvernement central pour reprendre leur autonomie. La loi fut modifiée et remplacée par une autre qui faisait la vie moins dure au commerce.

« Cette dernière s'appelait le *Non-intercourse act*, et se contentait d'interdire toute relation commerciale avec les belligérants, sans exiger l'immobilisation des navires marchands dans les ports américains.

Jefferson prit sa retraite à la fin de sa seconde présidence, et consacra dès lors son temps à la création de l'Université de la Virginie. Il vécut jusqu'en 1826. Ses dernières années furent assombries par les premières luttes sur la question de l'esclavage. Avec un instinct presque prophétique, il eut la prévision des terribles déchirements qu'elle causerait.

Il a été le véritable initiateur de la démocratie américaine qui n'a cessé d'entourer sa mémoire d'un sentiment d'affectueuse vénération.



CHAPITRE XXVII

JAMES MADISON (1808-1816)

Les difficultés avec la Grande-Bretagne s'aggravent. — Le commerce américain est de plus en plus gêné. — Napoléon abroge les décrets de Berlin en ce qui concerne les États-Unis. — La Grande-Bretagne persiste à exercer son droit de visite sur les navires américains. — Guerre de 1812.

EN arrivant au pouvoir, James Madison, élu président au mois de décembre 1807, se trouva en face d'une situation grosse de complications internationales. L'irritation des esprits était grande aux États-Unis vis-à-vis de l'Angleterre. Non seulement cette puissance persistait à interdire l'Europe au commerce américain, mais elle bloquait les ports des États-Unis et faisait arrêter tout navire portant le drapeau étoilé qui se risquait vers la haute mer.

Les visites à bord des vaisseaux américains se faisaient de plus en plus nombreuses, et l'Angleterre en enlevait avec le moindre sans gêne des centaines de matelots pour les transformer de force en marins anglais. On porte à 600 le nombre des prises faites par la Grande-Bretagne et à 6,000 celui de ces enrôlements forcés.

Il y avait au fond de la querelle plus de motifs d'animosités que l'on n'en apercevait à la surface. La Grande-Bretagne avait l'intuition qu'il lui était née en Amérique une formidable rivale qui ferait la guerre à son commerce sur tous les marchés du monde. De là, une jalousie intense qui se traduisit en actes d'hostilité permanente à l'égard des États-Unis. Ceux-ci étaient bien peu en état de résister aux règlements imposés aux neutres par le gouvernement anglais. Durant de longues années, Madison partagea sur ce point

l'avis de Jefferson, à savoir que ce serait folie de lutter à main armée contre la puissante Albion. Il fallait user de prudence et attendre l'aurore de jours meilleurs. Mais Madison était un de ces hommes faits pour briller au second plan, auxquels manquent les qualités nécessaires aux chefs d'Etat. L'influence de quelques jeunes membres du Congrès, pleins d'une ardeur belliqueuse, finit par l'atteindre. La sagesse lui commandait de contenir leur fougue sa faiblesse le fit marcher à leur remorque. Parmi ces anglophobes se faisaient remarquer Calhoun et Clay, qui se vantaient de pouvoir faire la conquête du Canada avec quelques régiments des milices du Kentucky. La guerre fut déclarée le 17 juin 1812, à la suite d'un message de Madison, en date du 1er avril de la même année, recommandant cette mesure extrême. On apprit quelques semaines plus tard que les arrêtés-en-conseil, causes de la guerre entre les deux pays, avaient été abrogés avant la rupture officielle des relations entre les deux pays. On n'en passa pas moins outre, décidé qu'on était d'humilier l'Angleterre. Le Congrès ressentait d'autant plus d'irritation contre le cabinet de Saint-James que Napoléon avait annulé les décrets de Berlin et de Milan, acte de générosité qui rendait encore plus odieux les règlements de la Grande-Bretagne.

Une suite de querelles interminables avec l'Angleterre avait fait prendre cette résolution si inopportune aux yeux de Jefferson. Sans armée, sans flotte, Madison ne se lançait-il pas en aveugle dans une aventure bien aléatoire ? On connait les désastreuses campagnes de 1812 et de 1813 au Canada ; les troupes américaines, repoussées sur les bords des grands lacs, battues à Lacolle et à Chateauguay, ne possédaient pas, vers la fin de la guerre, un pouce du territoire qu'elles s'étaient flattées de conquérir en quelques semaines. C'était un désastre plus grand que celui de 1775.

Après la chute de Napoléon, il fut possible à l'Angleterre d'expédier en Amérique de nouvelles troupes. En 1814, l'amiral Cockburn et le général Ross débarquent sur les rives du Potomac et marchent sur Washington, avec 7,000 soldats de l'armée de Wellington, des vétérans de la guerre d'Espagne qui depuis sept années n'avaient pas couché ail-

leurs que sous la tente. La capitale se rendit avant que ses défenseurs eussent brûlé une amorce. Madame Madison n'eut que le temps de quitter la Maison Blanche en toute hâte par une porte, pendant que les Anglais entraient par une autre.

La chronique rapporte que le général Ross se précipita dans la Chambre des représentants et que monté sur le fauteuil du *Speaker*, il s'écria : *Shall this harbour of yankee democracy be burned? All for it shall say : aye.* La réponse fut affirmative, et ordre fut donné de mettre le feu au Capitole et à tous les édifices publics.

La victoire remportée à la Nouvelle-Orléans par le général Jackson fut un des rares faits d'armes de nature à consoler les Américains de leurs malheurs. Disons cependant que la fortune de la guerre les favorisa beaucoup plus sur mer que sur terre. Le Congrès n'avait pas de flotte à opposer à celle de l'Angleterre, mais un certain nombre de frégates qui, dans des rencontres avec des vaisseaux isolés de l'ennemi, soutinrent avec avantage l'honneur du pavillon américain. Enfin la paix fut conclue en 1814 par le traité de Gand. Celui-ci démontra bien l'inutilité de la dernière guerre, car il n'y fut nullement question des causes de la rupture entre les deux pays : le droit de visiter les vaisseaux neutres que l'Angleterre exerçait avec si peu de ménagements et l'enrôlement forcé des matelots pris sur les naivres américains dans les cadres de la flotte anglaise. Madison et le Congrès se trouvant très heureux d'être sortis de leur équipée, s'abandonnèrent à des manifestations de joie auxquelles la gloire restait étrangère.



CHAPITRE XXVIII

JAMES MONROE (1817-1825)

Popularité du président. — La célèbre *doctrine Monroe*. — Révolte des républiques hispano-américaines. — La question de l'esclavage. — Le compromis du Missouri. — La Fayette aux États-Unis.

Le colonel Monroe, vétéran de la guerre de l'indépendance, remplaça Madison à la Maison Blanche. Personalité marquante du parti démocrate-républicain, il avait été élu sans opposition, faute d'un adversaire, car à cette époque les fédéralistes, diminués en nombre et à la veille de disparaître de la scène politique des États-Unis, ne s'étaient pas sentis assez forts pour livrer bataille à l'ennemi. Imbu au même degré que Jefferson de l'esprit américain, de cette espèce particulière de patriotisme poussé à l'excès qui prend en France le nom de chauvinisme et de *jingoism* en Angleterre, il incarnait en lui les préjugés et les ambitions des masses. Sa popularité, qui était très grande lors de son élection, fut portée à l'apogée par la promulgation de la doctrine qui porte son nom.

Depuis plusieurs années, les États-Unis suivaient avec intérêt la lutte engagée entre l'Espagne et ses colonies américaines qui avaient proclamé leur indépendance. De 1811 à 1822, la Colombie, le Chili, le Pérou, sous la conduite de Bolivar, le plus célèbre des révolutionnaires de l'époque, et enfin le Mexique, étaient successivement entrés dans le mouvement insurrectionnel. L'opinion publique aux États-Unis ne pouvait rester étrangère à ces soulèvements qui rappelaient celui de 1776. La presse et la tribune retentissaient d'expressions de sympathie à l'adresse des rebelles ; partout

l'on portait leurs couleurs et le chapeau à la Bolivar devint à la mode. De la multitude, l'excitation fit son chemin au Congrès, où Henry Clay et Calhoun ne cessaient de dénoncer la tyrannie de l'Espagne et de plaider la cause des Hispano-américains. Enfin le Congrès invita le président à reconnaître leur indépendance et Monroe se rendit à son désir (1822). Ce dernier ne devait pas s'arrêter en si beau chemin. Soupçonnant que la Sainte-Alliance (1) pourrait bien se porter au secours de l'Espagne contre ses colonies, Monroe prit position contre cette intervention probable bien décidé à la prévenir. C'est alors (1823) qu'il lança le fameux message auquel son nom est resté attaché et qui introduisait dans le droit public un nouvel article accepté aujourd'hui par l'Europe. Étendant les ailes protectrices de l'aigle américaine sur la couvée des nouvelles républiques dont l'enthousiasme yankee avait salué l'éclosion, la doctrine de Monroe faisait savoir à l'Europe que les États-Unis ne tolèreraient pas son intervention dans les affaires du continent occidental. L'oncle Sam créait ainsi à son profit un protectorat qui lui permettrait de dévorer, si bon lui semblait, les républiques-sœurs, en tout ou en partie, comme le Mexique et le Texas l'apprirent plus tard à leur dépens.

Ce message qui porte la date du 2 décembre 1823, est rédigé dans ce style plein d'emphase que les diplomates américains semblent affectionner. Il n'est pas toujours facile de saisir la pensée de l'auteur, au milieu de cette enfilade de périodes ronflantes. Heureusement que la manière de dire de Monroe se fait plus précise et plus claire lorsqu'il touche au point capital de son œuvre. Nous en citerons seulement quelques lignes qui rendent parfaitement son idée et sur le sens desquelles il ne saurait y avoir de doute :

« Nous devons à la bonne foi, à nos bonnes relations avec les puissances, de déclarer que nous considérerons comme une atteinte à notre paix et à notre sécurité *toute tentative de leur part d'étendre leur système à une portion quelconque de cet hé-*

(1) La Sainte-Alliance était une ligue conclue entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, après la chute de Napoléon, dans le but de régler les relations entre les peuples, de combattre le progrès des idées révolutionnaires en Europe et aussi d'empêcher le relèvement de la France.

misphère. Nous ne sommes point intervenus, nous n'interviendrons pas dans les colonies ou les dépendances que possèdent telles ou telles puissances européennes : *mais quant aux gouvernements qui ont déclaré leur indépendance et l'ont maintenue et, pour de justes et hautes raisons, en ont obtenu la reconnaissance de notre part, nous serions forcés d'envisager toute intervention en vue de les opprimer ou d'exercer un contrôle quelconque sur leurs destinées comme la manifestation d'une disposition hostile envers les États-Unis* ».

Cette doctrine découlait des déclarations antérieures des gouvernements des États-Unis. Washington avait conseillé à ses concitoyens, en prenant congé de la vie publique, de se tenir à l'écart de la politique européenne, conseil qui comportait l'exclusion des étrangers des affaires américaines. Jefferson était allé beaucoup plus loin et avait fortement engagé Monroe à mettre les gouvernements d'outre-mer en demeure de s'occuper exclusivement des questions intéressant l'ancien monde. En fin de compte, la doctrine Monroe était l'expression des idées courantes chez nos voisins depuis un quart de siècle et répondait aux vœux du peuple.

Au début de son administration, Monroe parcourut les États-Unis en tous sens. Partout le peuple se précipitait à sa rencontre, heureux d'être accueilli par le premier personnage de l'État avez une cordialité tout à fait démocratique. Son grand sens pratique lui fit voir que le développement extraordinaire du pays exigeait des moyens de communication plus étendus que ceux qui existaient alors. Il encouragea les entreprises de travaux publics et sous son administration, Clinton commença le canal Érié, long de 600 milles. Celui du lac Champlain et de l'Hudson date de la même époque.

Monroe favorisa l'annexion de la Floride. L'Espagne eut le bon esprit de vendre cette province depuis longtemps convoitée par les États-Unis et que la guerre lui aurait tôt ou tard enlevée.

L'ère de la bonne entente, *the era of good feeling*, telle est l'appellation qui désigne le régime de Monroe. Les fédéralistes étaient disparus et les républicains se trouvant sans adversaires ; l'esprit de parti sommeillait. La paix et l'har-

monie donnèrent un élan inconnu jusqu'alors aux affaires et la fortune publique suivit une marche ascendante.

C'est toutefois durant cette période bénie des historiens, que parurent les premiers nuages avant-coureurs de la tempête qui, quarante ans plus tard, ébranlera l'Union, portant la ruine et la mort sur le pays. Les pères de la constitution, comme nous l'avons dit plus haut, n'avaient pas osé trancher la question de l'esclavage, sentant que la force cohésion qui soutenait l'édifice n'aurait pas résisté au choc qu'une tentative d'abolition de la servitude lui aurait imprimé. Cependant, dès 1790, cette question se posait à l'horizon comme un point noir, plein de menaces pour l'avenir. Franklin et un grand nombre de philanthropes priaient le Congrès de décréter l'émancipation des noirs. Comme nous l'avons vu plus haut, la Chambre des représentants déclara son incompétence dans l'espèce, affirmant en même temps qu'il appartenait à chaque État de maintenir ou de supprimer la servitude dans ses limites (1). Ne faisons pas aux États du Nord l'hommage d'une supériorité morale et intellectuelle sur l'autre partie du pays, parce que l'esclavage n'était pas toléré au Massachusetts et chez ses voisins ; l'absence de la servitude de ce côté s'explique par le fait que le travail libre leur était plus utile, plus profitable que celui des nègres.

Les deux sections du pays avaient vécu en paix jusqu'en 1820 sur ce sujet ; il avait été convenu que chaque fois que le Sud ferait entrer un nouvel état dans l'Union il en serait aussi admis un au Nord, afin de ne pas rompre l'équilibre dans la représentation des États au Sénat. En 1820, la demande d'admission dans l'Union faite par le Missouri remit tout en question. Cet État se trouvait au nord de la rivière Ohio, au-delà de laquelle la servitude était proscrite. Mais on alléguait d'autre part qu'il n'était qu'un démembrement de la Louisiane, admise dans l'Union au titre de province à esclaves. La question était épineuse et les partis en présence décidés à ne rien céder de leurs droits respectifs, qui paraissaient aussi bien fondés à droite qu'à gauche. Il n'y avait plus à reculer. Il incombait au Congrès d'aborder

(1) Voir cette résolution, page 196.

de front le problème auquel Washington et les autres pères de la constitution n'avaient pas osé toucher.

Après la guerre de l'indépendance, La Fayette avait, à maintes reprises, sollicité son ami de travailler avec lui à un plan d'émancipation graduelle des noirs : « Unissons-nous, écrivait-il, pour acheter une petite propriété où nous puissions essayer d'affranchir les nègres et de les employer seulement comme des ouvriers de ferme. Un tel exemple donné par nous pourrait être suivi et si nous réussissons en Amérique, je consacrerais avec joie une partie de mon temps à mettre cette idée à la mode dans les Antilles. Si c'est un projet bizarre, j'aime mieux être fou de cette manière que d'être jugé sage pour une conduite opposée ». A cet appel, Washington se contenta de répondre : « Le plan que vous me proposez, mon cher marquis, pour encourager l'émancipation des nègres dans ce pays et les faire sortir de l'esclavage, est une frappante preuve de la bienfaisance de votre cœur. Je serai heureux de me joindre à vous dans une œuvre si louable, mais j'attends pour entrer dans le détail de l'affaire le moment où j'aurai le plaisir de vous voir ». Ils se rencontrèrent au cours de l'année 1784. Leurs conversations durent sans doute rouler parfois sur l'esclavage, et Washington fit comprendre à son jeune ami que leur philantrophie viendrait se heurter aux intérêts des propriétaires qui regardaient le travail des noirs comme une des assises de leur état social. En tout temps les hommes se font des principes qui s'accommodent avec leurs intérêts. Ceux-ci obscurcissent la vue et font voir sous des couleurs acceptables des choses qui blessent les regards du reste de l'humanité. Le Sud en était arrivé à considérer l'esclavage comme une institution bienfaisante et pour les maîtres et pour les esclaves, comme une espèce de régime patriarchal qui faisait revivre les mœurs des premiers âges du monde.

Il fallait sortir de l'impasse, liquider pour le moment la terrible succession que les pères de la Constitution avaient léguée à la postérité. Les Américains, avec leur tempérament anglo-saxon qui leur permet de supputer les avantages et les inconvénients d'une situation, se décidèrent en fin de compte à agréer un compromis qui ajournerait pour long-

temps la solution de la difficulté, s'il n'y mettait pas fin pour toujours.

Il se rencontra, heureusement, dans la personne de Henry Clay, un homme de juste milieu assez influent pour offrir une transaction acceptable au Nord et au Sud. Représentant le Kentucky à la Chambre, Clay était, au dire de ses contemporains, une individualité hors de pair, jugement que la postérité n'a pas ratifié. Dans la question en litige, il ne s'était engagé ni d'un côté ni de l'autre, et son nom ne soulevait pas ces profondes antipathies que le champion d'une cause provoque généralement. Grâce à son double prestige d'homme d'État et d'orateur, il fit agréer le célèbre *Compromis du Missouri*, qui a donné un répit de trente années aux États-Unis. D'après ce pacte, le Missouri entrait dans l'Union (1821) comme état esclavagiste, mais avec la stipulation expresse que l'esclavage serait prohibé au nord de la ligne 36°30, frontière méridionale de cet État, interdisant à jamais la servitude à l'ouest et au nord du Missouri. Comme l'entrée du Maine dans l'Union se faisait à la même époque, l'équilibre entre le Nord et le Sud ne fut pas rompu dans la représentation au Sénat. Le *Missouri compromise* fit pousser un soupir de soulagement aux amis de la concorde, mais les plus clairvoyants ne se faisaient pas illusion sur sa durée. Monroe et Calhoun, membre de son cabinet, que nous retrouverons plus tard acharné à la défense de l'esclavage, ne regardaient la paix que comme une trêve, persuadés qu'ils étaient que cette question s'imposerait encore avec de nouvelles complications à l'attention des hommes d'État américains.

Au mois d'octobre 1824, Monroe eut le plaisir de recevoir, comme l'hôte des États-Unis, son ami La Fayette invité par le Congrès à faire une visite au pays dont il était, selon son expression, « le soldat et l'enfant adoptif ». La rencontre de ces deux vieux compagnons d'armes au déclin de leur carrière, évoquait tout un glorieux passé et un monde de souvenirs. Le voyage de La Fayette à travers cette contrée, jadis arrosée de son sang, ressembla à une marche triomphale. Partout il était accueilli comme un souverain. Aucun nom n'est resté plus populaire aux États-Unis que celui du gé-

néral que Washington aimait à l'égal d'un fils. Le Congrès, comme témoignage de reconnaissance, lui vota 200,000 dollars et La Fayette retourna en France comblé d'honneurs, le cœur plein de gratitude pour le pays qu'il regardait comme sa seconde patrie. Sa correspondance avec Monroe nous a conservé les impressions que lui laissa son voyage. La réception de La Fayette fut le dernier acte officiel de Monroe qui se retira de la vie publique en 1825. Avec lui se ferme la liste des présidents choisis parmi les hommes de la Révolution. Il mourut le 4 juillet 1831 : coïncidence singulière notée à la mort de deux de ses prédécesseurs, Adams et Jefferson, qui eux aussi rendirent le dernier soupir le jour anniversaire de la déclaration de l'indépendance.



CHAPITRE XXIX

JOHN QUINCY ADAMS (1825-1829)

Adams est accusé d'avoir obtenu la présidence au moyen de la corruption. — Les partis actuels aux États-Unis prennent naissance sous son administration. — Nouveau tarif des douanes. — Début du régime protectionniste aux États-Unis.

MONROE ayant décidé de rentrer dans la vie privée à l'expiration de sa présidence, quatre candidats, le général Jackson, John Quincy Adams, Henry Clay et Crawford, se mirent sur les rangs pour se disputer sa succession. Comme aucun d'eux ne réussit à obtenir le nombre de voix nécessaire (la majorité des suffrages du collège électoral) pour rendre l'élection valide, le choix du président revint à la Chambre des représentants qui appela Adams à la suprême magistrature de la république. C'était un homme énergique, dédaigneux de la popularité et antipathique aux masses à raison de ses allures d'aristocrate prises au contact des grands seigneurs, durant sa carrière d'ambassadeur auprès de plusieurs cours européennes.

Henry Clay avait abandonné la partie et toute son influence et celle de ses amis, mise au service d'Adams, assura l'élection de ce dernier. Adams s'empressa d'appeler Clay au poste de secrétaire d'État. Cette nomination fit pousser de hauts cris à Jackson et à son parti. C'était le prix de la trahison, disaient-ils, le prix des services rendus par Clay à Adams. L'accusation de corruption dirigée contre le président et son ministre ne put jamais être établie.

Si l'époque de Monroe avait vu le règne de la paix, celle d'Adams fut marquée par l'acrimonie de discussions acerbes. A cette période remonte l'origine des partis politiques qui existent aujourd'hui aux États-Unis. Adams se réclamait

des fédéralistes, qui ne comptaient plus comme organisation politique et dont l'héritage était passé aux nationaux républicains, aux whigs, comme on les appelait parfois. A la faction adverse commandait le général Jackson, le chef des démocrates, qui prétendait s'inspirer des idées de Jefferson. L'attachement à l'union, le respect aux droits des États, la soumission aveugle aux volontés populaires, tel était le programme des démocrates, qui puisaient leur force surtout dans le Sud et prenaient l'esclavage sous leur protection. Pendant de longues années, ce parti fournira des présidents à la République.

Il y eut, sous le régime d'Adams, un remaniement sérieux du tarif dans le sens des idées protectionnistes. Les premiers droits à l'importation sur les marchandises étrangères dataient de l'année 1816, et, chose qui parait singulière de prime abord, au regard de l'opposition acharnée que le Sud fit, en 1824, à cette politique — c'était Calhoun, qui avait alors réclamé un relèvement du tarif comme mesure de représailles contre l'Angleterre, car celle-ci gênait l'importation chez elle du coton américain. A cette époque, Calhoun soutenait, ainsi que tous les États à esclaves, que le protectionnisme favoriserait l'établissement de nombreuse manufactures auxquelles le Sud fournirait la matière première. Sa prédiction se réalisa ; mais, par malheur, on négligea de fonder la filature à côté du champ de coton et la Nouvelle-Angleterre, qui avait d'abord vu le nouveau tarif avec un mauvais œil, comprit bientôt tout le parti qu'elle en pourrait tirer. Des manufactures s'élevèrent partout au Nord et, en 1824, ses représentants, mis en appétit par leurs succès, réclamèrent un relèvement de droits qui frapperaient une foule d'articles nécessaires à l'agriculture et aux plantations du Sud. L'opposition à cette augmentation d'impôts se fit violente et ses adversaires la dénoncèrent comme une mesure arbitraire et tyrannique.

La lutte entre les deux grandes sections du pays, sur le terrain économique, commencée à cette époque, se continuera jusqu'à nos jours. On verra, sous la présidence de Jackson, le Sud agriculteur, exaspéré, prêt à résister, *manu militari*, à ce qu'il appelait les exactions de l'industrie de la Nouvelle-Angleterre.



CHAPITRE XXX

LE GÉNÉRAL ANDREW JACKSON (1829-1837)

Portrait du général Jackson, le vainqueur de la bataille de la Nouvelle-Orléans. — Il introduit aux États-Unis le principe du *spoil system*. — Relèvement des droits de douanes. — Le Sud opposé au nouveau tarif. — Menace d'insurrection à la Caroline du Sud. — La doctrine de la *nullification*. — Les trois grands orateurs de l'époque : Henry Clay, Calhoun et Webster.

LA chronique du temps raconte que, lors du vote d'une adresse de reconnaissance à Washington, au moment de ses adieux à la vie publique, il se produisit au sein du Congrès quelques rares murmures de dissentiment et que, parmi les mécontents, un jeune député du nom d'Andrew Jackson se fit remarquer entre tous. Homme tout d'une pièce, d'un caractère violent et emporté, il tenait de ses premières années, passées dans les camps, une rudesse dont les honneurs même de la présidence, à laquelle il fut appelé en 1829, ne le débarrassèrent jamais. La frontière des Carolines qui l'avait vu naître, formait alors la limite extrême de la civilisation du côté de l'ouest, et ses intrépides colons, toujours en guerre avec les Indiens, avaient à résister aux surprises de ces derniers, lorsqu'ils n'attaquaient pas eux-mêmes leurs belliqueux voisins. C'est dans ce milieu que Jackson avait fait son apprentissage de la vie, et il en était sorti batailleur comme pas un. On rapporte que la contradiction le mettait hors de lui et l'empêchait parfois de parler. Soldat intrépide, il devait à sa victoire de la Nouvelle-Orléans — seul avantage sérieux remporté par les Américains sur les Anglais dans la guerre de 1812-14 — une grande partie de sa popularité. Toute observation prenait, à ses yeux, les proportions d'une attaque à son adresse, et gare à ceux qui

s'opposaient à ses desseins, car il ne savait ni oublier ni pardonner. La passion politique primait chez lui la justice, et tout en se réclamant de Thomas Jefferson, l'avocat des droits des minorités, il n'en reconnaissait aucun à ses adversaires vaincus. Andrew Jackson mit en pratique la doctrine américaine qui a prévalu depuis aux États-Unis : *Aux vainqueurs les dépouilles !* Le *spoil system* lui fit destituer tous les fonctionnaires du service civil nommés par ses prédécesseurs. Il alla jusqu'à envelopper dans cette proscription du personnel administratif des vétérans des guerres de la Révolution. Rien ne pouvait le fléchir, excepté la flatterie. De basses adulations valurent la conservation de leurs charges à ceux qui connaissaient sa vanité et surent la caresser.

Une façon de gouverner aussi radicale devait attirer à sa suite tous les aventuriers de la politique, en quête de places. Aussi, le vit-on arriver dans la capitale avec une légion de gens sans aveu, acharnés à réclamer le prix de leurs services. On aurait dit une invasion de barbares d'une nouvelle espèce. Sa tactique était bien faite pour rallier à son drapeau la masse de ces gens sans conviction, qui ne cherchent dans la politique qu'un moyen d'existence, et elle assura sa réélection à la présidence en 1832. Jackson fut le premier président vraiment issu du peuple.

Le compromis du Missouri avait bien marqué l'écart existant entre les idées des deux grandes sections géographiques du pays et leur conflit d'intérêts. Cet écart va maintenant s'élargir d'une façon alarmante et avec les menaces d'une guerre civile que l'énergie de Jackson vint arrêter à temps. La Nouvelle-Angleterre devenait de plus en plus âpre au gain. Le tarif de 1823, qui surélevait celui de 1816, bien que demandé par le Sud dans une heure d'imprévoyance, ne répondait plus à la rapacité du Nord ; il fallait, pour la contenter, encore augmenter les droits à l'importation. A la session de 1832, le Congrès révisa la législation douanière, malgré les protestations des États agricoles, qui qualifièrent la loi nouvelle de « *tarif des abominations* ». D'après le raisonnement de ces derniers, le tarif leur faisait supporter tout le fardeau des dépenses du gouvernement central. En effet, le Sud, privé de manufactures et ne produisant que du

coton, du sucre et du tabac, ou payait tribut à l'industrie du Nord, ou bien au fisc s'il achetait des marchandises étrangères, car ce dernier tirait alors presque tous ses revenus des impôts de douanes.

C'est dans la Caroline du Sud que l'opposition au tarif causa le plus d'agitation. Une convention se réunit à Charlestown, et l'on y formula la fameuse doctrine de la *nullification*, sujet de tant de débats acerbes aux États-Unis durant de nombreuses années. La *nullification*, c'était l'affirmation de l'autonomie des États, l'affirmation de leur droit de reprendre leur souveraineté, dans le cas où le gouvernement central outrepasserait ses pouvoirs. D'après cette doctrine, dont Calhoun s'était fait l'avocat, lorsqu'un État se trouvait lésé par une loi fédérale, il avait le droit de la dénoncer devant une cour de justice de l'État, et de la faire décréter inapplicable chez lui. C'était proclamer la dissolution de l'Union à brève échéance. Pour se conformer à ce principe, la convention déclara que si, au mois de février 1833, le tarif n'était pas modifié, la Caroline se retirerait de la Confédération. La législature de l'État, emboitant le pas aux agitateurs, décrétait la mobilisation d'une force imposante de miliciens pour parer à toute éventualité. Une partie du Sud appuyait la Caroline. Rien n'allait si bien au caractère emporté de Jackson que la lutte, et la réponse à l'ultimatum audacieux de Calhoun ne se fit pas attendre.

Le général Scott reçoit immédiatement ordre de se rendre avec ses troupes à Charlestown, pendant que sommation est faite aux insurgés d'abroger l'ordonnance de *nullification*. La situation est grave, car personne ne veut céder, ni à droite ni à gauche. La guerre civile va-t-elle éclater, se demande-t-on partout ? C'est à ce moment que le génie de la conciliation apparait encore sur la scène, dans la personne de Henry Clay, l'instigateur du compromis du Missouri. Il fait adopter par le Congrès une loi qui modifie profondément la législation douanière, de façon à la rendre acceptable aux intérêts agricoles. On représente à Clay que son intervention va diminuer ses chances d'élection à la magistrature suprême de son pays. « Qu'importe ! répond-il, j'aime mieux être juste que président ».

La conduite du bouillant Jackson, appuyé par les États à esclaves dès lors inféodés au parti démocratique, les avait profondément blessés dans leur orgueil, d'autant plus qu'il se montrait l'adversaire déterminé du protectionnisme. Il ne voulait, comme Calhoun et tout le Sud, qu'un tarif approprié aux seules nécessités du fisc. Mais le président, tout en étant un adversaire de la centralisation et un partisan des droits des autorités régionales, n'admettait pas qu'il fût permis à un État de se retirer de l'Union à son caprice. Le tarif modifié rendit inutile l'ordonnance de *nullification* ; il n'en sera question de nouveau que vingt ans plus tard. Mais les idées dont cette doctrine n'était que la résultante restèrent profondément ancrées dans l'esprit des populations sudistes.

Pour elles, la Confédération américaine n'était qu'un pacte terminable au gré des parties contractantes, bien qu'il soit question, dans la loi fondamentale de 1777, de sa perpétuité. La première Confédération n'avait duré que cinq ans parce que les États ne s'étaient départis que d'une trop faible part de leur souveraineté au profit du gouvernement national. En 1789, leur générosité était allée plus loin. Comme le pacte avait été refait une seconde fois, ce précédent ne les autorisait-il pas à arguer de sa dissolubilité au gré des États qui n'y trouvaient plus leur compte ? Lors du traité de Versailles (1783), l'Angleterre n'avait-elle pas reconnu la souveraineté de chacun des États, et les droits de la souveraineté ne sont-ils pas inaliénables ? La Confédération n'aurait été, selon ce point de vue, que le résultat d'une délégation de pouvoirs. Or, la délégation est essentiellement révocable.

La *nullification* donna lieu à des débats mémorables, auxquels prirent part Henry Clay, Calhoun et Webster ; trois hommes d'État qui sont restés comme la plus haute expression de l'éloquence parlementaire américaine.

Calhoun avait été élu vice-président aux élections de 1828. Homme aussi extrême dans ses idées que Jackson l'était au pôle opposé, il ne devait guère s'entendre avec le président : la rupture se fit avec éclat, et Calhoun reparut au Sénat, comme l'apôtre de la *nullification* et partisan du libre-échange. Il

était d'un caractère chagrin, porté à la solitude et partant, au mysticisme. L'éloquence chez lui, se ressentant de la tournure singulière de son intelligence, était souvent nuageuse. Ces défauts ne l'empêchaient pas de s'emparer de l'esprit des Sudistes. Il avait, à la vérité, accepté les idées et les préjugés de ses amis. Les convictions de circonstance qu'il s'était créées pour les besoins de la cause avaient fini par devenir réelles, et il en arriva à déclarer sérieusement que « l'esclavage est la base la plus stable et la plus sûre des institutions libres ». C'était l'évangile des possesseurs d'esclaves, évangile inspiré par l'intérêt.

Ses erreurs l'avaient rendu cher aux Sudistes qui, lorsqu'il mourut, se sentirent comme atteints dans leurs affections les plus chères. Sur la tombe de leur grand homme, ils inscrivirent ce seul mot : CALHOUN, comme si le rayonnement de sa gloire eût franchi les frontières de son pays pour éblouir l'univers.

L'éloquence de Webster était d'un tout autre ordre et bien supérieure à celle de Calhoun et de Clay. Un historien d'outre-océan estime que ses discours n'auraient pas déparé la tribune anglaise et il les place au premier rang dans l'anthologie américaine. On retrouve en lui le type complet de l'esprit puritain, auquel il appartenait par sa naissance et son éducation. Le caractère ondoyant de Webster et, disons-le aussi, l'intérêt l'entraînèrent à une double volte-face sur deux questions importantes. D'abord libre-échangiste déterminé, il fit du système d'Adam Smith une défense regardée par ses amis comme irréfutable ; puis, lorsque l'ambition lui vint de remplacer Jackson à la présidence, il orienta ses voiles du côté du protectionnisme pour s'attirer les suffrages du Nord. Comme il fallait aussi capter le Sud, il passa, un beau jour, dans le camp des esclavagistes. Cette trahison, dont l'inspiration était trop palpable, porta un coup terrible à sa bonne renommée et acheva de le déconsidérer. Webster lutta toute sa vie contre des embarras d'argent, ce qui ne l'empêchait pas de prendre des airs solennels, frisant le ridicule dans une société démocratique. Il y a souvent un comédien derrière l'orateur, et l'habitude de jouer les grands rôles à la tribune était passée chez lui en seconde nature.

A force de prendre au Congrès des attitudes dramatiques, il avait fini par les apporter en ville. On rapporte que dans une circonstance où on lui présentait un billet à payer, il répondit comme aurait fait un souverain : « *Let it be paid* ». Son attachement à l'Union ne fléchit jamais et lui a inspiré un de ses plus beaux mouvements oratoires.

Pour les hommes de son temps, Clay incarnait l'éloquence idéale. On faisait de longues courses pour l'entendre. Le charme de discours devait tenir à la voix, aux gestes, et à l'action de l'orateur, car ils supportent difficilement aujourd'hui la lecture, tandis que l'on trouve encore du plaisir à lire ceux de Webster. Le comble de son ambition aurait été d'arriver à la présidence ; mais la déception le guettait à chacun de ses efforts tentés pour enlever le prix. A son nom restera attaché le titre de pacificateur.

Ces trois puissantes personnalités appartenant à des camps ennemis, — Clay était *national republican*, Calhoun, démocrate esclavagiste, Daniel Webster, protectionniste, — se trouvèrent, un jour, unis contre Jackson. Celui-ci avait voué une haine invétérée à la Banque des États-Unis, prétendant, comme Jefferson, que son existence était une violation de la constitution. En 1831, le Congrès, ayant renouvelé la charte de cette institution, vit la mesure frappée de veto par le chef de l'État. Vers la fin de sa seconde présidence, il prit sur lui de retirer tous les fonds déposés par le gouvernement fédéral dans la caisse de cette institution, pour les répartir entre quatre-vingt-seize banques d'État, dont les directeurs étaient à sa dévotion. Cet acte arbitraire de Jackson le mit aux prises avec le puissant triumvirat. Leur éloquence entraîna le Congrès a passer condamnation sur la conduite de l'autocrate. Celui-ci, au comble de l'irritation, ne se tint pas pour battu et réussit, à force de manœuvres, à faire biffer du journal du Sénat la résolution qui lui infligeait un blâme bien mérité.

Il se présenta, à la fin de sa présidence, une dernière occasion de donner libre essor à son tempérament chicanier et violent. En vertu d'un traité conclu en 1831, entre les Etats-Unis et la France, celle-ci s'était engagée à indemniser les Américains qui avaient subi des pertes à raison des guerres

de Napoléon. Comme la France ne s'était pas encore libérée en 1834, Jackson intima, dans son message au Congrès, qu'il allait donner ordre de faire des prises sur le commerce français jusqu'à concurrence des huit millions que Louis-Philippe était tenu de payer. Sans l'intervention de l'Angleterre, la guerre aurait éclaté. La France versa la somme réclamée, tout en trouvant le procédé contraire à la courtoisie internationale.

Le régime de Jackson, malgré les agitations politiques, fut prospè reet le département du trésor annonça, quelque temps avant sa retraite, que toute la dette publique des États-Unis avait été acquittée, et qu'il restait encore en caisse un excédant de trente-sept millions de dollars.



CHAPITRE XXXI

MARTIN VAN BUREN (1837-1841)

Van Buren représente les mêmes idées que Jackson. — Crise financière, suite des lois passées sous l'administration précédente. — Le président donne ordre de disperser les groupes armés, réunis à la frontière pour prêter main-forte aux insurgés du Haut-Canada. — Lloyd Garrison inaugure l'agitation anti-esclavagiste.

MARTIN Van Buren, vice-président sous l'administration de Jackson, le remplaça en 1837, ayant remporté la victoire sur ses concurrents, le célèbre orateur Webster et Harrison. Une amitié étroite le liait au vieux général dont il partageait toutes les idées. Pour bien marquer que le régime nouveau n'était, au point de vue de la politique, que la continuation du précédent, Jackson se tint aux côtés de son successeur à la cérémonie de l'inauguration, le 4 mars 1837. Ils se rendirent au Capitole dans la même voiture : un carrosse fait à même les débris de la *Constitution*, la fameuse frégate américaine qui, en 1813, avait capturé la *Guerrière*, vaisseau de guerre anglais.

Déjà à cette époque, la presse attachée à chaque camp s'attaquait avec une violence extrême aux chefs politiques du parti opposé. Les journaux whigs ne se firent pas faute de tourner en ridicule les deux amis, et ce fut surtout Van Buren qui devint le point de mire de ces attaques. Personne ne contestait son habilité, ses talents d'organisateur, qui avaient tant contribué à la ré-élection de son ami, mais les whigs voulaient faire croire que sa personnalité s'effaçait pour ne refléter que les idées de Jackson.

A peine installé, Van Buren vit monter à l'horizon des nuages précurseurs d'un terrible orage. La législation fi-

nancière de Jackson, en favorisant la création d'une multitude de banques, avait aussi ouvert toutes grandes les portes aux spéculations et à l'agiotage. La conséquence naturelle de ces opérations hasardeuses se produisit avec une intensité inouïe. On compta jusqu'à 250 faillites dans une seule journée, à Boston, et la crise sévit avec autant de violence sur les autres points des États-Unis. Toutes les banques suspendirent leurs paiements en espèces ; mais toutes n'allèrent pas jusqu'à la banqueroute, et bon nombre reprirent leur équilibre plus tard.

Lorsqu'un pays souffre d'un embarras quelconque, le peuple est naturellement porté à en faire remonter la responsabilité au gouvernement. Il lui faut toujours trouver une cause, vraie ou fausse, au mal qui l'accable. Dans le cas actuel, ce fut sur Van Buren que s'abattit l'orage attiré par la politique de son prédécesseur. Sa popularité souffrit de la crise et ce retour de l'opinion publique contribua à sa défaite aux élections de 1840.

Une grande agitation règnait au Canada à cette époque : ses habitants étaient en guerre avec les gouverneurs qui, cherchant à concentrer tout le pouvoir entre leurs mains, ne cessaient de contrecarrer la volonté populaire exprimée par les chambres d'assemblée de Québec et de Toronto. Il s'en suivit une double prise de boucliers à l'est et à l'ouest, les insurgés comptant, pour réussir, sur l'intervention des Américains qui la leur avaient fait espérer. On vit s'assembler à la frontière, sous les ordres de Van Rensselaer, des groupes d'individus disposés à prêter main-forte aux Canadiens, d'après l'entente concertée entre les chefs du mouvement et leurs amis de New-York. Mais au moment où ceux-ci allaient se joindre aux insurgés, Van Buren proclama la neutralité des États-Unis et fit disperser les partisans de la rébellion. La *Caroline*, vaisseau américain chargé d'armes et de munitions, qui était venue aborder à Navy Island, dans les eaux canadiennes, fut prise par les volontaires du Haut-Canada aux ordres du colonel Allan McNab : après y avoir mis le feu et tué une partie de l'épuipage, ils l'abandonnèrent au courant au-dessus de la cataracte du Niagara où elle alla s'abîmer (1).

(1) Au sujet de cette attitude de Van Buren, nous trouvons le curieux passage

Une dizaine de citoyens américains, passagers ou matelots de la *Caroline*, perdirent la vie dans cette affaire qui allait, disait-on, fournir au président un sujet de querelles avec l'Angleterre. Van Buren n'en fit rien ; il se contenta d'exprimer à l'ambassadeur anglais, à Washington, le regret que lui causait cette attaque des milices canadiennes lorsqu'il s'efforçait de maintenir l'ordre à la frontière. Le président fit alors preuve à l'égard de la Grande-Bretagne d'une bienveillance que l'on a rarement vue chez ses successeurs.

Si les auteurs du *Missouri Compromise* s'étaient flattés d'avoir réglé à jamais la question de l'esclavage, leur illusion fut de bien courte durée. Elle s'imposait dès 1836 à l'attention publique sous un nouvel aspect. Il ne s'agissait plus maintenant de cantonner la servitude dans quelques États et de la repousser des autres. Il se rencontra dans la personne de William Lloyd Garrison, un apôtre qui réclamait son extirpation du sol américain. C'est la croisade que va dès lors prêcher son journal, au titre significatif : *The Liberator*, et dans laquelle s'enrôleront ses nombreux partisans, les abolitionnistes. La violence et l'exagération font souvent vivre les partis formés pour le triomphe d'une grande idée, Garrison ne se fit pas faute d'en user, et lorsque, pour l'apaiser, on lui démontrait que l'œuvre des pères de la patrie ne défendait pas l'esclavage, il répliquait que « la Constitution n'était qu'un pacte avec le péché et une convention avec l'enfer ».

De la presse, l'agitation pénétra au Congrès, et un jour qu'un représentant demandait de déchirer le compromis du Missouri, la députation du Sud quitta la salle des séances pour aller délibérer ailleurs. Lorsqu'elle revint à son poste pour faire part de sa résolution, prise en conciliabule, de demander le démembrement de l'Union si la convention solen-

qui suit, dans une lettre de L. J. Papineau à M. Christie, en date du 9 octobre 1854. Parlant de la tyrannie du juge en chef Sewell, exercée depuis 1797 jusqu'à 1837 et de l'insurrection, il écrit : « Que de provocations, et combien la vengeance a été cruelle et excessivement disproportionnée aux fautes ! Celles-ci, en 1837, ont été soudaines, imprévues, et ont mis en danger la domination anglaise plus qu'on ne le croit communément. Or, le plus léger succès à Toronto ou à Montréal aurait entraîné, malgré le président des États-Unis, son gouvernement à l'appuyer. Dans le cercle de ses intimes, plusieurs voulaient donner cet appui. Ce ne fut pas tant moralité chez lui que circonspection qui l'arrêta ».

nelle de 1821 n'était pas respectée, l'épouvante se répandit au Congrès. Sous le coup de l'émotion, il se produisit une réaction contre les agissements des abolitionnistes, et il fut décrété, à quelques jours de là, qu'à l'avenir la Chambre des représentants ne tiendrait nul compte des nombreuses requêtes réclamant la suppression de l'esclavage.



CHAPITRE XXXII

HARRISON-TYLER (1841-1845)

Harrison, élu président en 1840, meurt un mois après son inauguration. — John Tyler, le vice-président, le remplace. — Le Texas se déclare indépendant. — Sam Houston et les Américains établis dans ce pays défont les troupes mexicaines. — Le Texas, constitué en républbique, demande son entrée dans l'Union. — Tyler favorise cette demande.

VAN Buren ambitionnait une réélection, et ses amis le mirent en nomination. Le choix des whigs, ses adversaires, devait naturellement se porter sur Henry Clay, l'homme le plus remarquable de l'époque, le sauveur du pays à deux reprises. Mais, comme cela s'est souvent renouvelé depuis aux États-Unis, les manipulateurs d'élections préférèrent la médiocrité au mérite, car elle offre moins de prise à la critique, qui peut toujours travestir les actes de ceux qu'elle prend à partie. Ils mirent donc sur les rangs le général Harrison, ancien officier vainqueur des sauvages à Tippecanoe (1811), affaire de peu d'importance.

Comme c'était un homme sans valeur politique réelle, on créa une légende autour de son nom. On en fit un héros, un foudre de guerre et, afin de plaire au Sud, il fut décidé de lui accoler, comme candidat à la vice-présidence, un représentant de a Virginie, John Tyler dont les opinions étaient loin de cadrer avec celles des whigs. « Mais qu'importe » ? disaient les meneurs, « la vice-présidence enchaînera sa liberté d'action, et nous n'aurons pas à appréhender son hostilité ». Nous verrons dans l'instant qu'ils comptaient sans le chapitre de l'imprévu.

Les whigs, pour faire mousser cette double candidature, montèrent une de ces gigantesques campagnes électorales

à grand orchestre, comme l'on n'en voit qu'aux États-Unis. Pour faire pièce à Van Buren qui, d'après la légende, mangeait dans de la vaisselle plate et buvait dans des coupes de vermeil, les whigs posèrent leur candidat en modèle de la simplicité primitive. « C'est un homme qui passe sa vie dans un *log house*, disait-on, mange son pain sec et ne boit que du cidre » (*hard cider*). Dans tous les États-Unis, on traînait en procession la *log house* d'Harrison et un tonneau rempli de son breuvage aimé. Pour lui faire honneur, ses partisans faisaient force libations de cidre aigre qui leur tirait les larmes des yeux tout en stimulant leur enthousiasme. Il n'était guère question de principes en tout ceci ; mais on voulait combattre les démocrates avec des moyens analogues à ceux qui avaient naguère assuré la seconde élection de Jackson.

La victoire se rangea du côté des whigs auxquels elle ne profita guère, car la mort enleva Harrison, un mois après son entrée au Capitole.

Tyler, qui le remplaça, se plut, durant toute sa présidence, à contrecarrer les desseins d'une partie de ses partisans politiques divisés en deux factions. A deux reprises, il frappa du veto présidentiel des projets de lois qui créaient une *Banque des États-Unis*, alléguant, pour justifier cette mesure de rigueur, que cette création appartenait aux divers États. Il faut voir, dans la conduite de Tyler la continuation de la querelle qui avait eu lieu sous l'administration de Washington, lors de l'établissement de la première banque. Tyler partageait sur ce point les idées de Jefferson et de Jackson. Après le second désaveu de la mesure, tous ses ministres, moins Webster, donnèrent leur démission.

Ce conflit eut bientôt fait de miner le crédit du président, et, comme il avait l'ambition de prolonger son séjour à la Maison Blanche, il crut qu'il se referait une popularité en favorisant l'annexion du Texas aux États-Unis. Dès 1821, un grand nombre d'Américains du Sud s'étaient établis sur ces possessions mexicaines avec l'intention de les faire entrer, un jour ou l'autre, dans la grande République. Lorsqu'ils se sentirent assez forts pour exécuter leur projet, ils prirent prétexte des difficultés qui bouleversaient le Mexique pour

refuser de reconnaître ses lois. Le président Santa Anna marcha contre les rebelles, qu'il vainquit dans les premiers engagements, pour tomber ensuite entre les mains du général Sam Houston à la bataille de San Jacinto. Se déclarer indépendants du Mexique et proclamer la république fut le second acte de la comédie montée par les Américains établis au Texas. Il restait à en jouer le troisième, et c'est à Washington qu'il se déroula.

Le Texas (1) demanda son annexion aux États-Unis (1844), le Sud l'appelait de tous ses vœux, car il entrevoyait dans cet accroissement de territoire un appoint à son influence, comptant bien que l'esclavage s'y développerait comme dans le pays environnant. Quelle force ne tirerait-il pas du Texas, assez vaste pour former quatre nouveaux États, qui lui donneraient huit votes de plus au sénat ! Comme il était naturel, la Nouvelle-Angleterre et ses alliés s'efforcèrent de faire échec à ce projet qu'ils ne voyaient d'un bon œil qu'en autant qu'il favorisait l'acquisition d'un riche pays.

On finit par s'entendre, au Congrès, en acceptant une proposition comportant l'entrée du Texas, comme un seul État, avec faculté laissée aux citoyens américains qui s'y établiraient plus tard, de décider si l'esclavage y serait admis, ou non. Le président Tyler fit un traité avec la jeune République sur les bases de cette résolution, et elle devint partie intégrante des États-Unis en 1845.

La question de l'annexion du Texas avait servi de champ de bataille aux partis, lors de la campagne présidentielle de 1844. Polk portait le drapeau des démocrates, partisans déclarés de l'acquisition du nouveau territoire, et Henry Clay, celui des whigs. Si l'éminence du talent, les services publics, le prestige de l'éloquence pesaient d'un grand poids dans une démocratie, ce dernier l'aurait emporté sur son concurrent, homme de peu de valeur. Mais l'illustre orateur qui, en deux circonstances, avait appaisé, au moyen de compromis, les partis prêts à en venir aux mains, s'imagina qu'en

(1) Le général Grant dit dans ses Mémoires : The occupation, separation and annexation, were, from the inception of the movement to its final consummation, a conspiracy to acquire territory out of which slaves states might be formed for the American Union.

prêchant la conciliation au peuple, il réunirait autour de son nom la majorité des électeurs. C'était vouloir jouer un jeu difficile. La multitude, portée aux extrêmes et à chercher la conclusion à côté des prémisses, n'est guère apte à goûter les moyens termes. L'état d'esprit de Clay le tenait dans l'indécision, et nombre de whigs, opposés à l'entrée du Texas dans l'Union, prirent ombrage de ses déclarations ambigues. Était-il favorable à ce grand projet ? Son programme ne donnait pas de réponse sur ce point. Or, ses amis du Nord n'en voulaient pas car si, d'un côté l'annexion du territoire projeté donnait un surcroît de force au Sud, et menaçait de ramener avec violence la querelle de l'esclavage, elle pouvait aussi entraîner une guerre avec le Mexique, qui n'avait jamais reconnu l'indépendance du pays arraché à son empire, au mépris du droit international. En voulant ménager le Sud, le chef des whigs heurta de front les abolitionnistes, qui lui tournèrent le dos au moment décisif et Polk fut élu.

Il fut aussi question durant cette élection d'une difficulté pendante entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, au sujet des frontières du côté de l'Orégon. Les démocrates avaient inventé, pour présenter l'affaire au peuple d'une façon théâtrale, une de ces formules à effet, qu'ils affectionnent, « *fifty-four forty or fight* », disait-on. Ce qui voulait dire que si l'Angleterre ne cédait pas la latitude «54°40'» aux États-Unis comme frontière, ce serait la guerre. Après l'élection, les chauvins acceptèrent sans protestation la ligne 49 que proposait l'Angleterre.

Lorsque le pays se ressaisit, après l'effervescence électorale, la défaite de Clay lui apparut comme un désastre national. Ses partisans, au désespoir, eurent la faible consolation de voir les plus sensés parmi les vainqueurs rougir de leur victoire.



CHAPITRE XXXIII

JAMES KNOX POLK (1845-1849)

Les États-Unis déclarent la guerre au Mexique. — Ce dernier ne peut résister aux forces américaines. — Il est obligé de céder, par le traité de Guadeloupe-Hidalgo, le Nouveau-Mexique, le Nevada, la Californie et l'Arizona. — Les abolitionnistes attaquent l'esclavage au Congrès.

DEPUIS longtemps, un groupe considérable d'hommes politiques des États-Unis jetaient un regard d'envie sur les fertiles régions qui s'étendent des frontières de la Louisiane à l'océan Pacifique. Ce territoire aussi vaste que l'Europe ne cessait d'exciter les convoitises des États voisins qui en connaissaient les richesses incalculables. Déjà le Texas était possession américaine, et sa facile conquête avait excité la rapacité des vainqueurs, bien décidés à dépouiller d'une partie de ses terres ce Mexique que, vingt ans plus tôt, ils avaient accueilli avec enthousiasme, comme république-sœur, pour la présenter à l'assemblée des nations. Toutes les démonstrations faites à cette voisine, lors de la promulgation de la doctrine Monroe, cachaient mal les desseins dès lors formés de ne l'embrasser que pour mieux l'étouffer.

Il fallait un prétexte à l'agression américaine et la diplomatie sût le trouver. Elle prétendit que les frontières du Texas, placées par le Mexique à la rivière Nueces, s'étendaient jusqu'au Rio Grande. Remarquons que le gouvernement américain, lorsqu'il dût régler des affaires de ce genre avec la Grande Bretagne, soit du côté de l'Orégon, soit du côté du Nouveau-Brunswick, a toujours eu recours à un arbitrage international. Mais ici la partie contestante, n'ayant pas à sa disposition une puissante marine comme l'Angleterre,

il n'était pas de mise de lui témoigner le moindre égard. Aussi, ordre fut immédiatement donné au général Taylor d'occuper militairement le territoire situé entre ces deux cours d'eau. Il ne restait plus au Mexique qu'à prendre les armes. L'issue de la lutte ne pouvait être douteuse. Si ce pays n'avait pas été de force à résister au Texas, comment pouvait-il tenir devant les armées des États-Unis ? Il s'est trouvé des historiens qui ont conclu de l'attitude des Mexicains cherchant à repousser l'invasion, qu'ils avaient été les agresseurs. Oui, sans doute, tout comme l'agneau de la fable a commencé la querelle avec le loup.

La résistance du Mexique fut longue et désespérée. Chaque pouce de terrain dût être enlevé de haute lutte. Mais la victoire devait rester au nombre et le général Scott, qui avait pris le commandement en chef, finit, après deux années de combats, par amener les ennemis à ses pieds. Ils ne se rendirent que le couteau du vainqueur sur la gorge.

Pendant que cet officier faisait la conquête du Mexique, dictant les conditions de la paix à Mexico, la sinistre comédie du Texas se répétait dans la Haute-Californie. Des aventuriers venant des États-Unis s'y étaient établis et lorsqu'ils se sentirent assez forts, ils formèrent le complot de l'annexer à l'Union. La marche à suivre était toute indiquée ; l'exemple du Texas était récent et très encourageant pour des gens sans scrupule. Quel moment pouvait être plus favorable pour faire éclater la conspiration que celui où le Mexique succombait sous les coups de son puissant adversaire ? La république fut proclamée dans la région convoitée et le capitaine Frémont, qui se trouvait comme par un heureux hasard à la frontière du territoire voisin, à la tête d'un nombreux corps d'explorateurs, se porta au secours des vctimes de la tyrannie mexicaine. Peu de temps après, la Californie passait sous le drapeau étoilé.

C'est dans ce beau pays où semble s'être réalisé le rêve d'un poète, tellement la douceur du climat, la richesse et la fertilité du sol y ouvrent à l'homme des perspectives de bonheur, qu'avaient été établies les célèbres et admirables *missions* de San Gabriel, de Monterey et de San Diego. Leur fondation remontait à l'année 1679 et l'œuvre qu'elles pour-

suivaient : la conversion et la civilisation des sauvages, avait eu pour initiateur le P. Junipero Serra, dont le nom est tenu encore aujourd'hui en haute vénération dans toute la Californie. Durant environ cent-cinquante ans, il règna, au sein de ces communautés sur lesquelles veillait le dévouement inspiré par la religion, une prospérité et une félicité auxquelles l'humanité aspire sans cesse, mais qu'elle ne connait que rarement. D'année en année, les Indiens venaient se grouper dans ces oasis consacrés à leur bien être. L'existence régulière qu'il leur fallait y accepter leur semblait bien supportable, en face des misères inséparables de la vie aventureuse d'autrefois. Au centre de chacune de ces missions, s'élevait un vaste établissement comprenant une église, un couvent, des ateliers et des habitations où logeaient les indigènes. Au son de l'Angelus du matin, presque tous les habitants partaient pour les immenses fermes qui dépendaient des missions, et le labeur varié des champs commençait sous la direction des moines. La culture de la vigne, introduite en Californie par les Franciscains, y réussit admirablement ; ce fut l'origine d'une industrie qui, aujourd'hui, promet de devenir, avant longtemps, une des principales sources de la fortune publique de cette partie des Etats-Unis.

Ce régime quasi patriarchal, reflet de la vie simple des premiers âges du monde, exerçait l'influence la plus salutaire sur les indigènes, dont les mœurs, sous le double effet de la foi et d'une instruction appropriée à leur intelligence, s'adoucissaient de jour en jour.

Cet âge d'or prit fin après la révolution du Mexique. La prospérité des missions ne pouvait manquer de frapper les chefs de la nouvelle république. Leur trésor était vide et il y avait, à portée de la main, assez de richesses amassées par une sage administration pour le remplir en partie. A l'heure où ce contraste s'établit dans l'esprit des radicaux maîtres du pays, le sort des missions fut décidé. Sous prétexte que les moines exploitaient les Indiens et que toute leur œuvre n'était que de la servitude déguisée, on fit main basse sur les propriétés de ces religieux qui durent s'exiler. Les Indiens retrouvèrent forcément la liberté et la misère. Durant de longues années, ces prétendues victimes de l'esclavage

ne cessèrent de demander la bienfaisante oppression, hélas, évanouie des bons Pères.

La religion et l'esprit de travail s'étaient associés pour créer une de ces communautés idéales que les réformateurs modernes rêvent sans cesse, mais ne réalisent jamais, parce qu'ils échappent à l'influence bienfaisante qui dominait la mission de St-Gabriel et ses voisines de la Haute-Californie. La réputation de vertu des moines a survécu aux changements politiques, et aujourd'hui encore le nom du P. Junipero Serra, le plus célèbre d'entre eux, est tenu en haute vénération, aussi bien parmi les protestants que chez les catholiques.

Le traité de Guadeloupe-Hidalgo (1848) donnait aux États-Unis les immenses contrées du Nevada, de la Californie, de l'Arizona et du Nouveau-Mexique. Comme si les Américains eussent senti que leur conquête avait été trop facile et trop peu honorable, ils donnèrent au Mexique quinze millions de dollars à titre de compensation pour le territoire qu'on lui enlevait. Les peuples comme les individus voient souvent les châtiments suivre leurs fautes de près. Les États-Unis firent la triste expérience de cette vérité ; ce fut de ces annexions, faites au mépris du droit que surgit, de nouveau, avec une intensité inquiétante, la grande lutte, — la lutte mortelle du Nord et du Sud — sur la question de la servitude. La responsabilité de ces conquêtes retombait au premier chef, sur les Eats à esclaves et c'est sur eux que s'abattra, par un juste retour des choses d'ici-bas, le plus fort de la tempête dont les horreurs se préparent. Dès ce moment toute la politique américaine gravite autour de la question servile avec une fatalité qui déroute les prévisions de la sagesse humaine. On avait pensé, au sud de la ligne 36° 30' frontière méridionale du Missouri, que cet accroissement de territoire fortifierait la cause de la servitude, car le travail des noirs s'imposait au Texas et au Nouveau-Mexique, placés dans les mêmes conditions climatériques que la Louisiane et ses voisines. Les adversaires des esclavagistes eurent bien vite deviné ce plan et aussi s'ingénièrent-ils à y faire échec. Lorsqu'en 1846, le Président Polk demandait au Congrès un crédit de trois millions pour soutenir la guerre, M. Wilmot essayait de greffer à l'application de cette somme la con-

dition qu'« à l'avenir l'esclavage serait exclus de tous les territoires qui entreraieint dans l'Union ».

Cette proposition fut écartée à la session de 1846, mais la députation sudiste, dirigée par Calhoun, ne put, l'année suivante, l'empêcher d'être incorporée à la loi. Ce fut la première attaque et le premier succès des abolitionnistes auxquels la verve et la violence de Lloyd Garrison gagnaient sans cesse de nouveaux adhérents. C'est vers ce temps que les négrophiles, surnommés *Free soilers*, mirent un candidat sur les rangs : l'ex-président Van Buren. Ce dernier ne put obtenir la victoire. Elle se rangea du côté du général Taylor, un des héros de la campagne mexicaine, représentant des whigs, qui battit le général Cass, le porte-drapeau des démocrates; mais le pays apprit avec étonnement que les *Free soliers* étaient entrés en campagne au chiffre de 300,000. Leur nombre ira toujours en grandissant jusqu'au jour où il sera assez considérable pour assurer l'élection de Lincoln et le triomphe de la cause de l'émancipation.



CHAPITRE XXXIV

LE GÉNÉRAL TAYLOR ET FILLMORE (1849-1853)
FRANKLIN PIERCE (1853-1857)

L'agitation anti-esclavagiste redouble de violence sous la présidence de Taylor. — La Californie demande à entrer dans l'Union comme État sans esclaves (1850). — La lutte s'engage sur ce point. — Clay propose un compromis qui ajourne la solution définitive de la question. — Franklin Pierce, candidat des démocrates, est élu président en 1852. — Formation du parti des *Know-Nothings*. Propagande abolitionniste. — La *Case de l'oncle Tom*. — L'affaire du Kansas-Nebraska, préliminaire de la guerre. — John Brown.

AVEC l'administration du général Taylor, à qui ses succès au Mexique avaient fait une certaine popularité, nous entrons dans la période la plus mouvementée de l'histoire des États-Unis depuis la Révolution. De 1840 à la guerre de la sécession 1860, une force occulte semble pousser les partis l'un contre l'autre et se jouer des plus habiles combinaisons imaginées pour prévenir un choc terrible. C'est en vain que les plus puissantes intelligences s'efforcent de contrôler la multitude : la direction leur échappe, et elles deviennent elles-mêmes les instruments de cette influence qui semble lancer un amer défi à la conciliation. L'antiquité aurait aperçu au milieu du trouble des meilleurs esprits, impuissants à détourner la marée montante des passions, la fatalité planant au-dessus du pays pour le pousser vers l'abîme. Le penseur chrétien y voyait une de ces impulsions, imprimées d'en-haut pour la punition des crimes du peuple, tellement tout ce qui se passe est en dehors de la logique ordinaire des événements, du cours journalier des affaires humaines.

Que la Nouvelle-Angleterre n'ait pas visé, durant de lon-

gues années, la fin de l'esclavage, cela est de toute évidence. Jusqu'ici son ambition s'était bornée à l'empêcher de pénétrer dans ses limites. Toute la législation du Congrès, durant soixante ans, témoigne de cette attitude des États libres. Lorsque William L. Garrison prêche, en 1830, l'évangile anti-esclavagiste, il parle longtemps dans le désert et on le regarde à Boston et à New-York, lui et les abolitionnistes, comme de dangereux agitateurs. Peut-être seraient-ils restés isolés si les erreurs, les provocations du Sud n'étaient pas venues leur fournir des adhésions en grand nombre et rendre acceptable une idée qui répugnait, à l'origine, à l'opinion publique.

Une acalmie avait suivi le Proviso Wilmot (1846). On se félicitait du retour de la paix et de l'harmonie au Congrès, lorsque la demande, faite par la Californie d'entrer dans l'Union (1850), mit de nouveau les deux partis aux prises, au Sénat et dans la seconde chambre. La constitution que cet État s'était donnée ne comportait pas l'établissement de l'esclavage ; mais comme une partie de son domaine s'étendait au-dessous de la ligne 36° 30', limite de la terre franche, le Sud protesta contre cette violation du Compromis du Missouri. Durant dix mois — une des plus longues sessions connues à cette époque, — les factions se déchirent à ce sujet, ainsi que sur celui de l'organisation du territoire de l'Utah, de l'esclavage dans le district de Colombie, du droit des propriétaires d'esclaves de poursuivre les noirs fugitifs jusqu'en pays libre, et de la délimitation de la frontière du Texas et du Nouveau-Mexique. C'est ce que Henry Clay appelait « les cinq plaies saignantes de la patrie ». Le célèbre *pacificateur*, longtemps absent du Sénat, y était revenu, en même temps que Calhoun, pour reconstituer avec Webster le « grand triumvirat ». Au milieu des passions chauffées à blanc, la branche d'olivier offerte par Clay aux combattants, produit un effet aussi étrange que les lamentations de Calhoun qui, avec ce sens prophétique, des grandes intelligences sur le point de s'éteindre, trace un sombre tableau des malheurs prêts à fondre sur la république. Webster met ce qui lui reste de sa grande éloquence au service de la conciliation et conjure le Congrès de prêter l'o-

reille aux supplications de Clay, et d'accepter sa mesure, l'*omnibus bill*, destiné dans les desseins de son auteur à guérir toutes « *les plaies saignantes* ».

C'est la dernière fois que ces illustres orateurs paraissent ensemble au Congrès. Calhoun, malade et trop faible pour prendre la parole, se fait porter à son siège pour assister à la lecture de son discours faite par un de ses collègues au milieu d'un silence solennel. Quelques jours plus tard, il tombe malade et meurt au plus fort de la tourmente (31 mars 1850), heureux de n'avoir pas vu les déchirements de la patrie, et emportant dans sa tombe les regrets de ses concitoyens frappés dans leur affection. Enfin, de guerre lasse, les partis en viennent à une entente, sur les bases du compromis Clay. D'après cet accord, la Californie entre dans l'Union à titre d'État libre. Comme compensation, on accorde au Sud le droit de rechercher sur tous les points du territoire américain les esclaves fugitifs. De plus, il est décidé qu'à l'avenir, — ce qui est l'annulation du pacte du Missouri, — il appartiendra à chaque État, quelle que soit sa position par rapport à la ligne 36° 30', de décider si la servitude existera, ou non, dans ses limites. Le dénouement tant redouté est ainsi ajourné. On se félicite de toutes parts ; la prévoyance humaine, disant son dernier mot, a enterré toutes les causes de querelle entre les différentes parties de la république. Dans son enthousiasme, le président Fillmore, qui avait succédé à Taylor enlevé dix-huit mois après son installation à Washington, déclarait qu'il regardait le compromis Clay comme le « *règlement final, en principe et en fait, des questions dangereuses auxquelles il se rapportait* ».

L'enthousiasme officiel passa à la multitude et, durant l'élection présidentielle de 1852, c'est à qui, des whigs et des démocrates, feraient le plus d'éloges du dernier compromis, nouveau gage de la concorde universelle. Le candidat démocrate, Franklin Pierce, fut élu, son concurrent, le général Scott, s'étant aliéné le Sud par ses réticences au sujet de l'esclavage. La défaite des whigs conduisit à la désagrégation complète de ce parti, dont les survivants se fondirent dans les rangs des républicains qui avaient aussi absorbé les *Free soilers*.

Le compromis Clay, résultat de concessions réciproques qui paraissaient naguère inacceptables, n'avait pas désarmé les anti-esclavagistes. Une campagne très active fut menée contre la loi qui permettait aux propriétaires d'esclaves de poursuivre les noirs dans les États libres. Cette loi tenait beaucoup au cœur du Sud, à tel point qu'elle l'avait engagé à accepter l'entrée de la Californie dans l'Union à titre de terre franche. Les abolitionnistes en gênèrent le plus possible l'exécution en favorisant la fuite des esclaves. Leur hostilité ne s'arrêta pas à cette manœuvre; elle réussit à faire passer par plusieurs législatures d'État des mesures appelées: *Personal liberty acts*, qui déclaraient nul et non applicable (*nullified*) le statut fédéral. Rien ne pouvait autant que cette législation soulever les passions du Sud.

C'est vers cette époque que l'on vit entrer en scène une faction qui fit beaucoup de bruit durant un certain nombre d'années. Elle avait pris le nom d'*American party ;* mais elle est mieux connue sous celui de *Know-nothing*, parce qu'à toutes les interrogations faites sur le but secret de leur association, ses membres répondaient: « *I know nothing*, je ne sais rien ».

Leur programme fut bientôt connu: il visait l'exclusion des catholiques de toutes les charges publiques au profit de l'élément puritain. Le terrain que les émigrés irlandais, arrivant en grand nombre, gagnaient de jour en jour, avait servi de prétexte à la formation de ce parti de fanatiques, qui fut assez nombreux pour mettre un candidat, Van Buren, sur les rangs à l'élection présidentielle de 1852. L'influence des *Know-nothings* devint prépondérante aux Congrès de 1854 et de 1855. Mais l'exagération de sa doctrine provoqua une réaction qui fut fatale à ce parti. Son tempérament avait des affinités avec celui des *Free soilers*, dont il ne tarda pas à grossir les bataillons. Qui ne reconnaîtrait dans les *Know-nothings* les ancêtres de l'*American protestant association* actuelle et de sa contrefaçon canadienne la P. P. A ? Voilà les éléments qui vont former une nouvelle organisation politique: le parti républicain, la grande armée de la liberté. Il ne lui entre pas alors à l'esprit de monter à l'assaut de l'esclavage ; mais lorsque le choc inévitable, prévu par Jefferson

et, plus tard, par Seward, se produira, la logique implacable des faits le mettra au service de la politique agressive de Lincoln.

Il ne manque rien pour la discipliner, cette armée, et l'exciter à la lutte ; chaque jour lui apporte un nouveau stimulant. Tantôt c'est le Sud qui pousse les flibustiers Lopez et Walker à s'emparer de Cuba pour annexer aux États-Unis cette île vouée elle aussi à la servitude ; tantôt c'est le Nord qui s'oppose à l'exécution de la loi qui permet aux propriétaires d'esclaves de poursuivre chez lui les noirs fugitifs. La chaire, la presse et la littérature se mettent de la partie. Mme Beecher Stowe jette dans la fournaise (1852) un aliment combustible d'une intensité extraordinaire. Partout on dévore les pages émues de la *Case de l'oncle Tom ;* partout on se passionne sur ces descriptions des malheurs de l'esclavage. La peinture était-elle vraie ou trop poussée aux couleurs sombres ? Sa terrible description de la vie des noirs reflétait un grand fonds de réalité : personne n'a contesté l'existence des ventes de nègres, avec la dispersion aux quatre coins de l'horizon des membres d'une même famille ; les faits de brutalité journalière mis à la charge de certains planteurs; les chasses aux noirs fugitifs avec des chiens dressés à les traquer, et mille autres horreurs de la servitude avec son cortège d'immoralités dépravantes. Ce livre eut un succès inouï. Traduit d'abord dans toutes les langues de l'Europe, il passa ensuite dans plusieurs idiomes de l'Orient. Il s'en vendit 400,000 exemplaires aux États-Unis, et 500,000 en Angleterre. Les pages vibrantes de passion de l'*Uncle Tom* créaient partout, contre l'institution chère au Sud, une répulsion universelle.

Grâce à son alliance avec les démocrates de la Nouvelle-Angleterre et de l'Ouest, le parti esclavagiste fait tête à l'orage avec succès, et se montre d'une imprudence incompréhensible. Il s'exalte à la lutte ; au lieu de se tenir sur la défensive, cantonné dans ses retranchements, que personne ne songe encore à forcer, il provoque ses adversaires et foule lui-même aux pieds le principe du compromis du Missouri, sa sauvegarde, qu'il fait déclarer nul et non avenu par la fameuse loi du Kansas-Nebraska (1854).

En vertu de cette loi dont Stephen A. Douglas, un des chefs des démocrates et représentant surtout l'opinion sudiste, était l'auteur, les territoires du Kansas et du Nebraska pouvaient se constituer en États sur les bases les plus larges. Faculté était laissée à leurs habitants de décider si l'esclavage y existerait, ou non, bien que cette contrée soit sise au nord de la ligne 36° 30'. Un article de la loi donnait à tous les colons le droit de participer à l'élection des délégues qui seraient chargés de préparer une constitution, quelle qu'eût été la durée de leur résidence dans le territoire. Sumner et Seward, deux des hommes les plus marquants de l'époque, dénoncèrent cette loi comme une violation de la foi jurée, comme une odieuse tentative d'introduire l'esclavage au-delà de la ligne du Missouri. Douglass, surnommé le « petit géant », à raison de sa petite taille et de sa grande énergie, ne voulut rien entendre, bien décidé qu'il était de mettre à exécution un projet destiné selon son dessein à fortifier le Sud, mais qui ne réussit qu'à précipiter la crise et à tourner à la perte de ses auteurs.

Au premier rang des anti-esclavagistes se faisaient remarquer Seward et Sumner dont nous venons de mentionner les noms. Ce dernier attaquait sans ménagement le Sud qui rugissait sous les pointes acérées de son éloquence. Sa violence à l'adresse [illegible] sénateur Brooks fut telle que le [illegible] de celui-ci se porta à des voies de fait sur la personne de Sumner en pleine chambre (1856). Les blessures que reçut, en cette occasion, le chef des abolitionnistes l'obligèrent de se tenir éloigné de la vie publique durant trois ans.

William H. Seward fut aussi un adversaire ardent de l'esclavage. Sa parole enflammée soulevait les masses, et ses discours au Sénat, dans lesquels il annonçait comme prochaine la lutte de la liberté et de l'esclavage, *the irrepressible conflict*, et montrait le pays obéissant à une loi supérieure à celle des hommes, *higher law*, créèrent une profonde sensation aux États-Unis. Candidat rival de Lincoln à la convention de Chicago, en 1860, il dut s'effacer devant ce dernier qui, après son élection à la présidence, en fit son principal ministre.

A peine la loi du Kansas-Nebraska a-t-elle reçu la sanction

du président que, de tous les points de la Virginie, de la Caroline et du Missouri, partent des colons qui vont planter leur tente dans le Kansas. Il s'agit de contrôler l'influence politique de façon à donner au futur État une constitution autorisant la servitude. Que va faire la Nouvelle-Angleterre en face de cette entreprise si hardie de son ennemi ? Ce serait mal connaître l'esprit puritain que de penser qu'il restera indifférent à la stratégie sudiste. Pour déjouer la conspiration esclavagiste, les abolitionnistes se mettent en campagne, prêchant la croisade de la liberté, et envoient, de leur côté, des émigrés qui chercheront, eux aussi, à s'emparer du pouvoir. Comme des collisions sont à craindre entre ces fanatiques, Henry Ward Beecher, frère de Mme Beecher Stowe, fait des quêtes dans son église pour payer les armes expédiées aux anti-esclavagistes. Trois mille *clergymen* de la Nouvelle-Angleterre l'aident dans cette œuvre pie.

Cette double course au pouvoir amène la formation, dans ce territoire, de deux conventions, l'une siégeant à Lecompton, et l'autre à Topeka. La première reconnaît l'esclavage comme institution du futur État, et l'autre le proscrit. C'est à la première que l'administration de Franklin Pierce finira par donner son approbation (1856). L'agitation amène des conflits à main armée ; les incendies, les meurtres sont à l'ordre du jour. Au milieu de ces scènes de désordre, prélude de la guerre civile de 1861, apparaît pour la première fois sur la scène la figure sinistre de John Brown, espèce d'illuminé que la littérature anti-esclavagiste a jeté dans le mouvement. C'est avec grande peine que le général Geary, envoyé par le gouvernement pour rétablir la paix, accomplit sa mission

L'élection présidentielle de 1856 se fait au milieu d'une émotion générale. Trois candidats sont sur les rangs : James Buchanan représente les démocrates du Nord alliés à ceux du Sud ; le général Frémont (1), les républicains ou anti-es-

(1) Le général était d'origine canadienne-française. Il était le fils de Louis-René Frémont, parti de Québec vers 1800 pour s'établir en Virginie. A l'époque de sa candidature, le général Frémont entra en correspondance avec le Dr Frémont de Québec, son cousin-germain et père de M. Jos. Frémont, représentant du comté de Québec aux Communes (1896). Ses adversaires prétendaient que le général était né à Québec, non citoyen américain et par conséquent inéligible. Il obtint de son cousin la preuve authentique que c'était son père et non lui qui était né

clavagistes qui, dans leur programme, proclament *« qu'il est du devoir du Congrès de proscrire dans les territoires ces deux restes de la barbarie : la polygamie et l'esclavage »* et Fillmore, l'*American party*. Buchanan l'emporte avec 174 voix ; son concurrent en obtient 115 ; les *Know-nothings* n'en recueillent que 14 (1).

à Québec. Le célèbre général, dont la mère était une américaine, Ann Beverley Whiting, épousa en 1841, Miss Benton, belle-sœur du baron de Gauldrée Boileau, qui fut le premier consul de France au Canada.

(1) Les mormons, secte religieuse qui doit sa fondation à un certain John Smith, étaient allés s'installer sur les bords du lac Salé après avoir été chassés de l'Illinois (1847) où leur conduite avait révolté la population. Leur croyance, fondée sur les prétendues révélations d'un prophète appelé Mormon qui n'a jamais existé, offrait un bizarre mélange de faussetés mêlées à quelques vérités. Elle autorisait la polygamie. Le président Fillmore avait nommé Brigham Young (1850) gouverneur de l'Utah avec instruction de maintenir l'ordre. Ce fonctionnaire se rangea du côté des Mormons, devint leur chef et refusa de reconnaître l'autorité des États-Unis (1851). Le général Johnston fut envoyé dans l'Utah pour les ramener à la raison. Il ne réussit qu'avec difficulté (1859) à remplir sa mission. En 1882, le Congrès passa la loi Edmunds qui enlève le droit de voter à ceux qui pratiquent la polygamie.



CHAPITRE XXXV

JAMES BUCHANAN (1857-1861)

L'affaire Dred Scott. — La Cour suprême décide que l'esclavage est légitime. — Les abolitionnistes redoublent de fureur et gagnent de nouveaux adhérents. — John Brown s'empare de *Harper's Ferry*, en Virginie. — Sa tentative de soulever les nègres contre leurs maîtres échoue. — Il est fait prisonnier, traduit devant les tribunaux, condamné à mort et exécuté. — Le Nord le proclame martyr d'une cause sacrée. — Élections présidentielles de 1859. — Les démocrates divisés ont trois candidats sur les rangs. — Lincoln, porte-drapeau des républicains anti-esclavagistes, sort vainqueur de la lutte.

DURANT toute l'administration du nouveau président, un sentiment pénible pèse sur le pays ; on sent que le dénouement approche et qu'il sera terrible, bien que personne ne soupçonne les horreurs qui vont accabler la patrie. C'est en vain que l'on cherche à éviter la redoutable échéance ; les mesures que l'on prend pour enrayer le double mouvement qui pousse les deux factions ennemies l'une contre l'autre, lui impriment une impulsion plus rapide. Tout ne servait qu'à mettre en un relief frappant l'impuissance de la sagesse humaine dans les grandes crises.

Au milieu de ce malaise et de cette inquiétude des esprits clairvoyants fut jugée (1859) l'affaire Dred Scott, comme pour fournir un nouvel aliment aux passions populaires.

Cet important procès qui, à cette époque, excita les passions à un degré extraordinaire, avait pris naissance dans la demande qu'un esclave fit aux tribunaux pour obtenir sa liberté. Cet individu, du nom de Dred Scott, avait habité durant plusieurs années au nord de la ligne 36° 30', par conséquent en terre libre, et réclamait sa liberté du fait de cette résidence. Son maître, Sanford, combattit cette re-

quête dont furent d'abord saisis les tribunaux du Missouri, qui donnèrent gain de cause au défendeur. Le procès n'en resta point là ; la Cour suprême des États-Unis reçut la mission de trancher d'une façon définitive la question soulevée par les anti-esclavagistes. Neuf juges composaient la cour. Cette cause, célèbre entre toutes, fut plaidée longuement devant les sommités judiciaires des États-Unis. Sept d'entre eux opposèrent aux amis de la liberté une fin de non-recevoir des plus qualifiées comme des plus inattendues. Tous les arguments et les raisons possibles tirés du droit naturel avaient été invoqués en faveur de l'esclave Scott, et surtout le préambule de la Déclaration de l'indépendance : « Tous les hommes sont créés égaux et dotés par le Créateur de certains droits inaliénables, parmi lesquels figurent la vie, la liberté et la recherche du bonheur ». Il semble que cet article eût dû inspirer de sérieuses réflexions aux juges ; mais il ne les arrêta pas un seul instant, car sans la moindre hésitation, ils posèrent en principe que les auteurs de la Déclaration de l'indépendance n'avaient pas les noirs en vue lorsqu'ils proclamaient cette vérité banale dans une forme si ampoulée. Puis, appuyant leur argumentation sur l'interprétation du fameux article qui, depuis près de cent ans, figurait comme une contradiction flagrante entre les paroles et les faits chez nos voisins, ils prononcèrent un jugement qui aurait été déplacé dans la bouche d'un juge du moyen âge, car, bien avant nos jours, il s'est rencontré des esprits assez éclairés pour flétrir l'esclavage. « Depuis plus d'un siècle », osa dire le juge en chef Taney, « les nègres sont regardés comme des êtres d'une espèce inférieure et nullement aptes à se mêler aux blancs dans la société civile ou politique. Ils n'ont aucun droit que les blancs soient tenus de respecter. Le noir peut être, en droit et en justice, réduit à l'état d'esclave et est vendable et achetable comme une marchandise ordinaire ».

La majorité de la Cour opina dans le même sens. Le juge Daniel osa formuler les atroces propositions qu'on va lire et les présenter comme articles de foi ; l'aberration de l'esprit ne pouvait aller plus loin.

« Voici des *vérités*, disait-il, que la connaissance de l'histoire du monde, et particulièrement de celle de notre pays, nous

oblige d'accepter : La race noire de l'Afrique n'a jamais été regardée comme faisant partie de la famille des nations ; celles-ci n'ont jamais reconnu parmi les nègres d'organisation politique ou civile, ou nationale. Les peuples de l'Europe les ont toujours considérés comme objets de commerce, de trafic et de chasse (*capture*). Enfin les noirs ont été introduits dans ce pays, non comme membres de la société civile et politique, mais comme esclaves et *propriétés* dans le sens le plus absolu du mot ».

Ces *principes* devaient conduire la Cour à des conclusions extrêmes et elle ne faillit pas à des prémisses si cruellement posées. Un raisonnement *ab absurdum* poussa les juges à déclarer que le Compromis du Missouri était nul de plein droit, en ce qu'il prohibait la servitude au nord de la ligne 36° 30' et que par conséquent l'esclave Dred Scott n'avait pas acquis sa liberté parce qu'il avait habité avec son maître en pays libre ; que les propriétaires avaient droit de transporter leurs biens dans tout territoire et d'en jouir ; que les esclaves étaient une propriété de par la constitution. Enfin la Cour suprême décida qu'un individu d'origine africaine, même libéré, mais descendant d'ancêtres amenés en Amérique comme esclaves, n'était pas un citoyen au sens de la constitution.

La portée des actes des juges et des législateurs leur échappe souvent, et il est rare qu'ils produisent l'effet attendu. A peine cet arrêt avait-il été rendu, que le Sud se sentit plus sûr dans ses retranchements. La plus haute autorité judiciaire du pays proclamait la légitimité de l'esclavage. Qui, après cela, oserait l'attaquer ? La justice étendait sa protection sur l'institution chère à ses intérêts. Qui voudrait encore la taxer d'infamie ? Appuyé sur le droit, n'était-il pas fondé maintenant à se rire de l'agression abolitionniste et à accabler de ses dédains et de ses malédictions ces législatures qui avaient mis de côté la loi du Congrès concernant les esclaves fugitifs ? Ne pouvait-il pas reprocher au Nord cette mise en pratique de la *nullification*, tant reprochée jadis à la Caroline ?

Si la décision de la cour avait calmé le Sud, en l'enfonçant davantage dans son erreur, là s'arrêtait son effet lénitif.

Un long cri de rage accueillit ce jugement dans le camp abolitionniste où l'agitation eut bientôt atteint son dernier degré d'acuité. L'opinion publique qui, vingt ans auparavant, repoussait les anti-esclavagistes de l'école Garrison comme des fauteurs de troubles, inclinait maintenant de leur côté, exaspérée qu'elle était par la doctrine arriérée, barbare, de Taney et Daniel.

Durant les querelles qui éclatent entre les factions, les passions amassent des matériaux inflammables, et il se trouve presque toujours à point un fanatique pour y appliquer l'étincelle incendiaire. Tout était prêt dans la situation actuelle pour une catastrophe et John Brown, qui s'était fait remarquer, au Kansas, au premier rang des combattants, vint provoquer l'explosion, prélude de la grande tuerie de la sécession.

Placé à la tête de quelques individus exaltés comme lui, il forme avec eux le complot insensé de soulver les noirs contre leurs maîtres et d'infliger au Sud une guerre servile. Au milieu de la nuit, le 16 octobre 1859, il s'empare de l'arsenal du gouvernement à Harper's Ferry (Virginie), fait prisonniers les habitants des fermes voisines, met les esclaves en liberté et leur fournit des armes. Par malheur pour la conspiration, les nègres refusent d'attaquer leurs maîtres, et Brown, avec quatre de ses compagnons, tombe entre les mains des Virginiens. On les traduit devant la cour de l'État, qui, après les avoir trouvés coupables de meurtre, les condamne à mort. Brown monte à l'échafaud avec ses complices, le 2 décembre 1859.

Entre la date de la sentence et son exécution, les abolitionnistes mettent tout en œuvre pour empêcher la justice de suivre son cours. Des discussions violentes s'engagent entre les deux partis sur cette malheureuse affaire. Dans la Nouvelle-Angleterre, à l'Est et à l'Ouest, Brown est un héros en attendant qu'il soit un martyr. Pour les États à esclaves, c'est un bandit, un meurtrier (1). Le gouverneur Wise, de la Virginie, reçoit en une seule journée cinq cents lettres réclamant la mise en liberté du coupable. Le Sud répond que ces sentiments de pitié auraient dû se manifester lorsque Brown

(1) Tout cela ne rappelle-t-il pas, sur une plus petite scène, l'affaire Riel ?

se rendait coupable de meurtre et poussait les noirs à l'égorgement des blancs.

Il y a des moments où les passions sont montées à un tel degré que ceux qui les subissent perdent la notion exacte des mots et des choses. Les abolitionnistes sont arrivés à ce point d'aveuglement. Voyez, par exemple, Wendell Philips dans le temple de H. W. Beecher, (11 novembre 1859) et écoutez-le parler. Après avoir approuvé l'agression meurtrière de Brown, il s'écrie : « L'histoire verra avec plus de plaisir les rives du Potomac parce que Brown leur aura donné le lustre de sa glorieuse action que parce que les cendres de Washington y reposent. Et si les tyrans de la Virginie osent pendre ce héros, il faudra plus de deux Washington pour laver l'abomination dont ce pays aura été témoin ».

Le révérend M. Wheelock clame à son tour : « L'échafaud d'où Brown va monter au ciel sera, en politique, ce que la croix est dans notre religion : le signe et le symbole du suprême dévouement. De son sang sacrifié sortira le salut temporel de quatre millions de notre peuple. Il sera étranglé le 2 décembre, pour avoir obéi au Sermon de la montagne. Mais être pendu en Virginie équivaut à être crucifié à Jérusalem : c'est le dernier tribut que le péché paiera à la vertu ». A peu d'exception près, la presse du Nord plaidait la cause de Brown (1).

Dire qu'il y eut, à la suite de l'exécution de Brown, recrudescence de colère, ce serait tomber dans l'exagération : depuis longtemps elle avait atteint son paroxysme, dominant toute la politique des États-Unis. Il devenait évident que la fureur anti-esclavagiste pénétrait de plus en plus toutes les classes de la société du Nord. Que vont faire les Sudistes en face de cette attitude menaçante de leurs adversaires ? Il leur parait que, si dans une partie du pays la population regarde comme des héros les individus trouvés coupables

(1) Au milieu de cette lugubre affaire se glisse une note comique. L'agitation dans les États libres provoqua une contre-agitation en Virginie et dans les Carolines. Il y fut décidé, par plusieurs assemblées, que l'on cesserait d'acheter des marchandises de provenance américaine. Cette résolution eut pour effet de provoquer des réunions, à Boston et ailleurs, sympathiques à la cause sudiste. Mais on découvrit bientôt qu'elles avaient été organisées par des marchands du Nord, fournisseurs des États esclavagistes.

de meurtre par les tribunaux, dans l'autre, l'expression « les États-Unis » a perdu sa signification primitive et que « l'Union », qui comportait, primitivement, bonne entente entre tous au point de vue des idées, des intérêts, n'existe plus ; il leur paraît que, si l'acte de Brown constitue pour la Nouvelle-Angleterre un précédent glorieux, il est digne aussi d'imitation et qu'ils seront, à l'avenir, exposés aux coups de main de toute bande fanatique qu'il plaira aux abolitionnistes de soudoyer. Pour les classes dirigeantes des États à esclaves, le pacte fédéral n'a plus sa raison d'être et elles songent à le rompre, afin de sauvegarder leurs droits garantis par la Constitution.

Les élections présidentielles (1859) se préparèrent au milieu de cette fermentation. Les démocrates auraient encore remporté la victoire, sans leurs divisions intestines. Réunis en convention à Richmond (Virginie), ils ne purent s'entendre sur une base d'action commune. Les délégués du Nord avaient dû fatalement subir l'influence de leur milieu, et ils redoutaient de présenter à leurs électeurs un programme conforme aux doctrines sudistes ; les accepter en entier, c'était courir à la défaite. L'écart dans les idées se manifesta dès qu'une résolution, affirmant les droits des États en matière d'esclavage, fut présentée. En vain l'on tenta, au moyen de cinquante scrutins de faire disparaître les divergences d'opinion : il fallut se séparer, divisés, et cette scission prépara le triomphe des républicains ou *free soilers*, groupés autour de Lincoln. Les forces des démocrates se repartirent sur trois candidats : Douglas, Lane et Breckinridge. Les Know-nothings donnèrent leur suffrage à Bell et à Everett.

Lincoln ne reçut qu'un million et trois quarts de suffrages, sur quatre millions exprimés à l'élection. C'était un homme d'une éducation restreinte, mais doué d'un grand fonds de bon sens, d'un esprit éclairé et d'une détermination peu commune, qualités qui lui suffirent pour sauver l'Union. Des personnages politiques d'une intelligence supérieure et d'une haute éducation, comme Seward, auraient fléchi devant la tourmente qui éclatait. Plutôt que de courir les hasards d'une guerre civile, ils auraient laissé les États du Sud se séparer sans éclat.

A peine le télégraphe a-t-il fait connaître le résultat de l'élection présidentielle, que le Sud se décide à se retirer de l'Union. La Caroline du Sud prend les devants et, le 2 décembre 1860, elle déclare dissout le pacte formé en 1787. Le Mississippi, la Floride, la Géorgie, la Louisiane, le Texas, l'Alabama suivent bientôt son exemple. Les considérants qui servent de base à cette résolution extrême déclarent : que les États du Nord, violant les lois du Congrès, ont refusé de rendre au Sud des esclaves fugitifs, de livrer aux tribunaux de la Virginie des personnes accusées de meurtre dans l'affaire de J. Brown et enfin qu'ils se sont rendus coupables d'excitation à la guerre civile.

La situation, pleine de périls, s'aggravait d'une minute à l'autre. Il aurait fallu à la tête des affaires une volonté énergique, prompte à l'action, un soldat comme Jackson, et on n'y voyait que Buchanan, vieillard affaibli par l'âge, opposé, disait-il à la sécession, mais ayant jusqu'alors fait cause commune avec les Sudistes. Il se trouvait en plus paralysé par son cabinet composé en majorité d'esclavagistes, dont plusieurs prêtèrent ouvertement main forte aux rebelles. C'est ainsi que le ministre de la guerre, M. Lloyd, leur fit distribuer cent-cinquante mille fusils. En même temps, les séparatistes s'emparaient des arsenaux et des forts situés à leur portée, et, le 4 février 1861, leurs délégués, réunis en convention à Montgomery, dans l'Alabama, organisaient le gouvernement des « États-Confédérés », dont Jefferson Davis devenait le président.

Que faisait le Nord en présence de ce mouvement ? L'audace de Jefferson Davis et de ses amis produisit chez les républicains, à peine remis des émotions de leur triomphe, une réaction inattendue. Ces hommes qui, depuis trente ans, poussaient à la lutte, voyant les colères du Sud s'amonceler, furent pris de terreur en constatant le résultat de leurs manœuvres. L'explosion provoquée par les menées des abolitionnistes jeta la panique même dans leurs rangs. Et, chose incroyable, les chefs des *free soilers* et des républicains, des hommes déterminés, comme Horace Greeley, rédacteur de la *Tribune* de New-York, Wendell Philips, aussi anti-esclavagiste que Lloyd Garrison, Seward, le futur secrétaire d'État

de Lincoln, en vinrent à conseiller aux classes dirigeantes de consentir à la séparation du Nord et du Sud. Le *New-York Herald*, qui avait autant d'autorité parmi les démocrates que la *Tribune* chez les républicains, préférait le démembrement à la guerre. Les esprits d'élite des États libres prenaient cette attitude : « Si les États du Sud (*cotton States*), écrivait Greeley le 9 novembre 1860, décident qu'il leur est plus avantageux de sortir de l'Union que d'y rester, nous demandons, avec instance, qu'on les laisse s'en aller en paix... Dès qu'une partie considérable de l'Union aura décidé d'en sortir, nous nous opposerons à toute mesure coercitive prise pour les empêcher de mettre leur dessein à exécution ». Un mois plus tard, Greeley tenait encore le même langage, condamnant « l'emploi de la force militaire pour attacher une section de la confédération à une autre. Si huit États, ayant une population de dix millions veulent se séparer de nous, on ne peut pas les en empêcher à coups de canon ». Le 17 décembre, la *Tribune* ajoutait : « *We could not stand up for coercition, for subjugation, because it would not be just* ». Ce journal, organe des républicains, fourmille de phrases du même genre. Thurlow Weed, de l'*Evening Star* d'Albany, le conseiller intime de Seward, exprime la même opinion. Quant au *New-York Herald*, alors comme aujourd'hui, très répandu aux États-Unis, il allait encore plus loin et mettait son immense publicité au service de l'idée séparatiste, posant en principe que, « chaque État a le droit de briser le lien fédéral, tout comme une nation a celui de rompre un traité, et de repousser la coercition ou une invasion. » Wendell Philips, le féroce abolitionniste, s'écriait dans une assemblée publique, quelques jours avant la prise du fort Sumter : « Qui pourrait leur dénier le droit de se séparer, en face des principes de 1776 ? Abraham Lincoln ne saurait donner ordre à aucun soldat du fort Sumter. Il n'y a plus d'Union. Jefferson Davis est furieux ; Lincoln, enragé et ils veulent se battre. Vous ne pouvez lever, dans le Massachusetts, des soldats qui voudraient bombarder Charlestown, ou la Nouvelle-Orléans ». Enfin, le 10 avril, trois jours avant la première action, Seward, alors membre du cabinet, écrivait officiellement à M. Adams, le ministre américain à Lon-

dres : « Un gouvernement absolu et despotique peut seul subjuguer des membres mécontents et insurgés d'un État ». Les esprits les plus éminents en étaient arrivés à ce point d'affolement, qu'ils justifiaient l'attitude des Sudistes, appuyés dans leur rébellion disaient-ils, sur des raisons bien plus sérieuses que celles qui avaient provoqué la déclaration de l'Indépendance de 1776. C'était vrai, mais on ne s'attendait pas à trouver cet argument dans la bouche des républicains.

Au regard de cette défaillance momentanée du Nord, les chefs sécessionnistes exultaient et en prenaient acte pour rallier à leur cause la multitude encore hésitante, car on était loin au Sud d'accepter la mesure extrême qu'on lui proposait. Le tarif fédéral, tout à l'avantage de l'industrie de la Nouvelle-Angleterre, les tendances centralisatrices des républicains, si menaçantes pour l'autonomie des États, et par-dessus tout l'agitation anti-esclavagiste exaspéraient, sans doute, la partie méridionale du pays. Cependant le démembrement de l'Union répugnait encore à ses idées. Il fallait un coup de foudre pour fondre toutes ces hésitations et il ne tardera pas à éclater.

Entre l'élection d'un président, aux États-Unis, et son entrée en fonctions, il s'écoule un laps de temps (du mois de décembre au 4 mars) qui n'est pas toujours employé au point de vue des intérêts publics. C'est là, un des points faibles de l'exécutif américain. Dans la monarchie, cette espèce d'interrègne n'existe pas ; le mort saisit le vif sans qu'il y ait interruption, et la main de l'autorité ne cesse jamais de se faire sentir. Les chefs du Sud mirent à profit les quatre mois d'inaction ou de complicité du pouvoir pour prendre les devants et se préparer à une lutte imminente.

La nouvelle confédération existait de fait ; l'armée apprenait à connaître ses chefs, et les ordres de Jefferson Davis étaient écoutés sur tous les points des six États confédérés, (la Virginie, la Caroline du Nord, le Tennessee et l'Arkansas n'en faisaient pas encore partie). Dans toute l'étendue de la nouvelle république, le drapeau étoilé ne flottait plus que sur le fort Sumter, bâti sur une petite île située dans le port de Charlestown, et d'où va partir le signal de la grande collision



CHAPITRE XXXVI

ABRAHAM LINCOLN (1861-1865)
ANDREW JOHNSON (1865-1869)

Difficultés de la situation à l'arrivée de Lincoln à Washington. — Sa détermination ramène la confiance. — Affaire du Fort Sumter. — La guerre est déclarée. — Il faut sauver l'Union. — Affaire du *Trent*. Le 1er janvier 1863, Lincoln abolit l'esclavage. — L'acteur Booth assassine le président le 14 avril 1865. — Le vice-président Johnson lui succède. — Fin des hostilités. — Les radicaux décident d'opprimer le Sud.

ELLE n'a rien d'enviable la position de Lincoln, le jour où il prend le pouvoir en mains : un tiers des États refusent de reconnaître son autorité que l'armée, à raison de sa faiblesse numérique, ne saurait faire respecter ; la population restée fidèle, en proie à l'indécision, ne sait quel parti prendre ; le désarroi est partout et l'horizon s'assombrit d'un jour à l'autre. Personne ne devine alors, dans l'avocat naguère obscur de l'Ohio, les qualités latentes qui vont lui donner les moyens de maîtriser la tempête. C'est un homme de gouvernement que cet ancien paysan, fils de ses œuvres, sorti des rangs du peuple et qui, au dur contact de la misère de sa jeunesse, a acquis de la fermeté et de la détermination. Un grand fonds de bon sens lui tient lieu de génie, et une bonne humeur qui se traduit en plaisanteries d'un goût parfois douteux ne l'abandonnet jamais, même au plus fort de la crise. Somme toute, puissante individualité et c'est ce qu'il faut pour sauver l'Union, que des hommes bien supérieurs à lui par le savoir et de brillantes qualités auraient laissé périr. Pour rendre sa tâche encore plus ardue, les membres de son cabinet, personnages en vue, hier encore ses concurrents à la direction

du parti républicain, ne partagent pas ses idées, pas même le plus illustre d'entre eux, le secrétaire d'État Seward. Il leur manque à tous cette foi inébranlable et ce sang-froid qui lui feront tenir seul tête à l'orage, aux premiers jours, et voir clairement la route à suivre au milieu de la crise. Les amis les plus intimes du président ne savent quel parti prendre, affolés par la perspective d'une guerre à laquelle ils préfèrent le démembrement de l'Union, que la constitution autorise à leurs yeux. Sans s'arrêter aux théories, Lincoln déclare qu'il a reçu le mandat de faire exécuter les lois du Congrès dans *tous les États*, et qu'il le remplira. « *My course* », disait-il, « *is as clear as a turnpike road* ». Mais l'heure approche où l'indécision générale va cesser. Lincoln, longtemps isolé, va sentir comme un frémissement magnétique qui le mettra en communion d'idées avec des millions d'hommes prêts ensuite à faire corps avec lui, prêts à accepter sa dictature. C'est le coup de canon tiré contre le fort Sumter qui opérera cette transformation merveilleuse.

Quelques jours après l'entrée de Lincoln à la Maison Blanche, une délégation des États confédérés arrive à Washington pour ouvrir des négociations avec le gouvernement (12 mars 1861). Elle n'est pas reçue officiellement, mais M. Seward consent à se mettre en rapport avec elle par l'entremise d'un tiers. A la réclamation que font les Sudistes relativement au fort Sumter, le seul point qui, dans cette région, est encore occupé par les troupes fédérales, et dont ils demandent possession, W. Seward répond qu'il sera évacué avant dix jours et qu'il désire la paix. Un mois se passe en pourparlers. Entre temps, le bruit se répand que l'on fait de grands préparatifs de guerre à New-York et qu'une flotte appareille à destination de Charleston. Les délégués expriment leur inquiétude au secrétaire d'État, qui déclare que la parole donnée le 9 avril sera tenue : « *Faith as to Sumter will be kept* ». Apprenant ces négociations semi-officielles, quelques gouverneurs d'États du Nord opposés à tout arrangement pacifique, des *war governors*, comme on les surnomme, se rendent à Washington pour conférer avec Lincoln et s'opposer à toutes négociations qui comporteraient un semblant de reconnaissance de la nouvelle république. Puis, soudain, le gouvernement

de Richmond, ayant été averti que la flotte du Nord, dont il vient d'être question, a reçu ordre de ravitailler le fort Sumter, se croit joué, rappelle ses délégués et ordonne au général Beauregard de sommer le commandant de cette place de se retirer. Ce général se conforme aux ordres de son gouvernement (le 11 avril) et prévient le capitaine Anderson que si, dans trente-six heures, le fort n'est pas évacué, il ouvrira le feu. Comme cet officier refuse d'obtempérer à la sommation, le bombardement commence, le 12 avril, et le surlendemain les soldats du Nord capitulent.

Ce fait d'armes, insignifiant en lui-même, entraîne des conséquences effroyables. Il transforme le pays porté à la paix au prix des plus grands sacrifices, en un pays ne respirant plus que guerre et vengeance, car le drapeau étoilé a subi une insulte qu'il faut laver dans le sang. D'un peuple divisé par les intérêts politiques, flottant entre divers partis à prendre, le coup de canon du fort Sumter fait surgir un peuple uni, ne comptant plus qu'une masse d'hommes prêts à recevoir l'inspiration de leur chef et à écouter son cri de ralliement : *« Il faut sauver l'Union »*. Désormais, plus de démocrates, plus de républicains, plus de *free soilers*, rien que des unionistes ; la fusion est complète. Lincoln demande 75,000 hommes ; tous les États répondent à son appel et les volontaires affluent sous le drapeau de la patrie. Jamais pareil enthousiasme ne s'est vu. Le peuple américain obéit à la grande impulsion que le président lui imprime et à laquelle il a si longtemps résisté.

La victoire de Beauregard a aussi pour résultat de mettre fin à l'hésitation des quelques États du Sud qui ne font pas encore cause commune avec les rebelles : la Virginie, la Caroline du Nord, le Tennessee et l'Arkansas proclament leur séparation de l'Union. Le sort en est jeté ; le carnage va commencer et durer quatre longues années.

Il n'entre pas dans notre plan de décrire les péripéties de la guerre de la sécession, les brillants exploits de Beauregard à Bull Run où il met les troupes fédérales en déroute, les savantes manœuvres de Lee, les audacieuses attaques de Stonewall Jackson et l'héroïque résistance du Sud, les campagnes de McClellan et de Sherman, et enfin la persévérance

de Grant, qui eut raison des rebelles. Le Sud épuisé d'hommes et d'argent devait fatalement succomber : la population des États confédérés n'était, à proprement parler, que de huit millions d'âmes, car il ne fallait pas compter sur ses quatre millions d'esclaves ; celle du Nord s'élevait à vingt-deux millions. Il avait aussi d'immenses ressources, qui permettaient à l'autorité d'enrégimenter des légions de volontaires, accourus sous ses drapeaux de l'Europe et du Canada. La cause des confédérés ne trouvait aucun appui en dehors du pays. Comment faire appel à l'étranger en faveur de l'esclavage dans un siècle où l'on faisait sonner jusqu'à l'abus le mot de liberté universelle (1) !

Le Sud put croire, un instant, à l'intervention armée de l'Angleterre en sa faveur lors de l'affaire du *Trent*. Un paquebot anglais de ce nom, ayant à son bord deux délégués des États confédérés, fut arrêté sur la haute mer par un navire de guerre des États-Unis. Le commandant américain du *San Jacinto* fit ces deux personnages prisonniers et permit ensuite au *Trent* de continuer sa route. C'était une insulte au pavillon anglais, et le cabinet de Saint-James exigea une réparation immédiate, tout en donnant ordre de mettre son armée et sa flotte sur le pied de guerre. Le gouvernement de Washington dut relâcher MM. Mason et Slidell, les envoyés du Sud ; mais les Américains ont conservé et conservent encore le souvenir de l'humiliation qui leur fut alors infligée, comme ils n'ont cessé de le faire sentir à l'Angleterre.

Deux ans après la déclaration de la guerre, Lincoln prit la décision hardie d'émanciper les noirs. Il n'en vint pas à cette détermination extrême aux débuts des hostilités, car un grand nombre des partisans de l'Union auraient refusé d'appuyer une ligne de conduite si radicale. Le Missouri, le Maryland et le Kentucky comptaient beaucoup d'es-

(1) Grant comptait sur le nombre de ses troupes et l'épuisement inévitable du Sud pour le vaincre, comme semble l'indiquer la lettre suivante qu'il écrivait, en mars 1864, au sénateur Washburne :

« Les rebelles ont enrôlé leur dernier homme. Les enfants et les vieillards sont obligés de monter la garde autour des prisonniers et forment en bon nombre partie des garnisons des forteresses. Un homme perdu par eux ne peut être remplacé. Ils ont volé la tombe et le berceau pour se procurer leurs ressources actuelles. Ils perdent par la désertion, la maladie et les combats, un régiment par jour... A ce compte, la fin n'est pas éloignée, si nous ne nous divisons pas au Nord ».

claves dans leur population, et il lui avait paru injuste de récompenser la fidélité de ces États en les frappant dans leurs intérêts. Au reste, l'opinion publique se serait opposée à une mesure aussi sérieuse; en effet le 22 juillet 1861, le Congrès prévenait les rebelles qu'il faisait la guerre, *non pas pour détruire les droits ou les institutions existantes des États en révolte*, mais uniquement pour rétablir l'Union. Cependant à mesure que les hostilités s'étendent, répandant le deuil dans chaque famille, les sentiments du Nord s'exaspèrent, et l'on en vient, par degrés, à regarder la suppression de l'esclavage comme une mesure nécessaire, propre à affaiblir l'ennemi et, partant, légitime au point de vue du droit des gens. Lincoln crut alors le moment arrivé de frapper le grand coup et il fit adopter par le Congrès (mars 1862) une résolution à l'effet d'amener l'émancipation graduelle des noirs, avec compensation aux propriétaires. C'est sur cette base que s'appuie sa proclamation du 22 septembre 1862. Après s'être prononcé, dans ce document, en faveur de l'abolition progressive de la servitude et du paiement d'une indemnité aux intéressés, il déclare que les États en rébellion qui n'auront pas, à dater du 1er janvier 1863, mis bas les armes et reconnu l'autorité de l'Union, perdront le bénéfice de sa proposition, et que leurs esclaves seront libres sans condition.

Comme, à la date indiquée, les confédérés n'avaient pas tenu compte de son avertissement, il lança sa fameuse proclamation d'émancipation, le 2 janvier 1863. Il s'éleva un cri de rage, dans le Sud, à la lecture de ce document qui lui portait un coup terrible, car il permettait à ses ennemis d'employer des noirs émancipés dans les rangs de l'armée américaine. Aucun État ne tint compte de l'acte de Lincoln et la guerre continua avec sa fureur accoutumée ; mais il était visible que la lutte des rebelles prenait le caractère d'une lutte désespérée. Enfin, la soumission de l'armée de Lee, (9 avril 1865), après la bataille d'Appomattox, mit virtuellement fin à la guerre.

La proclamation de Lincoln faillit donner à la guerre un caractère de férocité dont on avait réussi à la préserver jusque là. Il fut décidé à Richmond, sous le feu de la première im-

pression, que tout officier fédéral fait prisonnier, alors qu'il aurait des nègres sous ses ordres, serait regardé comme coupable d'excitation à la guerre servile et, par conséquent, passible de mort. A titre de mesure de représailles, on déclara à Washington que, pour tout officier fédéral ainsi exécuté par le Sud, au mépris des lois de la guerre, un soldat confédéré du même grade serait pendu. De part et d'autre, on n'osa pas aller jusqu'à l'exécution de ces ordres barbares. Mais à partir de ce moment, l'échange des prisonniers de guerre qui s'était auparavant pratiqué sans peine devint extrêmement difficile. Ces malheureux entassés dans des places fortes périrent en grand nombre victimes de la fièvre. On prétendit, dans la Nouvelle-Angleterre, que le Sud avait fait preuve d'un manque absolu d'humanité envers les fédéraux tombés en son pouvoir.

Lincoln, réélu président l'année précédente, était tout à la satisfaction de son triomphe, lorsque la balle d'un assassin vint le coucher, lui vainqueur, à côté des autres victimes de la lutte. C'est au théâtre de Ford, le soir du Vendredi saint, le 14 avril, qu'eut lieu ce drame sanglant. Un nommé Booth, acteur de profession, pénétrant dans la loge présidentielle, lui tire un coup de pistolet à bout portant, puis, franchissant la rampe au milieu de la confusion générale, il s'écrie : « Ainsi périssent les tyrans ! *Sic semper tyrannis* (1) ». Le crime de Booth, dont le motif apparent était de venger le Sud, abattait l'homme du Nord le mieux disposé à user généreusement de la victoire. Ce louable sentiment, s'il existait parmi les amis de Lincoln, disparut après sa mort. Il se manifesta dans les régions gouvernementales, à l'égard du Sud, une haine féroce, dont le premier effet fut d'entraîner le désaveu de la convention conclue entre les généraux Sherman et Johnston, laquelle garantissait certains droits aux ex-insurgés. C'était la compression à outrance, le *væ victis* que l'on réclamait de toutes parts à Washington. Lincoln n'avait visé qu'à écraser l'insurrection et à rétablir l'Union

(1) Durant la même nuit, Seward et son fils furent blessés par des assassins à leur résidence. Booth, après le meurtre s'enfuit en Virginie. Après avoir erré pendant plusieurs jours, il fut rejoint par des soldats. Réfugié dans une grange l refusa de se rendre. On y mit le feu et un officier l'ayant aperçu à la lueur de 'incendie, l'a[illegible]tit d'un coup de fusil.

sur ses anciennes bases. Il n'entendait nullement traiter les États soumis en pays conquis ; leur défaite et l'émancipation des noirs, qui entraînait une perte d'au moins quatre cents millions de dollars, constituaient, à ses yeux, une punition proportionnée à la faute.

Il ne suffisait pas aux radicaux de voir le Sud écrasé, ruiné, humilié ; il fallait, pour assouvir leur soif de vengeance, l'accabler d'une dernière ironie, en lui imposant le joug injurieux d'une race inférieure. Bien que le territoire de la défunte confédération soit pacifié depuis plusieurs mois, le Congrès (1866) le déclare en état d'insurrection, supprime l'*habeas corpus* et divise tout ce pays en cinq districts pour l'administrer militairement. C'est le régime du sabre et de la baïonnette. Comme les noirs ne connaissent pas le premier mot des devoirs de la vie politique, on crée des bureaux chargés de les diriger (*Freedmen bureau*). Puis une nuée d'aventuriers venus du Nord — les *carpet baggers* — s'abat sur la confédération vaincue pour l'exploiter. Ils sont aidés dans leur œuvre néfaste par la lie de la population des cités de Richmond, Charleston, Savannah, etc., qui ne trouve pas trop vil le sale métier de trahir et de piller des concitoyens, victimes de la défaite. Le règne de ces *scallawags*, (c'est le nom qu'on leur donne), et des *carpet baggers*, a laissé, dans le cœur du peuple, un ineffaçable souvenir d'horreur et de répulsion.

Si le vice-président Johnson, appelé par la loi au poste suprême de l'État, partageait les idées de son prédécesseur, l'habileté de Lincoln lui faisait défaut. Violent, plein de rudesse dans les manières, il n'avait pas le tact nécessaire pour maîtriser les radicaux du Congrès, dont il s'attira l'antagonisme. De son propre chef, il lança une proclamation d'amnistie, au cours de laquelle il posait aux vaincus les conditions de leur retour dans l'Union. Le plan de Johnson était d'une grande simplicité. D'après lui, il était resté au milieu des États du Sud un certain nombre d'unionistes, et leur présence dans cette région avait suffi pour conserver le lien qui les rattachait au gouvernement central et que la guerre avait vainement tenté de rompre. Du moment où cette fâcheuse entreprise avait échoué, tout rentrait dans l'ordre,

tel qu'il existait avant l'affaire du fort Sumter. Les exigences de la situation devaient se borner, selon le président, à imposer aux confédérés l'abrogation de l'ordonnance de la sécession, l'approbation du treizième amendement à la constitution (abolissant l'esclavage) et enfin la répudiation de la dette contractée pour le soutien de la guerre. Les rebelles s'empressèrent d'accepter ces conditions, qui ne s'appliquaient pas au Tennessee, par une inexplicable bizarrerie d'esprit du président : il était pourtant citoyen de cet État.

Ce n'est pas ainsi que le Congrès entendait la reconstruction de l'Union. Les radicaux, (nom alors donné aux républicains) conduits pas Thadeus Stevens, dénoncèrent avec violence la politique conciliatrice du président. Ils voulaient simplement mettre hors la loi la population blanche du Sud, conférer les droits de citoyens aux nègres, moins aptes à les exercer que ne l'auraient été des enfants de dix ans, et perpétuer, par ce moyen, le règne des républicains à Washington.

L'abolition de l'esclavage comportait pour l'influence des radicaux un sérieux danger que l'esprit pénétrant du Yankee eut bien vite fait d'apercevoir. Comme le chiffre de la population sert de base, aux États-Unis, à la représentation au Congrès, l'entrée de quatre millions de noirs dans la société civile, avec tous les droits de citoyens, allait donner au Sud un nombre de députés beaucoup plus considérable qu'avant la guerre. Avec cet appoint et l'alliance des démocrates du Nord, il pourrait reprendre le pouvoir avant longtemps. Il s'agissait donc de parer à cette éventualité imminente, ou tout au moins de la retarder le plus possible. C'est dans ce but qu'un nouvel amendement fut ajouté (le quatorzième article) à la charte du pays (1).

(1) ARTICLE XIV

Section Première

Toutes personnes nées ou naturalisées aux États-Unis, et soumises à leur puissance, sont déclarées citoyens de l'Union et de l'État où elles résident. Aucun État n'édictera de loi qui porterait atteinte aux privilèges et immunités des citoyens des États-Unis ; et s'il en existait, il ne leur donnera aucune force d'exécution. De plus, un État ne privera qui que ce soit de sa vie, de sa liberté, de sa propriété, sans jugement, et il ne refusera la protection de la loi à aucune personne soumise à sa juridiction.

Section Deuxième

Les membres de la chambre des représentants seront répartis entre les États

Cet article additionnel (1868) donnait le suffrage aux noirs, privait de leurs droits de citoyens tous les fonctionnaires publics qui avaient pris part à la rébellion et déclarait que, si les États du Sud refusaient l'entrée des bureaux de votation aux émancipés, le nombre des électeurs de race blanche serait diminué de la quotité de voix enlevée aux nouveaux sujets des États-Unis. La représentation du Sud au Congrès, moins celle du Tennessee, refusa de l'approuver.

Ce furent de terribles années, que celles qui suivirent la guerre civile. « Ne reste-t-il pas un sentiment de pitié et de générosité chez nos vainqueurs ? Quand cette persécution cessera-t-elle » ? disaient les victimes. « Le plus tard possible », semblaient répondre les radicaux ; et, pour retarder encore plus la réintégration du Sud dans ses privilèges, ils édictèrent une nouvelle loi (le XV[e] article de la constitution) (1) à l'ef-

eu égard au nombre de leurs populations respectives, chaque individu comptant pour une tête. Dans ce dénombrement n'entreront point les Indiens non taxés. Mais si le droit de suffrage dans une des élections pour le choix des électeurs du Président et du Vice-Président des États Unis et des représentants au congrès, des fonctionnaires de l'ordre civil ou judiciaire d'un État ou des membres de la législature, était refusé à aucun habitant mâle de cet État, âgé de vingt et un ans et citoyen des États Unis, ou s'il y était porté atteinte d'une façon quelconque, excepté pour cause de participation à la rébellion ou de tous autres crimes, la base de représentation pour cet État serait réduite en proportion du nombre des individus éliminés comparativement à la masse des citoyens mâles de cet État, âgés de vingt et un ans.

Section Troisième

Nul ne sera sénateur ou représentant au congrès, ou électeur présidentiel, ou fonctionnaire de l'ordre civil et militaire des États Unis et des États individuels, si, après avoir prêté serment, en ces diverses qualités, de soutenir la Constitution des États-Unis, il s'est engagé dans une insurrection ou une rébellion contre cette puissance, et a donné aide et assistance à ses ennemis. Toutefois le congrès, par un vote émis à la majorité des deux tiers dans chaque Chambre, pourra faire cesser cette incapacité.

Section Quatrième

On ne pourra mettre en question la validité de la dette publique des États-Unis telle qu'elle a été autorisée par la loi, y compris celle contractée pour le paiement des pensions allouées en vue de la suppression de l'insurrection et de la rébellion ; mais ni les États-Unis, ni aucun État ne prendront à leur charge et ne payeront aucune dette créée pour venir en aide à ces soulèvements contre le pays, et ne feront droit à aucune réclamation pour cause de perte ou d'émancipation d'esclaves. Toutes ces dettes, obligations et réclamations, sont déclarées illégales et nulles.

(1) ARTICLE XV (*)

1° Le droit des citoyens de l'Union au suffrage électoral ne pourra être ni refusé ni restreint par les États Unis et par aucun État, par la considération de la race, de la couleur ou d'une condition antérieure de servitude

(*) Proposé par le Congrès en 1869 et déclaré adopté en 1870.

fet de le forcer à conférer aux émancipés le droit de suffrage dans les affaires régionales, comme ils le possédaient déjà en ce qui regarde les élections du président et des membres du Congrès. C'était attaquer les vaincus dans leur orgueil, les blesser dans leurs sentiments intimes, que de les contraindre à reconnaître comme égaux leurs anciens esclaves. Fait d'autant plus révoltant, à leurs yeux, que plusieurs des États du Nord avaient déjà refusé le droit de suffrage aux nègres. Au reste, nulle part, chez les Américains, à l'heure actuelle, ils ne se trouvent sur un pied d'égalité avec les blancs. En vain les vaincus protestèrent. En vain, le président Johnson frappa cette loi de son veto, comme il l'avait fait pour le XIVe amendement ; le radicalisme passa outre, il lui fallait une vengeance aussi prolongée que possible. L'intervention de Johnson lui valut une mise en accusation devant le Sénat. Prévenu d'abus de pouvoir, il n'échappa à une condamnation que par une voix de majorité.

Qu'allait faire le Sud ? Le plus sage parti à prendre n'était-il pas de plier sous l'orage et de déjouer la malice de ses adversaires en vidant jusqu'à la lie une coupe qu'on lui avait préparée assez amère pour qu'il ne pût se résoudre à la boire ? L'Arkansas, l'Alabama, la Floride, la Louisiane, les Carolines acceptèrent les nouveaux articles de la constitution de 1868. Ce ne fut qu'en 1870 que la Virginie se rendit à l'inévitable.

2° Le Congrès aura tout pouvoir pour assurer la sanction de cet article par une législation appropriée à son objet.



CHAPITRE XXXVII

ULYSSE S. GRANT (1869-1877)

Le général Grant, vainqueur du Sud, désire ramener l'harmonie entre [illegible] grandes divisions politiques du pays. — Les radicaux veulent [illegible] à opprimer le Sud. — Résultat de l'émancipation des nègres. — [illegible] actuel. — Grant est réélu en 1872. — Traité de Washington con[illegible] administration.

ULYSSE S. Grant, le vainqueur de Lee, remplaça Johnson à la Maison Blanche. Il l'avait emporté par une immense majorité sur son concurrent, H. Seymour, de New-York. Le nouveau président militaire apportait à la suprême magistrature un esprit de modération qui lui fit honneur. C'est souvent chez le soldat que l'on rencontre, après les fureurs de la guerre, le plus de générosité pour les vaincus. Grant avait appris à respecter les Sudistes sur le champ de bataille, où leur courage fut souvent poussé jusqu'à l'héroïsme, et, conquérant magnanime, il aurait voulu, s'il n'en avait été empêché par les politiciens, traiter comme des amis réconciliés les partisans de la *« cause perdue »*.

« Let us have peace », avait dit Grant aux républicains qui lui offraient la présidence ; c'était son mot d'ordre, sa devise peu conforme, il est vrai, aux idées de ses amis, qui entendaient bien exercer leur vengeance et encore plus exploiter le Sud, en le privant de ses droits politiques. Le général désirait ouvrir l'ère de la pacification dont le pays avait tant besoin. Il se sentait pris d'une immense pitié pour les victimes du conflit, sentiment qui découlait d'un esprit élevé. Les États à esclaves avaient voulu rompre l'Union ; mais les plus féroces partisans des doctrines centralisatrices pouvaient-ils,

de bonne foi, leur en faire un reproche, dans l'état d'incertitude où l'on avait vécu jusqu'à la guerre, sur le droit d'un État à reprendre cette indépendance dont il s'était dépouillé en 1787 ? L'Union avait-elle un caractère de perpétuité ? Les opinions étaient assez partagées sur ce point, même dans la Nouvelle-Angleterre, pour que celles du Sud ne fussent pas imputées à crime. Cette question ouvrait une large porte à la discussion, et une grande indulgence pour leurs adversaires, eût été le moins qu'il aurait été légitime d'exiger de la part des partisans de l'Union *une et perpétuelle*, surtout si l'on ne perd pas de vue le fait que les États-Unis avaient trouvé leur berceau dans une insurrection. Certains États s'étaient réservé, lors du *pacte* de 1787, le privilège de reprendre leur souveraineté, qu'ils n'auraient jamais aliénée avec la condition de perpétuité, tellement ils tenaient à leur indépendance. La sécession n'était, à leurs yeux, que l'acte d'un gouvernement qui rompt une alliance dont les obligations n'ont pas été remplies par une des parties contractantes. L'Union résultait d'un contrat entre les différents États traitant de puissance à puissance, ou bien elle dérivait de la volonté de tous les citoyens, sans tenir compte des autorités régionales, comme une émanation du suffrage universel. Si l'on adopte le dernier point de vue, les rebelles s'insurgeaient contre le vœu de la majorité, et le devoir de les mettre à la raison incombait à l'autorité centrale. Les arguments se présentaient en foule aux avocats des droits des États pour soutenir la première hypothèse ; mais leur point faible a été de ne pas avoir la force des gros bataillons pour la faire valoir. Il est regrettable que la doctrine de l'autonomie des États, excellente en elle-même, ait été mise au service d'une aussi détestable cause que celle de l'esclavage, avec laquelle elle a sombré : cause qui ne valait pas les sacrifices d'hommes et d'argent qu'elle a coûtés.

Il ressort de tous les débats qui duraient depuis soixante ans qu'une révision de la constitution s'imposait, à l'époque de la guerre. Elle n'aurait certes pas dû être faite à coups de canon, avec l'argument suprême de la force. Cette révision par voie des armes a affirmé le principe de l'indissolubilité de l'Union, partout accepté aujourd'hui, et mis à

néant une partie des *States' rights*. L'autonomie des États n'a plus ce caractère de souveraineté des premiers jours de la république. La devise *E pluribus unum* est devenue *Ab uno plures*. Le droit découle du centre, au lieu d'émaner des États. Le pouvoir concentré à Washington s'est substitué, pour ainsi dire, au gouvernement anglais, en qui résidait le principe d'autorité avant la révolution.

Si le Sud avait accepté la loi qui élevait l'homme de couleur au niveau du blanc, c'était avec la volonté bien arrêtée d'y faire échec *per fas et nefas*. Il lui avait bien fallu, pour retrouver ses droits politiques, passer par les fourches caudines préparées par les radicaux, mais avec l'arrière-pensée de reconquérir le pouvoir à son profit exclusif. Il se rencontre encore aujourd'hui des gens qui s'imaginent que les nègres, une fois leurs chaînes brisées, sont entrés de plein pied dans le domaine de toutes les félicités. Lorsque, chaque année, une troupe de comédiens viennent jouer, sur les scènes de nos villes, l'*Uncle Tom's cabin* dramatisé, on entend des âmes naïves se dire heureuses parce qu'il n'y a plus de *blood hounds* lancés aux trousses des nègres fugitifs, plus de ventes de chair humaine, plus de dispersions des membres d'une même famille, mais des émancipés jouissant des bienfaits de la civilisation. Plût au Ciel qu'il en fût ainsi ! Par malheur, l'œuvre de la réparation se fait plus lentement. Les misères engendrées par des siècles de servitude semblent parfois incurables, tellement elles sont lentes à guérir. Hélas ! l'infortune n'a fait que changer de forme, et aujourd'hui, cinquante ans après la guerre, des partisans de Lincoln sont à se demander si l'émancipation a été un bienfait pour les noirs. Cette grande mesure de justice — si mal appliquée — a nui aux propriétaires d'esclaves, sans que la liberté se soit montrée fée bienfaisante pour ces derniers. La servitude n'était pas l'abominable régime décrit par Mme Stowe, qui a tenu surtout à en peindre les abus. L'intérêt, sinon l'humanité, obligeait le maître à ménager ses serviteurs comme des instruments précieux, indispensables, puisqu'il était alors admis que les blancs ne pouvaient supporter les travaux des plantations de cannes à sucre, de coton et de tabac. Groupés dans des cases autour de la maison du

maître, contents de peu, ne s'inquiétant pas de l'avenir, les esclaves coulaient une existence qui n'était pas sans charmes pour eux. Le défaut d'instruction leur faisait trouver le joug moins lourd, surtout lorsque la bonté des propriétaires — ce qui arrivait souvent — s'employait à adoucir le sort de ces malheureux. Il résultait de ces relations de maîtres à serviteurs des liens d'attachement, et ce qui le prouve bien, c'est que, durant la guerre, lorsque tous les blancs étaient sous les armes, les nègres restés seuls sur les plantations avec les femmes et les enfants, n'ont pas profité de l'occasion pour les massacrer.

L'émancipation a donné l'essor à tous les défauts de la race noire qui ont pris le pas sur ses qualités, et son ignorance est restée la même ; l'idée qu'ils sont égaux aux blancs a inspiré aux nègres des prétentions absurdes, et la paresse, fonds de leur nature, les a plongés dans le vice, avec son cortège de crimes. Un ancien colonel de l'armée du Nord, établi en Géorgie, disait naguère à M. Paul Bourget, son hôte de passage : « Lorsqu'un noir a un morceau de pain sur la planche, vous ne lui feriez pas remuer un doigt ». L'envie chez les nègres a creusé un abîme entre eux et les blancs qui les méprisent comme race inférieure. Si les *Uncle Tom* ne sont plus exposés aux coups de fouet de Sam Legris, la loi de Lynch, les pendaisons sans forme de procès ne viennent que trop souvent leur rappeler qu'ils n'ont fait que changer de misères.

Loin de nous la pensée de vouloir justifier l'esclavage : la liberté n'est pas l'apanage exclusif d'une race ; mais encore faut-il être préparé à s'en servir. Pourquoi la tutelle de l'État imposée aux Indiens ne s'est-elle pas étendue aux émancipés, placés plus bas que ceux-ci dans l'échelle de l'intelligence et aussi réfractaires qu'eux à la civilisation ?

Une statistique porte à 175 le nombre de noirs accusés ou soupçonnés de crimes, *jugés* par la foule et exécutés sur place en 1895, sans autre forme de procès. Cette façon sommaire, barbare, de rendre la justice, a soulevé l'indignation des hommes de couleur à Chicago. Lors d'un congrès tenu dans cette ville, au mois de décembre 1895, ils décidaient d'envoyer des armes à leurs frères des États du Sud.

Nous venons de voir un côté de la situation faite aux noirs par la liberté, mais il ne sera pas hors de propos, avant de continuer ce sujet, de résumer ici les différentes phases par lesquelles a passé aux États-Unis la question de l'esclavage, autour de laquelle la politique américaine a gravité durant soixante ans.

Tout d'abord se présente l'ordonnance de 1787 décrétant que la servitude ne sera pas permise du côté du Nord, au-delà de la ligne Dixon et Mason, c'est-à-dire la rivière Ohio et la frontière sud de la Pennsylvanie.

En 1790, une requête est présentée au Congrès pour le prier d'abolir l'esclavage, et la Chambre des représentants déclare, en opposant une fin de non-recevoir à cette demande, qu'aux États appartient le pouvoir de légiférer sur ce sujet.

Il n'en fut plus question à Washington que trente ans plus tard. En 1820, la demande du Missouri de faire partie de l'Union, comme État esclavagiste, fut accueillie par une violente opposition de la part de la représentation du Nord au Congrès ; ce territoire se trouvait en deçà de la ligne Mason et Dixon, au nord de la rivière Ohio Il fut allégué, à l'encontre de cette objection, que le Missouri n'était qu'un démembrement de la Louisiane, admise dans l'Union comme pays de servitude et ne tombant point de ce fait sous le coup de l'ordonnance de 1787. En vertu du compromis accepté en 1821 par les partisans et les adversaires du travail libre, le Missouri entrait dans l'Union comme État à esclaves, mais avec la condition que dans les territoires limitrophes, au nord et à l'ouest, il n'y aurait que des citoyens libres, quelle que fut la couleur de leur peau. La nouvelle ligne, qui séparait la terre franche de celle qui ne l'était pas, fut la latitude 36° 30', c'est-à-dire la frontière sud du Missouri.

Ce ne fut qu'en 1846, lors de l'annexion du Texas, que les hostilités reprirent de nouveau. Le *Proviso* Wilmot, accepté par le Congrès, déclarait qu'à l'avenir la servitude serait exclue de tout territoire entrant dans l'Union.

Cette déclaration, incorporée dans la loi, était une dérogation au compromis du Missouri qui, prohibant l'esclavage au nord de la ligne 36° 30', le laissait facultatif ailleurs.

Le Sud était bien décidé de prendre sa revanche, tôt ou tard. L'affaire du Nebraska lui en fournira l'occasion. En attendant, il dut accepter l'entrée dans l'Union de la Californie comme État libre, bien qu'une partie de son territoire fut au-dessous de la ligne 36° 30' ; c'était un nouvel accroc fait à la loi de 1821. Mais le droit que le compromis de 1850 lui accordait de poursuivre les esclaves fugitifs jusque dans les États du Nord lui parut une compensation suffisante pour le présent.

Comme nous l'avons déjà dit, le parti démocratique avait pris l'esclavage et les droits des États sous sa protection et, durant de longues années, il réussit à conserver le pouvoir entre les mains de ses chefs. Cette organisation politique recrutait ses forces au Sud, qui lui donnait son appui tout entier, *the solid South ;* elle trouva dans les États du Nord et de l'Ouest un appoint qui lui permit, pendant cinquante ans, de tenir en échec les *whigs*, les *free soilers* et les *know-nothings*, les abolitionnistes et les républicains.

En 1859, les démocrates se crurent assez puissants, non seulement pour défaire le compromis du Missouri, mais pour aller bien au-delà et ouvrir tous les territoires de l'Ouest à la servitude, lors de leur entrée dans l'Union. C'est ce qu'édictait la loi passée cette année. La restriction de 1821 était rayée d'un trait de plume. Le Sud vit dans ce fait une grande victoire, mais c'était les préliminaires d'une grande guerre qu'on avait posés.

La proclamation du 1er janvier 1863, qui appelait à la vie politique quatre millions de nègres, fut la dernière de la longue série de mesures élaborées, soit pour ajourner des difficultés créées par les divergences d'opinions sur cette question, soit pour la régler d'une façon définitive. Il s'agit de savoir maintenant quels services la liberté a rendus aux nouveaux émancipés.

Cette libération subite des esclaves fut un triste legs pour tout le pays. A la question de la servitude a succédé une question sociale, qui pose un redoutable problème d'une solution difficile. Elle a mis en présence deux populations presque égales en nombre dans plusieurs États. Les deux races, condamnées à vivre côte à côte, sont moralement plus

éloignées aujourd'hui l'une de l'autre qu'à l'époque de la Sécession. Inutile de songer à un rapprochement, à une fusion : les unions libres contractées jadis entre blancs et noirs ne se voient que rarement de nos jours ; il n'y a pas de point de contact, même dans les couches les plus basses des deux sociétés. D'un côté, le sentiment de la supériorité intellectuelle, le mépris pour des êtres réputés inférieurs ; de l'autre, la cupidité, le vice bas, l'ignorance et la superstition, se dressent comme une double muraille entre des ennemis irréconciliables.

C'est à cette race avilie que les républicains avaient remis les droits politiques après la guerre. On imagine ce que fut leur règne : le grotesque y coudoyait l'absurde ; l'extravagance, la folie. Pour y mettre fin, les anciens confédérés durent accepter les humiliations que les radicaux leur avaient ménagées. Une fois remis en possession de leurs droits, les blancs eurent bientôt fait de reprendre leur ancienne domination et de pousser les protégés des radicaux à l'arrière-plan. On les vit recourir à toutes espèces de ruses et de fraudes pour resaisir le pouvoir. C'est ainsi qu'aux élections, les blancs bourraient les boites au scrutin de faux bulletins. Comme l'esprit superstitieux des noirs est très accessible au merveilleux, on ne manqua pas d'agir sur ces natures primitives. Des sociétés secrètes, affublées du nom bizarre de *Ku-klux-klan* (du grec *kuklos*, cercle), les menaçaient durant la nuit, au moyen d'apparitions regardées comme surnaturelles par les noirs, des vengeances des farfadets, des gnômes, s'ils osaient soutenir les républicains. Les exploits de ces organisations, qui ont terrorisé les anciens esclaves, constituent une curieuse page de l'histoire des États-Unis. En 1868, un acte du Congrès, sanctionné par Grant, prononça la dissolution de ces sociétés dangereuses.

Cependant le singulier état de choses que présente le Sud ne préoccupe guère nos voisins. Ils repoussent, comme une obsession, la pensée des dangers qu'il comporte, tout comme leurs ancêtres ont ajourné, en 1789, la solution de la question de l'esclavage. De temps à autre, un esprit sérieux jette un cri d'alarme qui reste souvent sans écho. Le professeur Gilliam a traité ce sujet dans la *North American Review*, et

le juge Tourgee a écrit un volume pour mettre le problème sous les yeux du général Grant (1). Ni l'un ni l'autre n'ont réussi à saisir sérieusement l'opinion publique de ce sujet. Le président Garfield paraît avoir voulu attirer l'attention sur les dangers de la situation, lorsqu'il disait, dans son message au congrès (1881) : « Le danger qui découle de l'ignorance du votant ne peut être contesté. Nous ne saurions mesurer l'étendue des périls que peuvent nous attirer l'ignorance et le vice, ajoutés à la corruption et à la fraude, dans le suffrage universel... Si les générations à venir héritent du droit de suffrage, aveuglé par le manque de connaissances et corrompu par le vice, la chute de la république sera inévitable ». On pourrait trouver Garfield un peu trop alarmiste, ou bien il assombrissait la situation à dessein, afin d'engager le Congrès à parer à de dangereuses éventualités.

Pour compléter cette peinture de l'état des noirs dans le Sud, nous citerons un extrait d'un rapport consulaire belge, (1895) fait sur place, par un homme sans préjugé :

« Le Sud compte près de 8 millions de nègres, et le recensement constate une augmentation de 14. p. 100 pendant la dernière période décennale, tandis que l'augmentation de la population blanche est de 24.70 p. 100. Quoiqu'en théorie le nègre soit sur un pied de parfaite égalité avec les blancs, en pratique il est loin d'en être ainsi. C'est une race inférieure, considérée et traitée comme telle. Le nègre est exclu de tout contact social avec le blanc, même le plus humble. Malgré les efforts de quelques philanthropes généreux, la race noire est restée jusqu'ici dans un avilissement intellectuel et moral qu'il faudra longtemps pour modifier. Les nègres forment la classe ouvrière la plus basse et ne s'élèvent pas aux professions libérales. Les conditions d'ostracisme dans lesquelles ils sont tenus expliquent la répugnance des ouvriers blancs à venir travailler dans ces régions où les industriels les demandent et les attirent. Quoique blancs, ils n'appartiennent pas à la classe des maîtres et souffrent d'être confondus avec ces hordes noires qu'ils voient traitées avec tant de mépris.

(1) *An appeal to Cæsar.*

« Les nègres ne sont admis nulle part avec les blancs, quel que puisse être leur degré de culture et d'éducation : ils ont leurs écoles, leurs églises, leurs théâtres, leurs hôtels ; dans les chemins de fer il y a partout des salles d'attente et des compartiments spéciaux pour les gens de couleur. Quelques-uns d'entre eux sont arrivés à être élus dans les Parlements d'États et y occupent un siège officiel ; mais dès qu'ils sortent de là ils doivent rentrer avec les leurs et aucun de leurs collègues du parlement ne se montrerait avec eux en public. Cette division sociale, au lieu de disparaître, ne fait qu'augmenter. Cet ostracisme de plus de 8 millions de citoyens, proclamés égaux devant la loi, est considéré par les gens les plus sensés du Sud comme une nécessité, mais il a quelque chose de si humiliant qu'il doit provoquer un jour une réaction formidable qui couve déjà partout et qui est la raison pour laquelle le nègre, cherchant une issue à la situation, pense émigrer ».

Instruire les nègres n'est pas une tâche facile, et d'aucuns prétendent que l'instruction accentuerait davantage leur haine pour les blancs. On a proposé de les transporter en Afrique, projet qui n'a pas été du goût de ces ambitieux citoyens « *We are Americans, not Africans* », ont-ils répondu à ceux qui leur offraient l'hospitalité du continent noir. De quelque côté qu'on l'envisage, la situation est grosse de difficultés pour l'avenir.

Le régime de compression à outrance, imaginé par les républicains pour tenir le Sud sous leurs pieds, finit par provoquer une réaction au sein de leur parti. Il était temps d'en finir ; la persécution avait assez duré. La pitié et la justice devaient prévaloir enfin contre l'oppression. Horace Greeley, qui, après la guerre, avait prêché la croisade contre les vaincus, dirigeait maintenant les républicains revenus à des sentiments plus humains. Il fut choisi comme candidat des modérés aux élections présidentielles de 1872 ; mais le prestige du restaurateur de l'Union était trop considérable, et il sortit vainqueur de la lutte. Les démocrates se sentant trop faibles pour faire la guerre à Grant, s'étaient sagement abstenus de mettre un candidat sur les rangs. L'at-

titude de Greeley, malgré son échec, ne contribua pas peu à provoquer chez ses amis politiques une réaction favorable au Sud.

La seconde administration de Grant ne fut marquée par aucun événement saillant. Notons seulement, comme fait de seconde importance, la crise financière de 1873, provoquée par des spéculations excessives et une mesure dangereuse du Congrès. Il avait été statué, à la session de 1872, que la monnaie d'argent ne serait plus une valeur légale pour tous les paiements faits à l'État au-dessus de cinq dollars. Cette loi importante, faite à la demande de quelques agioteurs tout-puissants, avait été glissée subrepticement dans les Statuts revisés. C'était une atteinte sérieuse portée au régime financier américain, qui, basé sur le bi-métallisme, admet le double étalon d'or et d'argent. Il s'en suivit de grandes perturbations dans le monde des affaires. Ce n'est qu'en 1878 que le *silver dollar* reprit sa valeur ordinaire.

Sous l'administration de Grant fut conclu (1871) le traité de Washington qui réglait les difficultés pendantes entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Ceux-ci tenaient le cabinet de Saint-James responsable des pertes que les corsaires confédérés, l'*Alabama* et le *Shenandoah*, avaient fait subir au commerce américain, car ces navires, équipés dans des ports anglais, s'y étaient aussi réfugiés, à plusieurs reprises, contrairement au droit international. Il s'agissait aussi de régler la question des pêcheries sur la côte est de l'Amérique du Nord.

En vertu de cette importante convention, la libre navigation du fleuve Saint-Laurent, depuis son embouchure jusqu'au terme de son cours navigable, fut accordée aux Américains, qui en échange de ce privilège cédèrent aux Canadiens le droit de se servir des rivières Yukon, Stikine, et Porcupine dans l'Alaska. Les pêcheurs des deux pays reçurent le droit de pêcher le long des côtes des États-Unis et du Canada. La question des dommages causés par les corsaires confédérés fut laissée à la décision d'une commission, (celle de Genève), qui fixa à 15 millions de dollars les dommages-intérêts que la Grande-Bretagne devait payer aux États-Unis.

Sir John A. Macdonald, alors premier ministre du Canada, prit part aux négociations du traité de Washington.

La perspective d'une troisième installation à la Maison Blanche souriait beaucoup à Grant ; mais il parut à un bon nombre de ses amis que ce serait créer un précédent fâcheux et qu'il serait plus sage de s'en tenir à l'exemple donné par les premiers présidents de la République.



CHAPITRE XXXVIII

HAYES ET GARFIELD

Hayes (1877-81) remplace Grant. — Les partisans de Tilden, son concurrent, contestent la validité de son élection. — Commencement des grandes grèves aux États Unis. — Le traité de Washington. — Garfield élu président (1881-1885). — Assassiné par Guiteau. — Chester Arthur le remplace.

HAYES, préféré à Grant à la convention républicaine de Chicago en 1876, défait son concurrent Tilden, le porte-drapeau des démocrates. Durant plusieurs mois après la réunion du collège électoral, l'élection était restée en suspens. Dans trois États, la Caroline, la Louisiane et la Géorgie, deux rapports avaient été présentés sur le résultat du scrutin ; l'un donnait la majorité à Tilden et l'autre à Hayes. Le soin de trancher la question fut remis à une commission composée de membres du Congrès et de juges de la Cour suprême. Ces commissaires, au nombre de quinze, se séparèrent en deux camps, selon leurs convictions politiques, c'est-à-dire que huit républicains se rangèrent du côté de Hayes et les sept démocrates, de celui de Tilden.

C'est sous l'administration du successeur de Grant que l'on voit surgir les premiers troubles sérieux entre le travail et le capital, aux États-Unis. En 1877, vingt mille ouvriers, employés du chemin de fer *Baltimore & Ohio*, se mettent en grève et se signalent par des scènes de désordres terribles. Maîtres de la ville de Pittsburg pendant deux jours, ils détruisent 125 locomotives et 2,500 voitures. Ce n'est qu'avec peine que l'ordre est rétabli par la milice. Les villes de Chicago et de Saint-Louis sont aussi, vers la même époque, le théâtre de grèves formidables.

La commission qui, en vertu du traité de Washington, devait régler les difficultés pendantes entre le Canada et les États-Unis au sujet des pêcheries du golfe Saint-Laurent, siège à Halifax en 1878. La sentence arbitrale de ce tribunal donne aux Américains le droit de pêche dans les eaux canadiennes, et, en échange de ce privilège, une indemnité de cinq millions de dollars payable par les États-Unis est accordée au Canada.

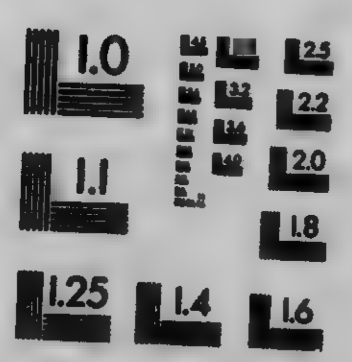
Hayes, dès le début de son administration, s'inspirant des idées de conciliation du général Grant, retire les troupes fédérales stationnées dans le Sud à la suite de la guerre, au grand contentement des ex-confédérés.

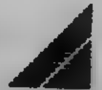
Le général Garfield lui succède (1881), et quelques mois après son entrée à la Maison Blanche, la balle d'un assassin, du nom de Guiteau, met fin à sa carrière. Il est remplacé par Chester Arthur le vice-président. L'adoption de deux lois importantes (1882) marque son administration. L'une dirigée contre les Mormons, établis dans le territoire de l'Utah, proscrit la polygamie, et l'autre oppose une digue à l'immigration chinoise. Mentionnons aussi l'acte du service civil de 1883, qui a pour but d'assurer la permanence des employés administratifs, et de mettre fin au *spoil system*, inventé par Jackson.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)







1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax



CHAPITRE XXXIX

M. CLEVELAND (1885-1889)

Présidence de M. Cleveland, 1885-1889. — Réforme du service administratif. L'immigration chinoise. — Tarif modifié dans le sens libre échangiste. — Défaite de Cleveland. — Harrison arrive à la présidence (1889-1893). — Relèvement du tarif.

L'ÉLECTION présidentielle de 1884 éleva sur le pavois, en la personne de Cleveland, une individualité bien remarquable. Il n'avait jamais fait partie du Congrès, mais le manque d'expérience parlementaire ne l'empêcha pas d'être un homme de gouvernement de premier ordre, avec un sens politique pénétrant. Sa caractéristique résidait dans des convictions ardentes et une grande sincérité, qualités qui lui firent subordonner les intérêts de son parti à ceux du pays. Sa conduite semblait s'inspirer de cette fière devise : *Linea recta omnium brevissima.* Ce n'est pas lui qui se serait plié aux exigeances tyranniques de la démocratie américaine, à l'instar de ces politiciens qui semblent dire : « Nous sommes ses chefs, suivons-la ». Cette indépendance de caractère le mit souvent en conflit avec ses amis.

Depuis la présidence de Jackson, la coutume s'était introduite aux États-Unis de remplacer les fonctionnaires publics républicains par des démocrates, advenant le triomphe des premiers et inversement à l'arrivée de leurs adversaires au pouvoir. C'était l'application du principe féroce : Aux vainqueurs les dépouilles. Le nouveau président voulut mettre fin à ce déplacement dangereux des serviteurs de l'État. Il fit poser comme règle que pour les postes de confiance les amis politiques seraient appelés à les remplir, mais qu'ailleurs rien ne serait changé. Cette réforme se

fit au milieu des protestations des milliers de démocrates pour lesquels le triomphe de leur parti était surtout un appel à la curée.

M. Cleveland était le premier président démocrate qui entrait à la Maison Blanche depuis la guerre de la Sécession. Comme son parti s'était montré sympathique au Sud, avant les hostilités, il avait été presque décrété de trahison par les républicains. Ceux-ci entretenaient soigneusement ces soupçons de nature à jeter sur la réputation des démocrates une ombre néfaste. Le triomphe de Cleveland fut pour ses amis une complète réhabilitation.

Il régnait un grand malaise aux États-Unis lors de la défaite des républicains. La lutte entre le travail et le capital prenait d'un jour à l'autre plus d'acuité. Partout, à la campagne et à la ville, dans le petit commerce et la classe ouvrière, on prétendait que les compagnies de chemin de fer accordaient des préférences indues aux grandes corporations commerciales, au détriment de la masse du peuple. Ainsi, le tarif des voies de transport, écrasant pour les petites gens, donnait des taux réduits au grand commerce. Le Congrès, à la demande du président, vota la loi dite *Interstate Act* pour essayer de mettre fin à cet état de choses.

M. Cleveland tente ensuite une réforme d'une portée encore plus considérable. Durant de longues années les États-Unis s'étaient targués d'être le pays le plus hospitalier du monde, le plus largement ouvert, soit aux victimes de la tyrannie, soit aux déshérités en quête de la fortune. Mais il est rare que les plus belles théories tiennent longtemps en face des exigences politiques ou économiques. On vit en Californie, sous la présidence de Cleveland, les travailleurs de race blanche partir en guerre ouverte contre les *Coolies* que l'Orient déversait en foule sur la côte du Pacifique. Les Chinois, profitant de la facilité d'accès offerte à tous venants, étaient arrivés par centaines, puis par milliers et menaçaient d'immigrer par légions encore plus considérables. Ces Mongols, se contentant pour nourriture d'une poignée de riz, s'habillant à bon marché, travaillaient pour les salaires les plus minimes. On comprend quelle concurrence écrasante ils créaient au travail des blancs. Menacée dans ses intérêts, la

classe ouvrière se leva en masse et exigea du gouvernement qu'il élevât une barrière pour arrêter l'invasion jaune. Et comme Washington ne se rendait pas assez vite à ce mandat impératif, les ouvriers de San Francisco se livrèrent à des voies de fait sur la personne de leurs rivaux. Enfin en 1881, sous la pression de M. Cleveland, le Congrès vota une loi prohibant l'immigration chinoise aux États-Unis.

A la suite de la guerre de la Sécession, le tarif douanier avait été surélevé afin de donner au trésor des recettes proportionnées à la dette immense encourue pour soutenir les hostilités. En 1886, cette nécessité avait disparu et la caisse publique regorgeait d'un surcroît de recettes. Sous l'effet d'un tarif exorbitant les grands industriels voyaient leur fortune s'accroître de plus en plus aux dépens des consommateurs. Voilà l'abus auquel Cleveland voulut mettre fin.

Dans un message au Congrès (1887) il fait connaître sa pensée sans ambages. « Il ne s'agit pas ici, dit-il, de théories sur le protectionnisme et le libre-échange... C'est un état de choses sérieux que nous subissons et non une théorie. Le libre-échange n'est pas en cause. Notre législation tarifaire, source d'un système d'impôts vexatoires et iniques, doit être revisée et amendée immédiatement. Cette réforme s'impose non seulement parce que les recettes s'entassent inutilement, mais aussi parce que le consommateur porte injustement un lourd fardeau ».

Cet énoncé de la politique présidentielle eut un effet foudroyant. Les grands intérêts financiers qu'elle menaçait, partirent en guerre contre tout changement au tarif. Au Congrès, la Chambre des représentants — en majorité démocratique — se rangea du côté de Cleveland, tandis que le Sénat, républicain, repoussa les amendements proposés au tarif. Telle était son hostilité à la réforme qu'il tenta même de relever les droits.

Les démocrates, dans l'ensemble, étaient loin de partager les vues de leur chef. Dans une question de ce genre, les intérêts personnels, priment souvent ceux du parti et du pays. Trop de démocrates se trouvaient liés à l'industrie pour entrer dans les vues de Cleveland. Aussi, affaibli par la défection d'un grand nombre de ses partisans, il succom-

ba aux élections de 1888. Son concurrent, le général Harrison, l'emporta sur lui par une immense majorité.

Les agriculteurs avaient donné leurs suffrages au candidat démocratique, mais les Knights of Labour (Chevaliers du travail), sur lesquels comptait Cleveland, s'étaient dérobés. Cette puissante organisation ouvrière englobée vers le même temps par l'American Federation of Labour, vaste armée du travail dont les cadres couvrent aujourd'hui toute l'Amérique du Nord, dépendait de l'industrie. Or, celle-ci exigeait le relèvement des impôts douaniers. Toute réduction du tarif signifiait, disait-elle aux ouvriers, un abaissement des salaires. La main d'œuvre payerait les fantaisies libre-échangistes. En vain répondait-on, d'autre part, que la réduction des droits c'était la vie moins chère, grâce à la concurrence étrangère. Le travail se trouvait en présence d'un dilemme dont il ne sortit qu'en acceptant le maintien du tarif républicain.

Le renchérissement des denrées alimentaires commençait alors à se faire sentir. Phénomène singulier, plus on élevait les salaires, plus le prix de la vie augmentait. Il y a là apparemment une pétition de principes qui s'explique plus ou moins clairement. L'ouvrier, voyant son travail mieux retribué, se nourrit mieux, dépense davantage pour augmenter son bien-être. A ce moment, entre en jeu la loi de l'économie politique de l'offre et de la demande qui veut que plus une chose est recherchée, plus on la fait payer cher. Depuis vingt ans, on a observé que la marche ascendante des salaires a été suivie d'une surélévation du prix des denrées. D'aucuns ont longtemps cru que ce phénomène se produirait en sens inverse. Voilà une des causes du haut prix actuel de la vie, mais ce n'est pas la seule. Il y en a plusieurs autres : comme par exemple la désertion des habitants des campagnes avec une diminution proportionnelle de la production agricole pendant que la population augmente dans les villes ; et enfin l'industrialisme poussé à outrance, ce qui entraîne des crises économiques.

Souvent, les présidents des États-Unis cherchent à imprimer une direction personnelle à la politique américaine. On a vu Cleveland la pousser vers le libre-échange. M. Roo-

sevelt, pour son compte, s'est attaqué aux trusts ; la tentative de conclure un traité de réciprocité entre les États-Unis et le Canada appartient, du côté américain, à M. Taft. Harrison lui se tint éloigné de la mêlée. Homme d'une haute distinction, froid et compassé, il se trouva isolé au milieu des chefs républicains. Il ne fut qu'un chef décoratif sans action sur les affaires de son pays. On ne doit donc pas lui imputer la responsabilité de la réaction vers le protectionisme qui se pr duisit durant son séjour à la Maison Blanche. Harrison resta aussi étranger à la tentative qui se fit sous son administration de régler la crise monétaire dont se plaignaient l'Ouest et le Sud. Trompés par les discours de politiciens sans scrupules, les habitants de ces deux parties du pays prétendaient que si le gouvernement établissait deux étalons de mesure de la valeur, ceux de l'or et de l'argent avec, en plus, une forte émission de papier-monnaie, il faciliterait beaucoup la marche des affaires alors très gênée. D'après le plan des réformateurs, il fallait fixer la valeur relative de l'or à l'argent dans la proportion de 16 à 1, c'est-à-dire qu'une once du premier de ces métaux vaudrait 16 onces d'argent ; acheter du minerai argentifère, le monnayer et le mettre en circulation sans restriction.

Le Congrès ne voulut pas aller aussi loin que les réformateurs. Il se rappelait que pendant la guerre de la Sécession, les *greenbacks* — papier-monnaie du temps — avaient subi une telle dépréciation que l'or était monté à 240 au regard de ces valeurs fiduciaires. La loi Sherman, sans faire droit aux réclamations des bi-métalistes, leur fit d'importantes concessions. C'est ainsi qu'elle décrétait que l'or et l'argent marcheraient de pair dans le cours monétaire avec l'écart de 16 à 1, et que le gouvernement achèterait quatre millions d'onces d'argent par mois pour les monnayer et payer les dettes de l'État.

Comme réponse à la politique de protectionisme modéré, préconisée par Cleveland, les républicains dirigés par Mackinley relevèrent les droits à l'importation sur des marchandises. Le nouveau tarif dans son ensemble était rehaussé de 48 à 50%.

C'est sous le régime Harrison que se forma un tiers parti,

celui du peuple, surnommé « The populists ». Son programme s'affichait fortement teinté de socialisme. Les *Populists* réclamaient l'achat par le gouvernement de tous les chemins de fer, des télégraphes et des téléphones, la frappe libre de l'or et de l'argent et l'imposition d'une taxe sur le revenu. Les réformes suggérées parurent si séduisantes à la foule que le nouveau parti devint très puissant. Aux élections de 1892, il mit un candidat sur les rangs pour disputer la victoire aux républicains et aux démocrates. Six États donnèrent une majorité aux réformateurs. Ce fut Cleveland qui l'emporta sur Harrison et le candidat populist.



CHAPITRE XL

CLEVELAND (1893-1897).

Deuxième présidence de Cleveland, 1893-1897. — Crise économique aux États-Unis. — Nouveau tarif des douanes. — Menaces de guerre entre les États-Unis et l'Angleterre au sujet du Venezuela.

AVANT les elections, républicains et démocrates s'étaient ingéniés à gagner les *Populists* à leur cause. Sans s'engager à fond, les uns et les autres avaient laissé entendre que la frappe libre de l'argent leur semblait une réforme possible et pratique. Ici encore l'intransigeance de Cheveland vint à l'encontre des promesses fallacieuses de ses amis. Ce que l'on semblait promettre était à ses yeux une hérésie économique susceptible de conduire le pays aux pires désastres. Un cours monétaire avec l'or comme seul étalon, telle était sa doctrine irréductible. Pour l'appliquer autant que faire se pourrait, il mène, haut la main, ses partisans au Congrès et les force à retrancher de la loi Sherman l'article qui autorise l'achat de quatre millions et demi d'onces d'argent par mois. Quel sera l'effet immédiat de cette mesure draconienne ? Il n'est pas difficile de l'imaginer. L'exploitation des mines d'argent s'arrête brusquement et la misère s'installe dans les chaumières des familles sans travail. Pour comble de malheur, la moisson brûlée par les ardeurs du soleil, manque dans l'Ouest. De toutes parts, des plaintes s'élèvent accompagnées de demandes de secours. L'on voit une armée de miséreux partir des rives de l'Océan Pacifique et se rendre à Washington. Là, son chef, un nommé Casey réclame, au nom de sa suite, l'émission de $500,000,000 de *greenbacks* destinés à payer

des travaux publics que l'on entreprendrait dans le dessein de soulager la détresse des masses. Le gouvernement refuse d'écouter ces étranges solliciteurs. Cesse question du cours monétaire restera à l'ordre du jour pendant encore de longues années. L'on verra bientôt le grand orateur populaire, Bryan, la reprendre à son compte.

Dans un vaste pays comme les États-Unis, avec des besoins qui varient selon les conditions climatériques ou industrielles, les questions économiques sont toujours au premier plan. Il se trouve sans cesse certaines classes de la société qui semblent favorisées par les lois au détriment des autres. Ce déséquilibre existait, disait-on, aux États-Unis : de là, des récriminations. Pour les faire cesser, Cleveland eut recours à sa panacée ordinaire : l'abaissement du tarif douanier. Comme il pouvait compter sur la majorité des suffrages à la Chambre des représentants, il lui fit adopter des amendements au tarif qui abaissaient les droits à l'importation de 50 à 35 %. Le Sénat républicain refusa de donner son plein concours à la politique du président, préférant s'arrêter à un moyen terme. Le tarif modifié fut relevé à 37 %.

Si les réformes proposées par Cleveland n'agréaient pas à tout le monde, s'il se produisait des divergeances d'opinion, même entre lui et ses amis, sa politique étrangère lui rallia un moment tout le pays. Depuis longtemps, il existait un désaccord entre la Grande-Bretagne et le Vénézuela au sujet de la frontière entre ce pays et la Guyane anglaise. Après bien des pourparlers inutiles, le ton du gouvernement anglais devint menaçant. A plusieurs reprises, Cleveland était intervenu pour offrir sa protection au Vénézuela, heureux de se trouver sous l'égide de la doctrine de Monroe. Comme lord Salisbury, alors premier ministre de la reine Victoria continue à faire la sourde oreille aux menaces américaines, le Président dans un message au Congrès déclare qu'il entend faire cause commune avec le Vénézuela et lui servir de bouclier contre toute aggression de la part de l'Angleterre. Ce fut comme un éclat de foudre dans l'atmosphère diplomatique. Les masses, aux États-Unis, qui ne demandent pas mieux que de tordre de temps à autre la queue

du lion britannique (to twist the british lion's tail) prennent feu à la lecture du message présidentiel. Tout le monde y applaudit, sans se soucier des complications très sérieuses qui peuvent en surgir. En face de cette attitude déterminée, véritable ultimatum, lord Salisbury recule. La valeur du terrain en jeu n'aurait pas compensé les pertes causées par une journée de guerre entre les deux pays. Ajoutons, pour faire connaître la fin de l'incident, que les parties contestantes portèrent leur différend devant le tribunal de la Haye où l'Angleterre eut gain de cause sur tous les points (1).

Il s'était produit aux îles Hawaï, sous la présidence de Harrison, une révolution provoquée et suscitée par des Américains établis à Honolulu. Ne trouvant pas de leur goût le régime de la reine Lilikowani, ils avaient, avec la complicité du Consul des États-Unis, organisé un soulèvement dans le but de renverser son trône. Ce complot auquel avaient pris part des marins d'un croiseur américain, réussit et la République fut proclamée dans la capitale du petit royaume.

Lorsque Cleveland prit les rênes du pouvoir, il trouva, tout prêt à être présenté au Congrès, un projet de loi à l'effet de ratifier le fait accompli et d'annexer les îles Hawaï aux États-Unis. Disons à l'honneur de Cleveland qu'il jeta au panier ce document si peu honorable pour la diplomatie américaine, désavoua la conduite du Consul des États-Unis et reconnut la jeune république.

En 1897, les deux partis se préparèrent à donner à Cleveland un successeur selon leur préférence respective. Ce furent les républicains qui prirent les devants en faisant connaître leur programme. Un seul de ses articles est à retenir parce qu'il démontre que ces derniers, longtemps divisés sur la question monétaire, s'étaient enfin ralliés à la doctrine de l'étalon d'or comme unique mesure de la valeur.

(1) En 1893, les États-Unis prétendirent qu'en vertu du traité de cession de l'Alaska, ils étaient les maîtres absolus de la chasse aux phoques dans la mer de Behring. L'Angleterre s'éleva contre cette prétention et le différend fut soumis à Paris, à un tribunal spécial. La sentence arbitrale, rendue par ce dernier, porte que les États-Unis succédèrent à tous les droits des Russes dans les pêcheries de l'Alaska, mais que ces droits ne s'étendent pas au delà de la limite de trois milles des côtes et que sur la haute mer, la pêche du phoque reste libre pour toutes les nations.

« Nous sommes, disaient les républicains, entièrement opposés à toute politique de nature à déprécier notre cours monétaire ou à nuire à notre crédit, et par là même opposés à la libre frappe de l'argent, sauf après une entente avec les principales nations commerciales du monde ». McKinley, leur candidat à la présidence, bien qu'il eût incliné pendant quelque temps du côté du bi-métalisme, endossa le programme de ses amis.

Au cri de ralliement républicain, les démocrates répondirent en se déclarant pour la frappe libre et illimitée de l'or et de l'argent, (the free and unlimited coinage both of silver and gold). William Bryan, homme tout à fait ignoré jusque là du monde politique, vint incarner leurs vues. Bryan s'était présenté à la convention des démocrates avec la délégation du Nebraska. Personne, à part ses amis de cet Etat, ne le connaissait. Il prend la parole à la Convention, et son discours terminé, il devient du coup célèbre. Son éloquence portée sur une voix retentissante, pleine de feu, avait ébloui, séduit l'Assemblée, au point que cet individu, encore perdu la veille dans la foule, est élu d'emblée candidat à la présidence. Voilà bien un des dangers de la démocratie. A la suite d'un discours ampoulé du premier venu, prédicant de doctrines parfois fâcheuses, les masses s'emballent, perdent la tête et transforment en sauveur un pur saltimbanque. La grandiloquence passe pour de la véritable éloquence et le clinquant pour de l'or pur. Une fraction importante du parti démocrate refusa d'emboiter le pas à la suite de M. Bryan, dont les conceptions économiques lui semblaient aussi paradoxales que dangereuses. Mais ces dissidents, désignés sous la rubrique de « National Democratic party », ne purent attirer sous leurs drapeaux qu'un faible contingent. Que les théories de l'envoyé du Nébraska fussent séduisantes, il n'y a pas à le nier. Et ne se produisaient-elles pas dans des conditions de réceptivité singulières ? Comment les agriculteurs de l'Ouest et du Sud, dont les produits ne se vendaient pas à des prix assez élevés, n'auraient-ils pas prêté une oreille complaisante au nouveau prophète ? A l'entendre l'or, métal rare, ne circule pas ; les grands capitalistes, les banques le tiennent en réserve. Pour l'obtenir — c'était vrai — il faut

payer une prime. La libre frappe de l'argent mettrait en circulation une rivière débordante d'argent, à la portée de tous, et le riche ne serait plus le seul à couler une vie facile et douce. En réalité, les amis de M. Bryan alléchaient les agriculteurs de l'Ouest en leur faisant entrevoir la perspective plus que séduisante de payer leurs dettes en attribuant à 50 cents la valeur d'un dollar.

La victoire resta aux républicains dont le candidat recueillit sept millions et demi sur quatorze millions de votes exprimés. C'était la défaite du bi-métallisme.



CHAPITRE XLI

MCKINLEY ET BRYAN

Présidence de McKinley (1897-1901). — M. Bryan. — Guerre contre l'Espagne. — Doctrine de Monroe. — Assassinat du Président. — Le protectionnisme contre le libre-échange. — Les Trusts.

On vit cesser, sous la présidence de M. McKinley, le déséquilibre financier qui avait tant nui aux Américains. L'incertitude qui depuis longtemps régnait au sujet de la fixation du cours monétaire avait jeté le désarroi dans le commerce. Les capitalistes étrangers avaient retiré leurs fonds des États-Unis. Ceux-ci étaient obligés de faire leurs paiements selon la méthode européenne, à Londres, Paris, Berlin et autres villes. Chaque année cette obligation entraînait l'exportation de $80,000,000 en or. Ce drainage constant appauvrissait la République. Combien de fois Cleveland ne dut-il pas se faire emprunteur sur le marché de New-York pour maintenir à son niveau la réserve du métal précieux du gouvernement, afin de contrôler le cours des valeurs et faire face aux obligations de l'État.

L'arrivée des républicains avait ramené le calme dans la situation économique du pays, et les capitaux, soigneusement enfermés jusque là, s'engagent dans les entreprises industrielles de tous genres. Pour en décupler, et en centupler la puissance, leurs détenteurs les concentrent afin de former des trusts, ces formidables engins de spéculation. On parle de l'horrible accaparement des blés qui eut lieu, dit-on, sous l'ancien régime en France. D'aucuns doutent qu'il ait existé et, que seule la rareté de cette denrée avait fait croire à cet ac-

caparement. Que cet abus ait sévi ou non, jamais il n'a connu la forme oppressive des ententes commerciales modernes. En définitive, bon nombre de nos méthodes tant vantées ne sont que l'aggravation d'anciens abus.

Comme si les riches n'étaient pas encore assez favorisés par la surabondance des capitaux, le Congrès en majorité républicain, sous la direction de M. Dingley, releva le tarif à 50%. Il avait été manipulé, de façon à protéger les gros intérêts qui pouvaient cependant se passer de toute aide. Le sucre, l'acier, le pétrole, maîtres absolus du marché américain, purent plus que jamais défier la concurrence étrangère. C'est alors que se formèrent tous ces grands Trusts qui étreignent le pays pour l'exploiter.

En 1895, une insurrection éclatait dans l'île de Cuba. On vit alors le gouvernement de Washington s'intéresser outre mesure à la cause des insurgés. Ses convoitises sur le domaine de l'Espagne s'affichaient dans les protestations que Washington adressait à Madrid. « Cette guerre s'éternise ; il faut y mettre un terme, disaient les Américains, car elle nuit aux affaires de notre pays. Si elle se prolonge encore, nous serons forcés d'intervenir ». La presse, surtout la presse jaune, les journaux qui font de la sensation un moyen d'existence, prenaient la cause des insurgés, forcés à la révolte par les exactions des Espagnols. Qui ne s'indignerait pas contre la tyrannie du gouvernement de Madrid qui avait, dans le passé, perdu ses colonies dans le Nouveau Monde à cause des vices de son administration ? Ces reproches n'étaient-ils pas en partie fondés ? L'expérience n'avait pas servi de leçon à Madrid où l'on n'avait rien appris, rien oublié. Mais appartenait-il aux Américains de faire la police chez leurs voisins ?

Depuis quand les lois internationales autorisent-elles un État à régler et à diriger la conduite de ses voisins ? Que l'on érige cette prétention en doctrine et le feu sera aux quatre coins du monde.

L'opinion américaine se surexcitait de plus en plus, lorsqu'un fâcheux incident fit déborder la coupe de cette indignation simulée. Un croiseur des États-Unis — *le Maine* — était mouillé dans les eaux de la Havane, dans la nuit du

14 février 1898, une explosion se produisit à bord. Cette terrible catastrophe fit perdre la vie à quelques officiers et à deux cent cinquante marins. On imagine facilement l'éclat des colères aux États-Unis à la nouvelle de cet accident. Au lieu d'en chercher la cause, la presse déchaînée outre-mesure hurle que le coupable, c'est l'autorité espagnole. En vain le plus simple bon sens répond que le faible gouvernement de l'île, aux prises avec les insurgés toujours invincibles, devait bien plutôt se garder de provoquer son puissant et malcommode voisin.

Ne savait-on pas, du reste, que les Yankees cherchaient un prétexte à intervention ? C'eût été un acte d'extrême folie de le leur fournir. On feignit de croire aux États-Unis qu'une mine avait été placée sous le *Maine*, car, selon les journaux, l'explosion s'était produite de l'extérieur vers l'intérieur. L'épave de ce croiseur a été relevée au cours de l'été 1911 et ses plaques brisées indiqueraient au contraire que l'explosion s'est produite à l'intérieur du navire. N'est-on pas ici en présence d'un de ces extraordinaires phénomènes de déflagation des poudres, comme celui qui au mois de septembre 1911 a tordu en une masse informe le superbe cuirassé français, la *Liberté*, dans la rade de Toulon ?

Dans nul pays au monde les questions de politique étrangère ne remuent plus profondément les masses qu'aux États-Unis. Au milieu des crises internationales le sens commun du peuple s'obnubile et l'esprit de justice perd ses droits. Sous cette poussée de l'opinion, le gouvernement déclara la guerre à l'Espagne, sans donner l'affaire du *Maine* comme *casus belli*. Cet accident fut cependant la cause déterminante de la rupture des relations entre les deux pays. La République n'avait sur pied qu'une armée de 42,000 hommes, mais l'enthousiasme populaire vient bientôt suppléer à cette pénurie de soldats. Plus de 200,000 volontaires accoururent sous les drapeaux.

Voyant venir l'orage, l'Espagne avait aussitôt protesté en faisant entendre des plaintes bien justifiées. C'étaient là des cris dans le désert, sans écho chez les Yankees.

« Le bêlement plaintif du mouton qu'on égorge
N'a jamais retenu le geste du boucher ».

Debarquer à l'île de Cuba, s'en rendre maître au pas de course est l'affaire de quelques semaines. Porto Rico succombe comme sa voisine. Les hostilités s'étendent aux îles Philippines où l'Espagne venait d'avoir raison d'une révolte des indigènes. Le chef des insurgés, Aguinaldo, s'était réfugié aux Indes. On le ramène sur le théâtre de sa défaite pour qu'il serve de guide aux soldats américains.

Ici se passe un fait inouï dans les annales des guerres maritimes. L'amiral Dewey commande une escadre de cuirassés pourvus d'un armement du dernier modèle. Il force la flotte espagnole à livrer combat. Celle-ci ne peut mettre en ligne de bataille que de vieilles frégates. Aussi les cuirassés cannonnent sans courir de risque et coulent à fond comme à plaisir les navires battant pavillon espagnol. Pas une perte de vie du côté des Américains. La marine des États-Unis triomphe sans péril et aussi sans gloire.

L'Espagne subit le sort des vaincus. Par le traité de Paris qui vint clore les hostilités, elle perdit Cuba, Porto Rico, l'île Guam et les Philippines. La première de ces îles est devenue une république indépendante, mais gravite forcément dans l'orbite des États-Unis. Ceux-ci gardèrent Porto Rico et les Philippines qui devinrent colonies américaines.

Le malheureux Aguinaldo et ses compagnons qui avaient prêté main forte aux Américains comme à des amis, partisans de leur délivrance, s'aperçurent qu'ils avaient joué, à leurs dépens, un rôle de dupes et n'avaient fait que changer de maître ; le maître cette fois était de taille à décourager toute illusion d'indépendance.

Cette extension de territoire, au loin et dans son voisinage, transformait la République en puissance mondiale. Elle aussi, à l'exemple de la Grande Bretagne, de la France et de l'Allemagne, se laissait emporter par la passion impérialiste. Le drapeau étoilé flottant à Hawaï et aux Philippines ne lui créait-il pas une sorte d'emprise au milieu de l'Océan Pacifique ? N'était-ce pas aussi un défi au Japon qui convoite l'empire des mers en Orient et du côté ouest vers l'Amérique ?

Que devient la doctrine Monroe dans cette poussée d'ambition qui a fait entrer les États-Unis au sein du concert eu-

ropéen ? Concentrée à l'origine dans une formule précise, elle disait au monde : « Nous, Américains, nous ne souffrirons de la part de l'Europe aucune occupation, aucune prise de possession nouvelle de territoire en Amérique ». Par contre, elle ajoutait : « Nous ne sommes pas intervenus et nous n'interviendrons pas dans les colonies ou dépendances actuelles d'aucune puissance européenne ». Telle était la pensée américaine en 1823. La fameuse doctrine avait joliment l'air d'un bluff à cette date, qu'on nous passe l'expression. Avec sa population d'alors — neuf millions — la République ne pouvait en imposer à l'Europe. Le Congrès n'était pas de taille à brandir le *big stick* pour faire reculer l'Allemagne, la France ou l'Angleterre, s'il leur eut pris la fantaisie de jeter leur dévolu sur une des républiques hispano-américaines, ou d'acquérir un territoire quelconque dans l'hémisphère occidental. Est-ce que les États-Unis n'ont pas admis (1859, traité Bulwer-Clayton) la Grande-Bretagne à partager, à droits égaux, une espèce de contrôle sur l'isthme de Panama ?

Aujourd'hui, changement de scène. Les autorités à Washington ont fait savoir au monde que le canal de Panama est possession américaine protégée par des fortifications, et qu'il ne sera pas sous le régime de la neutralité en temps de guerre. Que nous sommes loin des modestes prétentions de 1823 ! L'appétit de la République s'est aiguisé à mesure que ses dents ont poussé. Elle s'est d'abord contentée de croquer le Texas, une partie du Mexique et de la Californie, sans jeter les yeux hors du Nouveau Monde. Dévorer ses voisins suffisait à son appétit.

Lorsque Napoléon III se fut lancé dans la chimérique entreprise de fonder un empire au Mexique, la doctrine Monroe vint lui faire échec et mat. L'occasion lui avait paru excellente de rétablir le trône de Montézuma au profit de l'archiduc Maximilien. Le gouvernement américain n'était-il pas alors aux prises avec la terrible insurrection des États à esclaves ? L'intimation vint (1864) cependant à l'empereur des Français d'abandonner sa fantastique aventure au plus vite.

Donc à mesure que la population augmentait, l'idée exclusiviste américaine prenait de la force et de l'élan. On le vit

bien, lors de l'affaire du Vénézuéla ; il suffit de quelques paroles contaminatoires du président Cleveland, à l'adresse de l'Angleterre, pour faire reculer le hautain lord Salisbury et avec lui la fière Angleterre.

Il n'y avait plus à en douter : l'aigle américain entendait couvrir de sa protection belliqueuse toute l'Amérique. Cette attitude comportait des obligations. Il lui fallait se porter vis-à-vis de l'Europe garant des républiques rangées sous sa tutelle. On sait que certaines ne se faisaient pas faute de frauder leurs créanciers de Londres, de Paris et de Berlin quand l'occasion s'en présentait. Sans cette garantie, les États-Unis se trouvaient dans la posture fâcheuse de protecteurs de la fraude. Dans le cas de Saint Domingue, débiteur des banquiers allemands, les États-Unis, après avoir arrêté l'épée levée sur la tête de cette petite république, durent endosser ses billets. C'est ainsi que l'hégémonie américaine s'est étendue sur les républiques sœurs, oui, sœurs, mais plus par nécessité que par inclination.

Lorsqu'en 1898, au congrès pan-américain de Rio Janeiro, M. Root, ministre de M. Roosevelt, fit miroueter aux yeux des représentants des autres républiques un reluisant projet d'union commerciale, ceux-ci, au contraire des alouettes de la fable, virent le piège et surent l'éviter. Le Brésil, comme le Chili et l'Argentine subissent plus qu'ils n'aiment la doctrine de Monroe.

En définitive, la formule des États-Unis : « l'Amérique aux Américains », a singulièrement évolué depuis 1823. Elle a retenu et agrandi, en ce qui regarde le Nouveau Monde, son caractère positif et s'est dépouillée, lors de la guerre d'Espagne, de toute restriction vis-à-vis l'Europe. Celle-ci n'aurait-elle pas été autorisée à dire : Restez chez vous ou bien ne parlez plus de votre doctrine Monroe, qui n'a jamais eu, du reste, un caractère international. Les puissances européennes auraient sans doute exprimé ainsi leur dissentiment, si des ambitions particulières ne les divisaient point. N'ont-elles pas du reste accepté l'évolution américaine en admettant les États-Unis à la conférence d'Algésiras, chargée de régler le différend franco-marocain ?

En définitive, la grande République s'est servie de la fa-

meuse doctrine pour être seule à dévorer les biens du voisin, au Texas, comme au Nouveau-Mexique et en Californie. Puis avec un sans-gêne qui est bien dans ses traditions, elle s'est affranchie des restrictions qu'elle s'était elle-même imposées vis-à-vis l'Europe. Appuyés sur leurs immenses ressources, les États-Unis ont jeté un défi à l'univers, et sont devenus puissance mondiale et coloniale. Triste constatation : comme tous les autres pays du monde, ils ne sont pas devenus plus forts pour devenir meilleurs, mais plus impitoyables pour leurs rivaux.



CHAPITRE XLII

ROOSEVELT ET TAFT

Présidence de Roosevelt 1901-1909. — Il fait la lutte aux Trusts. — Loi Sherman dirigée contre ces monopoles. — Taft (1909) lui succède. — Continuation de la lutte contre les ententes commerciales.

L'ÉLECTION présidentielle de 1900 se fit sur le même terrain que celle de 1896, avec McKinley et Bryan à la tête de leur parti respectif. Le bi-métalisme avait perdu de ses partisans, et McKinley appuyé par les Trusts l'emporta encore facilement sur son rival. Il ne jouit pas longtemps de son triomphe. Le 6 septembre 1901, la balle d'un anarchiste venait le blesser mortellement au milieu d'une fête publique à Buffalo.

M. Roosevelt, le vice-président, fut appelé à le remplacer. C'était un tout autre homme que son prédécesseur. Autant celui-ci avait tenu à plaire aux Trusts, autant Roosevelt se montra hostile à la plutocratie. La carrière du président, antérieurement à son entrée dans la politique, l'avait préparé à l'action décisive, énergique. Au moment de la déclaration de la guerre à l'Espagne, il n'hésita pas à se démettre de ses fonctions de commissaire de la police de New-York pour prendre le commandement d'un corps de cavalerie, les *Rough Riders*, qui figurèrent aux premiers rangs dans tous les combats de la campagne, à Cuba et à Porto Rico. Maniant la plume avec autant d'énergie que l'épée, il a fait sa marque dans la littérature politique. Ses ouvrages : *La Vie intense*, *L'Idéal américain*, portent l'empreinte du chauvinisme américain avec son esprit impulsif, dédaigneux des vieilles formules diplomatiques et des opinions reçues.

De prime abord, à le voir à l'œuvre, on lui trouve des traits de ressemblance avec l'Empereur d'Allemagne si vif, si emporté, et si versatile dans ses dires. Roosevelt est rivé à ses principes. Il y a, depuis vingt ans, cohérence complète dans les idées de cet homme tenace. Ses principes justes, modérés, il les défend avec énergie, avec violence. Cette façon de discuter lui donne l'apparence d'un brutal. En parlant de certains capitalistes, il les a appelés « riches malfaisants ». Mais la nature l'a bien armé pour entreprendre la campagne qui l'a rendu célèbre. Ce fut de tous points l'homme de la situation. Comme nous l'avons dit plus haut, sous la présidence de McKinley, les affaires américaines atteignirent un développement anormal, contraire aux intérêts publics. On n'entendait parler que de formation de *trusts*, de *mergers*, d'ententes et de combinaisons de toutes sortes, destinés à écraser la concurrence. Comme une pieuvre gigantesque, le trust étendit ses tentacules de tous côtés pour enserrer et étouffer toute initiative individuelle. Non content d'absorber le plus possible des forces vives du pays, le capital jouait en outre un rôle dans la politique et pesait de tout le poids de l'argent sur le Congrès. C'est le millionnaire ou plutôt le multi-millionnaire qui gouverne aujourd'hui. L'orateur jadis si puissant, si en vue, est relégué au troisième plan. Le multi-millionnaire l'a supplanté, en attendant l'entrée en scène prochaine du milliardaire. Combien de ces richissimes capitalistes sont arrivés à la fortune par des moyens légitimes ? Cette énorme machine des trusts s'avance sur la foule, écrasant sans pitié l'obstacle. Soutirer de gros dividendes aux petites gens foulés au pied, telle est son unique ambition. Il ne faudrait pas condamner tous les trustards ; il s'en trouve d'honnêtes, mais le plus grand nombre s'enrichissent aux dépens des consommateurs et posent ensuite aux bienfaiteurs de l'humanité, en donnant aux nécessiteux comme la dîme de leurs profits. Hélas, nous vivons dans un monde où le vol est honni, mais son produit respecté !

Voilà l'immense force contre laquelle M. Roosevelt engagea une lutte formidable. De tous les grands centres d'affaires il s'éleva contre lui une clameur de haine. C'est surtout

dans Wall St qu'on le honnit sans mesure. Pour les piliers de la Bourse, Roosevelt est un maniaque, un morphinomane, un fou dangereux. On lui impute la responsabilité de la formidable crise de 1907. Néanmoins, beaucoup d'hommes soucieux des intérêts du pays l'appuient, et le Congrès vote la loi Sherman destinée à combattre les trusts. Cette législation n'apporte pas un remède suffisant; on cherche à la compléter par d'autres lois. Quelques États se mettent de la partie et font la guerre à ces combinaisons de capitalistes. Malheureusement, grâce aux ruses d'avocats retors, les trusts éludents ouvent la loi. La Standard Oil C° a cependant été condamnée en 1909 à payer une amende de plusieurs millions et à se dissoudre. Le Steel Trust a subi dernièrement une condamnation semblable.

Cette concentration des capitaux constitue une menace pour la paix sociale et une attaque injustifiable contre la libre activité individuelle. Il y a trente ans, un homme d'État voyant à l'œuvre sept grandes corporations et leur influence, disait que les États-Unis, comme l'Irlande d'autrefois, étaient gouvernés par une Heptarchie. Que penserait-il aujourd'hui, en présence des mille trusts à l'œuvre ? C'est le règne des riches qui est arrivé, aussi dangereux que celui de la démagogie. Entre ces deux écueils, le gouvernement américain oscille aujourd'hui. Il n'y a pas de plus sûr moyen d'aider la propagande socialiste, inaugurée par l'immigration européenne de ces dernières années, que le spectacle des trusts exploitant le corps social.

M. Roosevelt s'était entouré de collaborateurs intellectuellement bien doués, tels que MM. Root et Taft. Ce dernier surtout lui rendit de grands services aux Philippines et au Japon. Il y avait désaccord entre l'empire nippon et les États-Unis, en ce qui regardait l'immigration considérable des Japonais aux États-Unis. La diplomatie de M. Taft réussit à aplanir toutes les difficultés.

Après l'annexion des Philippines, il surgit dans ces îles une querelle épineuse. Les indigènes ne pouvaient plus s'entendre avec les moines espagnols établis chez eux. Ces excellents religieux, modèles de dévouement, avaient rendu de grands services au pays, services qu'on oubliait pour rendre

ces véritables apôtres responsables des fautes du gouvernement de Madrid (1).

La retraite de ces moines s'imposait, mais comment l'effectuer ? Telle était la solution à trouver. Possesseurs d'immenses propriétés, il fallait d'abord en toute justice les désintéresser. C'est à quoi M. Taft s'employa après avoir préparé un règlement qui fut accepté par le Pape. La mission du futur président eut un plein succès et il revint aux États-Unis couvert de gloire. Quelques protestants farouches le blâmèrent d'avoir entamé des négociations avec le Saint-Siège, mais la masse du peuple jugea sa conduite avec une plus grande hauteur de vue.

A l'égard de la politique étrangère, M. Roosevelt se prononça pour ce que l'on appelle la manière forte. Il cita un jour à ses concitoyens ce vieil adage : *Speak softly, but carry a big stick.* Ayez de la douceur dans vos paroles, mais portez un gourdin. Voilà ce qui doit inspirer la ligne de conduite du gouvernement américain chez lui et dans ses relations extérieures. Il est d'avis que pour donner tout son essor à la doctrine de Monroe — essor bien supérieur à celui que lui assignait son inventeur ; il faut la montrer à l'univers à côté des canons d'un grand nombre de cuirassés. Les frais que l'on encourt pour éviter une guerre sont bien inférieurs à ceux qu'il faudrait soutenir, si on ne parvenait pas à effrayer un ennemi disposé à chercher querelle.

Après sept années d'une présidence troublée seulement par des crises économiques, M. Roosevelt rentra dans la vie privée. Son ami et collaborateur, M. Taft, vint le remplacer en 1908. Les trusts trouvèrent dans l'ancien gouverneur des Philippines un adversaire aussi implacable que M. Roosevelt. La lutte continue sans relâche. Comme bien des esprits clairvoyants, le nouveau président sent le danger qu'il y aurait à leur laisser la carrière libre. Grâce à la puissance de l'argent, ils auraient bientôt fait de s'emparer de toute l'in-

(1) Le 20 octobre 1903, un tribunal international, composé de trois représentants américains et de trois représentants britanniques, a rendu une décision dans la question des frontières Alaska-canadiennes, donnant pratiquement gain de cause sur tous les points aux Américains, puisqu'il accorde à ceux-ci les terres qui dominent l'entrée du canal Portland. Les deux représentants canadiens, Sir Louis Jetté et Sir Allan Aylesworth refusèrent de signer.

fluence politique comme ils ont monopolisé le commerce et l'industrie. Un abus de ce genre doit fatalement provoquer une réaction, et celle-ci se ferait au profit de la démagogie.

M. Taft, qui durant une douzaine d'années a passé la belle saison à la Malbaie, s'est rendu compte, plus que tout autre Américain, des ressources du Canada. Cette connaissance lui a suggéré l'idée de conclure un traité de réciprocité avec nous. L'insuccès de sa tentative appartient trop à l'histoire contemporaine pour que nous nous permettions d'en parler. Profitons seulement de la conduite du président en cette affaire pour faire remarquer une fois encore le rôle énorme, prépondérant, que joue le chef de l'État chez nos voisins. Le projet de conclure un accord avec le Canada a été un geste personnel de M. Taft, né de sa propre initiative. Ne l'a-t-on pas vu déployer une activité inlassable pour le faire accepter par le Congrès et le peuple ? Une initiative semblable ne se voit que chez les chefs de parti dans des pays de droit constitutionnel. Sans cesse sur pied, prêchant la doctrine nouvelle, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, il fait six mois durant une propagande des plus actives. Imagine-t-on notre gouverneur-général dans un rôle semblable, ou même le roi en Angleterre et disons même l'autocrate Guillaume? Cette intervention du président dans les affaires publiques démontre bien que la séparation des pouvoirs, rêvée par Montesquieu, a été réalisée par Washington et ses amis. Élu par le peuple et non par les Chambres, indépendant du Congrès, le président échappe à la responsabilité parlementaire et jouit de quatre années d'un pouvoir presque sans contrôle.

Dans le but de prévenir la guerre autant que possible, il s'est efforcé de conclure avec la France et l'Angleterre des traités d'arbitrage, de nature à régler toutes les difficultés internationales qui pourraient surgir. Chose singulière et inattendue, M. Roosevelt, se séparant sur ce point de son ami, prétend que c'est pure utopie que de vouloir soumettre à la décision d'un tribunal quelconque des questions d'honneur national.

Entretemps, M. Taft s'occupe de préparer sa ré-élection à la présidence. Dans ce but, il a entrepris, en 1911, à travers les États-Unis, une immense tournée au cours de laquelle,

il a prononcé deux cents discours et parcouru 14,000 milles en chemin. Il a semblé revenir découragé de son voyage, ayant rencontré trop souvent des groupes de républicains — les dissidents ou progressistes — qui lui refusent leur concours.

Bien qu'il soit un promoteur de l'idée de régler les conflits internationaux par l'arbitrage, il ne parait avoir de confiance absolue dans ce moyen que si la force armée est là pour appuyer la diplomatie. Passant la flotte américaine en evue, au mois de Novembre dernier (1911), il déclarait qu'avec ses 105 unités, elle constituait une marine imposante, mais qu'il fallait encore l'augmenter pour la rendre encore plus redoutable. Vérité incontestable, hélas ! une nation n'est respectée qu'en autant qu'elle inspire de la crainte.

Les trusts auront trouvé en M. Taft jusqu'à la fin de sa présidence un adversaire implacable. Dans son premier message au Congrès, à la session du mois de décembre 1911, il revient encore à la charge pour démontrer l'urgence de brider l'ambition des capitalistes. Évidemment, M. Taft, avec une grande perspicacité et un profond sentiment des nécessités de l'avenir, voit, dans la concentration des capitaux pour des fins de gains illégitimes, une menace pour la société future.



CHAPITRE XLIII

RÉGIME DES CULTES AUX ÉTATS-UNIS

Proscription des catholiques durant la période coloniale. — La constitution leur accorde la liberté. — Séparation de l'Église et de l'État. — Les évêques sont satisfaits de l'état de choses actuel. — Ils veulent faire disparaître toute idée de nationalités étrangères chez les fidèles. — L'attitude des Canadiens-Français.

LA séparation de l'État et des diverses confessions religieuses est complète aux États-Unis. Ce régime, qui comporte la liberté de conscience la plus complète, agrée aussi bien aux catholiques qu'aux nombreuses sectes protestantes. Il n'en a pas toujours été ainsi pour nos coréligionnaires qui ont connu, dans le passé, toutes sortes d'entraves à l'exercice de leur religion, voire même de dures persécutions. Durant la période coloniale, la proscription était la règle commune, sauf au Maryland, fondé par des catholiques. Au Connecticut, les prêtres trouvés sur le territoire de la colonie étaient exposés à la mort, et presque partout les *blue laws* visaient leur expulsion du pays. Après la guerre de l'Indépendance une ère nouvelle s'ouvrit pour les catholiques, et une certaine tolérance fit place à la persécution des anciens jours. N'avaient-ils pas payé de leur personne, au cours de la lutte contre l'Angleterre ? Le sang versé pour la cause commune ne devait-il point leur valoir la liberté religieuse ? C'est ce qu'ils représentèrent à Washington qui se fit leur avocat.

La constitution de 1788 porte l'empreinte d'un esprit de justice à leur égard. Il y est dit (article 4) « qu'aucune profession religieuse ne serait jamais requise, pour être admis à aucun emploi relevant du gouvernement ». Et un amende-

ment dû à l'initiative de Jefferson ajoutait : « Nulle loi ne pourra être adoptée par le Congrès en ce qui concerne l'établissement d'une église et nul empêchement ne sera jamais apporté à l'exercice des cultes ». C'était la proclamation de la liberté religieuse ; mais, *quid leges sine moribus*, que valent les lois, lorsqu'elles ne s'accordent pas avec l'opinion publique ? Les États s'obstinèrent dans un étroit esprit de secte, et durant plus de cinquante ans encore, les catholiques se virent suspectés et souvent persécutés. De 1834 à 1848, éclatèrent à Philadelphie, à Boston, Brooklyn et Saint-Louis des émeutes anti-catholiques. Des foules ignorantes, fanatisées par les *Know-nothings*, brûlèrent des couvents et des églises. Un grand nombre de personnes tombèrent sous les coups de ces malfaiteurs affolés.

L'évêque Spaulding du Kentucky put dire, en parlant de ce déchaînement de fanatisme : « Nous avons passé par un régime de terreur ; environ cent pauvres catholiques ont été massacrés ; plus de vingt maisons ont été brûlées ; la législation nous est profondément hostile ».

C'est à dater de la guerre de la Sécession que l'esprit de tolérance et de justice prit le dessus sur le fanatisme. Durant les hostilités on avait vu des prêtres, des moines prodiguer leurs secours aux malades et aux blessés. Ce dévouement poussé jusqu'à l'héroïsme acheva de gagner la cause de la justice. La liberté religieuse, on peut le proclamer, les catholiques l'ont payée de leur sang.

La séparation de l'Église et de l'État donne aux catholiques une liberté complète, l'administration par l'évêque des biens ecclésiastiques exempts de toute taxe, et enfin le contrôle des écoles qu'il leur plaît d'établir. Il est entendu que celles-ci sont entièrement à leur charge, et qu'ils doivent en plus contribuer au maintien des écoles publiques, payées par tout le monde, mais ne profitant pas à tous. Cette anomalie constitue le seul grief dont les évêques ont à se plaindre. Les lois relatives aux cultes ressortissent des États.

Les évêques se déclarent satisfaits, à qui mieux mieux, du régime des cultes. En 1910, Mgr O'Connell, de Boston, faisait à ce sujet ses confidences à un publiciste français, M. Tardieu. Elles sont si importantes que nous croyons devoir

les rapporter ici, afin de donner sur cette importante question les vues d'un intéressé au premier chef.

« Nous sommes, disait Mgr O'Connell, sous la sauvegarde de la loi au point de vue de notre organisation, de nos ressources, de notre administration. L'organisation d'abord. Si vous considérez l'archevêché de Boston qui a sept évêques suffragants, notre situation, à l'égard des lois de l'État de Massachusetts, est la suivante : « Je suis, comme archevêque, » reconnu par la loi comme constituant à moi seul une « cor- » poration » avec tous les privilèges accordés aux corporations. » Si l'archevêque meurt, sans même qu'il ait besoin de faire » de testament, tous les biens de l'Église catholique dans l'ar- » chevêché passent de plein droit à son successeur ».

» Toutefois, veuillez faire remarquer que nous ne sommes arrivés à cette position si indépendante et si forte qu'à la suite d'une évolution assez lente. Dans une première période, les biens de l'Église appartenaient à une corporation ordinaire, c'est-à-dire constituée de plusieurs membres, dont l'archevêque n'était que le président, avec le privilège d'approuver ou d'écarter les nominations. Puis dans une seconde période, déjà plus satisfaisante, les lois du Massachusetts ont reconnu l'archevêque comme propriétaire des biens d'Église. La transmission de ces biens devait être assurée par testament, l'archevêque désignant par ce testament deux évêques qui, à sa mort, devenaient propriétaires provisoires jusqu'à la nomination d'un nouvel archevêque ; comme « corporation » tous les actes sont valables que je signe de ce sceau :

« Roman Catholic Archbishop of Boston by... (nom de l'archevêque) the present Archbishop of Boston.) »

» Pour les ressources financières, les fidèles subviennent à tout. Nous n'avons comme recettes que le prix des bancs et le produit des quêtes. Les fidèles ne sont pas taxés et leur concours est spontané. Ce sont les petites bourses qui soutiennent les églises, le clergé, les écoles. Ce que donne chacun est trop peu pour qu'il songe à s'en prévaloir et à exercer un droit de patronage. Le prêtre est à la fois indépendant de qui que ce soit en particulier, et il dépend de ses paroissiens auxquels il a ainsi plus de raisons d'être attaché et dévoué. Nous voyons arriver des Italiens pour qui la

seule idée de donner de l'argent aux prêtres, habitués qu'ils étaient à en recevoir, semble une impossibilité. Peu à peu, leurs idées se modifient : et la générosité avec laquelle ils soutiennent leurs œuvres ne le cède en rien à celle des Irlandais et des Allemands. Des Canadiens sont aussi venus en grand nombre ; dans leur pays, ils versent la dîme, avec ses inconvénients. Eux aussi ont changé de méthode ; leurs églises et leurs écoles aux États-Unis sont très prospères.

» Nous nous abstenons scrupuleusement de prendre part aux luttes de partis. A aucun degré, sous aucune formule la religion n'est mêlée à la politique. Voyez Boston par exemple. Il y a quelques mois, le maire était catholique. Aujourd'hui, il est protestant. Croyez-vous que la religion ait en quelque façon subi le contrecoup de ces vicissitudes politiques ? Pas le moins du monde. Nous n'avons pas considéré l'élection d'un maire catholique comme un succès religieux. Nous n'avons pas considéré comme une défaite religieuse l'élection d'un maire protestant. Et nous sommes avec ce maire protestant en aussi bons termes officiels que nous le serions avec un maire catholique.

» Ce qui est vrai de la politique municipale l'est aussi de la politique générale. Le catholicisme n'est pas un parti politique, ne vise aucun but politique. Par conséquent, il ne saurait provoquer de la part des hommes politiques, quels qu'ils soient, de la défiance ou de l'hostilité ».

Commentant les paroles de son interlocuteur, M. Tardieu écrit :

« Il y a aujourd'hui, sur le territoire de l'Union, treize millions de catholiques, avec treize mille églises, seize mille prêtres ou évêques. Cette force énorme, en dépit de la hiérarchie romaine, n'est pas tenue pour une force étrangère, mais pour une force nationale. C'est que le catholicisme d'Amérique est profondément américain. Il l'est même à ses dépens ; car comme on l'a justement fait remarquer, c'est en américanisant ses fidèles qu'il en perd un grand nombre. Si l'on s'en réfère aux statistiques de l'immigration, il devrait y avoir aux États-Unis vingt-cinq millions de catholiques. Le déchet ne peut s'expliquer que par des conversions à l'américanisme que facilite l'éducation américaine — langue,

mœurs, etc. — que le clergé donne aux immigrants au lendemain de leur arrivée.

« En dépit de ce risque, l'Église affirme sa volonté d'être d'abord américaine. A toutes les tentatives pour constituer des églises nationales qui retiendraient plus fortement leurs fidèles, elle répond avec Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul : « Nous ne voulons pas plus dans le catholicisme amé» ricain d'un nationalisme allemand que d'un nationalisme » français ou irlandais ». C'est Mgr Ireland encore, si profondément ami de la France pourtant, qui par devoir américain, supprimait naguère l'enseignement du français dans les écoles du Minnesota. Comment nier que la place donnée par le clergé catholique à l'idée nationale, les services quotidiens qu'il rend à cette idée, en encourageant l'immigration, en lui fournissant, si j'ose ainsi dire, les rudiments de l'éducation américaine, n'aient largement contribué à assurer à l'Église la neutralité bienveillante dont elle jouit ? Cette neutralité s'étend aussi bien au clergé régulier qu'au clergé séculier ».

Toutes ces paroles sont à retenir. Personne n'ignore chez nous les regrettables incidents qui ont marqué les rapports des Canadiens établis aux États-Unis avec certains évêques. Les nôtres se sont raidis contre l'effort tenté par ces pasteurs pour les dénationaliser. Il nous a semblé que cette politique visait exclusivement les Canadiens français, mais il est évident, d'après les confidences qu'on vient de lire, qu'ils sont victimes d'un plan général préparé en vue d'enlever toute empreinte nationale aux catholiques, de quelque nationalité qu'ils soient. Le gouvernement américain regarde l'influence chrétienne comme une forte barrière opposée à l'envahissement des mauvaises doctrines et une puissance de conservation sociale. S'il en est ainsi, les catholiques n'ont-ils pas par ce service acquitté la dette de gratitude qu'ils devaient en échange de la liberté religieuse ? Pourquoi aller au-delà, pourquoi payer, à nouveau, une liberté, patrimoine de tout citoyen de la république ? Et quel a été le résultat de cette dénationalisation à outrance ? Si les statistiques ne mentent point, elle a été des plus regrettables pour la religion, et les pertes sont bien plus considérables que M. Tardieu paraît le croire.

A quoi bon vouloir activer ce mouvement de fusion qui précipite dans la masse commune les immigrés aux États-Unis pour leur enlever tout trait distinctif! Ne se fait-il pas assez rapidement lui-même et fatalement ? Autant vaudrait pousser à une plus grande rapidité la marche des automobiles ? Il est avéré que les Irlandais, les Scandinaves etc, adultes débarqués aux États-Unis restent ce qu'ils sont, leur vie durant, mais que leurs enfants s'empressent souvent d'adopter la langue, les mœurs des Américains. Combien ne voyons-nous pas de Canadiens — les plus obstinés cependant à conserver leur identité nationale personnelle — se targuer d'êtres citoyens de la grande république. Il ne faut pas oublier un côté important de la question : chez les nôtres la religion et la langue vont de pair. Si vous leur enlevez cet adjuvant à leur foi, celle-ci s'affaiblit pour bientôt disparaître. Il n'y a que le groupement qui les conserve dans leur intégrité nationale et religieuse, mais il n'est pas facile toujours de le maintenir. Vienne une crise industrielle dans une ville, ces pauvres diables, nomades par nécessité, vont planter leur tente ailleurs ; cette désagrégation du groupe le met en contact avec l'élément étranger qui lui enlève ses traits originels. Au reste, il y a au-delà de ce conflit une question de justice. Si le pouvoir civil tolère la langue française chez les nôtres, de quel front les évêques américains veulent-ils la proscrire ? Ne voient-ils pas que leur intolérance les met aux yeux des intéressés en posture de persécutés devenus persécuteurs ?

Nous aimons à croire que les pasteurs américains ne se sont pas encore rendu compte de l'effet de leur politique. Autrement, il faudrait conclure que leur dévouement reconnaissant à la république pour ce qui est pourtant l'apanage naturel du citoyen moderne, dépasse leur attachement à l'Église, ce qui est inadmissible.

M. le vicomte de Meaux, auteur d'un ouvrage fortement étudié sur la liberté religieuse aux États-Unis, traite lui aussi la question de la fusion des races dans le grand tout américain. Chose qui nous a surpris, il se range carrément du côté des évêques. A ses yeux, les Italiens et les Allemands ont grandement tort de persister à se souvenir de leur patrie. C'est

une manière de voir bien singulière chez un de ces royalistes quand même, attachés au principe de la monarchie et, en France, adversaires irréconciliables de la république, d'ailleurs peu sympathique aujourd'hui. Mais n'ont-ils pas combattu Louis-Philippe et Napoléon III avec la même opposition outrancière. Voici comment M. de Meaux envisage le différend :

« Quand les catholiques allemands ont débarqué sur le rivage américain, ils ont trouvé les catholiques irlandais déjà établis et ils ont évité de se confondre avec eux ; ils ont formé des paroisses distinctes ; ils ont souhaité un clergé issu de leur nation ; ils ont prétendu garder leur langue, et avec leur langue leurs traditions et leurs coutumes. Le droit d'aînesse de la pauvre émigration irlandaise n'a pas manqué d'offusquer une race fière de son rang et de sa force en Europe. Nous avons déjà indiqué cette disposition et les demandes auxquelles, à plusieurs reprises, elle a donné lieu ; tantôt pour obtenir, dans les contrées où les Allemands résident, des évêques ou, à défaut d'évêques, des grands-vicaires de leur sang et de leur langue ; tantôt pour avoir à Rome, dans le Sacré Collège, un protecteur particulier ».

Puis de M. Meaux ayant toujours en vue les seuls Allemands, conclut comme suit :

« Tandis que la distinction des nationalités s'efface dans la société politique, l'établir et la perpétuer dans l'Église catholique, ce serait tenir cette Église à l'écart, ce serait susciter contre elle une irrémédiable défiance. Son histoire en ce pays depuis un siècle en témoigne : rien ne lui a été plus contraire, rien n'a soulevé contre elle plus d'anidmaversion et de préjugés que l'accusation d'être une doctrine et une institution étrangères. Qu'elle justifie, qu'elle provoque de quelque manière cette accusation, et désormais elle s'interdit tout accroissement ; bien plus, elle se condamne à décroître ».

Quelque valeur que l'on reconnaisse aux opinions de M. de Meaux, il n'en est pas moins acquis que l'assimilation répugne à toutes les races. Voyez en Europe les efforts des Polonais pour y échapper, en dépit de la pression russe et allemande exercée depuis plus d'un siècle ! Le monde mo-

derne — humiliante constatation — est moins avancé, à certains points de vue, que les Romains. Est-ce que ceux-ci, après avoir envahi l'Europe, ne laissèrent pas aux peuples soumis à leur empire pleine liberté de croire, d'agir à leur guise et de se servir de leur langage ?

Au point de vue pratique, n'aurait-il pas été plus sage de permettre aux choses de suivre leur cours ? Laissés à elles-mêmes, les races qu'on veut assimiler à la masse, n'auraient-elles pas glissé insensiblement dans le mélange qui, depuis un siècle, englobe dans une masse uniforme les immigrés d'Europe ? Est-ce que la contrainte morale — nous ne disons pas compression — n'a pas éveillé, exalté le sentiment national pour le rendre plus vivace, plus persistant ? Nous inclinons fortement à le croire. Quoiqu'il en soit, la lutte engagée entre les pasteurs et leurs ouailles n'est pas prête de finir, car elle vit, activée par le feu des animosités nationales si difficiles à éteindre.



CHAPITRE XLIV

INSTRUCTION PUBLIQUE — ARTS ET SCIENCES

L'instruction publique aux États-Unis. — Son caractère pratique. — Son défaut. — Elle est placée sous le contrôle des États qui le cèdent aux communes. — Principaux établissements. — La littérature. — Le journalisme. — Les arts.

Nous nous figurons l'ensemble de la société civile américaine comme une immense machine développant, dans son inépuisable activité, une force incommensurable, et le système scolaire comme l'agent chargé de renouveler sans cesse les rouages multiples appropriés à ses besoins.

Ici rien de commun avec le système de la vieille Europe. A une organisation appuyée sur une démocratie pleine de sève, dévorée par la soif de vivre vite et bien, de gagner promptement de l'argent, il était nécessaire d'adapter des moyens de la maintenir en rapport avec ces exigences inconnues ailleurs, du moins avec la même intensité. Aussi l'enseignement américain a su se plier aux besoins présents. Il s'est fait pratique, en dehors des théories pédagogiques, ayant pour seul objectif de transformer, dans le plus court délai possible, un jeune homme, voir un enfant, en un citoyen capable de se suffire à lui-même, de se tirer d'affaires seul dans la vie. Nulle part au monde plus qu'aux États-Unis, voit-on l'adolescent mieux préparé à la lutte pour l'existence, envisager l'avenir avec plus de confiance. En tout Américain il y a un conquérant de la fortune, certain de l'asservir, et il est assez rare qu'il se trompe.

Le jeune homme sort de l'école, aux États-Unis, parfaitement armé pour accomplir sa mission. Son savoir est la

résultante d'une instruction toute positive, excluant comme bagage inutile les connaissances d'agrément que l'on regarde comme indispensables en Europe. Il les acquerra plus tard, après fortune faite. En somme, éducation démocratique, très précise, menant droit à un but bien déterminé : l'aisance ou la richesse ; mais éducation aussi très superficielle quoique très répandue. Si elle a plus de surface relativement au nombre qu'en Europe, elle a par contre moins de profondeur.

Signalons la grande lacune qui subsiste dans l'enseignement : il lui manque le cachet religieux, peut-être encore plus nécessaire dans une démocratie que dans une monarchie, car là où le peuple est appelé à participer d'une façon plus immédiate au gouvernement, les lumières les plus étendues sur ses devoirs lui sont indispensables. Ayant posé en principe la séparation de l'Église et de l'État, les Américains ont cru être logiques en poussant cette ligne de démarcation jusqu'à l'école. Sans doute, l'autorité suprême aux États-Unis n'est pas hostile à l'enseignement religieux ; mais inculquer les principes de la morale est une obligation qui, pour eux, incombe à la famille et à l'Église. C'est donc au *Sunday school* que l'enfant puise les connaissances sur ses devoirs envers Dieu, envers son prochain et envers soi-même. Source avare qui ne coule que d'une façon intermittente et non avec cette abondance ininterrompue que réclame l'âme de l'enfant.

Ce système constitue pour les catholiques une injustice contre laquelle ils ne cessent de protester. Les contributions scolaires pèsent sur eux comme sur tous les autres citoyens, et il leur faut, en plus, faire les frais de leurs écoles confessionnelles. La campagne entreprise, il y a déjà longtemps, pour obtenir justice, est restée jusqu'ici sans résultat. En 1874, les conventions respectives des deux grands partis, démocrate et républicain, ont affirmé de nouveau le principe de l'instruction publique en dehors de tout enseignement religieux.

Les écoles publiques américaines sont ouvertes gratuitement à tous les enfants et la gratuité s'étend à la fourniture des livres. L'enseignement est de plus obligatoire, mais nulle part il n'a été possible de faire exécuter, sur ce point,

la loi qui, en certains endroits, compte de nombreux transgresseurs.

La gratuité des écoles et les salaires comparativement élevés, payés aux instituteurs, font monter à un chiffre énorme le budget de l'instruction publique dans l'Union. Il est aujourd'hui de $ 371,344,410.

L'instruction publique aux États-Unis ne tombe pas sous la direction du gouvernement de Washington, mais elle est laissée au contrôle éloigné des États en ce qui regarde la régie de ses intérêts généraux ; pour le reste, elle relève directement de la commune, ou de la ville. Elle se trouve ainsi plus rapprochée du père de famille. L'absence de direction générale, venant du centre aux extrémités, donne au système une grande variété de méthodes. Ce n'est pas chez nos voisins qu'on trouve cette *unité* et cette *uniformité* que l'on remarque dans les pays d'autorité centralisée comme en France, par exemple, où à la même heure, tous les élèves étudient les mêmes leçons dans un manuel identique. La plus grande latitude au point de vue des cours d'études existe dans toutes les villes, mais tous concourent à faire de l'étudiant, en moins de temps possible, un homme pratique, apte à se tirer d'affaires sans l'aide de ses parents. Ici surtout l'école est l'apprentissage de la vie, et c'est aussi aux États-Unis que la transition entre le collège et le monde est le moins sensible.

Un tel système n'élève pas lè niveau des études, et ce n'est pas ce que l'on recherche la-bàs. Parkman constate que l'instruction est bien moins complète aux États-Unis qu'en Angleterre. La même observation ne peut-elle pas s'appliquer à toutes les colonies d'origine européenne comparées à leurs métropoles ? Celles-ci se trouvent en possession de trésors de science, de richesses accumulées aux âges passés, et ces ressources manquent aux pays nouveaux où les grands corps enseignants sont relativement de création récente.

Les institutions qui se consacrent à l'enseignement de la jeunesse sont sans nombre dans la république. A côté des écoles publiques s'élèvent des établissements de tous genres, œuvres des différentes sectes, et surtout fondations philanthropiques ; car dans nul pays la générosité individuelle en matière d'instruction et de charité ne se montre plus large.

L'enseignement supérieur se donne dans des universités dont la plus célèbre est celle d'Harvard, fondée en 1629 par John Harvard qui lui légua sa fortune. Elle se trouve à Cambridge, aujourd'hui partie de Boston. Près de 8,000 élèves suivent ses cours.

Vient ensuite, l'université de Virginie, appelée, avant la Révolution, le collège de William et Mary; il fut établi en 1693, grâce à la générosité de Guillaume d'Orange.

Le Connecticut a fondé en 1700 le *Yale College*.

Ce n'est qu'en 1746, que le New-Jersey a fondé le *Princeton College*.

Le riche état de New-York ne possède sa célèbre *Columbia University* que depuis 1754, c'est-à-dire un siècle après l'arrivée des Anglais sur les bords de l'Hudson.

L'Université de Pennsylvanie fait remonter sa création à l'année 1755.

Parmi les grands établissements américains, consacrés à l'éducation de la jeunesse, figure avec honneur la *Georgetown University*, avec quatre facultés bien organisées. Sa fondation remonte à l'année 1780, et elle est dirigée par les Jésuites. Le 19 novembre 1889, les catholiques voyaient avec bonheur l'inauguration d'une nouvelle institution d'enseignement supérieur, *the Catholic University*, de Washington. A la cérémonie d'ouverture de cet établissement, la province de Québec était représentée par l'honorable M. Mercier, alors premier ministre.

Parkman a un jour déclaré, comme nous le notions tantôt, que ses compatriotes ne poussent pas les hautes études aussi loin que les Européens. La métaphysique, avec ses obscurités, n'est pas faite pour attirer cette société emportée vers le côté pratique des choses. Rien de moins spéculatif que l'Américain en général. Il vise ce qui rapporte de l'argent. Si le sol des États-Unis n'a pas vu de ces grandes éclosions intellectuelles qui ont fait la gloire de la France de Louis XIV, de l'Italie de Léon X et de l'Angleterre d'Élizabeth, ils comptent dans les lettres des noms fort remarquables. Washington Irving nous charme par la finesse et l'esprit de ses récits, l'éloquence du style. On le regarde comme le père de la littérature américaine, bien que Benjamin Franklin

ait plus de droit à ce titre qu'Irving. La *Science du bonhomme Richard* était connue en France à la fin du siècle dernier. Fenimore Cooper a eu son heure de vogue, et bien qu'un peu démodé, il est encore fort goûté de la jeunesse. Il a fait école pendant quelque temps ; Gustave Aimard et Gabriel Ferry ont évidemment marché sur ses traces. Le roman politico-social de Madame Beecher Stowe a trouvé de nombreux lecteurs dans toutes les parties du monde. Parmi les écrivains les plus rapprochés de nous figure, en première ligne, Oliver W. Holmes, dont les pages si pleines d'*humour* de *l'Autocrat of the breakfast table* lui ont valu une grande renommée, partout où pénètre la littérature anglaise. Les romans de Hawthorne, surtout *The Scarlet Letter* et *The house of the Seven gables*, le placent à côté des meilleurs romanciers du siècle. Dans le domaine de la littérature d'imagination, James et Howells sont aujourd'hui les hommes les plus en vue aux États-Unis.

William C. Bryant est le plus ancien des poètes américains dignes d'être cités. Après lui, comme rang d'âge, mais bien au-dessus comme valeur, se place Longfellow. Avons-nous besoin de faire son éloge ? Son poème si touchant d'*Evangeline* a rendu son nom aussi populaire au Canada que dans sa patrie. La légende sauvage d'*Hiawatha* est une des plus jolies conceptions que la vie primitive des aborigènes ait inspirées. Le poète quaker Whittier n'est goûté que des Américains, seuls en état de savourer son fort goût de terroir ; Emerson, Edgar Poë comptent aussi parmi les plus connus des enfants des muses aux États-Unis.

La république possède des historiens d'une grande valeur. La science de Bancroft est bien connue ; Hildreth, auteur comme lui d'une histoire des États-Unis, mais plus impartial, nous paraît bien préférable. Parkman a exploité, avec grand succès, les annales du Canada. On regrette qu'un étroit esprit de sectaire dépare ses plus belles pages ; *The History of the Netherlands*, de Motley, et *The Conquest of Mexico*, de Prescott, offrent une lecture aussi instructive qu'attrayante.

Il n'y a guère chez nos voisins de productions marquées par l'originalité dans le domaine des sciences naturelles. Fai-

sons cependant une exception pour les œuvres du grand naturaliste Audubon. Pour ce qui est de la science appliquée, ils y excellent.

Le drame, les beaux arts, la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture ne sont pas sortis de la période des tâtonnements. C'est à l'Europe que nos voisins vont demander des œuvres artistiques de valeur. L'école américaine de peinture et de sculpture est une expression inconnue en dehors des États-Unis.

Sur le terrain du journalisme à sensation, au tirage colossal, la supériorité des Américains s'affirme sans conteste. Sous la poussée de leur génie entreprenant, la feuille éphémère a pris un développement en rapport avec la soif de savoir qui dévore leur société enfiévrée. L'information complète, intense, n'a pas de secret pour le *reporter américain*, inventeur de l'*interview* et pour qui rien n'est sacré, pas même la vie privée, fouillée à fond par cet impitoyable chercheur de potins et de nouvelles. Il faut voir le tirage spécial des grands journaux du samedi, avec leurs cinquante pages de petit texte, leurs cent colonnes d'articles, portant sur les sujets les plus variés. Le journal devait, certes, atteindre ce prodigieux développement dans un pays où l'instruction s'est infiltrée partout. Il est à l'Américain de nos jours ce qu'était l'Ancien Testament au puritain du dix-septième siècle. Les premiers imprimés des colonies anglaises remontent à 1639 (1). Ce ne fut que plus d'un siècle après que l'on vit un matériel d'imprimerie au Canada. Détail assez singulier, le premier ouvrage publié en français dans l'Amérique du Nord l'a été à New-York en 1696.

Nul peuple n'a su tirer un parti plus profitable des progrès de la science que nos voisins, ni faire des applications plus

(1) Voici les titres des plus anciens *americana* des colonies anglaises :

An Almanac for 1639, *calculated for New England, by Wm. Pierce*, Mariner, Cambridge, Printed by Stephen Day.

Freeman's Oath by S. Daye.

Le premier journal anglais américain, le *Boston News Letter*, a vu le jour en 1704.

Nous croyons faire plaisir à nos amis les bibliophiles en leur donnant le titre complet de l'ouvrage français, dont il est question plus haut :

Le trésor des consolations divines et humaines ou *Traité dans lequel le Chrétien peut apprendre à vaincre et à surmonter les Afflictions et les Misères de cette vie.*

A New-York, chez Guillaume Bradford, à l'Enseigne de la Bible, 1696.

heureuses de ces deux forces comparativement nouvelles : la vapeur et l'électricité. Entre les mains ingénieuses de leurs inventeurs, elles ont été domptées pour se mettre docilement au service de l'homme. Depuis le jour où Fulton (1808) lançait le premier bateau à vapeur sur l'Hudson, quel prodigieux progrès dans la locomotion sur terre et sur mer ! Pascal, ce sublime frappeur de pensées, appelait les rivières « *des chemins qui marchent* ». Quelle expression ne trouverait-il pas, pour peindre ces immenses paquebots qui centuplent la valeur des voies de communications fluviales et maritimes ! En tête des inventeurs américains, apparaît Franklin qui, après ses fameuses expériences à Paris, découvrit le paratonnerre. Ce n'est que soixante ans plus tard que les lois de l'électricité, mises au jour par Ampère, permirent d'utiliser largement ce fluide mystérieux qui jusqu'alors n'était connu que par les ravages de la foudre. En 1826, Morse découvrit le télégraphe électrique. De nos jours, Edison a fait entrer l'éclairage à la lumière incandescente dans le domaine des choses pratiques, après nous avoir doté du téléphone. Comment donner la liste des cent inventions américaines, plus ingénieuses les unes que les autres, depuis la machine à coudre jusqu'à la moissonneuse, qui décuplent la puissance du travail et le simplifient ? Les Américains ne se sont guère distingués dans le domaine de la science pure. Que l'on puisse leur nier la suprématie de ce côté, nous n'y contredirons point : mais il est incontestable qu'ils sont restés sans rivaux comme vulgarisateurs de la science, et comme auteurs de ses applications les plus précieuses et les plus serviables.



CHAPITRE XLV

LES INDIENS

Quelques notes sur la période préhistorique des États-Unis. — Les *Mound builders*, les *Cliff dwellers*, les *Pueblos*. — État actuel des Indiens.

L'IMMENSE région sur laquelle s'étend aujourd'hui le pouvoir des États-Unis avait vu, avant l'arrivée des Européens, plusieurs couches successives de races sauvages dont le souvenir même s'était effacé chez les Indiens en possession du sol, lors de la découverte du continent américain. L'étude des vestiges de leur œuvre est du plus haut intérêt, captivant comme toutes les recherches qui ouvrent la porte aux hypothèses, et fait croire à l'archéologue que ces premiers habitants du Nouveau Monde avaient atteint un certain degré de civilisation.

Dans la vallée du Mississipi, se rencontrent un grand nombre de tertres élevés de main d'homme par une race qu'on ne saurait rattacher à aucune tribu connue dans l'histoire. On s'est contenté de désigner les auteurs de ces constructions sous le nom de *Mound Builders*, constructeurs de tertres. A quoi servaient ces amas de terres ? On a conjecturé, durant longtemps, que c'étaient des tertres funéraires, mais comme on n'y trouve point de sépultures cette hypothèse a dû être mise de côté et la question a repris son obscurité. Ces *mounds* affectent les formes les plus variées, surtout celles des animaux, du serpent, du lézard ; d'autres représentent une grenouille, un ours, un oiseau, un caïman. Un des plus célèbres est celui du serpent, situé sur le sommet d'une colline dans l'Ohio. Il s'étend sur une longueur de 600 pieds, décrivant une ondulation qui l'allonge encore. Sa hauteur

est d'environ cinq pieds. A Granville (Ohio) on rencontre l'*Alligator mound ;* la tête, le corps, la queue recourbée de l'animal se dessinent visiblement. A Pewakee, c'est un groupe de sept tortues et de deux lézards qui offre aux interrogations du voyageur ses mystérieux et obscurs symboles, objets de respect et de vénération pour le sauvage de nos jours, mais dont le sens lui reste caché.

Il existe encore, outre ces tertres, des vestiges de fortifications. Ces ouvrages défensifs occupent des points élevés : le mur du camp de Bourneville a presque trois pieds de hauteur. On cite aussi celui de Clark qui couvre une superficie de 40 acres. A Newark, c'est autre chose. « On trouve là, dit un voyageur qui a étudié le pays, toute une série de travaux de forme géométrique, un octogone, un carré, deux cercles, des murs parallèles ; à Aztalan, dans le Wisconsin, on voit les restes d'une ville fortifiée. A l'intérieur du mur d'enceinte en terre, renforcé à intervalles par des tertres, et dont la matière a été en maints endroits calcinée, on aperçoit une sorte de pyramide, des remblais, des excavations où pouvait se réfugier pendant quelque temps une population assez nombreuse. Enfin il y avait des tertres à sacrifices formés de couches superposées de granit, terre et sable, recouvrant un autel fait d'argile et de pierre où l'on a remarqué des cendres et du bois carbonisé, mais dont l'objet exact échappe au curieux. Y faisait-on périr dans le feu les ennemis vaincus, ou des victimes choisies d'avance ? Étaient-ce des buchers où l'on brûlait les morts ? On ne sait ».

Que le canibalisme ait existé chez les sauvages, tout le fait présumer. On sait parfaitement que les festins de chair humaine ne répugnaient nullement à nos Indiens du Canada. Les *Mound builders* ne connaissaient pas le fer ; on a trouvé dans leurs demeures de nombreux outils et ustensiles de cuivre, mais l'art de fondre ce métal leur était inconnu ; ils ne le travaillaient qu'au marteau.

Non moins curieuses sont les *Cliff dwellings* de l'Utah, du Colorado et de l'Arizona : constructions en pierres, tours, palais, placés à l'intérieur de cavernes immenses, nichées au sommet des falaises et des rochers, et qui n'étaient accessibles qu'au moyen d'échelles.

Ces ***habitations de falaises***, élevées souvent de quatre étages, étaient construites en pierre et en bois, et servaient de refuge à la population environnante en cas d'attaques d'ennemis redoutables. Il est présumable qu'elles étaient habitées par des tribus pacifiques, en butte aux hostilités de peuplades belliqueuses. On estime que certaines de ces habitations, comme celle du *canion* Mancos, pouvaient loger jusqu'à 1200 personnes. Le *cliff Canion* (Colorado) montre un grand nombre de ces maisons « juchées à mi-falaises, en apparence inaccessibles, comme des nids d'hirondelles accrochés dans les fentes horizontales du rocher ».

« Les habitants des falaises », dit de Varigny, à qui nous empruntons une partie de ces descriptions, « étaient d'excellents architectes : leurs maisons, tours, châteaux, comprenant parfois deux ou trois étages ou plus encore, étaient subdivisés en nombre de pièces ayant plancher en bois et âtre au centre, caves pour les grains, niches pour conserver les momies, balcons sur la vallée. Ils vivaient de produits agricoles principalement, et avaient imaginé des aqueducs et réservoirs, bien nécessaires dans les régions sèches ; on a trouvé les ruines des ouvrages d'irrigation considérables. Ils fabriquaient des ustensiles de toutes formes, des mortiers, des cuillères, des ornements de toutes espèces, ou outils en pierre, en bois, en os ». Toutes leurs habitations paraissent avoir été abandonnées subitement à une époque déjà très reculée, sans qu'il soit possible d'expliquer la cause de leur désertion.

Il existe encore, dans la région du sud des États-Unis, des tribus sauvages plus avancées que ne le sont les Indiens du Nord : ce sont surtout les Zunis, les Taos et les Taltos du Nouveau-Mexique et les Moquis de l'Arizona. Certains archéologues les regardent comme les descendants des *Cliff dwellers* ; d'autres sont portés à croire qu'ils appartiennent à la famille des Astèques. Nous voulons parler des Indiens puéblos (1). Ceux-ci vivent en agglomération dans de vastes édifices selon un plan communistique ; on dirait une sorte de phalanstère tel que le rêvaient Fourrier et Saint-Simon.

(1) De l'espagnol Puéblo, village.

On ne compte pas moins de dix-neuf de ces puéblos où loge une population d'environ 7,000 âmes.

A côté des habitations actuelles, se trouvent les ruines des anciens puéblos. On a pu, à force d'études, se faire une idée assez exacte de leur étendue et de leur construction. C'étaient d'immenses édifices en état d'abriter de 1,000 à 3,000 personnes. La préoccupation de se défendre contre un ennemi apparaît là comme chez les *habitants des falaises.*

Le rez-de-chaussée du puéblo ancien ne laisse voir aucune ouverture. On y pénétrait par le premier étage au moyen d'échelles qu'on retirait ensuite. Ce premier étage était moins large et moins profond que le rez-de-chaussée dont le plancher supérieur servait de base à une cour commune à tout l'établissement. Le second étage était encore moins profond que celui qui était au-dessous, et ainsi de suite jusqu'au cinquième et dernier, en sorte que l'ensemble figurait un amphithéâtre dont les gradins auraient été d'immenses terrasses sur lesquelles s'ouvraient les logements des différentes familles.

***

Il n'entre pas dans notre plan de discuter la question de l'origine des sauvages de l'Amérique. Qu'il nous suffise de noter l'opinion la plus probable qui veut que le Nouveau Monde ait été peuplé par des migrations venues de l'Asie. Elles auraient traversé le détroit de Behring où l'amoncellement des glaces offre une voie praticable durant quelques semaines de l'hiver. D'aucuns sont même d'avis qu'à une époque très reculée un isthme soudait l'Asie à l'Amérique. L'anthropologie a relevé des traits communs entre les crânes des Mongols et ceux des sauvages américains.

Les Indiens des États-Unis et du Canada appartiennent, d'après les mêmes autorités, à la race algique, à l'exception des Esquimaux. Au Nord, se trouvaient les Algonquins, les Iroquois ou les Cinq nations connues sous le nom de Mohawks, Onéidas, Onondagas, Cayugas et Sénécas. Vers 1713, les Tuscaroras de la Caroline vinrent se joindre aux Iroquois et formèrent les Six nations.

Les Indiens du Sud appartenaient à la famille des Muskogees dont les groupes les plus importants étaient les Creeks, les Chickasaws, les Choctaws, et les Séminoles, les Lenni-Lenape ou Delawares, dont les Mohicans formaient partie, les Sioux et les Pawnees. L'annexion des territoires enlevés au Mexique ou achetés à la France et à l'Espagne, a placé dans la confédération américaine les Zuni, les Moquis, dont il a été question plus haut, et les Natchez.

L'état actuel de l'Indien aux États-Unis est celui d'une race luttant contre l'extinction qui la menace depuis deux siècles. Dès son premier contact avec l'Européen au dix-septième siècle, il a battu en retraite vers l'intérieur, sans cesse refoulé par la marche envahissante des puritains et des colons anglais en général.

Ce n'est ni la justice, ni l'équité, ni les moindres notions d'humanité qui ont caractérisé les rapports des ancêtres des Américains avec les sauvages. Sous prétexte qu'ils étaient réfractaires à la civilisation, les différents groupes de la Nouvelle-Angleterre et de la Virginie leur firent une guerre acharnée. On les vit user de tous les moyens pour faire disparaître les aborigènes. Tantôt traqués comme des bêtes fauves, tantôt poussés les uns contre les autres dans des luttes où ils s'entr'égorgèrent, ils allaient de tous côtés vers la destruction de leur race. C'est l'extermination du sauvage que le puritain visait, non son entrée dans la civilisation (1).

Que les Anglo-américains aient réduit les Indiens en esclavage, le fait est bien établi ; tous les écrivains l'attestent et c'est le trait le plus odieux de leur politique à l'égard des aborigènes. Les condamner à la servitude c'était les vouer à la mort, car les chaînes de l'esclave leur étaient beaucoup plus lourdes qu'au nègre. Avant peu de temps on voyait dépérir et s'éteindre le rude homme de la forêt, ennemi de toute contrainte, habitué à respirer l'air libre des espaces sans bornes.

Dès que le but de la politique anglaise apparût évident aux plus éclairés des aborigènes, l'instinct de la conservation

(1) These american wars tended always to the extermination of the savages ; and this work is going on still, whenever war is resumed. Robert. P. Howison. *History of the United States.*

les fit se ruer contre leurs persécuteurs. La lutte fut courte mais terrible et coûta des torrents de sang. La première prise d'armes sérieuse eut lieu en 1637. La nation des Péquots se précipite sur les colons de la région de Boston, mais grâce à l'appui d'autres tribus sauvages, les puritains ont assez facilement raison de leurs malheureux et faibles agresseurs. La paix règne ensuite pendant nombre d'années, mais l'inquiétude, l'anxiété au sujet de l'avenir dévorent les Indiens et finissent par leur mettre les armes à la main. En 1675, éclate la plus formidable insurrection que les colons anglais aient eue à maîtriser. Elle est connue sous le nom de la guerre du roi Philippe. Ce chef était le fils d'un ancien et fidèle allié des puritains et il avait fini par voir avec appréhension la puissance sans cesse grandissante des nouveaux venus.

Il avait, sans doute, compris qu'il fallait écraser au plus tôt l'invasion européenne pour sauver sa race de la mort. Rallier à sa cause les tribus du Connecticut et les Narragansetts, qui avaient jadis aidé à la ruine des Péquots, fut le premier soin du roi Philippe. Doué d'une grande intelligence, il semble avoir eu une claire vision de l'avenir réservé aux siens. Cette tentative suprême des Indiens pour reconquérir l'héritage de leurs ancêtres aboutit à un désastre. L'un après l'autre ces malheureux succombèrent. Philippe périt les armes à la main. Son héritier, le petit-fils de Massassoit qui avait rendu tant de services aux puritains, aux premiers jours de la colonie de Plymouth, ne put toucher le cœur de ses impitoyables vainqueurs qui le vendirent comme esclave (1).

De la défaite de Philippe date la soumission des sauvages de la Nouvelle-Angleterre. L'heure de la fin d'une nation avait sonné, et l'histoire ne peut enrégistrer ce fait sans un sentiment de tristesse, surtout aujourd'hui qu'elle a tout à fait disparu et ne vit plus que comme souvenir. La guerre avait décimé les Indiens. Cent, au plus, des Narragansetts survécurent à la lutte. De toutes les tribus sauvages du pays, seuls les Mohawks s'étaient rangés du côté des Anglais et

(1) R. Howison dit à ce sujet : « Nothing in all the unhappy and inconsistent history of the Puritains and their descendants on the subject of slavery, has left a deeper stain than this event ».

leur restèrent, avec les autres Iroquois, à jamais fidèles, surtout dans leurs guerres contre les Français.

***

En devenant maîtres de leur destinée, les Américains n'ont pas modifié la politique de leurs ancêtres à l'égard des Indiens. Ils ont perfectionné les anciennes méthodes d'extermination en se conformant à leur maxime favorite : « *The only good Indians are the dead Indians* ».

A mesure que la frontière de la civilisation reculait vers l'Ouest, les aborigènes refoulés tentaient un semblant de résistance, rarement bien sérieuse. La levée de boucliers de Pontiac (1764) qui, après la chute de la puissance française au Canada, avait réussi à organiser contre les vainqueurs une coalition formidable des tribus de l'Ouest, fut le suprême effort des Indiens contre l'étranger. Depuis cette époque, il n'y a eu que des soulèvements partiels répétés, suivis de répressions terribles. C'est une besogne toujours à recommencer. Telle a été la situation depuis cent ans ; la petite guerre à l'état chronique, au point de rencontre des blancs et des Peaux-Rouges.

L'humanité a rarement eu son mot à dire dans les conseils du cabinet de Washington en ce qui regarde les Indiens, cependant, en 1873, on a semblé leur rendre un commencement de justice. Une vaste contrée a été mise à part pour leur usage exclusif, et dans cet *Indian Territory* ont été parquées les cinq tribus des Cherokees, Creeks, Séminoles, Choctaws et Chickasas. Cette réserve est située entre le Kansas, le Texas et l'Arkansas. Sa superficie est de 25,000 milles carrés. Il y a, en outre, un certain nombre de colonies du même genre, mais bien moins considérables. En 1901, ce territoire est devenu l'État d'Oklahoma et a été ouvert aux Blancs.

La loi américaine regarde les Indiens comme des mineurs et les place sous la direction d'un bureau, l'*Indian Office*, qui leur distribue des provisions et des vêtements, par les mains d'un certain nombre d'agents. Ceux-ci ont souvent commis des abus de confiance au dépens des pupilles du gouvernement. Une réserve sauvage à diriger vaut souvent

plus qu'une mine d'or à exploiter, pour les créatures politiques. On a vu des employés, préposés à la garde des Indiens, retirer durant plusieurs années des provisions pour 3,000 personnes, lorsque la réserve ne contenait en réalité que la moitié de ce nombre (1).

Si l'on en croit les rapports officiels, les habitants de l'*Indian Territory* sont civilisés. L'agriculture est en honneur chez eux ; les écoles qu'on a fondées dans la réserve sont fréquentées par une foule d'enfants. Selon le dernier recensement des États-Unis, ils seraient comparativement riches.

Mais les apparences sont trompeuses et les dénonciations de quelques Américains sont venues donner un éclatant démenti aux publications officielles. Il paraît que non seulement les « réserves sauvages » servent de prétextes à toutes espèces de concussions, mais que « l'Indian Territory » cache, sous le couvert d'un acte de justice tardive, la plus affreuse perfidie possible, pratiquée au détriment des sauvages. La spéculation s'est glissée au travers des mailles trop larges de la loi, pour dépouiller les aborigènes de leur propriété. Voici comment l'on a opéré. Chaque tribu possède un gouvernement autonome, mais comme le pauvre diable de Peau-Rouge ne sait guère se servir d'un instrument aussi compliqué, il a dû recourir aux lumières — offertes avec complaisance — des blancs qui ont tout arrangé à leur guise. La loi du Congrès déclare que seuls les Indiens auront droit de posséder des terres dans ce territoire. Comment éluder cette volonté précise de l'autorité ? Rien de plus simple, comme on va le voir. Il a été décidé par les législatures des Chickasas et des Creeks, contrôlées par de fins Yankees, que dans le cas du mariage d'une femme sauvage avec un blanc, ce dernier deviendrait membre de la tribu à laquelle il doit

(1) Un homme important des États-Unis, qui fut un jour gouverneur de l'État de New-York, s'exprime comme suit relativement à la façon dont les Indiens sont traités par les Américains :

« Every human being born upon our continent, or who comes here from any quarter of the world, whether savage or civilized, can go to our courts for protection — except those who belong to the tribes who once owned this country. The cannibals from the islands of the Pacific, the worse criminals from Europe, Asia or Africa, can appeal to the laws and courts for their rights of person and property — all save our native Indians, who above all, should be protected from wrong. — *Governor Horatio Seymour* ».

sa compagne. Il a suffi de cette loi pour changer la situation du territoire et faire passer les quatre-cinquièmes de la propriété entre les mains des étrangers, dont le nombre est aujourd'hui supérieur à celui des « protégés » du Congrès (1).

Le reste de la population, en dehors du territoire indien et des réserves, est éparpillé dans différents États : 9,000 dans les puéblos du Nouveau-Mexique et de l'Arizona ; environ 5,500 sur différents points de l'État de New-York, descendants des Six Nations. La Caroline du Nord en compte un peu plus de 2,000. Les Six Nations démentent l'opinion que le sauvage est absolument réfractaire à tout progrès. Elles vivent aujourd'hui de la vie des blancs. On note un adoucissement même chez les féroces Sioux. Il n'y a que les Apaches, les Utes, les Pieds-Noirs, les Corbeaux, les Commanches, les Cheyennes, et les Arapahoes qui soient restés en dehors de la civilisation. Ils pillent, massacrent, comme au bon vieux temps de leurs ancêtres, chaque fois que l'occasion s'en présente.



Avant de clore ce chapitre, qu'il nous soit permis de faire remarquer, après bien des historiens, la conduite si humaine des Français à l'égard des sauvages de l'Amérique, contrastant avec la ferocité des Espagnols et la politique intéressée, parfois cruelle, des Anglais vis-à-vis les premiers habitants du nouveau monde.

Traiter ces races inférieures avec bonté, gagner leur confiance et leur amitié, les civiliser en faisant pénétrer dans

(1) In such appropriation, the white man who has become an « Indian », merely by intermarriage, has taken the land until at the present time, it may be said with approximate accuracy that less than five hundred Indian citizens, a large proportion of whom have not a drop of indian blood in their veins, have secured and occupy nine-tenths of the agricultural and grazing land of the country.

Some of the holdings thus secured by white « Indian » citizens exceed 100,000 acres in extent. In the Creek nation, sixty one persons have thus appropriated and hold 1,237,000 acres of land, practically all the valuable arable and grazing land belonging to the nation.

The share of the common Indian has been as truly stolen from him as if he had been driven off the land by the white man. *Problems in the Indian territory*, by Senator Orville Platt, of Connecticut. *North American Review*, Feb. 1895. Voir aussi sur ce sujet H. Jackson : *A century of dishonour*.

leur intelligence la lumière du christianisme : telle fut toujours la ligne de conduite des Français. Malgré les fautes commises par les traitants, on n'aperçoit pas dans la Nouvelle-France cette exploitation systématique qui déshonora les spoliateurs du Mexique et du Pérou et les puritains de la Nouvelle-Angleterre.

Malgré la distance qui sépare le blanc du Peau-Rouge, le Français en fait son ami, le compagnon de ses courses, et cette confraternité le conduit jusqu'au mariage avec la femme indigène. Même le hautain Frontenac quitte sa morgue pour prendre part à leur danse nationale (1). Tant de condescendance gagne le cœur de l'aborigène et le prestige du nom français sert de sauf-conduit au coureur de bois, au milieu des peuplades sauvages à travers l'immensité de l'Ouest et du Sud, tandis que le puritain, odieux aux enfants de la forêt, n'ose pas se risquer isolé en dehors de sa demeure.

Que dire du missionnaire qui, malgré d'invincibles répugnances, suit les sauvages dans la solitude, tandis que le seul Bostonnais qui se soit consacré à leur conversion, Éliot, restait tranquillement dans sa maison de Roxbury, faisant du dévouement à distance. Ni Éliot, ni ses aides n'ont partagé comme les Brébœuf, les Jogues, les misères de la vie errante de l'homme des bois, logé dans son wigwam enfumé, repoussant de malpropreté, couru à travers les forêts, affronté la pénible navigation des lacs et des rivières, et subi le contact continuel d'un barbare à l'intelligence bornée (1).

Le regard fixé sur la croix, ils s'imposent ces sacrifices qui font les saints, afin de gagner des âmes au ciel et des amis à la France. Deux pensées les dominent sans cesse ; celle des récompenses de la vie future, et celle de la grandeur de

(1) « Je leur mis moy-même la hache à la main pour m'accomoder à leur façon de faire », dit Frontenac.

(1) « The pageantry of the Roman Catholic Church had, moreover, its charm for native converts ; the French officers thaught them how to fight ; the French priests taught them how to die. These heroic missionnaries could bear torture like Indians, and could forgive their tormentors as Indians could not. This combination of gentleness with courage was something wholly new to the Indian philosophy of life. Père Brébeuf wrote to Rome from Canada : « That which » above all things is demanded of laborers in this vineyard is an unfailing sweet- » ness and a patience thoroughly tested ». And when he died by torture, in 1649, he so conducted himself that the Indians drank his blood, and the chief devoured his heart, in the hope that they might share his heroism ».

la patrie. Voilà les deux sources de la force de l'apôtre de la Nouvelle-France — et il n'en est pas de plus pures, elles le soutiennent dans ce chemin qu'il poursuit péniblement, jusqu'au jour où un coup de tomahawk vient l'arrêter dans son labeur. Quiconque considère l'histoire de la Nouvelle-France, au point de vue de la grandeur morale et en dehors des préoccupations des intérêts matériels, la voit se dérouler comme les récits des chansons de gestes ou les pages du martyrologe.



CHAPITRE XLVI

CONCLUSION

I Prospérité des États-Unis depuis la guerre. Accroissement de la richesse nationale et de la population. — II Question sociale. Lutte du travail contre le capital ; d'un côté les coalitions d'ouvriers, et de l'autre, celles des patrons sous le nom de *combines*, syndicats. Opinions du cardinal Gibbons et de Mgr Satolli sur la question. — III Dangers que les organisations politiques font courir au pays.

Le pays dont nous venons d'esquisser à grands traits les origines et le développement, présente le plus remarquable phénomène de progrès matériel que le monde ait vu. La fortune privée de l'Américain surpasse celle de l'Anglais, du Français et de l'Allemand, et, en moins de cent ans, la population qui, au commencement du siècle, se chiffrait à 4,000,000 d'âmes, s'élève aujourd'hui à 100,000,000. Le réseau des chemins de fer américains avec ses mille lignes, se croisant en tous sens pour abréges les distances, n'embrasse pas moins de 240,839 milles de longueur et donne du travail à 1,500,000 hommes. Leur parcours est plus considérable que celui de toutes les voies ferrées de l'Europe, et les frais de construction de cet interminable entrelacement de rails ont absorbé onze milliards de dollars, fournis presque en entier par des particuliers, l'aide de l'État ne figurant dans cette somme que pour une fraction insignifiante. Nulle part ailleurs l'initiative individuelle peut se vanter d'avoir mené à bonne fin une entreprise aussi gigantesque.

Le commerce des États-Unis avec l'étranger représente un milliard et demi de dollars ; quant à celui de l'intérieur, il prend des proportions fantastiques. C'est le pays du monde

qui se suffit le plus aisément à soi-même, grâce à la variété des produits de son sol et à la multiplicité de ses industries. L'Ouest est son grenier pour les céréales, le coton abonde au Sud. Non contente de posséder les plus riches mines d'or du monde, la Californie se prépare à fournir à ses voisins le vin qu'ils achètent encore à l'Europe. Les mines d'argent et autres métaux abondent dans le Nevada ; la houille, en Pennsylvanie, se trouve à côté du minerai de fer. Les manufactures de coton, de soieries et de lainages de la Nouvelle-Angleterre rivalisent avec celles de Manchester et de Lyon. Ces richesses naturelles, l'abondance dans la diversité, rendent les Américains indépendants de l'étranger et les poussent vers un protectionisme exagéré, peu conforme de prime abord avec la liberté commerciale, le régime en apparence propre à une république. Mais les contradictions de ce genre se manifestent partout entre les théories gouvernementales et l'économie politique. Notons en passant que Napoléon III, l'homme du gouvernement personnel, a tenté d'introduire le libre échange en France et que la république actuelle a rétrogradé vers le système opposé.

Si, aux points de vue indiqués plus haut, l'Amérique l'emporte sur ses concurrents, elle reste bien inférieure à l'Angleterre sur mer, où sa marine marchande ne s'est jamais relevée des coups que lui ont portés la guerre de la Sécession et la substitution du fer au bois dans la construction des navires. A l'heure qu'il est, il n'y a que trois lignes de paquebots portant le drapeau étoilé entre New-York et les ports européens, et encore doivent-elles leur existence à la coopération anglaise. Il se peut aussi que les placements de capitaux dans les industries, soient plus profitables aux Américains, la concurrence étrangère n'y étant pas à redouter autant que dans les entreprises maritimes.

C'est surtout depuis la guerre civile que le mouvement progressif des États-Unis a pris un essor vraiment extraordinaire. Longtemps comprimée, l'énergie productive du pays, une fois libre, s'est élancée dans la carrière, avec un nouvel entrain comme pour reprendre le temps perdu. Une autorité en matière de statistique, Mulhall, évalue à 49 milliards de dollars l'accroissement de la richesse, durant la période qui

va de 1860 à 1890, somme plus considérable d'un milliard que toute la fortune publique de la Grande-Bretagne (1). Chez nos voisins, presque toutes les forces vives de la nation sont employées au développement du pays, concourrent à la création et à l'accumulation du capital, tandis qu'en Europe, la politique des armements à outrance non seulement impose l'inaction, au point de vue de la production de la richesse, à trois millions de ses habitants les plus robustes et les mieux doués, mais leur fait prélever sur le reste de la population les frais énormes de leur entretien et les charges ruineuses d'un matériel de guerre auquel les progrès de la science apportent d'incessants et coûteux changements.

Bien que la démocratie ouvre un vaste champ à toutes les ambitions, il ne faut pas croire que cette immense richesse, estimée à 116 milliards, soit distribuée avec un semblant d'égalité, et que les petites fortunes soient la règle aux États-Unis comme en France. Non, la démocratie la plus large n'a pu empêcher l'inégalité des aptitudes, des talents, de produire l'inégalité des fortunes. Hélas, à côté des grands capitalistes, riches de vingt, de cinquante, de cent millions, s'agite la foule immense des prolétaires, des petits propriétaires, des faméliques, des loqueteux et des sans-travail. - Nulle part, de par le monde, on ne voit autant de millionnaires, champignons financiers poussés en quelques années. Chiffres bien faits pour étonner, deux mille personnes seulement détiennent plus du quart de la richesse des quarante-six États. D'après le recensement de 1910, plus de la moitié de la fortune nationale est concentrée entre les mains de quarante mille individus. C'est dans ce milieu que se trouve une grande aisance. Mais en dehors de ces heureux, on aperçoit une multitude de petits propriétaires criblés de dettes, dont le passif est égal à l'avoir et qui ne vivent que d'expédients, en attendant une liquidation inévitable. Le même recensement de 1910 porte à deux millions et demi le nombre de familles dont les fermes et les propriétés sont obérées au montant de leur valeur marchande.

(1) « The new wealth added during a single generation, that is, in the period of thirty years, 1860 to 1890, was no less than 49 milliards of dollars, which sum, is one milliard over the total wealth of Great Britain ». Mulhall. *North American Review*, June 1895.

La population des États-Unis s'est aussi développée en dehors de toutes les règles ordinaires de la démographie, grâce à l'immigration qui depuis le commencement du siècle n'a cessé de déverser ses flots d'exotiques, des rives du Maine à celles du golfe du Mexique. L'Irlande s'est dépeuplée au profit de nos voisins, l'Allemagne et les pays scandinaves leur ont envoyé de véritables armées d'ouvriers. Cet apport constant d'éléments étrangers qui se sont fusionnés, au cours de longues années, dans la masse du peuple américain, s'est élevé en moins de quatre-vingt ans à seize millions. Ces nouveaux venus surtout ont augmenté le chiffre de la population primitive qui, laissée à elle-même, se serait accrue dans une faible mesure, car la natalité parmi les souches anciennes est au-dessous de la moyenne. De 1870 à 1890, le dénombrement a accusé une augmentation de 38 à 65,000,000, soit 1,250,000 par douze mois. Durant ces vingt années, l'immigration a importé 8,000,000 d'Européens aux États-Unis. Séduits par la civilisation américaine ou bien noyés dans le flot, les émigrés ont disparu, absorbés par l'élément anglo-américain avec lequel ils ont fait corps, s'assimilant ses qualités et ses défauts. On les voit souvent, fiers de leur nouvelle nationalité, chercher à faire oublier leur pays d'origine, tous travaillant à la grandeur de l'unité nationale. C'est ainsi que plusieurs membres de l'épiscopat catholique américain, recruté surtout parmi la population irlandaise, s'efforcent d'empêcher la formation de groupes distincts, italiens, allemands ou canadiens-français, en refusant de leur donner des desservants parlant leur langue. On sait que nos nationaux ont résisté jusqu'ici à cette tentative d'assimilation. Il y a eu, dans ces dernières années, une espèce d'antagonisme à la fusion jadis si à la mode, même parmi nos compatriotes. Du côté de l'Ouest, on voit des centres considérables, presque tous Allemands (1) ; dans l'Est, des colonies considérables de Canadiens-Français, armés contre cette dénationalisation, se cantonnent dans certaines parties des villes, ayant, comme postes avancés pour se défendre,

(1) A Nilwankee, sur une population de 400,000 habitants, on compte 300,000 'lemands.

leurs églises et leurs écoles, refusant d'oublier la patrie quittée à regret. *Et viventes, dulces reminiscentur Argos.*

Cette ligne de conduite du clergé irlandais ne cache-t-elle pas un dessein politique ? Vienne l'assimilation de tous les groupes catholiques, une même pensée animerait cette masse d'au moins dix millions, et cette pensée hostile à l'Angleterre pourrait avoir une grande influence sur la politique américaine.

II

Lorsque l'Europe se trouvait, en 1848, aux prises avec le communisme, on ne se manquait pas aux États-Unis de vanter l'excellence des institutions américaines, obstacles insurmontables, disait-on, aux doctrines anti-sociales. Il était alors de mode de tirer, de la bonne entente existant entre les différentes classes, un argument en faveur de la démocratie. Il est passé ce beau temps, cet âge d'or qui faisait la gloire de nos voisins, et les voici depuis vingt-cinq ans en face du même problème, si pénible pour l'Europe, et aussi insoluble à New-York qu'à Paris ou à Berlin. L'antagonisme du capital et du travail les a posés comme deux adversaires en apparence irréconciliables. Nulle part, les conflits entre patrons et ouvriers n'ont été plus âpres, plus dangereux qu'aux États-Unis ; nulle part les grèves n'ont revêtu un caractère plus menaçant pour l'ordre public qu'à Pittsburg, Baltimore et Chicago. C'étaient, dans leur cadre restreint, comme les combats d'avant-poste d'une guerre sociale. Plusieurs causes ont provoqué la lutte anti-capitaliste ; l'influence de l'Europe dévorée par le socialisme, influence exercée par la propagande de nombreux déclassés que l'immigration traîne avec elle et qui, par leurs discours révolutionnaires, attisent la discorde et enveniment le conflit ; la concentration rapide, en quelques mains, d'énormes fortunes plus ou moins avouables et, partant, de nature à exaspérer le travailleur honnête. Cet état de choses a favorisé en premier lieu la création de la société secrète des *Chevaliers du travail*, et plus tard, de la *Fédération américaine du travail*, qui enserre, dans ses filets, la presque totalité des syndicats ouvriers de l'Amérique du Nord. En 1910, ses membres étaient au nombre

de 1,500,000. Son programme est très explicite : guerre à l'immigration étrangère qu'il faut restreindre par des mesures législatives, et aux ouvriers non syndiqués ; mainmise par l'État sur les chemins de fer, les télégraphes, les téléphones, les mines d'or et d'argent, les houillères etc. ; *nationalisation* de ces différentes exploitations ; voilà, pour le quart d'heure, le minimum des revendications de la Fédération (1).

L'écart qui sépare les classes riches des classes laborieuses va s'élargissant de jour en jour. Par malheur, les premières n'ont rien fait pour se concilier leurs adversaires qu'ils paraissent, au contraire, prendre plaisir à provoquer. En face de la grève du travail, s'est placée, en plein antagonisme, l'organisation du capital. L'égoïsme le plus dur a fait naître ces sociétés qui, sous le nom de *trusts, pools, syndicates, combines, mergers* ont pour but apparent de maintenir la stabilité des prix, canaliser la production pour l'empêcher de se déverser trop rapidement. En réalité, ils visent autant l'accaparement des marchandises que les *trade unions*, poursuivent la suppression des droits des ouvriers non syndiqués. Le monde a beau changer de régime politique, la plupart des abus restent, parce qu'ils tiennent plus à la soif du gain et aux ambitions humaines qu'aux formes de gouvernement. Voilà comment la République en est arrivée à hériter des abus propres à la monarchie, au dire des ennemis de celle-ci. Un article de la *Déclaration des droits de l'homme*, des révolutionnaires français de 1789, ne proclamait-il pas la liberté du travail en proscrivant les anciennes corporations ? Qu'est devenu cet article de l'évangile du dix-huitième siècle, une

(1) La Fédération américaine du travail a adopté à une convention tenue à Chicago, au mois de décembre 1894, le programme indiqué plus haut. Nous citons le texte même des principaux articles.

3. A legal eight hours work day.

5. Liability of employers for injury to health, body or life.

6. The abolition of the contract system in all public works.

7. The abolition of the sweating system.

8. The municipal ownership of street cars, of gas and electric plants for public distribution of light, heat and power.

9. The nationalisation of telegraphs, telephones, railroads and mines.

10. The collective ownership by the people of all means of production and distribution.

11. The principle of referendum in all legislation.

des pierres fondamentales de l'édifice destiné à assurer le bonheur de l'humanité ? Les syndicats ouvriers, les *trade unions*, sont-ils autre chose que les maîtrises et les jurandes du temps passé, avec cette aggravation, que les associations nouvelles sont plus exclusives, plus intolérantes que leurs devancières.

Il y a incompatibilité complète, ce semble, entre la liberté de l'industrie et l'existence des *combines* (1). N'est-ce pas la résurrection, sous un nom nouveau, d'un abus durement reproché aux ministres de Louis XV et de Louis XVI : l'accaparement du blé. Que de déclamations le prétendu pacte de famine n'a-t-il pas suscitées. Mais cet accaparement d'autrefois, s'il a existé, ne portait que sur une denrée, tandis que les *corners* de nos jours s'étendent sur tout : sur les métaux, le pétrole, le sucre, les huiles, etc. On cherche aux États-Unis à supprimer ces coalitions au moyen de lois pénales, mais jusqu'ici le bras de la justice s'est trouvé trop court pour les atteindre. Rien n'exaspère plus la foule que ces organisations de capitalistes ; rien n'aide autant la propagande socialiste que la concentration rapide de la richesse qui en résulte, surtout lorsque l'éloquence des fauteurs de troubles s'emploie à la représenter comme le fruit de rapines prélevées sur le labeur des masses. Est-ce à dire que le conflit actuel est une porte ouverte à une révolution sociale ? Est-ce à dire que le membre du Congrès qui disait, à la session de 1895, qu'il se préparait aux États-Unis, à courte échéance, un bouleversement qui rappellerait les horreurs de la Révolution française, *with all modern improvements*, est un voyant digne de foi ?

Si les symptômes alarmants d'un conflit prochain entre le capital et le travail sont aussi nombreux que les pessimistes

(1) Le 30 novembre 1895, le gouverneur Altgeld, de l'Illinois, s'exprimait comme suit sur ce sujet des *combines* : « Now there is hardly a field of enterprise that is not controled by combinations. In nearly all the large American cities there is absolutely *no competition*... Everywhere there are signs that indicate that the era of competition, which has existed for several centuries, is drawing to a close and that we are entering upon new conditions... No counter force has in any way been able to check their progress. The State Courts of New-York declared the sugar trust to be illegal but instead of subsiding, it went ahead and held the national government by the throat until it secured its demand. The Courts of Ohio held the standard oil trust to be illegal, but the trust is mightier then ever ».

se plaisent à les représenter, n'oublions pas, d'un autre côté, qu'un grand fonds d'idées conservatrices se dressent là devant le communisme pour lui barrer la route. C'est encore le bons sens qui domine la multitude : ce bon sens qui fait accepter les misères de la vie, soit comme une inéluctable fatalité, soit comme une nécessité malheureuse, conséquence de la diversité des talents et de l'inégalité des chances de la vie. A l'inverse de ce que l'on constate dans la démocratie européenne, le peuple aux États-Unis ne se sert pas encore de sa modeste instruction pour augmenter ses désirs, aiguiser ses appétits. Il se rend bien compte, au contraire, jusqu'à quel point sont vaines les promesses des réformateurs et combien est fausse la belle théorie du partage égal des richesses qui, en appauvrissant les riches, n'enrichirait pas les pauvres. Fondée par l'individualisme, arrivée à la plus haute prospérité en s'appuyant sur ses propres forces, la République devra répugner à la loi de la collectivité qui serait la mainmise sur l'énergie de chacun au profit de tous. M. Thiers disait un jour durant sa présidence : « La république française sera conservatrice ou ne sera pas ». Les Américains n'ont pas formulé un tel axiome, mais leur conduite en a été jusqu'ici la vivante application.

Une autre force milite chez nos voisins en faveur de l'ordre ; c'est le sentiment religieux qui pénètre encore toutes les classes de la société et qui s'affirme dans les circonstances un peu importantes de la vie nationale. Il y a une union intime entre le *clergyman* et le peuple dont il est issu. Les contributions volontaires, que les fidèles accordent à leurs Églises respectives, témoignent de cette union. Sans doute, ce n'est pas une foi intense qui se manifeste, une foi qui soulève les montagnes. La religion protestante, de pratique si facile, est parfois une affaire de mode et de convenance pour un grand nombre. Signe caractéristique et heureux pour le pays, le sentiment religieux n'y est pas en butte aux attaques d'une partie, même minime, de la nation, et il inspire, de près et de loin, le respect à toute la population.

L'Église catholique américaine figure au premier rang des défenseurs de l'ordre ; elle y est née dans la persécution et y a vécu longtemps comme proscrite ; mais de l'aveu de

bien des protestants sincères, c'est son bras qui sauvera (1), aux États-Unis comme en Europe, la société du désordre et de l'anarchie. Léon XIII, avec la pénétrante vision des voyants inspirés d'en haut, a indiqué au monde les périls de l'heure de demain en indiquant aux combattants probables les moyens d'éviter le choc tant redouté. L'écho de ses paroles a retenti dans toutes les villes et villages de la grande République et a été répété par l'épiscopat américain, qui s'inspirant des enseignements du Pape, a tenté d'enrayer le mouvement révolutionnaire. Son influence s'exerce précisément dans le milieu où il lui est possible de faire le plus de bien : chez la population ouvrière irlandaise et les Franco-canadiens des centres industriels.

Lors de la fondation de l'ordre des Chevaliers du travail, il se fit une grande pression sur les évêques américains pour les entraîner à interdire l'entrée de cette organisation à leurs ouailles. Le cardinal Gibbons vit qu'une telle mesure ferait le jeu de ses adversaires en annihilant l'influence de l'Église parmi des groupes considérables de travailleurs, engagés trop avant par leurs intérêts dans les rangs de la société pour en sortir. En grand prélat et en diplomate avisé, Monseigneur Gibbons crut aller à la dernière limite de la tolérance vis-à-vis des Chevaliers du travail, et la Cour de Rome lui donna raison. Parlant de la question sociale avec un étranger, le même haut dignitaire lui faisait aussi part de sa confiance en l'avenir de la société américaine. « Une révolution aux États-Unis ? je ne la crois pas possible. Les Américains sont gens trop pratiques. Nos ouvriers comprennent déjà que toucher à une seule propriété, c'est toucher à toutes, et puis, ils ne sont pas irréligieux ; il n'y a pas d'exemple qu'un homme public ait fait profession d'athéisme ».

D'autres personnes également bien placées pour juger la situation ne partagent pas l'optimisme de l'éminent pré-

(1) Au sujet des encycliques du Pape sur la question sociale et de l'heureux effet qu'elles ont produit partout, un écrivain protestant écrivait ce qui suit dans une grande revue américaine : « La reconnaissance tacite de la suprématie religieuse du successeur de Saint Pierre est un des signes les plus remarquables des temps. C'est l'acceptation significative du fait que l'Église catholique tient la solution du terrible problème qui se dresse sur le seuil du vingtième siècle et qu'il appartient au Pape seul de prononcer notre *pax vobiscum social* ».

lat. Le délégué du Souverain Pontife, Mgr Satolli, disait au mois de février 1895 : « L'opinion se répand de plus en plus que nous approchons d'une période très critique dans l'histoire du monde et que des problèmes demandant une solution positive se présenteront avant peu. Des hommes reconnus comme penseurs sérieux, tels que G. Smith, Von Holst, prédisent toutes les horreurs d'une révolution sociale. Tous s'accordent à dire que c'est ici (aux États-Unis) que se produiront les plus sérieux des désordres qui menacent la société ».

Jusqu'à ce jour, aucun des grands partis n'a voulu donner de gage au socialisme ni chercher de point d'appui dans ses rangs. Tant que cet éloignement pour les doctrines subversives subsistera chez les républicains et les démocrates, elles se heurteront à un rempart inexpugnable. Dans les circonstances présentes, le système fédéral ne constitue-t-il pas une force formidable au profit de l'ordre ? En effet, sur la vaste étendue de la république se dressent quarante-six gouvernements particuliers, comme autant de citadelles en état d'imposer respect aux ennemis de la société. Mais le malheur est que la direction des partis se montre sans scrupules et qu'elle n'hésiterait pas à un moment donné, pour arriver au but convoité, de faire une alliance avec le socialisme et lui ouvrir la porte de la forteresse.

III

Si les rapports du capital et du travail constituent une menace pour l'avenir, portant avec eux les germes de grandes perturbations sociales, la politique, elle, se dresse depuis longtemps au milieu du pays avec ses abus, avec ses vices en pleine activité. Ceux-ci s'épanouissent au soleil, effrontément, au désespoir des honnêtes gens qui se demandent comment enrayer le mal et arrêter la contagion. Par malheur, la politique est tombée aux mains des pires éléments de la population ; sur ses flots tourmentés n'apparaissent que très peu d'hommes éminents. L'honorabilité s'y fait de plus en plus rare, éloignée par les contrôles répugnants qu'il faut subir pour arriver au premier rang. Le suffrage populaire — la sagesse universelle — devié de sa voie, mar-

che sous la direction d'organisations puissantes qui le manipulent à leur guise et à leur profit. Inutile aux indépendants de tenter une réaction, de chercher à secouer le joug des meneurs de partis, ils ne peuvent pas faire fonds sur l'opinion publique paralysée, rendue impuissante. Il n'y a pas à dire, il faut s'enrégimenter dans l'une ou l'autre armée, accepter le programme de celle-ci ou de celle-là, programme de prétendues réformes préparées pour favoriser les intérêts des grands monopoles (1).

Quel fléau que ces politiciens de bas étage, qui abaissent la vie publique au niveau d'un vil métier, et transforment en moyen d'existence ce qui devrait être pour eux l'exercice d'un droit de citoyen. L'argent joue un grand rôle quand la lutte pour le pouvoir s'organise pour la curée. Il est le nerf de cette guerre comme de l'autre. Pour se le procurer on a recours, à droite à gauche, aux moyens les moins avouables. La fameuse organisation de Tammany Hall a établi un jour le tarif des candidatures aux fonctions publiques les mieux rétribuées, et ce tarif était très élevé, ce qui autorise à croire qu'elles ouvraient aux élus un vaste champ de gains illégitimes. Que peut-on attendre de fonctionnaires choisis sous l'empire d'un tel système ? Que peut-on attendre d'une députation élue par l'influence de puissantes corporations ou de manipulations adroites de partis ? Personne aussi n'a été surpris le jour où un grand journal révélait le fait que la majorité des membres d'une législature s'étaient engagés à ne vote raucune mesure, de nature à nuire aux intérêts de certaines compagnies de chemin de fer. La corruption électorale a porté au faîte de l'État, à Washington, une foule de ses favoris, agents reconnus des *trusts*, des *mergers* et des manufacturiers. Un journal satirique de New-York, définissant jadis le nouvel ordre de choses, disait que les États-Unis étaient devenus une heptarchie gouvernée par sept puissants monopoles. Depuis ils sont devenus légions.

De temps à autre, un cri d'alarme, un avertissement se fait entendre, mais il se perd au milieu du tumulte de la politique courante et les abus vont leur train en se multipliant.

(1) Parkman dit que le pays est gouverné « by an ignorant proletariat and a half taught plutocracy ».

A l'occasion du centenaire de la constitution (en 1889), de grandes démonstrations eurent lieu aux États-Unis. On se réunit dans les églises et maints prédicateurs, jetant un regard sur le passé pour le comparer au présent, mesuraient le chemin parcouru en signalant l'abaissement des caractères, les masses uniquement tournées vers le gain de l'argent, cause des dangers de l'heure présente. L'évêque épiscopalien Huntington se distingua au premier rang des alarmistes. « Je pense, s'écriait-il, que si le grand Washington vivait de nos jours, il trouverait l'atmosphère politique viciée et l'immoralité de nos politiciens intolérable. Il refuserait son allégeance à la tyrannie des partis et, pardessus tout, il se garderait bien de récompenser les corrupteurs du scrutin par des promotions et des honneurs. Aujourd'hui, malgré son génie transcendant d'homme d'État et de grand capitaine, il se verrait vraisemblablement dans l'impossibilité de se faire élire à la présidence du Congrès ou à toute autre fonction qui dépend de la machine électorale ». L'évêque Potter, invité par le président Harrison, à la même occasion, à prendre la parole, tenait un langage identique en présence du premier magistrat de la république.

Les Américains ont eu leur âge d'or politique ; Washington et ses premiers successeurs le virent dans sa grande splendeur. Alors toute la société politique s'inclinait devant la constitution, comme devant l'arche sainte de la liberté. Appuyée sur des mœurs publiques que l'esprit de lucre n'avait pas encore atteintes, elle étendait son influence pour protéger les droits de tous. C'étaient des hommes absolument intègres que Washington, Hamilton et les principaux constituants de Philadelphie. On aurait tort de voir en eux des révolutionnaires ; ils ne l'avaient été qu'un instant et à leur corps défendant. Profondément imbus des traditions anglaises, ils restèrent, sous la république, prisonniers de leur passé. Voilà ce qui les portait à se défier de la multitude. Aussi leur esprit s'ingénia à multiplier les contrepoids, les sauvegardes, pour prévenir l'oppression des minorités par les pouvoirs publics, l'oppression de l'individu par la collectivité. Ils avaient l'intuition des dangers que comporte l'omnipotence de l'État dans une démocratie.

Le général Jackson, mettant en pratique les principes de Jefferson, le père de la démocratie américaine (1), mit fin à cette ère heureuse où le mécanisme de la constitution fonctionnait sans heurt et sans choc. A son appel, l'esprit de parti se déchaîne avec fureur et s'efforce de briser tout enrayage. D'après l'évangile nouveau, le gouvernement ne s'exerce plus pour le bien du plus grand nombre, mais au profit de la faction assez heureuse pour le posséder. C'est la règle de conduite définitive, dès lors acceptée de tous ; chacun montera à l'assaut du pouvoir comme à la curée. La proie en vaut la peine et tous les moyens sont bons pour s'en emparer. La lutte sera si violente, si âpre, qu'elle répugnera à bien des esprits élevés, mettant à néant les aspirations des pères de la république qui rêvaient de voir les plus hautes fonctions aux mains des hommes les plus dignes de les occuper par leurs talents et leur honnêteté. Pendant que dans la Grande-Bretagne, les hautes aptitudes intellectuelles continuent à être le principal élément de succès dans la vie publique, — comme le démontre la promotion aux premiers postes des Wellington, des Palmerston, des Peel, des Aberdeen, des d'Israeli et des Gladstone, — la présidence est devenue fréquemment aux États-Unis l'apanage des nullités les moins contestables. On a souvent vu les conciliabules chercher, comme candidats à ce poste élevé des individus qui échappaient aux attaques des journaux, à raison de leur insignifiance : la médiocrité devint une force dans le champ de bataille électoral (2). Étran-

(1) Jefferson, arrivé au pouvoir en flattant le peuple, eut ensuite peur d'avoir déchaîné une force incontrôlable : « Quel dommage, lui dit à ce sujet un ami, que vous n'ayez pas bouché le trou par lequel vous êtes passé ».

(2) De Tocqueville, si porté à voir tout en beau chez les Américains, n'a pu s'empêcher de noter cet abaissement du niveau intellectuel des représentants du peuple en général.

« Lorsque vous entrez dans la salle des représentants à Washington, dit-il, vous vous sentez frappé de l'aspect vulgaire de cette grande assemblée. L'œil cherche en vain dans son sein un homme célèbre. Presque tous ses membres sont des personnages obscurs dont le nom ne fournit aucune image à la pensée. Ce sont pour la plupart des avocats de village, des commerçants, ou même des hommes appartenant aux dernières classes. Dans un pays où l'instruction est presque universellement répandue, on dit que les représentants du peuple ne savent pas toujours écrire.

» A mon arrivée aux États-Unis, je fus frappé de surprise en découvrant à quel point le mérite était commun parmi les gouvernés, et combien il l'était peu chez

ge anomalie, le suffrage universel qui parait si bien discipliné, brisant les digues élevées pour le canaliser, échappe parfois à la direction des politiciens, alors qu'il leur semble l'avoir sous la main. Ainsi au lendemain de l'application de la loi McKinley, qui relevait les impôts à un point inconnu jusqu'alors, la désapprobation populaire vint frapper les républicains, complices de l'homme d'État de l'Ohio. Ce fut une déroute complète, impliquant condamnation du système protectionniste et un retour à un régime douanier modéré. Mal en prit au président Cleveland de se fier à ce pronostic et de favoriser une législation fiscale conforme aux volontés apparentes du peuple, car une défaite terrible vint surprendre ses amis aux élections de 1894. Comment trouver les raisons de cette double et subite volte-face ?

IV

Quel sort l'avenir réserve-t-il aux États-Unis, travaillés par tant d'influences contraires ? A cette question, les réponses les plus contradictoires pleuvent de toutes parts. Il ne manque pas de prophètes pour leur annoncer une catastrophe imminente, tandis que d'autres veulent voir autour de leur course future un horizon toujours serein et une prospérité toujours croissante. Rien n'est plus risqué que ces prédictions faites par des gens qui cherchent, dans leurs études et leurs prophéties, la justification d'une thèse. C'est le cas des Européens, surtout des Français, qui étudient les États-Unis. Les conservateurs d'outre-mer, ayant sous les yeux la démocratie incroyante du vieux monde, déclarent que la démocratie américaine court fatalement vers l'abîme. La thèse conservatrice pêche par la base, car elle présuppose le peuple américain sous l'empire des fausses doctrines qui égarent les masses en Europe. Par contre, les penseurs de l'école radicale présument que l'âge d'or luira pour l'Europe lorsque les couches sociales les plus infimes domineront la société,

les gouvernants. C'est un fait constant que de nos jours, aux États-Unis, les hommes les plus remarquables sont rarement appelés aux fonctions publiques, et l'on a été obligé de reconnaître qu'il en a été ainsi à mesure que la démocratie a dépassé toutes ses anciennes limites. Il est évident que la race des hommes d'État américains s'est singulièrement rapetissée depuis un demi-siècle ». (*De la démocratie en Amérique.* Vol. I, p. 236.)

car la sagesse universelle jaillira de leur sein, comme le bon sens découle de la pensée du peuple américain. Il leur échappe, à eux aussi, que ce dernier a été jusqu'ici foncièrement ami de l'ordre et qu'il s'est fait remarquer par sa profonde horreur pour les théories et la sentimalité politique de l'école de Rousseau.

Au reste, c'est en matière de gouvernement et de science sociale que l'expérience inflige le plus de démentis aux théories et aux visions de gens qui croient avoir l'intuition des choses de l'avenir. C'est ainsi que Tocqueville, une intelligence hors ligne et un profond observateur, s'est permis de dire que jamais le sol américain ne laisserait pousser la moindre caste qui heurterait le sens d'égalité, une des caractéristiques de l'esprit du pays. A ses yeux, tout vestige de distinction sociale était disparu avec Washington et son groupe, aristocrates d'instinct et d'éducation. Il écrivait évidemment l'esprit rempli du souvenir de l'émoi causé aux États-Unis par le projet de création de l'*Ordre de Cincinnatus*. L'opinion publique s'était alarmée, avec exagération, à l'idée que les officiers de la guerre de l'Indépendance voulaient fonder, sous le nom que nous venons d'indiquer, une association destinée à conserver entre eux un lien d'amitié. Il n'y avait là aucune prétention nobiliaire. Malgré cela, le projet ne put être mis à exécution. Que se passe-t-il, cependant, de nos jours ? Nous assistons, depuis quelques années, à la création d'une aristocratie aussi exclusive que la noblesse de naissance et, pesant sur le milieu où s'étend son influence, de toute la brutalité de l'argent. Cette classe est un produit de la spéculation, des opérations de la haute finance, de la grande industrie : génération spontanée qui n'a pour se faire accepter, par une société à laquelle elle doit être antipathique, ni mœurs policées, ni traditions, ni prestige de race et d'une longue succession d'ancêtres dont les noms rappellent souvent de nombreux services rendus au pays. Notons de plus qu'il est en train de s'établir une espèce de féodalité occulte, qui, par des moyens déguisés, pressure autant la population de certaines régions que les seigneurs du moyen âge opprimaient leurs censitaires. Prenez par exemple les rois de chemins de fer, les *railway magnates ;* il arrive souvent que leurs tarifs, arrangés à leur avantage, rançonnent bien plus sûrement

une région que la corvée n'accablait les manants du temps passé. L'agriculture de l'Ouest ne se plaint-elle pas sans cesse de payer tribut aux despotes des voies ferrées ? Ne l'a-t-on pas vue forcée de brûler sa récolte de maïs parce que les tarifs auraient absorbé les profits de la vente en frais de transport ? Ce sont les anciens abus revenus sous des masques nouveaux. L'art de tondre les moutons ne s'est pas perdu ; il s'est seulement perfectionné.

Si d'un côté la détraction s'est exercée avec trop de violence sur les institutions américaines, il faut avouer que leurs admirateurs d'outre-mer ont aussi dépassé la mesure de la louange honnête. La république n'a pas été, au nouveau monde, la panacée qui a mis fin aux abus du pouvoir ; ceux-ci n'ont fait que changer de forme lorsqu'ils ne se sont pas multipliés. Elle n'a pas mis un terme au favoritisme ni au népotisme. Hélas, l'histoire des dernières années témoigne que la corruption a autant ses coudées franches sous le régime des assemblées que sous celui d'un Napoléon ou d'un tzar, et que cent ou deux cents députés abusent du pouvoir aussi aisément qu'un despote pour enrichir leurs amis. Sous l'administration de Harrison, le total des pensions payées aux survivants de la guerre s'est élevé de $40,000,000, bien que le nombre des soldats fût diminué de moitié.

D'où il faut conclure que ce n'est pas la république qui fait naître la vertu, comme l'affirme l'école de Rousseau, mais que la république exige pour durer encore plus de vertus que les régimes monarchiques. Les défaillances qu'on signale ne sont pas imputables à la forme des gouvernements. La bonne administration dépend surtout des mœurs publiques.

Comme dans la plupart des pays du monde où la débâcle sociale semble imminente, les États-Unis renferment en fermentation des éléments les plus dangereux. La propagande des fausses doctrines y est fortement organisée, et produira ses fruits, si les grandes fortunes scandaleuses, ne vont pas d'elles-mêmes au-devant de la misère publique pour la soulager. Symptôme rassurant, dans une certaine mesure, pour l'avenir de nos voisins, le sentiment religieux existe encore dans la multitude et le sens pratique, éloigne l'Américain des réformes chimériques pour lui faire préférer les réfor-

mes possibles. Aux États-Unis, présume-t-on, se produira d'abord le terrible choc de ces deux ennemis qui paraissent irréconciliables ; les patrons et les ouvriers. Peut-être que c'est là aussi qu'il sera le moins violent et qu'on trouvera dans ce pays, où les combinaisons heureuses et ingénieuses naissent souvent selon les exigences des situations, une solution pratique à un problème en apparence insoluble.

Le mouvement progressif des États-Unis ne semble pas se ralentir en dépit des crises, causes parfois d'un instant d'arrêt dans sa marche. Les perturbations commerciales ou industrielles viennent souvent d'un surcroît d'activité, d'un excès de production. Tout a été mis en œuvre pour accroître la fortune publique ; perfectionnement du mécanisme du travail, des procédés industriels et des voies de transport ; aujourd'hui le parcours total des chemins de fer américains comme nous l'avons déjà dit, dépasse celui de l'Europe entière. Chez nos voisins, la longueur totale des voies ferrées est de 240,539 milles, en Europe, de 197,756 milles.

A côté de cette accumulation de richesse matérielle, se manifestent des symptômes de plus en plus accusés de perturbation sociale. La propagande socialiste inaugurée par les immigrés allemands, hongrois et italiens a imprimé aux mauvaises doctrines un élan extraordinaire et significatif. Aux élections de 1911, on a constaté que les forces de ces fauteurs de révolution avaient augmenté de 40%.

Autre danger à l'horizon : comme si le peuple n'avait pas un contrôle assez absolu sur l'administration de la justice, de nombreux groupes de politiciens, parmi lesquels nous sommes surpris de voir M. Roosevelt, invoquent une sorte de mainmise sur les juges, qui les tiendrait à la merci de la foule.

Comme on le sait, le plus grand nombre des juges aux Etats-Unis sont élus par le peuple. L'expérience a démontré que l'élection des magistrats est loin d'être le meilleur moyen de constituer des tribunaux honnêtes et compétents. Or, certains politiciens veulent pousser encore plus loin le contrôle des juges par le peuple. D'après ce projet de réforme malentendue, si vingt-cinq-électeurs se déclaraient mécontents des décisions d'un juge, celui-ci serait tenu de démissioner pour se soumettre à une ré-élection. Inutile de signaler les abus

d'une loi aussi radicale. Ce serait introniser la démagogie dans l'administration de la justice. L'État de l'Arizona avait cependant introduit dans sa constitution un article autorisant le *recall* ou rappel des juges — c'est le nom du système en question. Disons-le à l'honneur de M. Taft, il n'a pas hésité un instant à frapper de veto cette tentative de réforme à rebours que Mgr Ireland a dénoncée comme une loi de la canaille (*mob-law*). Enfin, dernière innovation proposée par Roosevelt, et les progressistes. A l'avenir, tout projet de loi d'intérêt général devrait, au préalable, avant d'arriver au Congrès être soumis au peuple, par voie de référendum.

Le succès merveilleux des Américains depuis un siècle est dû, selon nous, à une cause bien palpable : il s'est succédé chez eux, à la direction des affaires, plusieurs générations d'hommes politiques, à l'esprit essentiellement conservateur, qui ont fait fonctionnner une constitution démocratique. Voilà surtout ce qui leur a valu l'ordre et la richesse. A leur entrée dans le concert des nations, ils portaient le drapeau de la justice et du respect des droits du plus humble comme de ceux du plus riche, et ils comprennent — nous n'en doutons pas — que l'influence qui les a faits ce qu'ils sont, est aussi la seule qui puisse perpétuer leur prospérité, car toute nation qui ment à ses origines marche à l'anarchie ou à la ruine.

FIN



APPENDICE

Il ne sera pas hors de propos d'ajouter à notre travail quelques statistiques de nature à être utiles à nos lecteurs.

La représentation du peuple au Congrès est basée sur le chiffre de la population, d'après une proportion établie à la fin de chaque période décennale. Ce chiffre était de 30,000 en 1790, de 70,000 en 1840, aujourd'hui il y a un représentant par chaque groupe de 173,901 habitants.

On voit par là que dans le cas de l'annexion du Canada aux États-Unis, sa représentation au Congrès serait d'environ 30 députés ; celle de la province de Québec, de 8 au plus.

Le nombre des sénateurs est de 87 ; celui des représentants de 356.

Il y a aujourd'hui 46 États ; le dernier admis est celui de l'Oklahoma (1907).

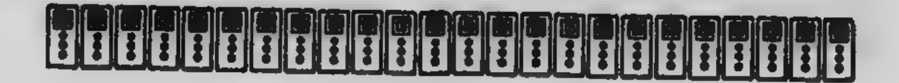
Voici un tableau qui donne le chiffre de la population des États-Unis, le 1er janvier 1910, d'après un relevé fait par les différents gouvernements. Au recensement de 1910, la population était de 91,972,000. En 1913, elle sera de 100 millions.

États	Population	Admis dans l'Union
Alabama	2,100,000	1819
Arizona	200,000	1863
Arkansas	1,500,000	1836
Californie	2,350,000	1850
Colorado	800,000	1876
Connecticut	100,000	1788
Delaware	200,000	1787
Dist. de Colombie	300,000	1790
Floride	725,000	1845
Géorgie	2,600,000	1788
Idaho	300,000	1890
Illinois	5,600,000	1818
Indiana	2,700,000	1816
Iowa	2,220,000	1846
Kansas	1,600,000	1861
Kentucky	2,200,000	1792
Louisiana	1,600,000	1812
Maine	700,000	1820
Maryland	1,200,000	1788
Massachusetts	3,300,000	1788
Michigan	2,800,000	1837
Minnesota	2,000,000	1858
Mississipi	1,700,000	1817
Missouri	3,200,000	1821
Montana	300,000	1889
Nebraska	1,200,000	1867

ÉTATS	Population	Admis dans l'Union
Nevada	81,000	1864
New-Hampshire	400,000	1788
New-Jersey	2,500,000	1787
New-Mexico	300,000	1850
New-York	9,100,000	1787
North Carolina	2,200,000	1789
North-Dakota	500,000	1889
Ohio	4,700,000	1802
Oklahoma	1,600,000	1907
Orégon	600,000	1859
Pennsylvanie	7,600,000	1787
Rhode-Island	500,000	1790
South-Carolina	1,500,000	1788
South-Dakota	600,000	1889
Tennessee	2,100,000	1796
Texas	3,800,000	1845
Utah	370,000	1895
Vermont	350,000	1791
Virginie	2,000,000	1788
Washington	1,100,000	1889
West-Virginia	1,200,000	1863
Wisconsin	2,300,000	1848
Wyoming	150,000	1890

Population des possessions américaines en dehors des États-Unis :

Alaska	64,000
Hawaï	191,000
Porto-Rico	1,118,000
Les Philippines	7,600,000



INDEX ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

PAGES

Acadiens (les). Leur dispersion 116

Adams (John). Rupture diplomatique avec la France 201

Intrigues de Talleyrand, cause immédiate de cette affaire .. 202

Acte contre la sédition 202

La presse persécutée 203

Adams (John Quincy). Accusé d'être arrivé à la présidence par fraude 220

L'élévation des droits de douane provoque une sérieuse agitation dans le pays,........ 221

Adet, représentant de la France aux États-Unis 198

André (le major) .... [illegible]

Argall (Samuel) en Virginie .. 33

Pocahontas arrêtée par Argall . 35

Arnold (Benedict). Sa trahison 166

Arthur (Chester). Lois contre la polygamie 281

Réforme du service civil 281

Burgoyne (général). Sa campagne, sa capitulation 158-159

Brewster. Un des principaux pèlerins de New-Plymouth . 46

Brown (John) 253

Buchanan (James). La Cour suprême déclare l'esclavage légitime dans l'affaire Dred Scott 250-252

PAGES

John Brown tente de soulever les esclaves à Harper's Ferry 253

Agitation au Nord à la suite de son arrestation et, plus tard, de son exécution 253-256

Lincoln, candidat anti-esclavagiste, élu en 1860 257

Quelques États du Sud se séparent de l'Union 257

Jefferson Davis élu président des États confédérés 258

Cabot (Jean et Sébastien). Voyages en Amérique 22

Calhoun. Son portrait 221

Californie (la). Sa conquête .. 238

Canadiens-français aux États-Unis 238

Carolines (les). Charles II donne les Carolines à Lord Shaftesbury 99

Il tente d'y établir une espèce de féodalité 100

Le Grand Modèle de Locke ... 100

La colonie divisée en deux régions distinctes 101

Carver. Gouverneur de New-Plymouth ; sa mort 46

Catholiques Canadiens aux États-Unis 46

Chinois. Immigrations 283

Clay (Henry). Son portrait .. 220

Clinton (lord) 158

PAGES

Coligny (de). Tentative de fonder une colonie en Floride .. 23

Compagnies de Plymouth et de Virginie deviennent propriétaires d'une partie de l'Amérique du Nord 31

Comparaison entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre 132-142

Compromis du Missouri 239

Connecticut (le). Son établissement 74

Constitution (la). Charte de 1777 ; ses défauts 170
Idées courantes aux États-Unis en matières de relations avec l'Angleterre, une convention rédige une constitution 172
Ses principaux membres 173
Caractère général de leur œuvre 174-175
Esquisse de la constitution ... 177
La présidence 177-180
Pouvoirs du Congrès 180-184
Constitution des États ... 185-188

Cornwallis (lord) 167

Cotton (John) 53

Cleveland (Grover)...... 282, 288

Cultes, régime des 35

De la Warr. Gouverneur de la Virginie 33

Delaware (le). Sa fondation .. 91

Dale. Gouverneur de la Virginie 33

De Kalb, officier suédois au service de la France, passe aux États-Unis 160

Dred Scott, affaire 250

Duplessis. Officier français ... 160

Écoles publiques, régime des 314

Esclavage (l'). Son introduction en Virginie 38
La constitution ne règle pas la question 176
Ordonnance de 1787, relativement à 189
Résolution de la Chambre des représentants concernant (1790) 195
Compromis du Missouri qui trace la limite de la terre libre . 218
Proviso Wilmot 240
L'entrée de la Californie et l' .. 243
Droit accordé au Sud de poursuivre les noirs en fuite 244
Affaire du Kansas - Nebraska . 246
Tentative de John Brown de soulever les esclaves 253
Proclamation d'émancipation de Lincoln 262
État actuel des noirs ....

Espagne (l'). Guerre avec 293

Espagnols (les) en Amérique .. 21

Estaing (le comte d') 164

États. Date de leur entrée dans l'Union 350

Fauchet, envoyé du gouvernement français, cause des embarras au président Washington 197

Fédéralistes, leur doctrine ....

Fillmore, président 242-244

Floride. Colonie française en Floride 22

Franklin (Benjamin) 91

Frémont (général) en Californie 238
Canidat présidentiel. Son origine 248

Garfield (James). Assassiné .. 281

Garrison (W. Lloyd). Fonde *The Liberator* 231

Genet (le citoyen) et Washington 197

Géorgie (la). Lord Oglethorne fonde la Géorgie 102

Gilbert (Humphrey) 26

PAGES

Gouvernements (les). Gouvernement de province royale .. 103
Gouvernement de propriétaires et de compagnie 104
Confédération de la Nouvelle-Angleterre 106

Grand Modèle (le) 100

Grant (Ulysse S.). Sa politique à l'égard du Sud 269
Situation faite aux noirs par l'acte d'émancipation 270
Résumé des phases sur lesquelles la question de l'esclavage a passé aux États-Unis ..273-274
Dangers actuels de la situation au Sud 275
Traité de Washington 278

Greeley (Horace) 256

Grèves (les) aux États-Unis 336-349

Guerres. Première guerre intercoloniale entre les colonies anglaises et la Nouvelle-France 108
Destruction de Corlar et de Salmon Falls. Phipps à Québec 108
Seconde guerre, — Deerfield, Haverhill 110
Prise de Port-Royal 111
L'amiral Walker 111
Troisième guerre 112
Prise de Louisbourg 114
Guerre de Sept-Ans. Mort de Jumonville 116
Dispersion des Acadiens 117
Capitulation de Québec 119
Causes principales de toutes ces guerres 121
Opinion de Franklin à ce sujet . 122
Guerre de l'indépendance, difficultés de la situation après les premières batailles 156
Batailles de Long Island, Princetown et Germantown 157
Burgoyne capitule 159
Officiers étrangers dans l'armée américaine 160
Franklin à Paris 160

PAGES

La Fayette veut faire la conquête du Canada 161-165
Arrivée de Rochambeau 165
Officiers de son armée 165
Trahison d'Arnold 166
La Fayette aux prises avec Cornwallis 167
Capitulation de Yorktown 168
Guerre de 1812 210-212

Hamilton et la constitution américaine 173
Rédacteur du *Federalist* 173

Harrison (William H.). Campagne originale en son honneur 233
Sa mort, un mois après son élection 234

Harrison (Benjamin) ....

Hayes (Rutherford). La validité de son élection est contestée 280
Hayes retire les troupes fédérales stationnées dans les États du Sud 281
Commencement des grèves aux États-Unis 280
Commission d'Halifax 281

Hawaï. Annexion aux États-Unis ....

Hawkins (sir J.) et la traite des noirs 27

Howe (lord). Défait Washington à Long Island et à Brandywine 157

Huguenots (les) — aux États-Unis 56
A New-York, au Massachusetts 94

Indépendance, (déclaration de l') rédigée par Jefferson 154

Indiens (les) en Virginie 43
Au Rhode Island et en Pennsylvanie 89
Les *Mound Builders* 321
Les *Cliff Dwellers* 322
Les *Pueblos* 324
Origine des sauvages américains 324

PAGES

Instruction publique 314
Education religieuse non admise 315
Ce que coûte l'instruction 316
Principales universités 317
La littérature 317
Les journaux 319
La science 319
Statistiques des écoles 350

Johnson (ANDREW). Succède à Lincoln 265
Conflit du président avec le Congrès 266
Nouveaux articles ajoutés à la constitution 266-269

Jackson (le général). Son caractère 222
Le *spoil system* 223
Nouveau tarif, bill des abominations 223
La Caroline du Sud menace de sortir de l'Union, s'il n'est pas modifié 224
La *nullification* 224
Calhoun 226
Webster 227
Clay 227
Jackson et Louis-Philippe 228

Jamestown. Sa fondation 31

Jefferson. Sa présidence 204
Ses idées 204
Sa simplicité de manières 206
La Louisiane achetée par Jefferson 207
Les décrets de Berlin et les règlements anglais gênent le commerce américain ... 208-209
Lois de l'*embargo* et du *non-intercourse* 210

Judiciaire (système). 189-192

Jumonville (de). Sa mort .....

La Fayette (marquis de), Veut faire la conquête du Canada 162
Visites aux États-Unis ... 220-222

Laudonnière, son expédition en Floride avec Ribault 23

PAGES

Lauzun (duc de). Son jugement sur les Américains 166

Loyalistes (les) 153

Lincoln (ABRAHAM). Son origine 258
Son attitude ferme en face de la rébellion 259
Attaque du Fort Sumter 259
L'affaire du « Trent » 261
Lincoln proclame l'émancipation des esclaves 262
Assassinat du président 263

Locke 100

Madison (JAMES). Sa présidence 210
Le commerce américain est de plus en plus gêné par l'Angleterre et la France 210
Déclaration de guerre à l'Angleterre 212
Prise de Washington 212
Fin des hostilités 213

Maine (le). Son établissement . 78
Son entrée dans l'Union 219

Maryland (le) 83
Lord Baltimore fonde le Maryland et y établit la liberté de conscience 83
En sa qualité de propriétaire, il donne une charte à la colonie. 84
Les puritains et les anglicans profitent de la liberalité de Lord Baltimore pour obtenir des terres 85
Ils s'emparent du pouvoir et persécutent les catholiques . 85

Massachusetts (le) 51
Organisation de son gouvernement 53
John Cotton et la théocratie .. 53
Droit de citoyenneté conféré par l'Église 55
État de la société puritaine, son rigorisme 55-56-57
Sa défiance pour la métropole . 58
Code des libertés 59
Hérésie de Roger Williams et

PAGES
d'Anne Hutchinson. — Charles II, supprime la charte ... 61
Tyrannie d'Andros .... [illegible]
La sorcellerie. — Croyance des puritains à cet égard 65
Explications de Bancroft à ce sujet 67
Sorciers brûlés à Salem 67
Constitution de 1691 70
Haine de cette colonie pour les catholiques 71
Meurtre du P. Rasle 71
Menendez, massacre Ribault et ses compagnons en Floride . 23
Monroe (JAMES). Révolte des colonies hispano-américaines 213
La Sainte-Alliance fait mine d'intervenir en faveur de l'Espagne 214
Promulgation de la *doctrine Monroe* 214
Le compromis du Missouri 218
Monroe reçoit La Fayette 219
Mormons (les) ....
New-Hampshire. Son établissement 78
New-Haven. Son établissement 76
Ses lois 77
Sa réunion au Connecticut 78
New-Jersey 92
New-York (le). Fondé par les Hollandais 92
Établissement du régime féodal 92
Les Anglais font la conquête du pays 93
Guerre avec la Nouvelle-France 95
Expédition de D'Ailleboust de Mantet et de Lemoyne de Saint-Hélène 95
Huguenots établis dans la colonie 96
État de la colonie à l'époque de la révolution 98
Orégon (frontières de l') 236
Patrick (HENRY) 146
Pèlerins, voir New-Plymouth..

PAGES
Pennsylvanie (la). Fondée par William Penn ; les quakers.. 87
Leur croyance 87
Idées de Penn en matière de gouvernement 88
Ses relations avec les Indiens .. 90
Philippines. Iles, annexées aux États-Unis ....
Phipps (sir WILLIAM) et la sorcellerie .... [illegible]
Son expédition contre Québec . 109
Pierce (FRANKLIN). Election de 1852. Quelques États du Nord passent des lois pour faire échec à l'article de l'*omnibus bill*, qui permet aux propriétaires d'esclaves en fuite de les réclamer dans les limites de leur territoire 244
Fondation du parti *know-nothing* 245
Campagne anti-esclavagiste .. 246
La *Case de l'Oncle Tom* ... 246-247
L'affaire du Kansas-Nebraska 247
John Brown au milieu des agitateurs 248
Le général Frémont et Buchanan candidats aux élections de 1856 248
Plymouth (New) 45
Pacte fait par les pèlerins sur le *Mayflower* 47
Charte accordée par Charles Ier Idées particulières des pèlerins et des puritains 48
New-Plymouth annexé au Massachusetts 50
Pocahontas 33-35
Polk (JAMES KNOX). Guerre du Mexique 237
Conquête de la Californie..... 238
Missions de San Gabriel. Monterey 238
Proviso Wilmot 240-243
Les *Free soilers* 241
Population des États-Unis ... 350
Portugais (les) en Amérique... 23

PAGES

Providence. Sa fondation par Roger Williams 80
Williams est envoyé à Londres pour obtenir une charte 82
Liberté de conscience proclamée 83
Réunion de la colonie au Rhode-Island 83

Puritains. Voir New-Plymouth et Massachusetts 136-137
et aussi p. 163-229

Quakers ....

Raleigh. Son caractère ; ses expéditions en Amérique 29-30
Sa mort 30

Révolution (la) 143
Ses causes : conflit d'idées entre l'Angleterre et ses colonies .. 144
Protestations de la Virginie contre le *Stamp Act* 146
Propositions de Patrick Henry contre cette mesure 146
Le massacre de Boston 148
Formation des associations des *Fils de la liberté* 150
Boston tea party 150
Congrès de 1774 150
Bataille de Lexington et de Bunker Hill 151
Washington nommé généralissime 152
Invasion du Canada 153
Appel des rebelles aux Canadiens 154
Déclaration de l'indépendance des États-Unis 156

Rhode-Island. Fondé par les amis d'Anne Hutchison 158

Ribault. Sa colonie en Floride. — Sa mort 23
Richesse des États-Unis 333

Roosevelt, (THÉODORE) ......

Seward (W. H.) 247

Smith (JOHN). Fondateur de la Virginie 31-32

Socialisme aux États-Unis 336

PAGES

Sorcellerie dans le Massachusetts 65
Procès des sorciers à Salem ... 66
Phipps mêlé à cette affaire 66

Standish (MILES). 46

Sumner 247

Syndicats 332

Taft (WILLIAM) 300

Tarif (réforme du) 221

Tarif (Mc Kinley) 293

Tarif (Dungley) 288

Taylor (le général Z.) L'agitation anti-esclavagiste redouble en violence 242-245
La Californie demande à entrer dans l'Union (1850). Les cinq plaies de la patrie 243
Clay règle les difficultés 244
Opinion de Fillmore sur le compromis Clay 244

Terre-Neuve. Sa découverte .. 22

Texas (conquête du) 238

Travail (le) et le capital 336

Trusts, (les)................ 293

Tyler (JOHN). Combat les idées des whigs qui l'ont élu 234
Frappe du veto présidentiel la loi qui réorganise la Banque des États-Unis 234
Il favorise l'annexion du Texas 234
Question des frontières de l'Orégon 236

Vénézuéla. démêlés avec l'Angleterre ....

Vergennes (de) 164

Virginie (la). Son établissement 28
Son gouvernement 37
Introduction de l'esclavage ... 39
Culture du tabac 39
Arrivée des premières femmes . 39
Berkeley, sa tyrannie 41
Révolte de Bacon 41
Population de la, les *cavaliers*,

PAGES.
les planteurs, les serviteurs engagés et les esclaves 44
Les Indiens 44
La religion anglicane religion d'État 45
Van Buren (MARTIN), représente les idées de Jackson 229
Crise financière 229
Troubles politiques de 1837 au Canada 229
Affaire de la *Caroline* 231
M. Papineau 231
Fondation du journal anti-esclavagiste *The Liberator* 232
Washington (GEORGE). Sa présidence 193
Organisation du gouvernement 193-194

PAGES.
Jefferson et Hamilton, leurs querelles 194
L'esclavage au congrès 196
Banque Nationale 196
Relations des États-Unis avec la France, cause d'embarras 197-199
Retraite de Washington, sa mort 199
Webster. Son portrait 227
Il aide Henry Clay à faire accepter l'*omnibus bill* 244
Williams (ROGER). Voir Massachusetts et Rhode-Island ..
Wilmot. Proviso 243
Winthrop (JOHN) 54
Son opinion sur la démocratie . 60

TABLE DES MATIÈRES

Préface 11

CHAPITRE I — Découverte de l'Amérique du Nord — Au seizième siècle, les Espagnols et les Portugais fondent des colonies en Amérique. — Causes qui empêchent les Français et les Anglais de leur disputer le sol de ce continent. — Essai de colonisation de Coligny. — Les Cabot font des découvertes pour le compte de la Grande-Bretagne 21

CHAPITRE II — La Virginie — Tentative de Raleigh d'établir une colonie en Amérique. — John Smith et la fondation de Jamestown. — Misères des premières années. — Communisme. — Culture du tabac. — Les colons veulent quitter Jamestown. — Ils sont arrêtés dans leur projet par Lord De la Warr 28

CHAPITRE III — Organisation de la Virginie — Organisation du gouvernement de la Virginie, gouverneur, conseil et chambre des bourgeois. — Introduction de l'esclavage des noirs. — La foi anglicane religion d'État. — Le gouvernement despotique de Berkeley. — La Virginie perd sa charte. — État social de la colonie 36

CHAPITRE IV — Le New-Plymouth — Les Pèlerins réfugiés en Hollande, se décident à fonder une colonie en Amérique. — Jacques I[er] leur refuse une charte. — Ils n'en persistent pas moins dans leur dessein et s'embarquent pour le Nouveau Monde. — Leur arrivée au cap Cod. — Fondation de Plymouth. — Cette colonie ne dure que soixante ans 45

CHAPITRE V — Le Massachusetts — Le pasteur White et ses amis fondent la colonie puritaine du Massachusetts. — Charte de Charles I[er] détournée de son but. — Caractère de l'organisation. — Théocratie. — Description de la société puritaine 51

CHAPITRE VI — Le code des Libertés — Code des lois du Massachusetts. — Hérésie de Roger Williams et de Madame Hutchinson. — Plainte portée en Angleterre sur la façon dont les Puritains abusent de la charte. — La chute de Charles I[er] détourne l'orage. — Nouvelle plainte sous Charles II. — Déchéance de la charte. — Le Massachusetts devient province royale. 58

CHAPITRE VII — La Sorcellerie — Croyance à la sorcellerie. — État des esprits sur ce point. — Les ministres en profitent pour stimuler le zèle religieux. — Phipps, le commandant de l'expédition contre Québec (1690) autorise le procès des sorciers. — Une vingtaine d'entre eux sont brûlés .. 65

CHAPITRE VIII — La Constitution de 1691 — Elle octroie la liberté de conscience au Massachusetts. — Exception au détriment des catholiques. — Les jésuites proscrits. — Population de la colonie. — Jugement de l'historien américain Hildreth sur les puritains 70

CHAPITRE IX — Le Connecticut et le New-Haven — Les colons du Massachusetts fondent le Connecticut. — Premiers établissements dans le voisinage de la rivière qui a donné son nom à cette colonie. — Le New-Haven reçoit des émigrés qui ne trouvent pas la grande colonie puritaine assez orthodoxe. — En 1665, les deux plantations se réunissent en une seule 74

CHAPITRE X — Providence et Rhode-Island — Roger Williams, poursuivi par les autorités de Boston, s'en va fonder la ville de Providence. — Opinions partagées sur la valeur de ce personnage. — Il est chargé par ses amis de solliciter à Londres une charte pour le nouvel établissement. — Les disciples d'Anne Hutchinson s'établissent dans l'île du Rhode-Island qui est réunie à Providence 78

CHAPITRE XI — Le Maryland — Lord Baltimore fonde, au profit des catholiques, le Maryland, qui lui a été donné en pleine propriété. — Il accorde à ses censitaires une charte très libérale. — Il établit la liberté de conscience. — Les puritains et les anglicans viennent s'établir dans la nouvelle colonie et, après s'être emparés du pouvoir, persécutent les catholiques .. 83

CHAPITRE XII — La Pennsylvanie — La société des amis ou *Quakers*, leur croyance. — Penn, un des membres de cette secte, obtient une succession de terre en Amérique. — Son caractère. — Il traite les Indiens avec humanité. — Ses adhérents lui font la guerre.— Franklin en Pennsylvanie. 87

CHAPITRE XIII — Le New-York — Établi par les Hollandais. — Création de seigneuries. — Les Anglais s'emparent de New-Amsterdam. — Haine de cette colonie pour la Nouvelle-France 92

CHAPITRE XIV — Les Carolines — Tentative de fonder une colonie féodale dans les Carolines. — Le *Grand Modèle* de Locke. — Les colons refusent de l'accepter. — Colonisation de la Géorgie .... [redacted]

CHAPITRE XV — Les Gouvernements — Gouvernements des colonies. — Il en existait trois catégories. — Quelle était la plus favorable au développement de la liberté ? — Tentative de confédération des États de la Nouvelle-Angleterre (1644) 103

CHAPITRE XVI — Les Guerres — Quatre guerres entre le Canada et les colonies anglaises ; 1° *Guerre de la ligue d'Augsbourg* et traité de Ryswick ; 2° *Guerre de la succession d'Espagne* et traité d'Utrecht qui vaut à l'Angleterre l'Acadie, la Baie d'Hudson et Terre-Neuve ; 3° *Guerre de la succession d'Autriche* et paix d'Aix-la-Chapelle, qui n'est qu'une trêve ; 4° *Guerre de Sept-Ans*, traité de Paris, le Canada cédé à l'Angleterre. — Franklin et le Canada, il s'oppose à ce qu'il soit remis à la France car autrement la Nouvelle-Angleterre serait encore exposée aux attaques des Français 107

CHAPITRE XVII — Une comparaison — La Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre sous l'ancien régime. — Principes qui ont présidé à leur établissement. — Pas d'empire colonial possible sans une puissance maritime considérable. — Les Anglo-Saxons ne s'établissent que sur les rives de l'Atlantique. — Les Français s'enfoncent dans l'intérieur. — Progrès matériel des premiers 123

CHAPITRE XVIII — Une comparaison — Suite de la comparaison entre la Nouvelle-France et les colonies anglo-saxonnes sous l'ancien régime. — Coup d'œil sur l'état de la Nouvelle-Angleterre au point de vue de son gouvernement. — De l'influence de l'Église. — Contraste entre la société cana-

dienne du temps et celle des colonies anglaises. — Gouvernement de la Nouvelle-France 132

CHAPITRE XIX — LA RÉVOLUTION — Les frais de la guerre de Sept Ans provoquent une querelle entre l'Angleterre et ses colonies. — Celles-ci ne veulent pas accepter les taxes que le parlement leur a imposées. — L'*acte du timbre* est abrogé. — Autres mesures vexatoires. — Congrès tenus à Philadelphie en 1774 et en 1775. — Batailles de Lexington et de Bunker Hill. — Invasion du Canada. — Déclaration de l'indépendance des colonies, le 4 juillet 1776 143

CHAPITRE XX — GUERRE DE L'INDÉPENDANCE — Situation critique des Américains au début des hostilités. — Après avoir réorganisé l'armée, Washington quitte Boston pour se rendre à New-York. — Howe le défait à la bataille de Long-Island et à celle de Brandywine. — Expédition malheureuse de Burgoyne. — Intervention de la France. — La Fayette songe à faire la conquête du Canada. — Lord Clinton à l'arrivée des Français évacue Philadelphie. — Trahison d'Arnold. — En 1781, Washington, La Fayette et Rochambeau suivent Cornwallis dans la Virginie et la Caroline du Nord. — Capitulation de Yorktown. — Fin de la guerre 156

CHAPITRE XXI — LA NOUVELLE CONSTITUTION — L'expérience démontre les vices de la constitution de 1777. — Washington et ses amis se décident à la remplacer par une nouvelle qui donnera plus de force au pouvoir central. — Leur travail commencé en 1787 est terminé en 1789. — Coup d'œil rapide sur l'œuvre des constituants. — Pouvoirs du président, du sénat et de la chambre des représentants 169

CHAPITRE XXII — CONSTITUTION DES ÉTATS — L'individualité des États. — L'Angleterre reconnait leur souveraineté au traité de 1783. — Étendue de leurs pouvoirs 185

CHAPITRE XXIII — SYSTÈME JUDICIAIRE — Il est double. — Le gouvernement de Washington a le droit de créer des cours de justice. — Les gouvernements d'États possèdent un droit identique en ce qui regarde les affaires provinciales. — Juges électifs. — Danger de ce système 189

CHAPITRE XXIV — PRÉSIDENCE DE WASHINGTON (1789-1797) — Washington, élu président des États-Unis, organise le gouvernement sur les bases de la nouvelle constitution. — Hamilton et Jefferson, chefs de deux partis rivaux, entrent dans son cabinet. — Lutte entre les fédéralistes et les partisans des droits des États 193

CHAPITRE XXV — JOHN ADAMS (1797-1801) — John Adams remplace Washington. — Rupture des relations diplomatiques avec la France. — La guerre est sur le point d'éclater à la suite des provocations de Talleyrand. — Adams met fin aux complications. — Sa conduite arbitraire à l'égard de la presse 200

CHAPITRE XXVI — THOMAS JEFFERSON (1801-1809) — Jefferson, le chef des partisans des droits des États, gouverne en s'appuyant sur la multitude. — Ses idées sont contraires à celles de Washington. — Il favorise l'achat de la Louisiane par les États-Unis. — La Grande-Bretagne et la France gênent le commerce américain. — Jefferson interdit toute relation entre ces pays et les États-Unis. — Il prend sa retraite après huit années de présidence. — Il fonde l'Université de Virginie 204

CHAPITRE XXVII — JAMES MADISON (1808-1816) — Les difficultés avec la Grande-Bretagne s'aggravent. — Le commerce américain est de plus en

plus gêné. — Napoléon abroge les décrets de Berlin en ce qui concerne les États-Unis. — La Grande-Bretagne persiste à exercer son droit de visite sur les navires américains. — Guerre de 1812 210

CHAPITRE XXVIII — JAMES MONROE (1817-1825) — Popularité du président. — La célèbre *doctrine Monroe*. — Révolte des républiques hispano-américaines. — La question de l'esclavage. — Le compromis du Missouri. — La Fayette aux États-Unis 214

CHAPITRE XXIX — JOHN QUINCY ADAMS (1825-1829) — Adams est accusé d'avoir obtenu la présidence au moyen de la corruption. — Les partis actuels aux États-Unis prennent naissance sous son administration. — Nouveau tarif des douanes. — Début du régime protectionniste aux États-Unis 220

CHAPITRE XXX — LE GÉNÉRAL ANDREW JACKSON (1829-1837) — Portrait du général Jackson, le vainqueur de la bataille de la Nouvelle-Orléans. — Il introduit aux États-Unis le principe du *spoil system*. — Relèvement des droits de douanes. — Le Sud opposé au nouveau tarif. — Menace d'insurrection à la Caroline du Sud. — La doctrine de la *nullification*. — Les trois grands orateurs de l'époque : Henry Clay, Calhoun et Webster 222

CHAPITRE XXXI — MARTIN VAN BUREN (1837-1841) — Van Buren représente les mêmes idées que Jackson. — Crise financière, suite des lois passées sous l'administration précédente. — Le président donne ordre de disperser les groupes armés, réunis à la frontière pour prêter main-forte aux insurgés du Haut-Canada. — Lloyd Garrison inaugure l'agitation anti-esclavagiste 229

CHAPITRE XXXII — HARRISON-TYLER (1841-1845) — Harrison, élu président en 1840, meurt un mois après son inauguration. — John Tyler, le vice-président, le remplace. — Le Texas se déclare indépendant. — Sam Houston et les Américains établis dans ce pays défont les troupes mexicaines. — Le Texas, constitué en république, demande son entrée dans l'Union. — Tyler favorise cette demande 233

CHAPITRE XXXIII — JAMES KNOX POLK (1845-1849) — Les États-Unis déclarent la guerre au Mexique. — Ce dernier ne peut résister aux forces américaines. — Il est obligé de céder, par le traité de Guadeloupe-Hidalgo, le Nouveau-Mexique, le Nevada, la Californie et l'Arizona. — Les abolitionnistes attaquent l'esclavage au congrès 237

CHAPITRE XXXIV — LE GÉNÉRAL TAYLOR ET FILLMORE (1849-1853) — FRANKLIN PIERCE (1853-1857). — L'agitation anti-esclavagiste redouble de violence sous la présidence Taylor. — La Californie (1850), demande à entrer dans l'Union comme État sans esclaves. — La lutte s'engage sur ce point. — Clay propose un compromis qui ajourne la solution définitive de la question. — Franklin Pierce, candidat des démocrates, est élu président en 1852. — Formation du parti des *Know-Nothings*. — Propagande abolitionniste. — La *Case de l'oncle Tom*. — L'affaire du Kansas-Nebraska, préliminaire de la guerre. — John Brown 241

CHAPITRE XXXV — JAMES BUCHANAN (1857-1861) — L'affaire Dred Scott. — La cour suprême décide que l'esclavage est légitime. — Les abolitionnistes redoublent de fureur et gagnent de nouveaux adhérents. — John Brown s'empare de *Harper's Ferry* en Virginie. — Sa tentative de soulever les nègres contre leurs maîtres échoue. — Il est fait prisonnier, traduit devant

les tribunaux, condamné à mort et exécuté. — Le Nord le proclame martyr d'une cause sacrée. — Élections présidentielles de 1859. — Les démocrates divisés ont trois candidats sur les rangs. — Lincoln, porte-drapeau des républicains anti-esclavagistes, sort vainqueur de la lutte 250

CHAPITRE XXXVI — ABRAHAM LINCOLN (1861-1865) — ANDREW JOHNSON (1865-1869). — Difficultés de la situation à l'arrivée de Lincoln à Washington. — Sa détermination ramène la confiance. — Affaire du Fort Sumter. — La guerre est déclarée. — Il faut sauver l'Union. — Affaire du *Trent*. — Le 1er janvier 1863, Lincoln abolit l'esclavage. — L'acteur Booth assassine le président, le 14 avril 1865. — Le vice-président Johnson lui succède. — Fin des hostilités. — Les radicaux décident d'opprimer le Sud ... 259

CHAPITRE XXXVII — ULYSSE S. GRANT (1869-1877) — Le général Grant, le vainqueur du Sud, désire ramener l'harmonie entre les deux grandes divisions géographiques du pays. — Les radicaux veulent continuer à opprimer le Sud. — Résultat de l'émancipation des nègres. — Leur état actuel. — Grant est réélu en 1872. — Traité de Washington conclu sous son administration 269

CHAPITRE XXXVIII — HAYES ET GARFIELD — Hayes (1877-81) remplace Grant. — Les partisans de Tilden, son concurrent, contestent la validité de son élection. — Commencement des grandes grèves aux États-Unis. — Le traité de Washington. — Garfield élu président (1881-1885). — Assassiné par Guiteau. — Chester Arthur le remplace 280

CHAPITRE XXXIX — M. CLEVELAND (1885-1889) — Réforme du service administratif. — L'immigration chinoise. — Tarif modifié dans le sens libre-échangiste. — Défaite de Cleveland. — Harrison arrive à la présidence. (1888-). — Relèvement du tarif, 1889-1893................. 282

CHAPITRE XL — PRÉSIDENCE DE CLEVELAND, (1885-1889) — Deuxième présidence de Cleveland (1893-1897). — Crise économique aux États-Unis. — Nouveau tarif des Douanes. — Menaces de guerre entre les États-Unis et l'Angleterre au sujet du Venezuela........................... 288

CHAPITRE XLI — MCKINLEY & BRYAN — Présidence de McKinley (1897-1901). M. Bryan. — Guerre contre l'Espagne. — Doctrine de Monroe. — Assassinat du Président. — Le protectionnisme contre le libre-échange. — Les Trusts. 293

CHAPITRE XLII — ROOSEVELT & TAFT — Présidence de Roosevelt (1901-1909. — Il fait la lutte aux Trusts. — Loi Sherman dirigée contre ces monopoles. — Taft (1909) lui succède. — Continuation de la lutte contre les ententes commerciales 300

CHAPITRE XLIII — RÉGIME DES CULTES AUX ÉTATS-UNIS — Proscription des catholiques durant la période coloniale. — La constitution leur accorde la liberté. — Séparation de l'Église et de l'État. — Les évêques sont satisfaits de l'état de choses actuel. — Ils veulent faire disparaître toute l'idée de nationalité étrangère chez les fidèles. — L'attitude des Canadiens-Français 306

CHAPITRE XLIV — INSTRUCTION PUBLIQUE, ARTS ET SCIENCES — L'instruction publique aux États-Unis; son caractère pratique. — Son défaut. — Elle est placée sous le contrôle des États qui le cèdent aux Communes. — Principaux établissements. — La littérature. — Le journalisme. — Les arts. 314

CHAPITRE XLV — LES INDIENS — Quelques notes sur la période pré-histo-

rique des États-Unis. — Les *Mound builders*, les *Cliff dwellers*, les *Pueblos*. — État actuel des Indiens 321

CHAPITRE XLVI — CONCLUSION. — I. Prospérité des États-Unis depuis la guerre. — Accroissement de la richesse nationale et de la population. — II. Question sociale. Lutte du travail contre le capital ; d'un côté les coalitions d'ouvriers et de l'autre celle des patrons sous le nom de *combines*, syndicats. Opinion du cardinal Gibbons et de Mgr Satolli sur la question. — III. Dangers que les organisations politiques font courir au pays 332

APPENDICE 350
INDEX ANALYTIQUE 352

Voici la classification technique approximative des peuples qui habitent les États-Unis. Sur les soixante-dix millions d'habitants de la grande république confédérée, il y a :

Irlandais	16,000,000
Races teutones, (Allemands, Autrichiens et Hollandais)	14,000,000
Races britanniques, (Anglais, Écossais et Gallois)	13,000,000
Français (comprenant ceux émigrés du Canada aux États-Unis)	5,000,000
Slaves	7,000,000
Italiens	2,000,000
Espagnols et Portugais	3,000,000
Races de couleur	7,000,000
